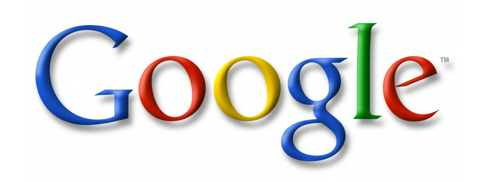




3 3433

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789.

A. PIHAN DELAFOREST,
IMPRIMEUR DE LA COUR DE CASSATION,
rue des Noyers, n° 37.



COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789.



PAR

MAX. SAMSON-FRÉD. SCHOELL,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES TRAITÉS DE PAIX, ET DE CELLE DES LITTÉRATURES GRECQUE ET ROMAINE.

TOME VINGT-CINQUIÈME.

HISTOIRE DU XVII SIÈCLE.

TOME PREMIER.

PARIS,

L'AUTEUR, rue Cassette, n° 16.
A. PIHAN DELAFOREST, rue des Noyers, n° 37.
GIDE FILS, rue Saint-Marc, n° 20.

BERLIN,

DUNCKER ET HUMBLOT.

1832.

PRÉFACE

DU VOLUME XXV.

Avec ce volume commence l'histoire moderne, époque où la politique a gouverné le monde. Les négociations et les traités prennent la place de la violence. L'auteur de ce Cours avait publié, en 1818, l'Histoire des traités de paix qui ont réglé le sort de l'Europe depuis les négociations d'Osnabruck et de Munster, en 15 vo-

lumes in-8°. Cet ouvrage s'étant promptement épuisé, l'auteur s'était occupé, pendant plusieurs années, à en préparer une nouvelle édition dans laquelle il élaguait ce qui était devenu superflu par les circonstances, mais remplissait un grand nombre de lacunes. Il avait ainsi rédigé un ouvrage entièrement neuf qu'il se proposait de publier. Plus tard il s'est décidé à l'insérer dans son Cours d'Histoire; mais, pour exécuter ce plan, il a fallu morceler son travail afin d'assigner à chaque partie la place qu'elle devait occuper dans une histoire générale.

On trouvera dans ce volume l'histoire de la guerre de trente ans qui, dans l'ouvrage des traités de paix, commençait le premier volume. Le lecteur qui voudra comparer

les deux éditions, reconnaîtra que ce sont deux ouvrages entièrement différens, travaillés cependant sur un même canevas. Plusieurs parties du second travail sont entièrement neuves; et les révélations que l'auteur fait sur le célèbre Walstein ont été jusqu'à présent inconnues en France.

Aucun lecteur ne s'attendra à trouver dans un livre de la nature de celui-ci, une histoire des guerres qui ont été si fréquentes en Europe depuis deux siècles, telle qu'un militaire la désirerait pour son instruction. Il suffit, pour la classe de lecteurs à laquelle ce Cours est destiné, que l'objet des guerres soit clairement indiqué, que les plans de campagne soient tracés en deux mots, que tous les événemens soient relatés, afin que le lecteur puisse trouver

les dates des batailles, les noms des généraux qui les commandaient, et le résultat des victoires ou défaites. L'histoire des négociations et les traités qui en ont été le résultat demandaient plus de détails.

Paris, le 1er juin 1832.

LIVRE SEPTIÈME.

Depuis le commencement de la guerre de trente ans, **1618,**
jusqu'à la paix d'Utrecht, **1715,**
et jusqu'à celles de Passarowitz, en **1718,**
et de Nystadt, en **1721.**

INTRODUCTION.

En entrant dans notre septième période, qui embrasse l'histoire du dix-septième siècle depuis 1618, et les quinze à vingt premières années du dix-huitième, nous croyons devoir changer de méthode. Dans chacune des six périodes que nous avons parcourues, nous avions remarqué quelques grands événemens qui ont altéré la face politique de l'Europe, ou de la plupart des états qu'elle renfermait. C'était d'abord la naissance de nouvelles monarchies sorties, vers la fin du cinquième siècle et dans le sixième, du bouleversement de l'empire romain d'Occident; ensuite l'origine de la puissante monarchie des Francs, suivie de sa destruction; l'agrandissement de l'Allemagne et la réunion de la dignité impériale à la couronne germanique; dans le onzième siècle l'élévation de la puissance des papes ou leur théocratie universelle; les croisades, le commencement de cette fermentation que les nouvelles idées de liberté produisirent dans les têtes des peuples européens; au quatorzième siècle la décadence de la puissance pontificale en tant qu'elle était usurpée sur les rois de la terre; les conciles généraux du quinzième siècle et la destruction de l'empire romain en Orient. Enfin dans la sixième période, la renaissance des belles-lettres, la découverte de l'Amérique, et la révolution religieuse ont fixé notre attention. Après avoir donné au récit de ces événemens tous les développemens que

permettaient les bornes de notre ouvrage, nous avons, dans chaque période, rangé autour de ces centres communs les faits arrivés dans chaque état en particulier, soit qu'ils fussent en rapport avec les choses générales, soit qu'ils n'eussent qu'un intérêt isolé et pour ainsi dire de localité, en présentant le tableau des révolutions que les gouvernemens ont éprouvées dans chaque époque, l'origine des institutions et des lois des différens pays; les progrès de la civilisation qui rarement fait des pas rétrogrades; enfin les guerres qui ont mis les armes à la main à un peuple contre les autres, et particulièrement aux nations dont les frontières se touchaient.

Tout change avec le dix-septième siècle. Il n'arrive plus de ces grands événemens qui enflamment l'imagination et élèvent le cœur; la politique, la triste politique occupe tous les esprits, absorbe toutes les facultés des gouvernans; la passion et l'exaltation ont fait place à la froide raison, calculant ses intérêts et employant l'intrigue pour parvenir à ses fins. La guerre est devenue une science et une affaire de calcul; l'ambition des conquérans trouve, dans les méditations des gens de cabinet, des limites qu'elle s'efforce souvent en vain de franchir; le monde est gouverné par des ministres, et cette époque voit naître une branche de connaissances humaines inconnue aux anciens et aux hommes du moyen âge, et que l'on a désignée sous le nom bizarre de diplomatie [1].

[1] La *diplomatique* est l'art de déchiffrer, de juger et d'interpréter les chartes et les diplômes. Le diplomate, c'est-à-dire celui qui s'oc-

La politique s'occupe des moyens de maintenir la tranquillité des états au dehors, de protéger le faible contre les attaques et l'oppression du fort, d'opposer des barrières aux projets ambitieux des conquérans, et de prévenir les dissentions qui amènent à leur suite les calamités de la guerre. Unissant dans un intérêt commun les différens souverains de l'Europe, elle les engage à sacrifier au bien général leurs vues personnelles, et en forme, pour ainsi dire, une seule famille.

Cependant telles sont et la faiblesse des vues humaines et la force impérieuse des passions que souvent les institutions et les moyens qu'on croyait propres à prévenir les guerres, en ont été précisément les mobiles. Le moyen auquel on a eu principalement recours dans le dix-septième et le dix-huitième siècle, est cette combinaison qu'on a appelée *système de la balance* ou de l'*équilibre politique*. L'idée d'une balance politique remonte au quinzième siècle, époque où les nouvelles découvertes dans les arts, et la renaissance des lettres produisirent une révolution dans tous les

cupe de la politique, doit, sans doute, n'être pas étranger à cet art, mais les cas où il lui est nécessaire ne sont pas assez fréquens pour expliquer le nom de *diplomatie*. Il est vrai qu'ils l'étaient davantage à une époque où l'on croyait que pour remplir des fonctions politiques, les talens que donne la nature ne suffisent pas, et qu'il faut y joindre l'étude de l'histoire et des sciences qui en dépendent, comme la géographie, la généalogie, le blason, sans parler des langues classiques, sans la connaissance desquelles personne ne peut passer pour avoir reçu une éducation d'*homme comme il faut*, dans quelque rang que le place sa naissance.

états de l'Europe. Jusqu'alors chaque puissance isolée était uniquement occupée de ses intérêts particuliers, et des démêlés qui lui étaient propres, sans qu'aucun de ses voisins se crût obligé ni autorisé à y prendre part, à moins que des rapports fondés sur la parenté des princes ou sur des traités ne lui en fissent un devoir.

Aussi long-temps que la féodalité domina en Europe, les vices qui sont attachés à ce régime paralysèrent les forces des états; les souverains, contrariés dans tous leurs plans et dans toutes leurs opérations par des vassaux puissans et peu accoutumés à l'obéissance, ne purent que très-difficilement déployer leurs forces au dehors ou causer ombrage à leurs voisins. Aucune idée de balance de puissance entre les souverains ni de barrière contre les ambitieux n'avait donc pu jusqu'alors se présenter à l'esprit des chefs des états.

Depuis la révolution qui s'opéra au quinzième siècle dans les mœurs, dans les institutions et dans les gouvernemens, les princes trouvèrent moyen de diminuer le pouvoir des grands feudataires et des nobles; l'abaissement de ces vassaux mina peu à peu le système féodal, et permit de remplacer cette institution dégénérée par des constitutions plus conformes au but pour lequel les sociétés ont été établies. Plusieurs états à qui le régime féodal n'avait pas permis de développer leurs forces, débarrassés de ces entraves, devinrent forts et puissans; quelques-uns des chefs placés à la tête de ces monarchies régénérées, ne trou-

vant plus dans leur intérieur assez d'occupation pour leur activité, portèrent leurs vues au dehors, et conçurent des projets d'agrandissement et de conquêtes. Les états menacés par ces ambitieux recherchèrent les moyens d'assurer leur existence, recoururent à cette politique qu'avaient imaginée jadis les républiques italiennes, et dont Florence fut la modératrice ; ils conçurent l'idée d'établir entre les différens états une balance qui pût les garantir des entreprises des princes ambitieux. Cette politique nouvelle, qui exigeait de fréquentes communications entre les parties intéressées, donna lieu à ces ambassades, à ces négociations multipliées, qui caractérisent les trois derniers siècles ; on vit des guerres devenues générales par le concours de gouvernemens qui paraissaient étrangers aux querelles pour lesquelles on avait pris les armes ; enfin on remarqua dans tous les cabinets une activité extraordinaire pour établir des barrières qui pussent empêcher qu'il n'éclatât de nouvelles hostilités.

Les états d'Europe se partagèrent alors en trois groupes, ayant chacun un intérêt commun, mais étranger aux deux autres groupes, autant que dans ces siècles il peut y avoir un événement politique qui n'intéressât pas toutes les puissances : l'Allemagne d'abord et ensuite la France sont le centre de l'un de ces groupes ; l'Espagne et le Portugal, les Provinces unies des Pays-Bas et la Grande-Bretagne, la Suisse et l'Italie se rangent autour de ces grandes puissances. Nous appelons leur réunion le groupe des états du midi et de l'occident de l'Europe ; son histoire forme

la *première partie* ou les dix premiers chapitres de notre septième livre.

L'empire Ottoman est le centre du second groupe, composé de la république de Venise et de la monarchie hongraise. La *seconde partie* ou les chapitres XI à XIII sont consacrés à l'histoire de ces états.

La Livonie, à la possession de laquelle la Providence paraît avoir attaché la prééminence dans le nord, est, dans le dix-septième siècle, l'objet de la politique et de l'ambition de tous ses voisins. Les chapitres XIII, XIV, XV, XVI, XVII et XVIII sont consacrés à l'histoire des états du nord de l'Europe, la Pologne, la Prusse, la Livonie, la Russie, la Suède et le Danemark : ils forment la troisième partie de ce livre.

PARTIE I.

Etats du midi et de l'occident de l'Europe.

INTRODUCTION.

L'histoire des états méridionaux et occidentaux de l'Europe, depuis 1618 jusqu'en 1715, se divise naturellement en deux sections, parce que le système de l'équilibre auquel tous ces états attachaient leur conservation, a pris successivement deux directions différentes.

La maison d'Autriche devenue, par une réunion de circonstances, assez puissante pour qu'on pût, avec quelque apparence de raison, l'accuser d'aspirer à la monarchie universelle, soit qu'on ressentît véritablement cette crainte, soit qu'on l'affectât par des vues intéressées, fut d'abord l'objet de l'appréhension ou de la jalousie des autres états, et le nouveau système fut dirigé contre elle. L'ambition de Charles-Quint et de Philippe II avait, dans le seizième siècle, donné aux autres gouvernemens quelques inquiétudes plus ou moins fondées. Dans le dix-septième, la conduite énergique, quelquefois arbitraire, de Ferdinand II changea leur sollicitude en frayeur. Le fantôme d'une domination universelle se présenta à tous les cabinets. De tous côtés, on se plaignit de l'abus que ce monarque faisait de sa puissance; un cri général s'éleva contre

lui; ce fut alors la prévoyance de la France, q
suivant dans sa politique des principes qu'elle rép
mait dans son intérieur, se chargea du maintien de
balance, en faisant cause commune avec les Prot
tans contre la maison d'Autriche qui, en travaill
à consolider sa grandeur, ne perdait pas de vue l'
tirpation de toute diversité de culte.

L'Europe occidentale entière et une partie des p
sances du Nord prirent part à cette grande quere
soit par pure politique, soit par un mélange de pı
cipes politiques et religieux. Elle fut terminée
la paix de Westphalie, dont les dispositions fuı
constamment renouvelées et sanctionnées dans t
les traités *subséquens*, jusqu'à l'époque de la révo
tion française et même jusqu'à celle de la dissolu
de l'Empire germanique. Cette paix doit être en
sagée sous un double point de vue; d'abord com
traité de pacification entre plusieurs puissances
depuis long-temps se faisaient une guerre achar
et comme réglant les limites de ces états et d'au
intérêts qui leur étaient particuliers; ensuite, et
là ce qui lui donne la plus grande importance, com
une loi fondamentale de l'Allemagne, établissa
constitution germanique de manière qu'elle pût
le pivot de la politique européenne. Les usurpat
des princes d'Empire avaient insensiblement ch
la monarchie allemande en une confédération d'
presque indépendans; mais tous les droits qu'ils
taient arrogés n'avaient pas encore été reconnu
l'empereur, et pour être de véritables souverai

leur manquait ore quelques droits sans lesquels la suprême puissance n'existe pas. La paix de Westphalie légalisa tout ce qui était irrégulier dans leur possession ; elle compléta tout ce qui était défectueux. Dès-lors la dignité impériale, tout en entourant comme autrefois la maison d'Autriche d ıe grande splendeur, n'ajouta plus rien à sa e réelle ; les vassaux de l'empereur n'épr vèrent à son égard que le sentiment de l'ing i e ; et la garantie de la constitution germanique dont France fut chargée, aurait rendu le corps ge ique le plus fidèle allié et le plus dévoué servite de cette puissance, si les fautes de Louis XIV n'avaient offensé l'orgueil des princes et changé leur amitié en haine.

Établi par l'influence de la France pour garantir l'Europe contre les projets de la maison d'Autriche dont la prévention a sans doute exagéré le danger, le système de l'équilibre politique fut bientôt tourné contre ses auteurs. Louis XIV fut, à son tour, accusé d'aspirer à la monarchie universelle. Telles n'étaient certainement pas ses vues ; mais ses conquêtes, son mépris pour les droits d'autrui et les flatteries de ses courtisans qui applaudissaient à ses actions les plus injustes, allumèrent une suite de guerres qui compromirent l'existence de ses voisins et de ce corps germanique même dont il devait être le protecteur, et dont par politique il aurait dû ménager l'affection. La plupart des puissances européennes se réunirent alors contre lui.

Pendant cette lutte le système de guerre éprouva

une révolution par laquelle les rapports qui avaien subsisté jusqu'alors entre les forces respectives de états, furent entièrement dénaturés. A côté de grandes monarchies continentales, qui jusqu'alor avaient été les modératrices de l'Europe, l'Angleterr et les Provinces-unies des Pays-Bas n'avaient joué qu des rôles secondaires. En donnant à leur marine un étendue jusqu'alors sans exemple, ces deux états, de puis cette époque nommés exclusivement les puissanc maritimes, s'élevèrent à une force qui non-seulemen les rendit des ennemis formidables à la France; ma les plaça même au rang d'arbitres du continent. C furent elles qui dictèrent les conditions de la pai d'Utrecht, qui mit, aux vues d'agrandissement d cette monarchie, des bornes qu'elle ne put franchi qu'une ou deux fois vers le milieu du dix-huitièm siècle pour acquérir la Lorraine et l'île de Corse.

Ainsi la paix de Westphalie, précédée de la guer de trente ans, forme la première section de ce livr Les guerres de Louis XIV avec l'Espagne, les Pr vinces-unies, la Grande-Bretagne et l'Allemagne da lesquelles le Portugal et l'Italie furent envelopp guerres interrompues par une série de traités de pai et terminées enfin par ceux d'Utrecht et de Bade, se ront l'objet de la seconde section de la première pa tie de notre histoire du dix-huitième siècle.

L'histoire de la guerre de trente ans ne saurait détacher de celle de l'empire d'Allemagne; nous le traiterons ensemble. Nous diviserons cette guerre e quatre époques que, d'après les principales puissanc

qui ont joué un rôle dans chacune, nous nommerons : période Palatine, Danoise, Suédoise et Française. Elles comprendront en même temps l'histoire du règne de l'empereur Ferdinand II et les onze premières années de celui de Ferdinand III.

Après les événemens militaires dont nous ne prétendons donner qu'une esquisse, nous nous occuperons avec plus de soin des mémorables négociations de Munster et d'Osnabruck, pour lesquelles les historiens nous ont laissé de riches matériaux que doivent étudier toutes les personnes qui veulent parcourir avec honneur la carrière politique. Après le précis des négociations, nous devrions faire connaître le contenu du traité qu'elles produisirent, si, pour le faire avec clarté, nous n'étions obligés de nous occuper auparavant de deux objets qui lui paraissent étrangers.

Les traités de Westphalie ont réglé le sort de différentes maisons régnantes en Allemagne, et déterminé les droits et privilèges de toutes ; et sous ce rapport ils sont une loi fondamentale pour les principautés et les autres États d'empire. Il s'ensuit qu'il faut connaître l'histoire antérieure des maisons d'Allemagne, dont le sort fut réglé à Osnabruck. Déjà nous avons satisfait à une partie de la tâche que cette circonstance nous impose : au livre précédent nous avons conduit leur histoire jusqu'à la réformation religieuse ou au commencement du seizième siècle. Dans ce livre, nous la reprendrons à cette époque, pour la conduire jusqu'à celle de la signature de la paix de Westphalie. C'est là le premier des deux objets qui doivent

nous occuper avant de donner le sommaire des traités de Westphalie.

Le traité d'Osnabruck, avons-nous dit, a établi sur de nouvelles bases la constitution germanique, et changé une monarchie limitée en un système fédératif, en une association d'états souverains sous un chef commun. Pour bien juger ce changement, il faut connaître l'état politique de l'Allemagne tel qu'il était immédiatement avant la pacification. C'est le second objet préliminaire que nous traiterons. Il ne nous arrêtera qu'un instant; comme une section du livre précédent a peint cet état tel qu'il était à la fin du seizième siècle, il suffira d'indiquer les altérations qu'il avait éprouvées dans les cent cinquante années suivantes.

Alors seulement nous pourrons faire connaître les dispositions des deux traités qui, réunis, constituent la paix de Westphalie. Mais comme une simple exposition du contenu de chaque article serait peu instructive, nous l'accompagnerons d'un commentaire historique et de droit public. Les objets réglés par ces articles étant très-multipliés et de diverses natures, et la marche de la négociation n'ayant pas permis aux rédacteurs de mettre beaucoup d'ordre dans leur travail, nous tâcherons de remédier à la confusion qui y règne, d'abord en réunissant les deux traités en un seul corps de lois politiques, ensuite en séparant les matières d'après une méthode systématique qui puisse en faciliter l'intelligence.

Cet exposé, précédé de l'histoire des négociations,

fera la matière de la septième section de notre premier chapitre dont les six antécédentes ont traité des objets que nous venons d'indiquer.

La paix de 1648 réduisit la puissance d'une des branches de la maison d'Autriche à des limites qui dorénavant assureront la tranquillité de l'Europe; la prépondérance des rois d'Allemagne n'allarmera plus les autres nations. Le système de l'équilibre politique est établi sur des bases solides; l'Allemagne en est le pivot. Dorénavant tous les [illegible]tats de l'Europe occidentale pourront s'occuper exclusivement du bien-être des peuples, pourvu tout[illegible]ois que le génie malfaisant de la discorde ne vienne p[illegible]s troubler cette tranquillité en inspirant de nouveau à quelque potentat l'ambition et le désir des conquê[illegible]es.

Ainsi nous aurons ach[illegible]é la première section de l'histoire du système d'é[illegible]libre en Occident qui se termine en 1648. La seco[illegible] nous conduira jusqu'en 1715 : pendant cet espa[illegible] de [illegible]ps la France nous occupera si vivement que [illegible]rdrons presqu'entièrement de vue cette Alle[illegible] qui auparavant avait été notre principal point [illegible]ire, et nous aurons de la peine à y revenir. Pour éviter cet inconvénient et en même temps pour rendre la suite plus intelligible, nous ajournerons pour un moment l'histoire de cette seconde section pour conduire auparavant celle de l'Allemagne jusqu'en 1714, en supprimant cependant dans ce précis celui des guerres que pendant cette soixantaine d'années elle eut à soutenir contre la France. Une huitième section de notre premier livre

renfermera les dix dernières années du règne de Ferdinand III, les règnes de Léopold Ier et de Joseph Ier, et le commencement de celui de Charles VI. Nous y ajouterons une neuvième section dans laquelle nous parlerons de la littérature allemande dans le dix-septième siècle et dans les trente premières années du dix-huitième, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où commence la littérature moderne des Allemands, qu'ils regardent comme classique.

Les guerres entre la France et l'Allemagne qui firent tourner contre la première le système de l'équilibre qu'elle-même avait imaginé, appelleront ensuite notre attention, et nous entrerons ainsi dans la seconde section de la première partie de notre période. Mais auparavant il faudra faire voir comment la France, qu'à une époque antérieure nous avons vu combattre avec un faible succès le colosse de la puissance autrichienne, a acquis cette force imposante qui l'a mise en état de s'élever contre elle avec tant de bonheur et de gloire, et comment, après avoir mis fin à la prépondérance de la ligne allemande de la maison de Habsbourg, elle a achevé son ouvrage en humiliant la ligne espagnole de la même maison, bien plus puissante par la richesse de ses possessions et la concentration de ses forces.

Deux règnes remplissent les cent cinquante ans de notre période, ceux de Louis XIII et de Louis XIV. Le fils de Henri IV doué par la nature de qualités d'esprit estimables et du courage militaire, mais destiné par la faiblesse de son caractère et par l'éducation

qu'il reçut, à être éternellement guidé, gouverné et subjugué, passa les quatorze premières années de son règne sous la tutèle d'une mère dont les forces et les talens n'étaient pas proportionnés à la grandeur de cette charge, ou sous l'influence d'indignes favoris qui le rendirent un objet de mépris pour ses propres sujets, jusqu'à ce qu'une suite d'intrigues, que dis-je? jusqu'à ce que la Providence qui sans doute destinait la France à jouer un rôle brillant, lui envoya un ministre qui, par la supériorité de son génie se rendit entièrement maître du monarque en écartant ou anéantissant tous ces êtres médiocres qui osaient s'ériger en concurrens de son autorité, et se saisit d'un empire absolu et permanent. Jamais prince faible n'a eu un ministre plus fort que Louis XIII. Le cardinal de Richelieu qui avait l'instinct de la politique, comme d'autres ont cru en avoir la science [1], est le modèle d'un grand homme d'état, si, pour être appelé de ce beau titre, il suffit de posséder un jugement exquis, un esprit éclairé et capable de concevoir les plus grandes choses, une constance et une persévérance imperturbables pour les exécuter, sans bonté de cœur, sans vertu, sans respect pour les préceptes de la morale et sans égard pour l'opinion publique. C'est à lui qu'on peut appliquer ce portrait que d'Aguesseau a tracé d'un magistrat: « Né pour la patrie beaucoup plus que pour lui-même, depuis ce moment solennel où l'état l'a chargé de chaînes honorables, un ministre [2]

[1] Phrase de M. de Beausset.

[2] Il y a dans l'original : un magistrat.

ne doit plus se considérer que comme une victime dé-vouée non-seulement à l'utilité mais à l'injustice publique. Il regarde son siècle comme un adversaire redoutable contre lequel il sera obligé de combattre pendant tout le cours de sa vie; pour le servir il aura le courage de l'offenser, et s'il s'attire quelquefois sa haine, il méritera toujours son estime. »

Aussitôt que Richelieu est à la tête du gouvernement, il forme le plan de rendre son pays le premier du monde, en déracinant les maux dont il souffre dans son intérieur, et en abaissant les puissances étrangères qui oseraient rivaliser avec lui. Depuis soixante ans la France était troublée par deux factions, par la faction religieuse des Réformés et par la faction politique des grands, ou plutôt par l'esprit turbulent, l'égoïsme et l'avidité de la haute noblesse féodale, visant à s'emparer du pouvoir, et se servant pour cela du penchant révolutionnaire des Huguenots qui croient travailler à la fondation d'une république fédérative quand ils ne sont que l'instrument des vues criminelles des seigneurs qui les dirigent. Pour humilier cette caste orgueilleuse, pour l'accoutumer au frein, et lui imposer un joug salutaire, pour établir en France une véritable monarchie, Richelieu commence par terrasser le parti des Huguenots; il lui laisse l'exercice de son culte que la justice de Henri IV lui avait accordé; mais il renverse l'état dans l'état; il éteint ce foyer de troubles que l'édit de Nantes avait allumé, et corrige ainsi la faute commise par le meilleur des rois.

Quelques années d'une guerre vigoureuse ont suffi

pour briser l'instrument le plus dangereux dont les factions politiques s'étaient servies ; mais les factions même subsistent et recherchent de nouveaux moyens de troubler l'état. Cette fois-ci il sera plus difficile de les soumettre, parce que dans cette nouvelle guerre la force des armes ordinaires ne suffit pas. L'esprit factieux était la maladie du siècle, ou plutôt les factions du seizième siècle avaient été la première période de cette fièvre révolutionnaire qui est endémique en France, et dont le quatrième paroxysme la travaille depuis quarante ans [1] pour ne finir probablement qu'au terme que la nature a fixé pour les maladies d'esprit aussi bien que pour celles du corps. Il faut au médecin qui veut guérir les accès de ce mal, une sage rigueur, un esprit supérieur qui sache résister aux illusions, et une force de caractère beaucoup plus rare que ce courage qui fait courir sur le champ de bataille pour y verser son sang par amour de la patrie ou par un sentiment d'honneur qui ne connaît pas de danger. Les armes dont Richelieu se servit en homme expérimenté, furent l'intrigue, la ruse, la dissimulation, la fourbe, la perfidie, le fer et le poison. Il combat et abaisse la mère et le frère du roi, ses parens, toute la famille royale, toute la haute noblesse du royaume, quiconque ose lutter contre lui ; ici le génie du grand ministre se montre dans tout son éclat; l'homme disparait. Nous admirons l'un, nous ne pourrions aimer l'autre.

[1] Le premier dans le seizième siècle, le deuxième sous Richelieu, le troisième sous la minorité de Louis XIV. *Ces lignes, comme tout le reste du volume, ont été écrites en* 1829.

Après cette double victoire, remportée l'une aux champs de bataille, l'autre dans les sentiers tortueux de la politique, Richelieu entreprend l'exécution de la seconde partie de son plan, qui est l'abaissement de la prépondérance autrichienne. Déjà il y a préludé en faisant la guerre à l'Espagne, dans les montagnes des Grisons et dans les plaines de la Lombardie, ainsi qu'en fomentant les troubles de l'Allemagne et en s'alliant à ce même parti religieux dont il s'est montré en France l'ennemi irréconciliable. Il fut jusqu'en 1634 le boute-feu de la guerre de trente ans; enfin les désastres que les adversaires de la maison d'Autriche éprouvèrent à cette époque, le forcent à jeter le masque qui depuis dix ans couvrait sa politique, et à placer le roi de France à la tête d'un parti que ses principes religieux et monarchiques lui faisaient haïr. Le plus grand des ministres que la France et l'Europe aient jamais possédé, vécut assez long-temps pour emporter dans la tombe la certitude que son plan réussirait et que la France dicterait les lois de la paix; mais il ne vit pas la fin de la guerre qu'il avait allumée. A peine est-il mort que le roi son pupille, incapable de régner sans lui, le suit au tombeau.

Nous avons consacré six sections de notre second chapitre au règne de Louis XIII. Les matières y sont réparties ainsi qu'il suit :

1°. Régence de Marie de Médicis et événemens antérieurs au ministère du cardinal de Richelieu; 2°. abaissement de la faction des Réformés; 3°. guerre des Grisons et pour la succession de Mantoue; 4°. mi-

ère du cardinal de Richelieu et factions de cour ; participation de la France à la guerre de trente ans ju'en 1642; 6° faits isolés du règne de Louis XIII, actère de ce prince, sa famille.

Nous serons ainsi parvenus au règne le plus long et plus brillant qu'offrent les annales françaises. ais XIV a été la terreur et le fléau des peuples voi-s, et les habitans des bords du Rhin en contem-nt les ruines du château de Heidelberg et de la ma-fique cathédrale de Spire, dernier monument de chitecture byzantine, ne peuvent pardonner à ce-qui a ordonné ou laissé impunies des dévastations is but. On est porté à excuser l'irrégularité de ses eurs, en faveur de la galanterie et de l'élégance nt il les couvrait; mais la postérité de ceux de ses ets que la révocation de l'édit de Nantes a exilés de ir patrie, rejette loin tous les raisonnemens par les-els on voudrait excuser une action atroce qui ne : pourtant qu'une erreur malheureuse. Ces deux ites sont les causes qui ont fait refuser à Louis par étrangers le surnom de Grand, que l'admiration ses sujets lui a fait décerner, et qu'il a mérité sous nt de rapports. Louis XIV a été un roi éminemment ançais ; sa nation lui doit ce caractère à la fois noble aimable, ce sentiment des convenances, ce goût ur les agrémens qu'offre la bonne société sans aisirs bruyans et sans l'assujétissement du jeu; cette cilité d'humeur qui ne connaît pas la fausse suscep-bilité, toutes qualités qui distinguent le Français. La rance lui doit sa grandeur, sa gloire et le bienfait

inestimable d'une littérature pure et classique. Tout sous Louis XIV fut grand; ses mesures de gouvernement, sa cour, portaient le caractère de l'exaltation, de l'honneur, de la noblesse. Excepté l'ambition, toutes ses fautes retombent sur ses ministres et sur ses alentours.

Pour mettre dans le récit des événemens d'un règne de soixante-treize ans un ordre qui puisse contribuer à y porter de la clarté, nous partagerons l'histoire de Louis XIV en quinze sections.

A la mort de son père, lorsqu'on vit les rênes du gouvernement entre les mains d'une femme, les factions crurent le moment arrivé pour se relever de leur chute. La régence d'Anne d'Autriche fut troublée par une révolte qui, par son nom de *fronde* et par le caractère des acteurs, ne serait que ridicule, si elle n'avait été criminelle au dernier point. Le génie du cardinal de Mazarin, moins élevé que celui de Richelieu, mais plus souple, et tel qu'il convenait peut-être aux circonstances, sauva la royauté et soumit les rebelles. Les événemens arrivés dans l'intérieur de la France pendant la minorité de Louis XIV et jusqu'en 1652 seront racontés dans la première section.

Louis XIV avait hérité de son père une double guerre avec la maison d'Autriche, l'une en Allemagne, l'autre en Espagne et dans les Pays-Bas. Le cardinal de Mazarin les continua et les termina de la manière la plus glorieuse, l'une par la paix de Westphalie, l'autre par celle des Pyrénées. La France s'élève au plus haut degré de gloire; c'est une gloire fondée sur

le respect et la reconnaissance des peuples ; gloire impérissable et que celle des conquêtes ne peut faire pâlir. Cette partie de l'histoire de Louis XIV est traitée dans notre seconde section.

Louis XIV avait passé les vingt-deux premières années de son règne, qui sont l'époque de son enfance et de son adolescence, dans les plaisirs et les amusemens de cet âge. Gracieux et aimable, il abandonnait les rênes du gouvernement à son premier ministre, et l'Europe s'attendait à voir en lui se renouveler l'exemple d'un père insouciant et paresseux. Le cardinal meurt; et tout d'un coup le jeune roi développe un caractère et des moyens que son apparente indolence n'avait pas laissé deviner. Il ne veut pas seulement régner par lui-même; il ne veut pas non plus régner comme les rois de France ont régné avant lui. Il lui faut une nouvelle forme de gouvernement. Il fonde la monarchie française telle qu'il en a conçu l'idée pendant qu'on le croyait uniquement occupé de fêtes et de divertissemens. Il la veut forte et débarrassée de toutes les entraves qu'une armée tenant encore par son organisation au système féodal, une noblesse qui n'aime la monarchie que comme soutien de l'aristocratie, une magistrature factieuse avaient mises à l'exercice de l'autorité royale. Sa volonté ferme fait sortir du néant une marine et crée le port de Rochefort; son génie introduit un système de finances stable et qui lui assure les ressources nécessaires pour les grandes entreprises qu'il médite. Pour faire fleurir ses finances il faut animer l'industrie de ses sujets et faire

naître le commerce. A la voix du roi et de Colbert, son conseiller et son aide, la France se couvre de manufactures; pour la commodité du commerce on creuse un canal qui la traverse depuis la mer Méditerranée jusqu'à l'Océan Atlantique. Le luxe est indispensable à une grande monarchie ; il lui faut des monumens d'architecture; il lui faut des arts, des lettres et des sciences. La manufacture des glaces et celle des Gobelins, les trois académies, l'hôtel des invalides et Versailles attestent le goût et la magnificence de Louis XIV. Tout ce que ce prince a fait dans l'intérieur de la France depuis la fin des guerres civiles, mais surtout depuis la mort de Mazarin, en 1661, jusqu'à celle de Colbert, en 1680, est réuni dans notre troisième section. C'est par là et non par des guerres, que Louis XIV a véritablement mérité le surnom de Grand

Pendant que ce monarque s'occupait avec un si brillant succès du bien et de la splendeur de son royaume, il eut avec l'Espagne, avec le pape Alexandre VII et avec le duc de Lorraine des contestations qui pouvaient faire pressentir ses projets d'agrandissement et ses idées de suprématie; il eut aussi une courte guerre à soutenir contre l'Angleterre. Ces événemens extérieurs sont décrits dans la quatrième section.

Les Protestans de France étaient soumis; ils vivaient paisiblement et n'étaient plus dangereux; leur esprit d'indépendance avait passé aux Catholiques. Au sein de l'Église française, il se forma une secte qui à une dévotion souvent respectable, quoique quelque-

fois trop exagérée pour paraître vraie, joignait une tendance à secouer la domination pontificale, qui lui donnait fréquemment de l'analogie avec les Protestans, dont néanmoins elle haïssait le dogme. Il est difficile, après s'être soustrait au pouvoir ecclésiastique, de ne pas passer à l'opposition contre l'autorité séculière; aussi trouvons-nous déjà dans les premiers Jansénistes (c'est le nom de cette secte), dans des hommes dont la France s'honore d'ailleurs, des traces de cette humeur factieuse qui se développa dans leurs successeurs. La première époque de l'histoire du jansénisme, à laquelle appartient celle de l'institution du Port-Royal, est présentée dans notre cinquième section. La paix de l'Église de 1665 mit fin à la dispute que le livre d'un évêque flamand avait fait naître, ou la suspendit au moins.

Pendant que le roi de France défendait le chef de l'Église contre la mutinerie des Jansénistes, il se trouva lui-même enveloppé dans une suite de disputes avec Rome. La régale, les libertés de l'Église gallicane, et l'arrogance du roi, prétendant faire jouir ses ambassadeurs à Rome de privilèges qu'aucun gouvernement ne peut tolérer, en furent les objets. Nous en réunissons le précis dans notre sixième section.

Ce fut en 1666 que commença cette série de guerres que la postérité reproche à l'ambition de Louis XIV; ce fut depuis ce moment que les autres puissances tournèrent contre la France ce système d'équilibre politique dont Richelieu s'était si habilement servi contre la maison de Habsbourg. Nous nommons la

première de ces guerres que termine, en 1668, la paix d'Aix-la-Chapelle, la *guerre de dévolution*, d'après une coutume de la jurisprudence civile de Flandre et de Brabant, que Louis XIV voulait ériger en maxime de droit public. Nous nommerons *guerre d'Hollande* la seconde qui fut allumée par les passions et par l'esprit de vengeance du roi de France : le traité de Nimègue de 1679 la termina. L'histoire de ces deux guerres et des traités qui y mirent fin forme notre septième et notre huitième section. Nous montrerons, dans la neuvième, la tentative de Louis XIV de faire, à l'ombre de la paix et par un abus révoltant des formes de la justice, des conquêtes que la guerre la plus heureuse aurait à peine pu lui valoir.

Depuis 1665 jusqu'en 1685, on suivit en France un système de persécution bien calculé contre les Protestans. Nous dévoilerons, dans la dixième section, les intrigues par lesquelles des ministres coupables parvinrent à persuader Louis XIV de l'inutilité de l'édit de Nantes, publié par son aïeul, et de la nécessité de le révoquer, en faisant valoir la maxime qu'en législation tout ce qui est inutile est pernicieux.

La *guerre d'Allemagne* de 1688 et la paix de Ryswick de 1697, rempliront la onzième section. C'est l'époque où les ministres de Louis XIV couvrirent d'infamie le nom français en Allemagne; car il est bien constaté que ce n'est ni au monarque ni aux généraux qu'il faut attribuer les horreurs que les armées ont commises par ordre des ministres du roi dans le Palatinat et dans le pays de Bade.

Interrompant alors le récit des batailles et des né-*gociations*, pour nous occuper d'une matière tenant à *la fois* à la théologie et à l'histoire des folies humaines, nous parlerons, dans la douzième section, de cette nouvelle espèce de fanatisme religieux qui, vers la fin du dix-septième siècle, s'est emparé des esprits, moins dans la généralité de la France que seulement à la cour de Louis XIV et parmi les personnes de haute qualité ; extravagance qui mériterait d'être traitée avec mépris, si elle n'avait causé une brouillerie entre deux prélats, l'un le plus grand que l'Église française ait produit, Bossuet, qui a été jugé digne d'être placé immédiatement après les pères de l'ancienne Église ; l'autre, Fénélon, qui appartient aux caractères les plus aimables et aux écrivains les plus élégans de cette époque. Il s'agit du Quiétisme.

La treizième section est la plus longue, et une des plus importantes du deuxième chapitre. Nous y traiterons :

1°. Des négociations par lesquelles les grandes puissances européennes ont voulu pré r les guerres que l'extinction de la maison d'A en Espagne devait allumer; des différentes pr à la succession de Charles II; de l'élévation on sur le trône laissé vacant par ce roi , en descendant dans la tombe, a cru qu'un monar uvait disposer de son trône comme un part de son patrimoine, et qui cependant, il intrigues dont il était entouré, faisant taire l'amitié, n'écouta que celle de sa co e, et se déclara en fa-

veur de l'héritier que les lois fondamentales de sa monarchie désignaient ; enfin nous parlerons dans le paragraphe des alliances qui se formèrent contre Louis XIV et Philippe V, le nouveau roi d'Espagne.

2°. De la guerre pour la succession d'Espagne, la seule juste et la seule malheureuse que Louis XIV ait faite depuis 1666 ; guerre féconde en catastrophes, et pendant laquelle les plus grands généraux que l'Europe ait vus sont entrés en lice ;

3°. Des négociations qui eurent lieu depuis 1705 jusqu'en 1713, pour donner la paix au monde et pour parvenir à signer le traité d'Utrecht ; récit instructif pour les rois et les ministres, auxquels il doit apprendre qu'il est de l'intérêt des gouvernemens d'user avec modération des avantages que donne la victoire. L'histoire de cette négociation renferme une véritable leçon de morale ; nous pourrions dire de politique, car la politique et la morale doivent être en harmonie, et leur séparation prépare la chute des empires.

4°. Nous donnerons le sommaire des traités d'Utrecht, et terminerons,

5°. Par celui des traités de Rastadt et de Bade, qui en sont le complément.

La querelle du jansénisme que la paix de l'Église de 1665 avait assoupie, recommença pendant la guerre pour la succession d'Espagne ; elle dura au-delà de la vie de Louis XIV, et se prolongea jusqu'à ce que l'opposition, se dépouillant du masque religieux sous lequel elle avait tâché de se soustraire aux yeux du vulgaire, se confondit avec une nouvelle opposition po-

litique qui s'affubla d'un manteau philosophique. La quatorzième section est consacrée à l'histoire de cette seconde époque du jansénisme; la quinzième à celle des derniers momens de Louis XIV.

Après avoir suivi ainsi avec l'histoire d'Allemagne et de France le cours des événemens que dans la partie occidentale et méridionale de l'Europe produisit le système de l'équilibre politique, appliqué d'abord à la maison d'Autriche, tourné ensuite contre la France, nous parcourrons les autres états qui étaient entrés dans ce système. Les deux puissances maritimes sont les premières qui s'offrent à nos regards.

La république des Provinces-unies, dont nous avons vu dans le précédent livre les faibles commencemens et pressenti la fi ure grandeur, eut encore à lutter pendant près de trente ans, avant que son existence fût parfaitement assurée. Soutenue par la France et par l'Angleterre, dirigée par les stathouders, les frères Maurice et Henri Frédéric, princes de Nassau-Orange, et par Guillaume II, fils du dernier, elle eut de grands succès dans cette guerre difficile, et augmenta même son territoire par des conquêtes, pendant qu'aux dépens du Portugal, devenu province espagnole, elle fonda de solides établissemens en Asie et en Amérique. La paix de Munster de 1648, la plaça définitivement parmi les puissances européennes. Ces événemens formeront la matière de la première section de notre *troisième* chapitre qui est consacré à l'histoire des Provinces-unies.

La seconde section présentera les autres événemens,

soit intérieurs, soit extérieurs, arrivés depuis 1619, sous le stathoudérat de trois princes que nous venons de nommer, jusqu'en 1651, époque de l'abolition de cette dignité éminente.

Le parti démocratique en Hollande ayant obtenu que la maison des fondateurs de la république fût exclue de toute participation au gouvernement, cette république fut pendant vingt-quatre ans déchirée dans son intérieur par des factions. Au milieu de ces troubles, elle fit d'abord une glorieuse guerre à l'Angleterre, se mit ensuite à la tête de la première grande alliance contre Louis XIV, et joua à Aix-la-Chapelle le rôle d'arbitre de la paix. Indigné d'avoir été arrêté dans ses projets par une république que ses ancêtres ont aidée à secouer le joug espagnol, et que son orgueil méprise, le roi de France se place lui-même à la tête de son armée, pour venger, par la destruction, l'outrage que le monarque le plus puissant a reçu d'un petit peuple de pêcheurs et de négocians. L'invasion de la Hollande est le signal de la chute du parti démocratique : les frères de Witt sont déchirés par les mains de ce même peuple qui en avait fait ses idoles; fureur populaire, si bien caractérisée par un poète français[1] dans les vers suivans que tous les chefs de partis populaires doivent avoir présens à la mémoire :

On peut braver Néron, cette hyène de Rome;
Les brutes ont un cœur, le tyran est un homme;
Mais le peuple est un élément,
Élément qu'aucun frein ne dompte,

[1] LAMARTINE.

Et qui roule, semblable à la fatalité.
Pendant que sa colère monte,
Jeter un cri d'humanité,
C'est au sourd Océan qui blanchit son rivage
Jeter, dans la tempête, un roseau de la plage,
La feuille sèche à l'ouragan.

Aussitôt le stathoudérat, jusqu'alors objet d'horreur pour le peuple, est rétabli. Ces événemens, qui remplissent la période de 1651 à 1674, seront racontés dans la troisième section.

L'administration de Guillaume III, depuis 1674 jusqu'en 1702, est l'époque la plus brillante de l'histoire de la république des Pays-Bas; c'est celle des paix de Nimègue et de Ryswick et de la grande alliance que les sept provinces et l'Angleterre, réunis depuis 1689 sous le même chef, opposent à Louis XIV et à Philippe V. Notre quatrième section lui est consacrée.

La cinquième, de 1702 à 1716, nous montrera de nouveau la république, sans chef en titre, faire la guerre à la France avec un succès dû plus souvent à la supériorité d'Eugène et de Marlborough qu'à la sagesse et l'énergie d'un gouvernement vicieux. Abusant de la victoire, les républica[illegible]s hollandais oublient toute modération, et prét[illegible]lent faire acheter à Louis XIV la paix par [illegible]iliations personnelles. Tant d'insolence est punie; au lieu de dicter les conditions de la paix, les [illegible]somptueux démocrates sont obligés d'accepter celle[illegible] que la reine Anne a stipulées pour eux sans demande[illegible] leur avis, trop heureux que

l'intérêt de l'Angleterre même exige que ces stipulations soient avantageuses à la république. Le traité d'Utrecht lui assura une barrière contre la France; il n'en est pas moins l'époque d'où date l'ère de sa décadence, parce que l'Europe a appris que les grandes transactions politiques n'exigent pas, comme on l'avait cru, la participation de cette puissance nouvelle.

Le *quatrième* chapitre de notre septième livre est consacré aux affaires des îles Britanniques, dont l'histoire nous offrira des catastrophes tragiques et un crime jusqu'alors inoui dans les annales des peuples civilisés. Nous divisons ce chapitre en onze sections. Dans la première, nous verrons les dernières années de Jacques Ier achever de faire tomber ce monarque dans le mépris : l'Angleterre cessa, pour quelque temps, de compter dans les affaires politiques de l'Europe. Ce roi pédant lègue à Charles Ier, son fils, que la nature a doué des plus rares qualités, des principes sur la nature du pouvoir royal, qui n'étaient pas erronés peut-être, même dans leur application à l'Angleterre, mais dont la rigueur ne convenait plus aux circonstances où le pays se trouvait. L'esprit d'indépendance, comprimé par le premier Stuart, éclata avec force sous le second; le parlement ayant arraché au roi des concessions qui aujourd'hui encore servent de base à la constitution anglaise, se montre peu reconnaissant et nullement complaisant. Charles se décide à gouverner sans le concours des représentans de la nation. La révolte du plus fanatique parmi

les peuples qui ont embrassé la réforme de Calvin, les Écossais[1], le décide à recourir à des moyens qu'un monarque constitutionnel ne peut hasarder que lorsque la nation a éprouvé jusqu'à la satiété les inconvéniens d'un gouvernement représentatif dégénéré. Il se voit dans la nécessité de convoquer de nouveau le parlement; cette assemblée usurpe tous les pouvoirs, désorganise le gouvernement, et fait peser sur la nation le joug du pouvoir arbitraire, d'autant plus dur qu'il est imposé au nom de la liberté. L'Angleterre ne peut plus être sauvée que par un remède qui serait par lui-même le plus grand des maux, si le despotisme, surtout quand il est exercé par la multitude, n'était pas plus insupportable encore : nous voulons parler de la guerre civile.

La seconde et la troisième section du quatrième livre sont vouées à ces événemens qui en préparent de plus mémorables. Pendant qu'ils se passent en Angleterre et en Écosse, l'Irlande est le théâtre d'une suite de révoltes, de conspirations et de guerres entre deux partis qui sont divisés à la fois par la haine nationale et par le fanatisme religieux. Le grand massacre du 23 septembre 1641 est l'origine immédiate de troubles qui jusqu'à nos jours ont déchiré l'Irlande, pays aux malheurs duquel ceux d'aucun autre

[1] Sera-t-il nécessaire d'ajouter que dans cette phrase il ne s'agit que des Écossais du seizième siècle? Certes, une nation qui a un foyer de lumières comme Édimbourg, et qui donne une noble hospitalité au malheur, ne pourrait se reconnaître dans ces mots. (*Note ajoutée en* 1831.)

ne sont comparables. C'est en Irlande qu'on a vu les descendans des habitans originaires dépouillés non-seulement de tous les droits politiques, mais de leur antique patrimoine, réduits à la condition de prolétaires, nourrir une haine héréditaire contre leurs spoliateurs, dont les héritiers habitent les mêmes maisons qu'ont bâties les anciens Irlandais, et cultivent les terres que ceux-ci ont défrichées. Cette haine que chaque Irlandais a sucée avec le lait maternel, est nourrie et fomentée par la différence de religion. Cette île doit rappeler aux rois et à leurs ministres le terrible : *Discite justitiam!* son exemple doit les avertir qu'en politique aussi bien que dans la vie privée, les suites de toute injustice sont éternelles, si on ne se hâte de la réparer quand il en est temps encore.

Nous vivons à une époque où un ministère loué par sa sagesse a osé accorder aux Irlandais une justice partielle, puisqu'une justice entière est devenue impossible : puisse la modération de la population catholique d'Irlande, formant beaucoup plus de la moitié de tous les habitans, s'en contenter et donner au monde un exemple qui serait le premier dans l'histoire. Notre quatrième section qui traite des affaires d'Irlande jusqu'en 1645, fournit matière à beaucoup de méditations.

Dans la cinquième nous avons, d'une main tremblante, rapporté les événemens de la guerre entre un roi légitime et ses sujets aveuglés, égarés, devenus forcenés par le fanatisme religieux et politique que la doc-

trine de quelques ambitieux leur a inspiré : cette lutte sacrilège se termine par une catastrophe terrible. En tirant cette histoire des écrivains du temps ayant appartenu à l'un ou à l'autre des deux partis, nous nous sommes acquittés d'une tâche pénible. Plus d'une fois il nous semblait que transportés d'avance aux temps futurs, nous lisions les pages où avec un stilet de fer la muse de l'histoire inscrira sur des tables d'airain les événemens dont nous avons été condamnés à être les témoins. Nos imprudens doctrinaires prévoyent-ils le jugement qui stigmatisera leur mémoire!

Le plus méprisable des usurpateurs, parce qu'il a été le plus hypocrite, règne sur la prétendue république anglaise, et les amis de la liberté qui ont renversé le trône, rampent à ses pieds. Cromwell appesantit sur sa nation un sceptre de plomb; mais gouvernant avec sagesse il est favorisé par la fortune. Courbé sous un joug honteux, le peuple anglais jouit d'une haute considération au dehors et d'une grande prospérité en dedans. L'acte de navigation de 1655 en est la base; cette loi a créé la marine anglaise, et placé la Grande-Bretagne au rang des premières puissances.

Notre sixième section est consacrée à l'histoire de la république anglaise ou de l'interrègne, depuis 1649 jusqu'à la restauration des Stuarts en 1660.

Dans les deux sections suivantes, nous nous occuperons du règne de Charles II, prince doué de qua-

lités aimables comme particulier, mais peu estimables dans un souverain, et se dégradant jusqu'à devenir le pensionnaire de la France. Des cabales qui font époque dans l'histoire des ministres européens, une suite de conspirations, de complots criminels, dont alternativement les Catholiques et les Protestans se sont rendus responsables, l'origine de deux factions dont les noms se sont propagés jusqu'à nos jours, les Whigs et les Torys, des guerres entreprises sans de justes motifs, et terminées sans gloire; deux lois fondamentales, faisant partie de l'édifice constitutionnel de la Grande-Bretagne [1], des intrigues pour l'exclusion de l'héritier légitime de la couronne, enfin l'origine des doctrines anti-religieuses, cette peste qui dans le dix-huitième siècle devait infecter le continent de l'Europe; telles sont les parties dont se compose le règne de Charles II, de 1665 à 1685.

Son successeur, Jacques (1685 à 1689) a été jugé avec prévention, parce qu'usant d'un droit naturel, qu'aucune loi fondamentale ne lui avait enlevé, il embrasse la religion catholique. La postérité n'oserait lui en faire un reproche si sa conduite avait été franche et réfléchie. Le gendre du roi, Guillaume prince d'Orange, débarque avec une armée en Angleterre, se met à la tête des mécontens, fait la guerre au souverain et le force par des démarches artificieuses à prendre la résolution funeste de s'évader. Le trône est déclaré vacant; Guillaume III et Marie Stuart, son

[1] Les actes d'*Habeas corpus* et de *Test*.

épouse, y sont portés par élection. La constitution anglaise reçut un nouveau fondement. Ces matières sont traitées dans la neuvième section.

Le règne glorieux de Guillaume III et de Marie II auquel nous consacrons notre dixième section, est l'époque la plus brillante de l'histoire anglaise. Heureux dans leur intérieur, les Anglais, possesseurs d'une marine formidable, jouent au dehors le rôle d'arbitres de l'Europe, que cependant ils partagent encore avec les Hollandais. Une nouvelle loi fondamentale règle la succession au trône en faveur de la ligne protestante de la maison de Stuart, excluant ainsi du trône le fils de Jacques II et sa descendance, ainsi que tous les princes catholiques à jamais.

Le règne d'Anne, fille cadette de Jacques II, fournira la matière de la onzième section. La guerre pour la succession d'Espagne, les combats entre la faction des Whigs et celle des Torys, l'union de l'Angleterre et de l'Écosse en un seul royaume, le triomphe des Torys qui, placés à la tête du ministère, deviennent les auteurs de la paix d'Utrecht dont ils dictent les conditions; la reconnaissance des droits de la maison électorale de Brunswick-Lunebourg au trône de la Grande-Bretagne après la reine Anne; la mort de cette souveraine en 1714, tels sont les événemens que nous rapporterons dans cette section.

Passant les mers, nous raconterons dans le *cinquième* chapitre l'histoire d'Espagne. Deux rois de la maison d'Autriche y ont régné, Philippe IV (1621—1665)

et Charles II (1665—1700). Philippe IV abandonna les rènes de l'état à son ministre, le comte-duc d'Olivarez, dont l'administration a été une époque funeste pour l'Espagne par le soulèvement de la Catalogne, province de l'ancienne monarchie aragonaise, et par celui du Portugal, conquête de Philippe II. Don Louis de Haro devint cher à la nation, parce qu'il termina par la paix des Pyrénées de 1659, la guerre qui depuis trente ans divisait l'Espagne et la France. Dans la première section du *cinquième* chapitre, il sera question du règne de Philippe IV; dans la seconde de celui de Charles II, dernier descendant de Charles-Quint. La perspective de l'extinction de la ligne de la maison d'Autriche régnante en Espagne, tourmenta ce prince malheureux, faible de corps et d'esprit, depuis qu'il fut venu à l'âge de raison jusqu'à sa mort. Flottant entre les factions autrichienne et française, affligé de l'idée d'un partage de la monarchie espagnole, se faisant illusion sur son pouvoir, Charles II, suivant les impulsions venues de sa conscience, après avoir deux fois disposé d'avance de son trône, y appelle par un troisième testament la maison de Bourbon et meurt immédiatement après cet acte de justice.

Dans la troisième section nous verrons un petit-fils de Louis XIV monter sur le trône d'Espagne. Comme un chapitre particulier de ce livre a traité de la guerre que cet événement alluma en Europe, nous n'aurons à parler que des vicissitudes que Philippe V éprouva dans le pays situé au-delà des Pyrénées, et des intri-

gues de co[illegible] je [illegible], c [illegible] l
en proie à une maladie q[illegible] t
miner le courage de son [illegible] n[illegible]. Forcé [illegible]
fois d'abandonner sa cap[illegible]ale à [illegible] rival [illegible] gé
Grande-Bretagne, il y es[illegible] l'a[illegible] de la
nation qui regarde l'Autr[illegible]h[illegible] con[illegible] être [illegible]r,
et par les efforts que lui-même a faits p[illegible] s'en re[illegible]
digne. Son refus de céder à l'orage et de quitter un peuple qui a si bien mérité de lui, nous inspirera de l'estime pour ce prince vertueux, et nous disposera à l'indulgence pour ses faiblesses. Ce n'est que forcé par la nécessité qu'il consent enfin à un partage de la monarchie que Charles II lui a laissée pour qu'il la maintînt entière; son cœur est déchiré lorsqu'il doit à jamais renoncer à son ancienne patrie. Il s'y soumet cependant parce qu'il sait qu'une renonciation de ce genre ne peut pas priver ses descendans d'un droit qu'ils tiennent de Dieu même et des lois constitutionnelles de l'état, et que si les puissances alliées ont pu être autorisées à établir en principe que les couronnes de France et d'Espagne ne seront jamais portées par la même tête, elles n'avaient certainement pas la faculté de changer le droit public français qui appelle au trône de S. Louis tous les descendans de Louis XIV avant ceux de Louis XIII. Par la paix d'Utrecht, Philippe V est reconnu roi d'Espagne et des Amériques. Peu de mois après, la mort de son épouse, princesse de Savoie, le plonge dans un triste veuvage. Avec ce décès qui a une grande influence sur les affaires d'Espagne et d'Europe, se termine la première époque du règne

de Philippe V. La seconde appartient au dernier livre de ce Cours.

Depuis 1580, le Portugal avait cessé d'être un état indépendant. Réduit à la condition de province d'Espagne, il avait eu part à tous les désastres qui frappèrent ce royaume; ils les avait d'autant plus ressentis en Asie et en Amérique, qu'il avait plus à perdre dans ces deux parties du monde, et que le gouvernement espagnol au lieu de le protéger, vit avec satisfaction sa ruine. Si jamais insurrection peut être justifiée, ce fut le cas de celle des Portugais contre le gouvernement illégitime et oppressif de l'Espagne. La révolution de 1640 délivra ce peuple du joug, en plaçant la maison de Bragance sur le trône. Jean IV, premier roi de cette famille, l'occupa jusqu'en 1655. Les deux premières sections du *sixième* chapitre font connaître les maux que le Portugal éprouva pendant qu'il était soumis à Philippe II et à ses successeurs; elles racontent l'histoire de la révolution de 1640 et du règne du prince pour lequel elle fut faite plutôt qu'il ne l'opéra lui-même.

Le règne de son fils, Alphonse VI, offre une révolution d'un autre genre, mais fort singulière : un prince détrôné par les intrigues de son épouse et de son propre frère; la reine faisant casser son mariage avec l'époux malheureux, pour donner sa main à l'usurpateur qui se contente d'abord du titre de régent, et ne prend qu'au bout de seize ans celui de roi qu'il porte encore pendant vingt-trois ans. Il réussit à se réconcilier avec l'Espagne et à terminer même la lon-

gue dispute à laquelle avaient donné lieu les bulles des papes, en tirant une ligne de partage entre les conquêtes espagnoles et portugaises, en Asie et au Nouveau-Monde. L'histoire des rois Alphonse VI et Pierre II est renfermée dans la troisième et quatrième section; la cinquième est consacrée à une partie du règne de Jean V, laquelle se termine à la paix d'Utrecht.

Nous repasserons les Pyrénées et les Alpes, pour jeter dans le *septième* chapitre un coup d'œil sur la Suisse. Les deux guerres de la Valteline et celle des Grisons, la reconnaissance de l'indépendance de la confédération suisse par le traité de Westphalie, sont les principaux événemens de ces pays dans le dix-septième siècle. Le commencement du dix-huitième nous offre le dernier exemple, à ce que nous espérons, d'une guerre de religion entre des peuples chrétiens. Nous joignons à l'histoire de la Suisse celle de la succession de Neuchâtel, qui fut ouverte en 1707.

L'Italie est parmi les pays qui ont fait partie du système politique de l'occident et du midi, le seul dont il nous reste à parler; nous en distribuerons l'histoire en trois chapitres, le *huitième*, *neuvième* et *dixième*.

Le *huitième* sera consacré à l'histoire des états de la Haute-Italie, à l'exception de la république de Venise, dont il sera question dans la seconde partie de ce livre. Nous verrons *les ducs de Savoie*, par suite d'un raffinement de politique qui les rend des amis peu sûrs, ceindre enfin leur front d'une couronne

royale, qui, depuis plus d'un siècle avait été l'objet de leurs désirs, et dont leurs talens les rendaient très-dignes. Nous trouverons la *maison de Gonzague* fleurissante en quatre lignes, dites de Mantoue et Montferrat, de Guastalle, de Castiglione et Solferino, et de Novellaro. L'extinction de la branche aînée de la ligne de Mantoue, en 1627, causera une guerre sanglante entre les grandes puissances. Grâce à la protection de la France, la branche de Nevers sera maintenue pendant quatre-vingts ans dans la possession des états de Mantoue, jusqu'à ce que, victime de son attachement pour la France, elle sera proscrite et dépouillée par son seigneur suzerain, l'empereur. L'histoire du dernier duc nous fournira l'occasion de dévoiler la fable du masque de fer, inventée par le désir du merveilleux et avidement adoptée par la crédulité.

L'histoire du *duc de Modène*, de celle de la *maison Farnèse* à Parme, nous offriront peu d'événemens d'un intérêt général, si ce n'est l'arrangement du différend avec le pape, causé par l'incamération de Castro et Ronciglione. La *maison de la Mirandole* s'éteindra; celle de *Monaco* reprendra son indépendance. L'humiliation de la *république de Gênes* par Louis XIV et l'acquisition du marquisat de Final, constituent, à peu d'événemens près, l'histoire de cette république.

Le *grand-duché de Toscane*, l'*État ecclésiastique*, la *principauté de Piombino* et la *république de S. Marin*, forment les états de la Moyenne-Italie.

Nous nous dispenserons, dans cette période, de parler des deux derniers; l'histoire des autres est l'objet du *neuvième* chapitre. La maison de Médicis règne encore à Florence; mais déjà des signes funestes annoncent sa prochaine extinction, et la perspective d'une si riche succession met les cabinets en agitation : les Florentins conçoivent l'espoir chimérique de recouvrer leur liberté. L'illusion se détruira au commencement de la période suivante. L'histoire des *souverains pontifes*, qui nous occupera ensuite, a perdu, depuis le concile de Trente, une grande partie de l'intérêt qui y était anciennement attaché.

Les royaumes de Naples et de Sicile, possédés par les rois d'Espagne de la maison d'Autriche, feront la matière du *dixième* chapitre. Une révolte d'une nature bien extraordinaire, un épisode bizarre, mais qui peut fournir matière aux réflexions des psychologistes, le rôle que jouèrent à Naples le pêcheur Thomas Aniello, et après lui un prince français, renommé par sa valeur, sont le seul événement du *royaume de Naples* qui méritera que nous nous arrêtions : c'est un de ces événemens qui s'annoncent comme grands et importans, et qui ne laissent pas de traces. La guerre pour la succession d'Espagne fournit à la branche allemande d'Autriche l'occasion de conquérir le royaume, et la paix d'Utrecht le lui assure.

En *Sicile*, nous verrons une violente révolte étouffée dans le sang. La paix d'Utrecht donnera à ce royaume de nouveaux maîtres dans les ducs de Savoie.

Tels sont les états qui, dans le dix-septième sièc
appartenaient au système occidental-méridional
l'Europe, et dont l'histoire forme l'objet de la p
mière partie de notre septième livre.

CHAPITRE I.

Histoire de la guerre de trente ans et de la paix de Westphalie, *et* *Histoire d'Allemagne, depuis* 1618 *jusqu'en* 1714.

SECTION I.

Période Palatine de la guerre de trente ans, 1618—1625 [1].

La mort de l'empereur Mathias, qui arriva le 20 mars 1619, fut l'époque d'une grande crise pour l'Allemagne et pour la maison d'Autriche en particulier; elle donna le signal d'une guerre sanglante de trente ans, à laquelle, outre l'Empire et les états héréditaires de son chef, l'Espagne, la France, la nouvelle république des Pays-Bas, le Danemark et la Suède prirent part, et qui eut les plus grands résultats pour l'état de la religion et de la politique dans une partie de l'Europe. Ferdinand empereur, 1637.

Des frères de Mathias et de Rodolphe II, ou des fils de Maximilien II, il n'en existait plus qu'un seul, l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas, âgé de soixante ans, faible de santé, et n'ayant pas d'enfans.

[1] Faisant suite au vol. XV, p. 264.

Depuis long-temps, il avait renoncé en faveur de l'archiduc Ferdinand, son cousin, duc de Stirie, de Carinthie et de Carniole, aux états de sa maison qui formaient la part de Mathias, savoir l'Autriche, le Tirol, la Souabe et l'Alsace autrichiennes, ainsi que les royaumes d'Hongrie et de Bohême, avec leurs dépendances; il avait approuvé que Ferdinand se fît couronner roi de Bohême en 1617, et d'Hongrie en 1618. C'était un magnifique héritage que celui auquel Albert renonça; mais dans quel état se trouvait-il? Tous ces pays étaient en proie à la révolte et déchirés par des factions politiques et des dissensions religieuses; les habitans des uns avaient pris les armes contre leur maître; ceux des autres se préparaient à les prendre pour secouer l'autorité légitime. Il fallait toute la fermeté que la nature avait donnée à Ferdinand, et le courage que lui avait inspiré une éducation très-religieuse, pour oser lutter contre les difficultés qui se présentaient de tous côtés.

L'héritage auquel l'archiduc Albert renonça n'échut pas cependant sans partage à Ferdinand. Comme le droit de primogéniture n'était pas encore positivement établi dans la maison d'Autriche, les frères de Ferdinand eurent pour leur part le Tirol avec les possessions en Souabe et en Alsace. Ferdinand introduisit la primogéniture par son testament qu'il signa le 10 mai 1621; mais il ne put l'établir que dans sa branche, c'est-à-dire à l'égard de la succession qu'il laisserait un jour. La seconde branche, dont l'archiduc Léopold, un de ses frères, fut la souche, posséda le Tirol et la

Souabe autrichienne, tant qu'elle exista; l'Alsace fut perdue par la paix de Munster.

Deux objets réclamèrent la plus prompte sollicitude du roi d'Hongrie et de Bohême; c'était d'apaiser les troubles du dernier pays et d'obtenir la couronne impériale. Ces deux affaires marchaient de front. On vit en 1619, pour la seconde fois, le vicariat de l'Empire ou l'exercice intérimistique de la puissance impériale, entre les mains de deux princes protestans, Frédéric V, électeur Palatin, et Jean-George, électeur de Saxe; et cette anomalie était regardée comme un événement alarmant pour la religion catholique. L'Union protestante [1] se donna beaucoup de mouvemens pour empêcher que la dignité impériale ne fût déférée à Ferdinand; elle l'offrit tour à tour à Maximilien, duc de Bavière, à Christian IV, roi de Danemark, à Maurice, prince d'Orange, et à Charles-Émanuel, duc de Savoie; tous refusèrent la couronne ou firent des conditions sur lesquelles on ne put s'accorder. Le 28 août 1619, tous les électeurs, à l'exception du seul Palatin, choisirent Ferdinand qui fut couronné, le 12 septembre, à Francfort.

Les hostilités entre ce prince et les directeurs de la Bohême avaient commencé depuis plusieurs mois. Henri-Mathias comte de Thurn, était entré en Moravie, au mois de mai, et y avait aboli le gouvernement de Ferdinand; il avait ensuite porté ses armes en Autriche, et s'était avancé en juin jusqu'à Vienne : déjà les mécontens de l'archiduché avaient fait des

[1] Voy. vol. XV, p. 218, 224.

démonstrations qui indiquaient l'intention de se joindre aux insurgés, lorsqu'une victoire que Charles-Bonaventure de Longueval, comte de Bucquoi, général impérial, remporta, le 9 juin, à Budweis, sur Ernest, comte de Mansfeld, général des Bohémiens, força Thurn à la retraite.

Destitution de Ferdinand II comme roi de Bohême.

Les États de Bohême, de Moravie, de Silésie et de Lusace, conclurent, le 31 juin 1619, à Prague, une confédération générale pour le maintien de leurs privilèges, constitutions, religion et *lettres de majesté*; et, le 16 août, ceux de Haute et Basse-Autriche y accédèrent. Le 17, la confédération prononça la déchéance de Ferdinand II, comme ayant été élu d'une manière illégale, et pour avoir violé ses lettres réversales. Le 27 et le 28, Frédéric, électeur Palatin, fut choisi pour le remplacer. De tous les candidats proposés, ce prince paraissait réunir le plus de moyens pour soutenir un tel choix. Il était à la fois gendre de Jacques Ier, roi de Grande-Bretagne, et neveu du prince d'Orange, l'ennemi le plus formidable de la maison d'Autriche. Chef lui-même de l'Union évangélique, il pouvait disposer des forces des Protestans; possesseur du Haut-Palatinat, il était à portée de fournir de prompts secours à la Bohême. Il est vrai qu'il était réformé, et cette circonstance le rendait désagréable aux zélés Luthériens qui lui auraient volontiers préféré l'électeur de Saxe.

Frédéric avait bien ambitionné l'honneur de cette élection; mais il ne fut pas content de la précipitation avec laquelle elle eut lieu : il aurait désiré qu'on lui

eût laissé le temps de connaître les intentions positives de son beau-père et l'opinion de quelques autres personnes qu'il avait consultées. Aussi balança-t-il d'abord d'accepter une couronne qui lui était offerte par la rébellion. Les sages conseils de sa mère Louise-Juliane de Nassau-Orange, qui tâchait de réprimer son ambition, augmentèrent son irrésolution; les avis timorés de son beau-père qui ne savait jamais prendre un parti ne pouvaient le décider. Il n'est pas vrai, comme on a dit quelquefois, que la fierté de son épouse, qui, fille de roi, voulait être assise sur un trône, l'entraîna dans l'abîme ouvert sous ses pas[1]; mais ce qui est sûr, c'est qu'à la fin, les insinuations du prince d'Orange et le fanatisme religieux des personnes qui entouraient l'électeur, l'emportèrent sur les conseils de la prudence et de la droiture. Frédéric fut perdu par Abraham Schulz ou Scultetus, prédicateur de la cour de Heidelberg, qui ne voyait dans l'élévation de l'électeur que le triomphe du calvinisme sur le luthéranisme. Une circonstance qui sans doute contribua à décider Frédéric, fut l'invasion de la Hongrie par Bethlen Gabor, prince de Transilvanie, qui y fut reçu à bras ouverts par les Protestans, et son irruption en Autriche, où il porta la dévastation et la terreur jusqu'aux portes de Vienne. Ces événemens arrivèrent dans les mois de septembre, octobre et novembre 1619.

Élection de Frédéric V comme roi de Bohême.

Le 31 octobre, Frédéric arriva à Prague et fut cou-

[1] Tout ce qu'on peut dire, c'est que, séduite par l'éclat d'une couronne qui brillait à ses yeux, elle ne retint pas son époux.

ronné le 4 novembre; comme les Hongrais offrirent leur trône à Behtlen Gabor, les affaires de l'empereur se trouvèrent dans une situation très-critique, mais son activité et son adresse, les fautes que nous allons voir commettre à l'Union protestante, et les imprudences de Frédéric V, qui au lieu du travail pensait un peu trop aux plaisirs, et par son intolérance indisposa les adhérens de la confession d'Augsbourg, changèrent bientôt la face des affaires.

Alliance de Munich de 1619.

Ferdinand II obtint du pape un subside de 20,000 florins d'or par mois. Le souverain pontife (Paul V) imposa en faveur de ce prince des décimes en Italie, qui rapportaient 250,000 écus par an [1]. La cour de Madrid lui envoya une somme de 1,200,000 florins, et promit de faire une diversion dans le Palatinat, où elle envoya, à la tête de 25,000 hommes qui se trouvaient dans les Pays-Bas, un célèbre capitaine, Ambroise, marquis de Spinola. Le roi de Pologne [2] ne pouvant obtenir que sa nation se déclarât pour l'empereur, permit à ses Cosaques de faire des incursions en Silésie, ce qui obligea les confédérés à diviser leurs forces. Ferdinand mit plus particulièrement dans ses intérêts Maximilien, duc de Bavière, et Jean George Ier, électeur de Saxe. Maximilien était directeur en chef de la Ligue catholique; mais sa vanité était blessée de ce qu'on eût jugé nécessaire de partager son autorité en établissant plusieurs directoires particuliers. Il voulait se retirer entièrement, et ce ne fut qu'avec beau-

[1] VITTORIO SIRI, *Memorie recondite*, vol. XXXVII, p. 51.

[2] Sigismond III.

coup de peine que l'empereur, qui, revenant de son couronnement, s'était arrêté à Munich, décida son ami, le duc, à signer, le 8 octobre 1619, un traité par lequel le duc de Bavière se chargea de toute la direction des affaires de la Ligue, et promit de soutenir de toutes ses forces l'empereur contre ses ennemis. Celui-ci s'engagea à le dédommager, tant des pertes qu'il pourrait éprouver par les événemens de la guerre, que des frais extraordinaires dont il se chargeait en fournissant au-delà du contingent qu'il devait en sa qualité de membre de la Ligue. Pour sûreté de cette indemnisation, il lui engagea la Haute-Autriche. On assure que par une condition secrète, la dignité électorale palatine fut promise au duc de Bavière.

Jean-George Ier, électeur de Saxe, haïssait depuis long-temps l'électeur Palatin, auquel il enviait la qualité de chef de l'Union évangélique; sa jalousie s'était accrue depuis que Frédéric avait été élu roi de Bohême. L'idée de devoir faire hommage à ce prince pour les fiefs que la Saxe tenait de la Bohême, était insupportable à Jean-George. Il avait pour prédicateur de sa cour un des Luthériens les plus fanatiques, Hoe de Hoenegg, auquel le calvinisme inspirait une vraie horreur, et qui voyait en Scultetus l'antéchrist. Hoe employa toute son éloquence pour exciter son maître contre les Bohémiens et leur nouveau roi, et pour le rapprocher de Ferdinand, dont la religion lui paraissait infiniment plus digne de tolérance que l'*abomination* que prêchait Scultetus. A son instigation l'é- Alliance avec l'électeur de Saxe.

lecteur porta les États du cercle de Haute-Saxe, à se détacher de l'Union évangélique dans le cas qu'elle voudrait prendre fait et cause pour son chef, l'électeur Palatin. Il est probable que l'empereur confirma Jean-George dans ses sentimens loyaux, en promettant dès-lors de les récompenser par la Lusace.

Conduite de la ligue et de l'union.

Maximilien, un des plus grands princes de son siècle, déploya beaucoup d'activité dans l'exécution du rôle dont il s'était chargé. Au commencement du mois de décembre 1619, il convoqua à Würzbourg tous les États catholiques dont se composait la Ligue, et les engagea à mettre promptement sur pied une armée de 25,000 hommes, auxquels il en ajouterait 7,000. La Ligue lui abandonna la nomination des officiers supérieurs dont il fit venir la plupart des Pays-Bas, la meilleure école militaire du temps. Il fut aussi chargé de pourvoir cette armée d'une artillerie suffisante.

L'Union évangélique de son côté se montra très-indifférente pour la cause de son chef. Frédéric en était lui-même la cause. Au lieu de présenter aux Protestans ses intérêts comme ceux de la religion, il ne réclama leur secours que par des motifs purement politiques. Il se trompa en espérant désarmer ainsi la Ligue que l'empereur appelait à la défense de la religion. L'Union tint au mois de novembre 1619 une assemblée à Nuremberg. Plusieurs États y déclarèrent positivement qu'ils ne prendraient pas part à une guerre contre le chef de l'Empire, et on décida finalement que les affaires de Bohême étaient étrangères à la confédération; mais qu'on défendrait les pays héré-

ditaires de l'électeur Palatin contre toute attaque.

Au mois de mars suivant, l'électeur de Mayence convoqua un congrès à Mulhouse en Thuringe, où il se rendit lui-même avec les électeurs de Cologne et de Saxe, et le landgrave de Hesse-Darmstadt; de la part de Trèves et de Bavière, il y vint des ambassadeurs. La conduite de l'électeur Palatin y fut désapprouvée, et on résolut d'assister l'empereur. On signa, le 20 mars 1620, des réversales, par lesquelles, à la demande de l'électeur de Saxe, on assura aux États protestans de la Haute et de la Basse Saxe, la tranquille possession des biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés jusqu'alors. Congrès de Mulhouse.

L'influence que la cour de Madrid exerçait en France depuis la mort de Henri IV, concilia aussi à l'empereur cette puissance. Le système de la régente différait entièrement de celui qu'avait suivi son époux, et Louis XIII n'avait pas encore Richelieu pour guide. Au lieu de profiter des circonstances pour travailler à l'abaissement de l'Autriche, la cour de France s'interposa entre elle et ses ennemis. Le connétable de Luynes, premier ministre du roi, gagné par Philippe III, disposa le conseil à envoyer une ambassade brillante en Hongrie pour apaiser les troubles de ce pays. Elle était composée de Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, qui avait joué un rôle si turbulent sous le dernier règne, et de MM. de Béthune et de Châteauneuf. Cette ambassade se rendit effectivement en Hongrie, où elle réussit à faire conclure, le 20 février 1620, une trève entre Ferdinand II et Bethlen Gabor. De là elle passa en Ambassade du duc d'Angoulême.

Allemagne pour détacher l'Union des intérêts de Bohême. Les ambassadeurs trouvèrent à Lang près d'Ulm, l'armée des Protestans, forte de 1 hommes. Elle se composait des troupes de Wirtemberg, Anspach, et de plusieurs comtes et aucun État de la Basse-Allemagne, ni même le grave de Hesse n'avait envoyé de contingent. Jo Ernest, margrave de Brandebourg-Anspach, la mandait. L'armée de la Ligue, de 30,000 hon sous les ordres de Maximilien, était campée da environs de Donauwerth. Le duc désirait qu'or vînt pas à une bataille, dont au reste le succès pas douteux pour lui. Les ambassadeurs de Fra chargèrent de la médiation; les princes prot étaient bien aises de sortir d'une manière hon de leur situation périlleuse. Ainsi le duc d'Ango put faire accepter aux deux partis un arrange Il fut signé à Ulm, le 3 juillet 1620. Les prince abandonnèrent par ce traité la cause de l'électe latin comme roi de Bohême; la Ligue promit pas attaquer le Palatinat, stipulation fallacieuse les Protestans furent complètement les dupes. milien put dès ce moment employer toutes ses contre la Bohême, pendant que l'empereur cha de l'attaque du Palatinat les Espagnols qui n'é pas compris dans le traité d'Ulm.

Convention Ulm du 3 illet 1620.

Guerre de usace.

Aussitôt que le duc de Bavière se vit les bras du côté du Danube, il entra dans la Haute-Aut la tête de l'armée de la Ligue et de ses propres tr commandées par Jean Tzerclæs, baron (ensuite c

de Tilly. Après avoir soumis cette province, Maximilien se réunit à l'armée de Bucquoi, ce qui porta ses forces à 50,000 hommes avec lesquels il se dirigea sur la Bohême ; pendant que l'électeur de Saxe avec 12,000 hommes attaqua la Lusace. Jean-George, margrave de Brandebourg, le même que nous avons vu figurer au livre précédent comme évêque postulé de Strasbourg, et qui possédait la principauté de Iægerndorf à titre d'apanage, fit de vains efforts pour défendre cette province ; il fut obligé de rendre Bautzen le 3 octobre, et l'électeur de Saxe se fit rendre l'hommage par les habitans.

Après quelques affaires d'une moindre importance, l'armée de Frédéric V qui se montait à 35,000 hommes, sous les ordres de Christian II, prince d'Anhalt-Bernbourg, et de George-Frédéric, comte de Hohenlohe-Weickersheim, se retira devant le duc de Bavière, sur le Mont-Blanc, près de Prague. Maximilien l'y attaqua le 8 novembre 1620, à l'instant où le roi de Bohême donnait un grand banquet ; elle fut entièrement défaite. Frédéric se sauva à Breslau et de là en Hollande. La Bohême, la Moravie et la Silésie rentrèrent sous l'obéissance de l'empereur : le seul margrave Jean-George de Brandebourg-Iægerndorff se maintenait encore à la tête d'une armée. Guerre de Bohême.

Ferdinand laissa pendant quelque temps les chefs de l'insurrection dans l'incertitude sur le sort qu'il leur destinait. Enfin, le 20 février 1621, on arrêta quarante-trois des plus coupables. Une commission présidée par le gouverneur Charles, premier prince de Punition de Bohemiens.

Lichtenstein, en condamna vingt-sept à mort et ils furent exécutés à Prague le 21 juin. La même condamnation, avec la confiscation des biens, fut prononcée contre vingt-neuf absens, parmi lesquels se trouvait le comte de Thurn ; seize furent ou exilés ou condamnés à une prison perpétuelle. Le 24 mai 1622, l'empereur publia un édit enjoignant à tous ceux qui avaient pris part à la rebellion, de venir se présenter devant le gouverneur, de confesser leur crime et d'en demander pardon, avec menace de traiter de criminels de lèse-majesté tous ceux qui n'obéiraient pas à cette sommation. Sept cent vingt-huit seigneurs se présentèrent; ils obtinrent grâce de la vie, mais furent dépouillés de leurs biens, les uns en totalité, d'autres en partie. Pour exterminer toutes les traces de la réformation, on commença par expulser tous les prédicateurs, professeurs et instituteurs calvinistes, et ensuite la même mesure fut employée contre les luthériens, dont tous les temples furent fermés. L'université de Prague fut donnée aux Jésuites. Enfin, en 1627, Ferdinand II cassa et annula la lettre de majesté de Rodolphe II et ordonna qu'à l'avenir on ne souffrirait en Bohème que la religion catholique. On laissa à ceux qui ne voulaient pas retourner au sein de l'Église, six mois pour vendre leurs biens à des Catholiques et pour quitter le pays. Plus de trente mille familles, et dans le nombre cent quatre-vingt-cinq des plus illustres, profitèrent de cette permission; par cette émigration la Saxe voisine, le Brandebourg et la Prusse gagnèrent beaucoup d'habitans

industrieux : la Bohême tomba dans un état de décadence dont au bout de deux siècles elle n'avait encore pu se relever entièrement.

La Silésie fut plus heureuse ; grâce aux soins de l'électeur de Saxe, nommé commissaire de l'empereur pour la pacification de cette province, il fut conclu à Dresde, le 18 février 1621, entre l'électeur et le duc de Münsterberg [1], député des États de Silésie, un traité par lequel ils se soumirent à l'empereur comme à leur roi légitimement élu, et s'engagèrent à lui payer 300,000 florins : l'électeur leur promit une amnistie générale dont le margrave Jean-George de Brandebourg-Jægerndorf et le prince Christian d'Anhalt, devaient seuls être exclus ; il leur promit le renouvellement de la lettre de majesté et de tous leurs privilèges, et s'engagea à prendre leur défense s'ils étaient troublés dans l'exercice de la religion luthérienne d'après la confession d'Augsbourg non variée. Vers la fin [illegible] l'année, les États de Silésie firent à l'[illegible] gratuit de 40,000 rthl, et lui acco[illegible] pour [illegible] a une somme annuelle de 70,000 [illegible]. (Soumission de la Silésie.)

Lorsque Frédéric V aba[illegible] roy[illegible] s'était montré peu digne de [illegible], il ne [illegible] se retirer dans son électorat, [illegible] la proie des Espagnols. Le 8 [illegible] 1620, [illegible] Spinola, avec 25,000 hommes [illegible] vers le Rhin, et l'avait passé à [illegible] près Co[illegible]. Il se dirigea d'abord sur Fr[illegible], [illegible] il y (Conquête du Palatinat par Spinola.)

[1] Henri-Wenceslas, avant-dernier duc de [illegible]nsterberg et d'[illegible] de la descendance de Podiebrad.

trouva l'armée de l'Union, de même force que lui, il repassa le fleuve à Mayence. Joachim-Ernest, margrave de Brandebourg-Anspach, qui commandait l'armée de l'Union, suivit cet exemple, et alla camper près d'Oppenheim. Il importait au général espagnol d'être maître de cette place; il réussit à s'en emparer en faisant semblant d'en vouloir à Worms; le général de l'Union marche aussitôt avec ses meilleurs troupes au secours de cette ville impériale. De ce point, Spinola étendit ses conquêtes, de manière qu'à la fin de l'année 1619, les seules places de Lautern, Manheim, Heidelberg et Frankenthal étaient encore au pouvoir de l'électeur. Les Epagnols étaient maîtres de tout le reste du Palatinat, avec les possessions enclavées des maisons de Bade, de Linange, des Rhingraves et de divers dynastes. Quoique l'armée de l'Union eût été renforcée par un corps hollandais sous les ordres d Henri-Frédéric, comte de Nassau (frère du prince Maurice), et par 2,400 Anglais, sous ceux d'Horace de Veer, elle ne fit presque rien pour empêcher les progrès des Espagnols. Après la bataille de Prague, l'empereur, instruit par les papiers trouvés dans cette ville, que le temps pour lequel l'Union avait été conclue, expirerait le 14 mai 1621, proposa aux confédérés de ne pas la renouveler. Après d'assez longu négociations, dont l'âme fut Louis V, landgrave d Hesse-Darmstadt, zélé partisan de l'empereur, il f conclu le 12 avril 1621, à Aschaffenbourg une co vention, par laquelle l'Union abandonna l'électe Palatin, et se déclara dissoute. Les villes impéria

Dissolution de l'Union évangélique.

et Maurice, landgrave de Hesse-Cassel, ne prirent pas part à cette convention, parce qu'ils n'avaient pas attendu ce moment pour se retirer de l'Union. La défense du Palatinat fut dès ce moment abandonnée à Horace de Veer, général des troupes anglaises, et à Michel d'Obertraut qui commandait celles qui restaient à l'électeur.

Bethlen Gabor, qui avait rompu la trève et envahi la Moravie, fut battu à Standschütz par Albert de Waldstein, qui commandait un corps séparé de l'armée autrichienne; le vainqueur se tourna aussitôt contre l'alliée des Hongrais, le margrave de Brandebourg-Iægerndorf. Il l'atteignit le 18 octobre 1621 à Kremsier, et le défit totalement. Par suite de cette double victoire, Bethlen fut obligé de rentrer en Hongrie, et Jean-George fut dépouillé de sa principauté.

Ferdinand II avait effrayé les protestans par une mesure anti-constitutionnelle et contraire à sa capitulation. Le 22 janvier 1622, il avait, de sa seule autorité, prononcé le ban de l'empire contre Frédéric, électeur Palatin; contre Jean-George, margrave de Brandebourg-Iægerndorf; contre Christian, prince d'Anhalt-Bernbourg et George-Frédéric, comte de Hohenlohe-Weickersheim. Cette mesure était d'autant plus arbitraire, que l'injure pour laquelle la proscription fut prononcée, avait été commise envers le roi de Bohême et non contre le chef de l'Empire. En exécution de la sentence impériale, Maximilien, duc de Bavière, occupa le Haut-Palatinat. Proscription de l'électeur Palatin.

Au milieu de ses malheurs, Frédéric conserva trois

amis qui firent des efforts pour sauver son patrimoine. C'étaient Ernest, comte de Mansfeld; Christian, prince de Brunswick, administrateur de Halberstadt; et George-Frédéric, margrave de Bade-Durlach. Chacun d'eux avait une armée de 20,000 hommes à sa disposition; mais ils commirent la faute d'agir tous isolément, et furent ainsi écrasés l'un après l'autre.

Guerre du Palatinat. Ernest, comte de Mansfeld; George Frédéric, margrave de Bade; Christian, prince de Brunswick.

Le comte de Mansfeld se trouvait du côté de Pilsen, où il faisait vivre son corps au dépens du pays, lorsque Frédéric V fut expulsé de la Bohême. Poursuivi par Tilly il se jeta du côté du Haut-Palatinat, trompa Tilly par une feinte négociation, s'échappa nuitamment le 4 octobre 1621, et marcha avec une telle vitesse, que le général bavarois ne put l'atteindre; il passa le Rhin à Manheim, se réunit à Veer et Obertraut, et força Ferdinand Gonzalez de Cordone qui, en l'absence de Spinola, commandait les Espagnols, de lever le siège de Frankenthal. Mansfeld entra en Alsace, et y leva des contributions. L'électeur averti de ces succès, traversa secrètement la France et arriva dans le Palatinat. Réuni à Mansfeld il passa à Germersheim sur la rive droite du Rhin, et livra le 29 avril 1622, près de Wisloch ou Mingelsheim, une bataille à Tilly qui y fut vaincu avec une perte de 2,000 hommes et d'une partie de son artillerie.

Indigné de l'abandon qu'avait éprouvé Frédéric V, son ami, de la part de l'Union Évangélique, George-Frédéric, margrave de Bade-Durlach, leva une armée de 15,000 hommes, pourvue d'une artillerie destinée à le secourir. Pour garantir son pays et sa famille

s suites que pourrait avoir le mauvais succès de son treprise, il abdiqua le gouvernement en faveur de n fils, et alla avec son corps joindre Mansfeld, qui siégeait Ladenbourg. Au moyen de cette réunion, deux capitaines obtinrent une grande supériorité r Tilly, qu'ils auraient pu écraser, s'ils étaient res- s réunis. Mais le margrave, voulant avoir seul l'hon- ur de vaincre Tilly, qui était campé près de Wim- en, se sépara de Mansfeld, et alla occuper un camp tranché entre Wimpfen et Heilbronn. Tilly, qui ait été renforcé par l'arrivée de l'armée espagnole, taqua son adversaire, le 6 mai 1622. La bataille dura epuis le point du jour jusqu'à huit heures du soir; le fut extrêmement opiniâtre. Le margrave l'aurait eut-être gagnée, si l'explosion fortuite de cinq four- ons chargés de poudre, n'avait mis la confusion dans on armée. Tilly la détruisit presque entièrement, et 'empara de l'artillerie et de la caisse du margrave. Celui-ci, avec le reste de ses troupes, se réunit de nouveau à Mansfeld, qu'il quitta ensuite pour aller vivre à Genève [1].

Christian, frère de Frédéric-Ulric, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, administrateur de l'évêché de Halberstadt, emporté par son caractère violent et par un amour chevaleresque que la belle Élisabeth, épouse de Frédéric V, lui avait inspiré, leva dans le nord de l'Allemagne une armée de 20,000 hommes, avec la-

1 Par des motifs qui se trouvent dans SCHŒPFLINI *Hist. Zaringo-Badensis*, vol. IV, p. 192, nous suivons une relation différente de celle qu'on adopte communément.

quelle il se proposa de conquérir le Palatinat. Le pillage devait lui fournir les moyens d'entretenir son corps. Le 21 novembre 1621, il parut devant Amœnebourg, ville mayençaise située en Hesse, et s'en empara par un coup de main; mais, le 20 décembre, le comte d'Anhalt, à la tête d'un corps de Bavarois, de Mayençais et de Darmstadtois, le défit dans la vallée de Buseck, et le força de se retirer dans l'évêché de Paderborn. L'administrateur parcourut en pillant la Westphalie, s'empara du trésor de Paderborn et d'une statue en argent de S. Libérius, qui se trouvait dans la cathédrale de cette ville, et dont il fit frapper des écus portant pour légende ces mots : Ami de Dieu, ennemi des prêtres (*Gottes Freund, der Pfaffen Feind*). L'année suivante, il mit Fulde à contribution, et marcha vers le Main pour aller à la rencontre de l'électeur Palatin et de Mansfeld, qui du Necker se dirigeaient vers ce fleuve. Arrivé à Hœchst, il fut attaqué, le 29 juin 1622, par Tilly, Cordoue et le général impérial Caraccioli, et tellement défait, qu'il ne lui resta que 6,000 hommes avec lesquels il passa le Main, et joignit l'électeur. Cette armée réunie entra en Alsace, et la dévasta. Elle assiégeait Saverne, résidence épiscopale, lorsque le roi d'Angleterre, trompé par des négociations fallacieuses des Espagnols, exigea de son gendre qu'il congédiât ses propres troupes et celles de Mansfeld et de Brunswick, pour attendre à Bouillon le résultat des négociations que Jacques Ier avait entamées à Bruxelles, et par lesquelles le malheureux Frédéric devait obtenir la restitution de

états héréditaires. A peine Frédéric eut-il renvoyé troupes, que Tilly attaqua Heidelberg, Manheim Frankenthal, et prit d'assaut la première de ces lles, le 16 septembre. Le 2 novembre 1622, Manim se rendit; Frankenthal ne fut pris que l'année ivante.

La conquête de Heidelberg enleva à l'Allemagne un ses plus beaux monumens littéraires. Heidelberg ssédait plusieurs bibliothèques, parmi lesquelles lle de l'église du Saint-Esprit et celle de l'électeur aient les plus belles et les plus riches d'Europe; une artie des livres périt par le feu et le pillage; mais les anuscrits les plus précieux furent sauvés. Le nonce araffa engagea le duc de Bavière à faire présent au ape Grégoire XV de tout ce qui restait. Le pape envoya un des plus célèbres savans de la première partie lu dix-septième siècle, Léon Alazzi, de Scio, pour en aire le triage. Tout ce que ce Grec jugea digne d'être nvoyé à Rome, fut chargé sur une centaine de muets, transporté au-delà des Alpes, et placé à la bibliothèque du Vatican, sous le nom de Bibliothèque Palatine. Ce qui intéressait principalement Alazzi, ce furent les manuscrits; il en enleva 431 grecs, 1,958 latins, 847 allemands du moyen âge. Enlèvement de la bibliothèque de Heidelberg.

Louons la Providence, qui a voulu que cette perte douloureuse tournât à l'avantage des lettres. Sans la spoliation de 1622, les riches trésors de la bibliothèque de Heidelberg seraient sans doute devenus la proie des flammes qui, allumées en 1693 par ordre de Louvois, dévorèrent tout ce qu'Alazzi avait laissé de li-

vres à Heidelberg. Les manuscrits transportés à Rome restèrent, il est vrai, pendant près de deux siècles, enfouis dans la collection vaticane, et soustraits, pour ainsi dire, à la curiosité des savans; mais ils y furent conservés pour un temps plus heureux. L'exemple de barbarie donné en 1622, fut imité en 1797 par les chefs du gouvernement révolutionnaire de France. Parmi les objets précieux que le directoire de la république française fit enlever de Rome, se trouvaient 500 manuscrits, et parmi ceux-ci 38 manuscrits grecs et latins, originaires de Heidelberg. Lorsqu'en 1815 des commissaires du souverain pontife réclamèrent à Paris la restitution de ces objets, les gouvernemens alliés firent valoir les droits antérieurs de l'université de Heidelberg, et demandèrent, en vertu du droit de *postliminium*, la restitution desdits 38 manuscrits. Le pape y consentit, et ainsi une partie des trésors littéraires dont l'Allemagne avait été dépouillée en 1622, lui fut rendue. Dans le nombre de ces manuscrits, est l'exemplaire unique de l'Anacréon et de l'Anthologie de Constantin Céphalas, reste précieux de l'antiquité classique [1]. A la suite d'une négociation qui fut entamée avec la cour de Rome, on obtint encore la restitution des 847 manuscrits allemands.

Lorsque l'électeur Palatin renonça aux services de Mansfeld et du duc de Brunswick, ces deux aventuriers entrèrent dans le pays Messin et menacèrent d'envahir la Champagne [2]; mais les sages mesures du

[1] Voy. SCHŒLL, Hist. de la litt. gr., vol. VI, p. 52.

[2] Ils répandirent la consternation jusqu'à Paris dont beaucoup

duc de Nevers, gouverneur de la province, les forcèrent à se replier vers les Pays-Bas. Ils résolurent alors d'offrir leurs services aux Hollandais. Près de Fleuri ils furent atteints par Cordova qu'ils attaquèrent avec une fureur extrême, le 29 août 1622. La bataille fut opiniâtre et dura pendant sept heures; la victoire resta aux Espagnols; les Allemands se retirèrent, en marches forcées, mais en ordre, en Hollande. L'administrateur qui avait eu le bras fracassé, se le fit amputer au bruit d'une musique militaire.

Ferdinand II désirait récompenser les services que le duc de Bavière lui avaient rendus : cela ne pouvait se faire facilement qu'aux dépens de Frédéric V; mais les électeurs de Saxe et de Brandebourg contrarièrent ses vues à cet égard. L'empereur convoqua pour le commencement de l'année 1623, à Ratisbonne, une assemblée composée de tous les électeurs et de six princes sur le dévouement desquels il pouvait compter, savoir l'archevêque de Salzbourg, l'évêque de Wurtzbourg, le duc de Bavière, le landgrave de Hesse-Darmstadt, les ducs de Brunswick-Wolfenbüttel, et de Poméranie. Dans les anciens temps les chefs de l'Empire avaient l'usage de remplacer quelquefois la diète par des assemblées de ce genre qu'on nommait

Translation de la dignité électorale Palatine sur le duc de Bavière, 1623.

d'habitans se sauvèrent jusqu'à Orléans. Le roi, à la tête de son armée, était alors dans le midi de la France. Le souvenir de l'invasion de Mansfeld s'est conservé dans la bouche du peuple. Il avait changé le nom de ce général en celui de Machefer, et ce nom signifie un mauvais génie dont les bonnes menacent les enfans. Voy. *Mémoires d'*Aubry de Mouriez, vol. II, p. 52.

Kurfürsten-und Fürstentag [1]. Il n'en a pas été tenu depuis celle dont nous parlons. La majorité des princes dont elle se composait (les électeurs de Saxe et de Brandebourg formaient la minorité) autorisa l'empereur à transférer la dignité électorale dont jouissait la branche aînée de la maison de Wittelsbach, à la branche cadette, c'est-à-dire à Maximilien, duc de Bavière. On réserva toutefois aux enfans de Frédéric V, à Wolfgang-Guillaume, comte Palatin de Neubourg, ainsi qu'aux autres agnats tous les droits qui leur seraient reconnus par jugement ou transaction, pour en jouir après la mort de Maximilien. Ainsi l'investiture que celui-ci reçut le 25 février 1623, ne fut que personnelle. Comme l'état des frais de guerrre que le nouvel électeur présenta, se montait à 13 millions de florins, l'empereur promit de lui abandonner le Haut-Palatinat et la partie cisrhénane du Palatinat du Rhin comme fiefs échus par félonie, à condition toutefois qu'il restituerait la Haute-Autriche qui lui était engagée. Cet arrangement ne fut exécuté que cinq ans après.

L'empereur ne donna pas suite à son courroux contre le prince Christian et le comte Hohenlohe qui avaient été proscrits avec Frédéric V. Ils firent un acte de soumission et obtinrent leur pardon. Le margrave de Bade-Durlach fut puni par la perte du Haut-margraviat, de la manière qui sera dite dans la section de ce chapitre consacrée à l'histoire des princes d'Empire. Le landgrave de Hesse-Darmstadt qui avait

[1] *Plaid des électeurs et princes*. Voy. vol. XIII, p. 252.

rendu d'utiles services et qui même pendant quelque temps avait été prisonnier de guerre entre les mains du comte de Mansfeld, fut récompensé aux dépens du landgrave de Hesse-Cassel, avec lequel il était en procès pour la principauté de Marbourg. Ferdinand II décida arbitrairement en sa faveur.

La translation de la dignité électorale Palatine sur le duc de Bavière rompait le système d'équilibre qui, sous le rapport de la religion, avait subsisté jusqu'alors dans le collège électoral, aux délibérations duquel le roi de Bohême ne prenait pas encore part. Les Protestans d'Empire et les souverains étrangers témoignèrent leur mécontentement de ce changement qui donnait quatre voix aux Catholiques et n'en laissait que deux aux Protestans. Jacques Ier s'entremit d'abord comme médiateur et travailla à une réconciliation entre son gendre et l'empereur; mais il fut encore une fois la dupe des Espagnols. Il se laissa fasciner par l'espoir d'obtenir pour le prince de Galles la main d'une infante d'Espagne avec une dot de 2 millions de ducats, jusqu'à signer, le 19 mars, à Bruxelles, une convention avec l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas, par laquelle il fut stipulé une neutralité de dix-huit mois pour le Palatinat, et Jacques Ier remit Frankenthal, où il y avait garnison anglaise, à l'archiduchesse comme dépositaire, dispensant ainsi l'empereur de la peine d'assiéger cette place. Plus tard, quand il vit qu'il avait été trompé, il fit de grands apprêts de guerre et prit le corps de Mansfeld à sa solde; mais la mort vint mettre un terme à ses projets et à ses incer-

Fin de la guerre au Palatinat.

titudes. Ferdinand II gagna l'électeur de Saxe en lui engageant formellement, par un acte du 23 juin 1623, le margraviat de la Haute-Lusace pour une somme de 7 millions de florins que Jean-George avait dépensée à son service. L'électeur reconnut alors Maximilien dans sa nouvelle dignité.

L'administrateur de Halberstadt avait de nouveau porté son armée à 20,000 hommes avec lesquels il mettait la Westphalie en contribution ; Tilly le joignit près de Stadt-Lœn dans l'évêché de Munster, lui livra bataille le 6 août 1623, détruisit ou prit la moitié de son armée. Christian se retira avec le reste en Hollande. Le jeune duc Bernard de Saxe-Weimar, destiné à jouer un grand rôle dans la guerre de trente ans, fit des merveilles dans cette bataille.

Bethlen Gabor qui avait envahi la Moravie, ayant été forcé à conclure la paix, la guerre qui avait commencé par l'insurrection de la Bohême, paraissait finie ; ce n'était cependant que la première période d'une lutte qui devait durer trente ans. On appelle cette section la période palatine de la guerre de trente ans.

Occupation de la Bergstrasse par l'électeur de Mayence.

Dans cette époque, tombe un événement peu important par lui-même et pour l'Allemagne en corps, mais qui ne laisse pas que d'être intéressant sous le rapport des deux pays qu'il concernait ; c'est qu'en 1623, le Palatinat étant abandonné au premier occupant, l'électeur de Mayence se fit adjuger, par sentence impériale, la contrée fertile de la Bergstrasse qui, en 1463, avait été engagée par un de ses prédécesseurs

à Philippe le Victorieux, électeur Palatin, pour une somme de 100,000 florins d'or [1]. L'électeur Palatin fut obligé d'y renoncer par la paix de Westphalie.

Philippe-Christophe de Setern, électeur de Trèves et évêque de Spire, auquel nous verrons jouer un rôle dans le drame de la guerre de trente ans, fit bâtir, en 1623, la forteresse de Philippsbourg, devenue ensuite si célèbre. On tira aussi parti de la situation d'Ehrenbreitstein, pour en faire une place inexpugnable. Construction de Philippsbourg.

[1] Voy. vol. XIII, p. 209 ; XIV, 101.

SECTION II.

Période danoise de la guerre de trente ans, 1625-1630.

ristian IV, e Dane-k, intervient les affaires lemagne.

A l'époque où Jacques I[er] paraissait décidé à faire un effort en faveur de son gendre, l'électeur Palatin, George-Guillaume, électeur de Brandebourg, très-mécontent de ce qui s'était passé à l'assemblée de Ratisbonne de 1623, persuada au roi de Suède de proposer à Jacques une alliance par laquelle on conviendrait de mettre sur pied contre l'empereur une armée de 45,000 hommes, que la Suède, l'Angleterre et les princes d'Empire fourniraient par tiers. La direction de la guerre serait abandonnée à Gustave-Adolphe. On avait fixé une conférence à la Haye pour conclure cette ligue.

L'intervention inattendue du roi de Danemark mit fin à cette négociation. Nous connaissons déjà Christian IV, comme un des princes de son temps, les plus distingués par son courage et ses talens. Il avait les mêmes motifs religieux que le roi de Suède pour se mettre à la tête du parti protestant d'Allemagne, et en sa qualité de prince d'Empire et de voisin immédiat de l'Allemagne il en avait de bien plus forts. Le danger où se trouvait le corps germanique de voir anéantir, par un souverain aussi actif que Ferdinand II, cet édifice constitutionnel que les États avaient érigé par une suite d'usurpations, et que les

princes et les seigneurs appelaient la liberté germanique, quoique l'indépendance qu'ils avaient acquise tournât peu à l'avantage de leurs peuples qui n'étaient libres qu'autant qu'il restait encore quelques entraves qui gênaient le pouvoir des princes [1]; ce danger menaçait particulièrement le roi de Danemark dont les possessions continentales, le Holstein, le Sleswick et le Jutland offraient un appât à l'ambition de la maison d'Autriche, qu'elle aurait eu quelque prétexte de satisfaire, parce que l'Empire formait d'anciennes prétentions sur ces provinces. Christian IV avait encore une raison personnelle pour s'opposer à la prépondérance du système catholique que Ferdinand II tendait visiblement à établir. Ce système aurait mis fin à un abus que les princes protestans avaient introduit depuis quelque temps au préjudice de l'Église catholique d'Allemagne; c'était d'employer leur influence auprès des chapitres archiépiscopaux et épiscopaux pour faire donner des évêchés, des coadjutoreries et des canonicats à leurs fils. Christian IV était dans ce cas; son fils aîné avait été postulé évêque de Verden, coadjuteur de Brême et d'Osnabruck; son second fils possédait plusieurs canonicats, et le troisième était coadjuteur de Schwérin.

A tous ces motifs qui engageaient le roi de Dane-

[1] La liberté germanique doit être placée dans la catégorie de ces mots magiques auxquels on accoutume les peuples pour les tromper. La liberté qui profite au peuple, et qui n'est autre chose que la justice, diminua en Allemagne à mesure que s'accrut l'indépendance des princes.

mark à prendre part à la guerre se joignait la jalou
contre un voisin jeune et actif dont il appréhend
l'ambition. Aussitôt qu'il connut les négociations q
Gustave-Adolphe avait entamées avec l'Angleterre,
fit à cette puissance des propositions moins onéreu
Elle furent acceptées avec d'autant plus d'empres
ment que le nouveau roi d'Angleterre, Charles I
était neveu de celui de Danemark. Le 19 décemb
1625, le roi d'Angleterre et les États-généraux co
Alliance de Haye, 1625. clurent à la Haye avec Christian IV un traité par l
quel ils s'engagèrent à lui payer des subsides, sav
l'Angleterre 300,000 florins, et les États-génér
50,000; les uns et l'autre par mois de 32 jours, po
l'entretien de 30,000 hommes de pied et de 8,000
valiers. Les deux puissances promirent de second
ses opérations par leurs flottes. « Et d'autant, ajou
l'article 10 du traité, qu'il a plu au sérénissime r
très-chrétien de France de faire sérieuses instances
roi de Danemark, même par l'envoi de deux sie
ministres, afin de le disposer pour prendre à la ma
le remède contre les pernicieuses menées et oppre
sions en Empire, accompagnées lesdites instances d
plusieurs offres et aides pour pouvoir soutenir ce fait
la majesté dudit roi très-chrétien sera au plus tôt re
quise de vouloir maintenant entrer en cette allianc
ou bien de subvenir à l'entretien de l'armée du roi de
Danemark d'un bon et loyal subside, selon ses offres
royaux (*sic*) et à l'égal des autres confédérés qui s'en-
gagent pour le bien public. »

Négociation Le cardinal de Richelieu qui se trouvait à la tête

les affaires en France, ne jugea pas le moment favorable pour se déclarer ouvertement contre la maison d'Autriche. Le différend qui subsistait depuis longtemps entre la France et l'Espagne au sujet de la Valteline sur laquelle les gouverneurs de Milan s'étaient arrogés des droits, était sur le point d'être terminé, et il le fut en effet par le traité de Mouçon qu'on signa le 5 mars 1626. Le cardinal qui se préparait à exécuter ses deux grands projets, savoir la réduction de la faction des Protestans en France, et l'humiliation des grands du royaume, ne voulait pas entrer dans des liaisons qui l'auraient brouillé de nouveau avec l'Espagne. Il aurait préféré pour le moment un accommodement qui, rétablissant temporairement la paix en Allemagne, y laissât subsister le germe d'une désunion future au moyen de laquelle il lui serait libre d'intervenir un jour dans les affaires d'Allemagne. Il négocia cet accommodement avec le duc de Bavière, celui précisément dont les intérêts étaient les plus directement opposés à ce qui faisait le principal but du roi d'Angleterre, savoir la restauration de Frédéric V. Louis XIII envoya au duc de Bavière M. de Marcheville, chargé de lui proposer des conditions pour l'arrangement de l'affaire du Palatinat. On s'accorda que l'électeur Palatin supplierait l'empereur d'être rétabli en ses états, ce qui se ferait aux conditions suivantes : qu'il ne s'allierait jamais aux ennemis de l'empereur ni à ceux de la Ligue catholique; que la religion catholique serait établie dans toutes les terres de sa domination, et le calvinisme toléré seulement

entre la France et la Bavière.

aux lieux où le prince résiderait et pendant qu'il serait; que la dignité électorale Palatine alternerait entre les branches Palatine et Bavaroise, de manière cependant qu'elle serait provisoirement à la dernière et ne passerait jamais à la première, si son chef n'était catholique. Le duc de Bavière devait restituer le Haut-Palatinat contre le paiement d'une somme d'argent. La France devait engager le Danemark à désarmer, et le duc de Bavière faire également désarmer la Ligue. Louis XIII promettait de ne pas s'unir avec l'Angleterre, tant qu'elle ne consentirait pas à l'arrangement convenu pour la dignité électorale Palatine, à condition que de son côté Maximilien ne se liât pas à l'Espagne. Par ce moyen on aurait empêché les Espagnols, dit le cardinal par lequel nous savons ce fait, de se rendre maîtres de Heidelberg et de Manheim, et d'achever ainsi la conquête du Palatinat; mais nous demandons comment le cardinal pouvait ignorer que Manheim et Heidelberg étaient tombés et que la conquête du Palatinat était achevée? Quoi qu'il en soit, cet arrangement ne put être définitivement conclu, parce que l'Angleterre et les Provinces-unies qui ne doutaient pas du brillant succès de l'expédition du roi de Danemark, ne voulurent pas entendre parler d'un désarmement. La France s'excusa d'entrer dans l'alliance de la Haye, sous prétexte que son accession engagerait les princes catholiques d'Allemagne à faire une contre-ligue avec les Espagnols; mais elle envoya des secours en argent au roi de Danemark et au comte de Mansfeld.

Aucun historien ne parle de cette négociation ; nous ne la connaissons que par la partie des Mémoires du cardinal de Richelieu qui a été récemment publiée ; mais on ne saurait en douter. Nous observerons que l'alternative que Maximilien voulait introduire à l'égard de la dignité électorale, avait été convenue par les deux branches de la maison palatine au traité de Pavie, et que si l'empereur Charles IV avait fait à cet égard un changement arbitraire, les ducs de Bavière n'avaient jamais renoncé à leurs droits.

Dès le 25 mars de l'année 1625, ainsi antérieurement au traité de la Haye, les États de la Basse-Saxe craignant que Tilly ne transportât son armée dans ce cercle, avaient conclu à Segeberg, en Wagrie, avec le roi de Danemark, une alliance contre l'empereur, et nommé Christian IV chef du cercle et feld-maréchal de leur armée. Le roi avait choisi pour son général d'infanterie Jean-Philippe Fuchs, pour son lieutenant-général Christian-Guillaume de Brandebourg, administrateur de Magdebourg ; pour son général de cavalerie Jean-Ernest, duc de Saxe-Weimar, prince aussi vaillant que plein d'enthousiasme pour la liberté germanique, c'est-à-dire pour les prérogatives des princes d'Empire. Sous lui, Jean-Guillaume d'Obentraut commandait la cavalerie comme lieutenant-général. Après avoir réuni une armée de 25,000 hommes, Christian IV se retrancha dans les environs de Verden, refusant la bataille que Tilly lui offrait, parce qu'il attendait les renforts que l'administrateur de Halberstadt et le comte de Mansfeld, comme Ligue de Segeberg, 1625.

généraux anglais, lui amenaient des Pays-Bas.

Waldstein paraît sur la scène.

Ferdinand II avait fait jusqu'alors la guerre en Allemagne avec les troupes de la Ligue, qu'on qualifiait d'*armée d'exécution*, et cette circonstance avait donné une grande autorité en Empire à l'électeur de Bavière, chef de la Ligue. Les préparatifs du roi de Danemark et peut-être l'ombrage que l'empereur prenait de la considération dont Maximilien jouissait, le décidèrent à former une armée dépendante de sa seule autorité impériale, pour agir hors des pays héréditaires. Mais ses finances étaient entièrement épuisées, ses pays ruinés, et il manquait de toutes ressources. Dans cet embarras, se présenta un gentilhomme bohémien qui offrit de lever sans frais une armée de 50,000 hommes, et de l'entretenir aux dépens des ennemis de Ferdinand II.

Ce gentilhomme était Albert-Wenceslas-Eusèbe de Waldstein, nom que les Allemands ont corrompu en Wallenstein, et les Français en Walstein. Né en 1583 d'une famille protestante, Waldstein avait été placé d'abord comme page auprès de Charles d'Autriche, margrave de Burgau [1]. Une chute très-dangereuse qu'il avait faite sans en éprouver aucun mal, ayant paru miraculeuse, il embrassa la religion catholique. Tous ses goûts changèrent alors ; il fit des études sérieuses, et s'appliqua surtout à l'astrologie, qui devint la cause de son élévation et celle de la catastrophe qui le perdit. Après avoir épousé une veuve [2] qui le rendit maître

[1] Petit-fils de l'empereur Ferdinand II.

[2] Fille du comte Charles de Harrach.

d'une fortune immense, il entra au service militaire de Ferdinand II, et s'y distingua beaucoup. Nous l'avons vu, en 1621, vaincre Bethlen Gabor et le margrave de Brandebourg-Iægerndorf. L'empereur récompensa ses services, en lui conférant avec le titre de comte d'Empire, la seigneurie de Friedland, située dans la principauté de Schweidnitz; c'était un fief dévolu à la couronne par la félonie du dernier possesseur. Son ambition exaltée par ses succès, par ses richesses et par les illusions de sa science favorite, lui inspira le projet de lever seul une armée pour la cause de Ferdinand.

Lorsque ce projet fut porté au conseil impérial, on le traita de chimérique et son auteur d'aventurier; le seul prince d'Eggenberg fut d'un autre avis, et comme ce ministre jouissait d'un grand crédit auprès de l'empereur, il lui fit approuver le plan, et Waldstein reçut l'ordre de l'exécuter. Du grade de brigadier auquel ses services l'avaient fait parvenir, Ferdinand l'éleva au rang de général en chef de l'armée future, avec pouvoir de nommer tous les officiers, et le créa duc de Friedland. La réputation de ce capitaine, le fort engagement qu'il payait aux recrues, et la perspective de mener une vie licencieuse sous ses drapeaux, y attirèrent une foule d'aventuriers de toutes les parties de l'Europe. Aussitôt qu'il en eut réuni 22 à 23,000, il se mit à leur tête, et, sans attendre ceux que ses lieutenans avaient engagés en Souabe et sur le Rhin, sortit de la Bohême au mois de juin 1625, traversa la Franconie et la Hesse, levant partout des

contributions énormes, et inonda au mois de novem bre la Basse-Saxe; enfin il prit ses quartiers d'hiver Halberstadt. Ce fut alors que fut conclu le traité de Haye dont nous avons parlé par anticipation.

version du e de Mans- n Hongrie. Au commencement de 1626, le roi de Danemar ordonna à Mansfeld de marcher sur l'Elbe pour fai une diversion dans les pays héréditaires de l'empe reur. Mais le 25 avril, à l'attaque du pont de Dessau ce général fut défait par Waldstein, qui tailla en pièces presque toute son infanterie. Mansfeld ne tarda pas à se remettre de cet échec; il recruta son armée dans la Marche de Brandebourg; il y reçut un renfort de 3,000 Écossais envoyés par le roi Jacques, peu de temps avant sa mort, et un autre de 5,000 Danois que commandait Jean-Ernest, duc de Weimar Comptant sur l'engagement qu'avait pris Bethlen Gabor d'envahir la Silésie, il entra dans cette province et se porta jusqu'à Iablunka, au-delà de Ratibor, o il attendit vainement le prince de Transilvanie, pendant que le duc de Weimar parcourait la Moravie e poussait jusqu'en Bohême. Enfin, se voyant serré d près par Waldstein, qui le poursuivait avec 30,00 hommes, il pénétra au mois de septembre en Hongrie et prit une forte position dans les montagnes. Bethle Gabor s'empressa de conclure un armistice, et d'abandonner Mansfeld. Celui-ci vendit son artillerie e ses équipages, et chargea Jean-Ernest de ramener l plus grande partie de ce qui lui restait de troupes e Silésie, dont le chemin lui était ouvert. Lui-même avec une suite peu nombreuse, se mit en route dan

le dessein de traverser la Turquie, et de s'embarquer dans un port vénitien, pour aller chercher de nouveaux secours en Angleterre. Arrivé à Urakowitz, village de la Bosnie, ce grand capitaine, dont les forces n'égalaient pas son courage, mourut d'épuisement, le 20 novembre 1626, âgé seulement de quarante-six ans. Se rappelant peut-être le mot de Vespasien : *Imperatorem stantem mori oportet*, ou, inspiré par son génie original, Mansfeld sentant sa fin approcher, ordonna qu'on l'habillât de son costume de gala, et qu'on lui ceignît son épée. Debout, soutenu par deux serviteurs, il attendit dans cette position la mort qu'il avait si souvent affrontée sur le champ de bataille. Ainsi mourut un homme que la fortune avait plus d'une fois abandonné, mais qu'elle n'avait jamais pu abattre. Le duc de Weimar mit des garnisons dans les places de la Moravie et de la Silésie, après quoi il alla en Hongrie avec une partie de ses troupes. Arrivé à S. Martin, dans la Basse-Hongrie, il y mourut de maladie, le 4 décembre, à l'âge de trente-trois ans, et le parti protestant perdit, dans l'espace de quinze jours, ses deux plus valeureux chefs. Le 6 mai de la même année, la mort avait délivré Ferdinand II d'un autre ennemi redoutable : Christian, prince de Brunswick, était mort, à l'âge de vingt-neuf ans, d'un vers solitaire. « Trois hommes, dit l'historien Schmidt, qui auraient été dignes, ou de vivre dans un temps meilleur, ou de s'être dévoués à une meilleure cause, ou de l'avoir défendue d'une meilleure manière : Mansfeld et Brunswick réunissaient à des talens mili-

Mort de Ma[nsf]eld, du duc [de] Weimar et d[e] l'administrat[eur] de Halberst[adt]

taires une trop grande rapacité pour n'avoir pas été des objets d'horreur pour un nombre de personnes plus grand que celui de leurs amis. »

ille de , 1626. Pendant la diversion de Mansfeld, la fortune n'avait pas été favorable en Basse-Saxe à la cause des alliés. George, duc de Brunswick-Lunebourg, un des princes qui avaient appelé le roi de Danemark en Allemagne, lui tourna subitement le dos, et se réunit, le 23 juin 1626, avec 12,000 hommes, à Tilly, dans les environs de Gœttingue. Frédéric-Ulric, duc de Brunswick, fut forcé de renoncer, le 13 août, à l'alliance danoise, et à se déclarer neutre. Le 26 avril, Tilly livra à Christian IV une bataille près de Lutter-sous-Barenberg, dans la principauté de Wolfenbüttel. Après avoir deux fois repoussé l'ennemi, Christian IV y fut totalement défait, et laissa 10,000 hommes sur le champ de bataille ou entre les mains du vainqueur. Il se retira en bon ordre au-delà de l'Elbe, où il reçut plusieurs renforts, et entre autres 6,000 Anglais. Ses alliés, George-Guillaume, électeur de Brandebourg, les ducs de Lauenbourg et de Poméranie, les villes de Goslar, Mulhouse, Lubeck, l'abandonnèrent. Il resta au roi un allié sûr, qui, dans les plus grands dangers, ne l'abandonna jamais : ce fut son courage.

Au mois de mars 1627, Tilly passa l'Elbe, et le roi se retira en Holstein. Tilly, qui l'y suivit, se rendit successivement maître de tout le cercle de Basse-Saxe, à l'exception de Glückstadt, Stade et Kempe; car Nienbourg et Wolfenbüttel s'étaient rendus, au

mois de décembre, au comte de Pappenheim[1]. Le margrave de Bade qui, avec 5,000 hommes de troupes soldées par l'Angleterre et avec 7,000 Danois, était dans le Brandebourg, ayant été requis par l'électeur de quitter ce pays, s'était embarqué à Pœl, et avait mis pied à terre à Hilligenhaven en Wagrie. Il y fut attaqué le 27 septembre, et entièrement défait par le comte Henri de Schlick qui commandait l'armée réunie impériale et des Ligueurs.

Cette armée était forte de 80,000 hommes, depuis que Waldstein était venu par la Silésie, Cottbus, Iüterbock, Perleberg et Dœmitz à Lauenbourg et Itzehœ. Ce général, qui avait des vues sur le Mecklembourg, ne voulait pas être gêné par la coopération de Tilly; il l'engagea à se tourner vers Brême, et à lui abandonner la conquête du Sleswick et du Jutland. Les sénateurs du royaume de Danemark protestèrent contre l'occupation de ces deux provinces, parce que le royaume n'avait pris aucune part, disaient-ils, à une guerre que leur souverain faisait comme duc de Holstein et État d'Empire. Friedland n'en tint aucun compte, et força le duc de Holstein-Gottorp à lui ouvrir ses forteresses. Il plaça une partie de ses troupes en quartiers d'hiver dans les Marches de Brandebourg, où l'on a compté que leur séjour dans une année a coûté vingt millions de florins. Waldstein fit aussi occuper les duchés de Mecklembourg et de Poméranie, qu'il ne ménagea pas, en prenant pour prétexte que les ducs avaient ouvert leurs pays aux

[1] Godefroi-Henri.

Danois, quoiqu'il fût notoire qu'ils avaient été forcés de les recevoir.

lépouille ecteur est donné duc de e. La manière arbitraire dont Waldstein se conduisait, les contributions énormes qu'il levait, l'augmentation continuelle des armées impériales qui se montaient, en 1628, à 160,000 hommes, effrayèrent tous les États d'Empire, les Catholiques aussi bien que les Protestans. Ferdinand II employa les menaces pour faire nommer un de ses fils, l'archiduc Léopold-Guillaume, administrateur de Halberstadt et même de Magdebourg, quoique Auguste, fils cadet de l'électeur de Saxe, eût déjà été postulé archevêque de Magdebourg. Le 22 février 1628, il acheva l'affaire entamée, en 1623, avec l'électeur de Bavière, en lui vendant et garantissant pour vingt ans le Haut-Palatinat et la partie du Palatinat du Rhin, située sur la rive droite de ce fleuve, contre la restitution de la Haute-Autriche, et, au mois de mai suivant, il lui conféra, à titre héréditaire, pour lui et ses descendans mâles, et à leur défaut, pour tous les descendans mâles de son père, la dignité électorale Palatine qui ne lui avait été donnée que pour en jouir sa vie durant.

ldstein, Mecklem- et amiral Baltique. L'aspect de la mer Baltique inspira à Waldstein le projet d'équiper une flotte et d'aller conquérir les îles du Danemark, pour lequel il pensait, à cette époque, pouvoir s'associer le roi de Suède, ainsi qu'on le voit par sa correspondance récemment publiée. Peut-être l'idée de se rendre maître de la mer vint-elle du cabinet d'Espagne, qui y voyait un moyen d'humilier les Hollandais. Waldstein ambitionnait en même

temps un changement d'état qui le fît sortir de la classe des sujets pour le placer au rang des souverains. Ce désir n'était pas satisfait par la principauté de Sagan, dont l'empereur lui avait fait présent; c'était le duché de Mecklembourg qu'il convoitait. Il se servit de l'influence que le Père Lamormain [1], Jésuite, avait, comme confesseur, sur l'empereur, pour parvenir à son but. Le 19 janvier 1628, Ferdinand II, se trouvant au château impérial de Brandeis, lui remit le diplôme par lequel il lui abandonnait provisoirement, à titre d'engagement, pour les sommes qu'il avait dépensées au service impérial, la jouissance du duché de Mecklembourg, dont les possesseurs légitimes furent ainsi dépouillés. L'année suivante, Waldstein en reçut l'investiture formelle, comme prince d'Empire, et les États du pays furent obligés de lui prêter foi et hommage; néanmoins l'empereur ne mit pas les ducs au ban de l'Empire, comme quelques auteurs ont dit; il les en menaça seulement. Le 21 avril 1628, l'empereur nomma Waldstein amiral ou, comme dit le diplôme, *général de l'armée Océanique et Baltique*.

Le roi de Danemark ne laissa pas à Waldstein le temps d'exécuter ses vastes plans sur la mer. Dès le mois de janvier 1628, son amiral, Pors Munde, se montra actif à ruiner ou bloquer les ports du Mecklembourg, à incendier les vaisseaux de Friedland, à s'emparer de ses bâtimens de transport. Lui-même avec 14 vaisseaux croisa sur les côtes du Sleswick et

[1] D'autres le nomment Lemmermann, ce qui paraît plus exact.

organisa des insurrections parmi les Angles, les Frisons et les Ditmarses. Waldstein comprit alors qu'il était nécessaire qu'il fût maître des places de Stade, de Glückstadt et de Krempe, s'il voulait se maintenir dans la Chersonèse, et du port de Stralsund s'il voulait dominer sur la mer Baltique. Tilly fut chargé de la conquête des forteresses ; il réussit à l'égard de Stade et de Krempe, de manière que Glückstadt fut la seule place que le roi de Danemark conserva sur le continent.

de Stral-

Le duc de Poméranie à qui Stralsund appartenait avait été forcé de recevoir les troupes impériales dans son pays, ou plutôt de livrer son duché à la brutalité de la soldatesque; mais Stralsund refusa constamment d'ouvrir ses portes à une garnison. Au mois de mai 1628, Waldstein fit assiéger cette ville par le feld-maréchal Jean-George d'Arnim que les écrivains du temps qui ne se piquaient pas de bien orthographier les noms, appellent ordinairement Arnheim, et qu'à leur exemple nous appellerons ainsi, pour nous conformer à l'usage général. Comme Stralsund reçut des secours du Danemark et de la Suède, Waldstein fit les plus grands efforts pour s'en rendre maître. Le 7 juillet il arriva lui-même au camp d'Arnheim et ordonna un assaut général pour le lendemain. On entra en pourparler pour une capitulation ; le duc de Poméranie, arriva au camp pour interposer sa médiation. Dans l'intervalle la ville conclut, le 22 juillet, avec le roi de Suède un traité par lequel elle se plaça pour vingt ans sous sa protection et reçut garnison suédoise. Waldstein

quitta le camp et le siège fut levé le 4 août. Le 26 octobre les rois de Suède et de Danemark se liguèrent pour la défense commune de cette place.

L'année 1629 est remarquable à cause de deux événemens importans; l'édit de restitution et la paix de Lubeck.

Par l'édit de restitution l'empereur décida, en vertu de sa puissance souveraine, le différend qui depuis la paix de religion subsistait entre les partis catholique et protestant en Empire. Il s'agissait de savoir si la condition insérée dans cette paix, et qui est connue sous la dénomination de *Réserve ecclésiastique*, était obligatoire ou non pour les Protestans. En vertu de cette disposition chaque parti devait rester en possession des biens ecclésiastiques qu'il avait alors; mais un ecclésiastique catholique, en embrassant la religion protestante, devait, par le fait même, perdre tous les bénéfices qu'il tenait de l'Église. Les Protestans n'avaient pas approuvé cette condition; après avoir formellement protesté contre son insertion dans l'instrument du traité, ils avaient continué d'exercer le *jus sacrorum* que ce traité leur reconnaît, et dans lequel est compris le *jus circa sacra* ou le droit de réformer, auquel ils donnaient une extension effrayante pour les Catholiques. Non-seulement leurs princes héréditaires et les villes libres se croyaient autorisés à saisir ou, comme on dit depuis la paix de Westphalie, à *séculariser* toutes les fondations ecclésiastiques situées dans leur territoire, quoiqu'à l'époque de la paix de religion elles eussent appartenu à des institu-

Édit de restitution.

tions catholiques; mais ils revendiquaient aussi les archevêques, évêques et abbés, immédiatement soumis à l'Empire, et réunissant ainsi à leur qualité épiscopale ou abbatiale celle de princes régnans, le droit de conserver, en se faisant protestans, les fondations dont, par leur élection, ils avaient reçu l'administration et l'usufruit. Enfin les Protestans tâchaient d'engager les chapitres à postuler des prélats non catholiques. Ainsi, sans compter une quantité prodigieuse de couvens non-immédiats, les Protestans s'étaient rendus maîtres des archevêchés de Magdebourg et de Brême, et des évêchés de Minden, Halberstadt, Verden, Lubeck, Ratzebourg, Meissen, Mersebourg, Naumbourg, Brandebourg, Havelberg, Lebus et Camin, et ils se plaignaient comme d'une injustice d'avoir été empêchés dans la tentative de s'attribuer également l'archevêché de Cologne et l'évêché de Strasbourg.

Dans une diète des électeurs que Ferdinand II avait tenue à Mulhouse au mois d'octobre 1627, les électeurs catholiques requirent l'empereur de remédier à cet abus et d'enlever aux Protestans tous les biens ecclésiastiques soit médiats soit immédiats, dont ils s'étaient mis en possession depuis la transaction de Passau. On pressa de tous côtés Ferdinand de satisfaire à cette requête; les plus zélés promoteurs de la restitution étaient Caraffa, nonce du pape, et le père Lamormain, confesseur de l'empereur. Le comte de Khevenhüller prétend même qu'un cardinal qu'il ne nomme pas, appuya cette mesure auprès de la cour de

nc dans le dessein de la jeter dans de nouveaux
arras. Il est évident que l'illustre historien en-
l parler du cardinal de Richelieu. La mesure pro-
te était certainement de nature à être soumise à
délibération sérieuse, et le général Colalto que
dinand consulta, lui prédit une partie des suites
elle produisit. L'empereur en sentait toute l'im-
ance, et après s'être décidé pour la mesure, il
muniqua le projet de rédaction à tous les élec-
s catholiques isolément ; tous l'approuvèrent, et,
mars 1629, l'édit de restitution fut signé.

ous les historiens, tous les hommes d'état s'ac-
ent à regarder cet édit comme une grande faute
mise par l'empereur. Le judicieux Schmidt, bon
olique, en porte ce jugement remarquable : « La
ication de cet édit fut un coup de tonnerre pour
rotestans, et le signal de grandes jubilations pour
élateurs à courte vue, pour les moines et les Jé-
s. Il est certain que l'édit de religion a donné à
erre qui se faisait depuis dix ans, le caractère
e vraie guerre de religion, et qu'il est devenu la
e d'une longue suite de malheurs pour la maison
triche qui, par les stipulations de la paix de
tphalie, a perdu à jamais l'espoir de rétablir l'an-
ne constitution monarchique en Allemagne.
s peut-on rendre responsable des événemens un
ce qui ayant à choisir entre deux maux préféra ce-
qui, de l'avis de ses conseillers, fut jugé le moin-
? La religion de Ferdinand II lui faisait un devoir
publier l'édit, mais en ne considérant cette mesure

que sous le point de vue politique, il est manife qu'elle seule pouvait empêcher que le parti catholiq qui était en même temps le parti impérial, ne fût su cessivement dépouillé de toutes les possessions e clésiastiques et par suite de toute influence à la diè Si donc l'empereur était dans la nécessité de prend des mesures vigoureuses pour arrêter le mal, le mo ment où il s'y détermina paraissait extrêmement fav rable. »

Après un préambule historique dans lequel il e pose l'illégalité de la conduite des Protestans, l'éd annonce que des commissaires impériaux vont pa courir l'Empire pour retirer d'entre les mains d possesseurs, les archevêchés, évêchés et les abbaye dont les Catholiques avaient été injustement dépou lés, afin qu'ils fussent conférés à des personnes idoin L'édit déclare ensuite que la paix de religion ne r gardait que les Catholiques et les adhérens de la co fession d'Augsbourg, non-variée, et que toute aut secte, quelle qu'en soit la dénomination, qu'elle ait reçue ou non, en était exclue et ne devait pas êt tolérée; enfin que la liberté de conscience accord aux Luthériens ne pouvait pas être invoquée en fave des sujets de princes catholiques. Toute personne q s'opposerait à l'exécution de l'édit, est déclarée avo par le fait même, encouru la peine de la proscriptio

Avant la publication de l'édit de restitution, avait mis en question de savoir s'il ne fallait pas l' tendre aux biens ecclésiastiques dont les Protest s'étaient emparés avant la paix de religion, et décla

néral cette paix rompue par les Protestans
ie n'étant plus, depuis la signature de la Formule
ncorde, de véritables adhérens de la confession
gsbourg ; mais le nouvel électeur de Bavière con-
d'ajourner cette mesure.

second événement important de l'année 1629 Paix de Lubeck, 1629.
paix de Lubeck. Depuis que Waldstein eut conçu
ojet de se ménager sur les côtes de la Mer Bal-
une souveraineté composée du Mecklembourg et
Poméranie, et qu'il vit que le roi de Suède sur
ecours duquel il avait compté, lui serait con-
, il était de son intérêt d'avoir pour ami le roi
anemark, qui seul pouvait s'opposer avec succès
écution de ce plan ambitieux. En conséquence il
ivert à Lubeck une négociation entre les parties
gérantes, d'abord relativement à la forme, en-
pour le fond. L'empereur exigeait que le roi de
mark renonçât non-seulement aux évêchés d'Al-
gne pour lesquels il avait fait postuler ses fils,
aussi au Holstein et au Sleswick royaux ainsi
i Jutland. La Chersonèse Cimbrique devait être
ée à l'électeur de Saxe en remplacement de la
ce. Ce fut Waldstein lui-même qui engagea l'em-
ir à se relâcher de la sévérité de ces conditions.
esprit actif était alors occupé d'un autre projet
celui qui l'avait rapproché de Christian IV. Il
ait d'envie de conduire une armée en Italie où la
ssion de Mantoue avait fait éclater une guerre
l'Espagne et la France. Ferdinand II avait, sous
étexte, fait passer de grandes forces au-delà des

Alpes, et voulait rétablir dans sa splendeur l'a
royaume d'Italie; la Marche de Trevise devai
érigée pour Waldstein en principauté, sous le ti
duché de Vérone.

La paix de Lubeck fut signée, le 22 mai 162
conditions suivantes. Le roi de Danemark ne
lera des affaires de l'Empire germanique qu
que cela convient à un duc de Holstein. Il ren
pour ses fils aux évêchés d'Allemagne. On ren
réeiproquement au remboursement des f
guerre; le roi rentrera dans tout ce qu'il avait
il transférera sur l'empereur une créance de
écus provenant d'une dette contractée par le d
de Lunebourg. Rien n'est stipulé en faveur
d'Empire et particulièrement de la Basse-S
avaient embrassé la cause du roi, ni pour la
la Mer Baltique. Le roi de Suède avait dema
ses ambassadeurs fussent admis au congrès de
sous prétexte qu'il y serait sans doute quest
ville de Stralsund où il avait une garnison
hommes, mais Waldstein refusa absolument d
ports aux plénipotentiaires de Suède, soit p
y fut secrètement instigué par le roi de Da
comme on l'a prétendu, soit parce qu'il n
pas qu'il fût question de Stralsund, pour ne
gêné dans l'exécution des vues qu'il avait.

Danger du système germanique.

Si jamais le système germanique était en
ce fut certainement à cette époque. L'électeu
dépouillé de ses états, ses adhérens humilié
blis; le roi de Danemark forcé à une paix

minieuse, les ducs de Mecklembourg dépouillés gitifs; celui de Poméranie tombé sous la férule de dstein; les princes protestans et les villes impériales mis aux rigueurs de l'édit de restitution; tous les s en général, catholiques ou protestans, mainte-dans l'obéissance par 200,000 brigands plutôt soldats, qui étaient répandus dans tout l'Empire obéissaient qu'aux ordres de Waldstein, le plus eilleux et le plus avide des hommes; tout semblait r conspiré pour la ruine de l'indépendance ger-ique.

our affermir sa domination absolue en Empire, inand II n'avait besoin que de conserver les forces y tenait sur pied, en leur imposant toutefois un de discipline pour apaiser les États et les accou-er au joug. Il aurait dû garnir surtout les côtes de Mer Baltique, pour tenir en respect les puissances nord. Au lieu d'envoyer Arnheim avec un faible ps au secours de la Pologne, il aurait dû soutenir e vigueur la cause de Sigismond, afin d'occuper le de Suède sur la Vistule, et l'empêcher de se mêler affaires de l'Allemagne. Ferdinand, aveuglé par prospérité, prépara lui-même, par de fausses me-res, la chute de son pouvoir arbitraire. Sa paix avec ristian IV lui fit abandonner le projet d'équiper e flotte sur la Mer Baltique, parce qu'il croyait n'a-ir rien à craindre du roi de Suède, dont il méprisait faible puissance. Il divisa ses forces en envoyant le nte Colalto à la tête d'une armée considérable en lie, au secours de l'Espagne. Ainsi il ouvrit lui-

même au gouvernement français les yeux sur la faus-
seté de la politique qu'avant l'administration du car-
dinal de Richelieu il avait suivie, en contribuant à
affaiblir en Allemagne la puissance du parti opposé à
l'empereur.

Assemblée de idelberg te- e par la gue, 1629.

Toutes ces fautes n'étaient rien en comparaison de celles que Ferdinand II commit en 1630, à l'instant où de nouveaux dangers le menaçaient : un ennemi qui entra en lice avec une armée aguerrie, et un autre bien plus redoutable par la force de son génie, un des plus grands hommes que l'histoire moderne ait produits, le ministre le plus habile qui ait jamais gouverné la France. Tous les États d'Empire se plaignaient des vexations que commettaient les troupes de Waldstein, des excès auxquels cette soldatesque effrénée se livrait. Le cardinal de Richelieu, ministre de Louis XIII, leur représenta que des plaintes ne remédiaient à rien, et leur inspira des résolutions courageuses. Au mois de mars 1629, la Ligue catholique tint une assemblée à Heidelberg, pour délibérer sur les circonstances où l'Allemagne se trouvait et sur l'avenir dont elle était menacée. L'empereur avait demandé que les confédérés licenciassent leur armée ou retirassent au moins leur cavalerie de Franconie et de Souabe, où elle gênait les déprédations que commettaient les soldats impériaux; mais l'assemblée rejeta cette proposition, augmenta son armée jusqu'à 40,000 hommes, se répandit en plaintes contre Waldstein, ordonna à Tilly de n'évacuer aucune des places qu'il avait occupées, et pressa l'empereur de convoquer

me diète électorale pour délibérer sur les moyens de rendre à l'Allemagne sa tranquillité.

Ferdinand ne refusa pas cette proposition. Il lui tenait à cœur d'obtenir des électeurs la nomination de son fils comme roi des Romains; car quels que fussent ses projets pour l'avenir, il ne se sentait pas encore assez fort pour se passer de la formalité d'un choix régulier, afin de transmettre à son fils la couronne impériale. Il vint lui-même, au commencement du mois de juillet 1630, à Ratisbonne, pour assister à l'assemblée. Les trois électeurs ecclésiastiques et Maximilien y parurent aussi en personne. Parmi les objets que l'empereur soumit à la délibération, se trouvaient entr'autres le rétablissement de la paix générale, ou, à son défaut, une union intime des États avec leur chef; l'affaire de l'électeur Palatin qui demandait sa restitution; la guerre dont on était menacé de la part de la Suède; la guerre de Mantoue, et les plaintes des États sur les vexations qu'ils éprouvaient de la part des armées. Celles-ci, l'empereur les excusa; il convenait que quelques-unes avaient été la suite du manque de discipline de ses troupes; mais il dit que le plus souvent l'empire des circonstances et l'impossibilité de demander une contribution régulière, avaient rendu ces mesures indispensables. Il priait les électeurs de lui donner, dans leur haute sagesse, un conseil sur la manière de continuer la guerre sans fouler le pays. Diète électorale de Ratisbonne.

La réponse fut un tableau effrayant de l'état de l'Allemagne, que les électeurs mirent sous les yeux de Destitution de Waldstein.

l'empereur. Ils se plaignirent du grand nombre de troupes dont le pays était inondé, de la manière arbitraire dont les quartiers des soldats étaient distribués, des contributions forcées, des excès de toutes espèces que les troupes se permettaient. Ils se déchaînèrent surtout contre Waldstein « ce rebut et cette exécration du genre humain, » seule cause de tous les désordres dont la patrie était accablée, et demandèrent que l'empereur le renvoyât de son service. Effrayé de l'agitation des esprits, Ferdinand consentit à donner aux princes cette preuve de condescendance. Comme Waldstein était à Memmingen, l'empereur lui députa deux de ses meilleurs amis, le chancelier comte de Werdenberg, et le conseiller Guebhard de Questenberg, chargés de l'engager à donner sa démission. Aussitôt que Waldstein les aperçut, il leur montra un papier sur lequel se trouvait l'horoscope de l'empereur, de Maximilien et le sien, disant qu'ils devaient voir que l'esprit familier de Maximilien avait pris le dessus sur celui de Ferdinand, et qu'ainsi il ne serait nullement étonné s'ils étaient envoyés pour lui annoncer la perte du commandement. Il se résigna sans murmurer à son sort, fit aux deux ministres de magnifiques présens, excusa l'empereur, et lui écrivit même une lettre de remerciement pour la confiance qu'il lui avait montrée jusqu'alors. Après quoi, il se retira dans ses terres de Moravie et à Prague, où il bâtit un magnifique palais, et vécut avec une grande somptuosité. Toute sa conduite fut, en apparence au moins, celle d'un grand homme, et on pourrait lui

appliquer ce mot d'un ancien : *Si vir magnus cadit, magnus jacet*, si, comme la plupart des historiens le soutiennent, la suite n'avait prouvé que sa résignation ne fut que l'effet d'une force d'âme qui savait concentrer en elle-même la hainc et les passions dont elle était tourmentée.

L'empereur céda sur un autre point; il consentit à réduire son armée jusqu'au nombre de 39,000 hommes. Cette diminution opérée au moment où Ferdinand allait être attaqué par un nouvel ennemi, tourna doublement contre lui, parce que beaucoup de soldats licenciés allèrent servir sous les drapeaux de Gustave-Adolphe. Elle paraîtrait même inconcevable, si l'on n'ajoutait qu'indépendamment des 39,000 impériaux, la Ligue avait plus de 30,000 hommes sur pied : 70,000 hommes paraissaient bien suffisans pour écraser un roi de Suède.

Quant à l'électeur Palatin, l'empereur déclara qu'il était disposé à lui accorder sa grâce et un revenu suffisant en terres dans la partie du Palatinat occupée par les Espagnols, toutefois sans la dignité électorale, s'il venait faire sa soumission.

L'affaire de la succession de Mantoue fut terminée, Traité de Ratisbonne, 1630
à ce qu'on croyait, par un traité qu'Antoine, abbé de Crembsmünster, Otton baron de Nostiz, chancelier de Bohême, et Herman baron de Questenberg, au nom de l'empereur, signèrent à Ratisbonne, le 30 octobre 1630, avec les ministres de France, et par lequel l'empereur et le roi de France se promirent réciproquement de ne pas assister les ennemis présens

et futurs l'un de l'autre. Ce traité, auquel l'empereur consentit, à cause de l'envie extrême qu'il avait de maintenir la paix avec la France, et d'empêcher celle-ci de fournir des secours au roi de Suède, n'était qu'un des moyens que le cardinal de Richelieu employa pour tromper Ferdinand II. Louis XIII refusa de le ratifier, par la raison importante qu'on y avait donné vingt-sept fois à l'empereur le titre de majesté, et pas une seule fois au roi de France, et qu'en faisant prendre à celui-ci l'engagement de ne pas soutenir les ennemis de l'empereur, on n'avait pas distingué entre ennemis déclarés tels par l'empereur, pour de justes motifs, et ceux que, sans motif suffisant, il s'aviserait de désigner ainsi. Toute la négociation de Ratisbonne n'avait d'autre objet que de fasciner les yeux de l'empereur.

Charles Brulart de Léon, et François Leclerc de la Tremblay, connu dans sa jeunesse sous le nom du baron de Mafflée, célèbre ensuite sous celui du Père Josephe, capucin, étaient les ambassadeurs de Louis XIII à Ratisbonne, qui aidèrent à tromper l'empereur. Aussitôt que Waldstein fut renvoyé, l'armée impériale congédiée et le traité de Ratisbonne signé, les électeurs se séparèrent sans avoir procédé au choix d'un roi des Romains. Ils alléguèrent pour leur excuse différens prétextes, l'un aussi vain que l'autre, par exemple, qu'une telle élection ne pouvait légalement se faire qu'à Francfort. Depuis ce moment, l'empereur conçut pour la Ligue et pour l'électeur de Bavière une haine qu'il ne put pas dissimuler. Au lieu

de conférer à Maximilien le commandement de ses troupes, que ce prince ambitionnait, il le donna au comte de Tilly. Il est vrai que, comme ce général commandait aussi les troupes de la Ligue, dont l'électeur continuait d'être le chef, celui-ci conserva la plus grande influence sur la direction de la guerre.

Ici commence une nouvelle période de la guerre de trente ans.

SECTION III.

Période suédoise de la guerre de trente ans, de 1630 à 1635.

Gustave-Adolphe paraît sur la scène.

La confédération des États de la Basse-Saxe étant dissoute, et le roi de Danemark ayant été forcé à accepter la paix, tout sujet de brouillerie, enfin, entre la France et l'empereur ayant été écarté par le traité de Ratisbonne, on pouvait penser qu'aucune puissance étrangère n'oserait plus prendre la défense des princes et États protestans en Empire. Mais le génie du cardinal de Richelieu, pendant qu'il détruisait la faction réformée en France, où elle était dangereuse pour l'autorité royale, veillait sur les intérêts du parti protestant en Allemagne, qui était beaucoup plus redoutable à l'autorité impériale. Excité par ce cardinal, le roi de Suède parut sur la scène comme protecteur du système germanique.

Nous connaissons déjà les premières années de Gustave-Adolphe, fils et successeur de Charles IX. Il était encore en guerre avec Sigismond III, roi de Pologne, qui lui disputait le trône de Suède, dont il avait été dépouillé par Charles IX. Les secours que l'empereur avait fournis aux Polonais n'avaient pu arrêter les succès de Gustave : ce prince avait conquis la Livonie et une grande partie de la Prusse polonaise. Il aurait probablement poussé plus loin ses avantages, s'il n'avait pas formé le projet de se mêler

des affaires d'Allemagne. Le danger de la religion protestante à laquelle il était sincèrement attaché; celui dont l'indépendance et le lustre de sa couronne étaient menacés par l'intention que manifestait la maison d'Autriche d'avoir des ports sur la Mer Baltique; la crainte qu'il nourrissait que l'empereur, maître de l'Allemagne, n'envoyât des forces plus considérables en Pologne, ou, d'accord avec le roi de Danemark, ne l'attaquât dans ses propres états; enfin l'espoir de se rendre lui-même le dominateur de la Mer Baltique, et de faire des conquêtes en Allemagne, l'engagèrent à interrompre le cours de ses victoires, et à revenir au projet qu'il avait abandonné lorsque Christian IV intervint dans les affaires germaniques. Le cardinal de Richelieu, s'il ne fut pas l'auteur de cette résolution, contribua au moins beaucoup à l'affermir.

Par des efforts dont aucune difficulté n'avait pu le rebuter, ce ministre avait mis fin aux troubles que la faction républicaine ou calviniste et les grands, secrètement excités à la révolte par la cour d'Espagne, avaient suscités en France; il avait recréé et établi sur des bases solides le pouvoir monarchique, et préparé la grandeur à laquelle la France s'éleva sous des ministres beaucoup moins habiles que lui, mais sous un prince doué d'un esprit plus sublime que le faible Louis XIII. La moitié du plan qu'il s'était proposé était exécutée, la tranquillité du royaume, sa constitution, la stabilité et la force du gouvernement étaient assurées; il fallait assurer aussi sa tranquillité exté-

rieure, en abaissant une maison dont les possessions entouraient et serraient le royaume de tous les côtés où il n'était pas baigné par la mer, puisque l'Espagne était maîtresse du revers des Pyrénées et des Alpes, qu'elle dominait sur le Jura, que, par l'occupation du Palatinat, elle touchait au Rhin, et que du côté du nord, où la France n'avait pas de limites naturelles, elle pouvait pénétrer en peu de jours jusqu'à Paris; tandis que la branche allemande de cette maison, maîtresse de l'Alsace et des gorges des Vosges, pouvait à tout moment dévaster la Champagne, ou, si les garnisons des villes des Trois-évêchés l'en empêchaient, entrer en Bourgogne et dans l'intérieur du royaume.

égociations
ltmark et
Dantzig.

Le cardinal de Richelieu envoya auprès de Gustave-Adolphe, Hercule Girard baron de Charnacé, pour négocier un arrangement entre ce prince et le roi de Pologne; car le roi de Suède devait avoir les bras libres sur la Vistule et la Duna. Sous la médiation de cet ambassadeur, une trève de six ans fut signée, le 25 septembre 1629, au camp du roi de Suède, près du village d'Altmark, dans les environs de Sthum, en Prusse. Charnacé négocia ensuite un traité d'alliance entre la France et la Suède. Gustave-Adolphe rejeta comme insuffisantes les propositions qu'on lui fit; mais il n'en employa pas moins l'hiver aux préparatifs pour une expédition en Allemagne. Cependant le roi de Danemark, qui ne pouvait voir sans une vive jalousie que le seul ennemi naturel de son royaume allât se jeter dans une entreprise qui, à la vérité, pou-

vait le perdre, mais aussi devenir l'occasion de conquêtes par lesquelles la Suède deviendrait limitrophe du Danemark du côté du Holstein, comme elle l'était dans la Scandinavie, interposa sa médiation. L'empereur, qui désirait au moins retarder le commencement des hostilités, consentit à la tenue d'un congrès, pour lequel on fixa la ville de Dantzig; il y envoya Charles-Annibal bourgrave de Dohna. De la part de la Suède arriva le chancelier Axel Oxenstierna; mais comme il conçut des soupçons relativement à la sûreté de sa personne, il se retira à Elbing, et exigea que les négociations s'ouvrissent en cette ville. Il n'en arriva rien, et le congrès n'eut pas lieu. C'était au mois d'avril 1630. Le 24 juin suivant, Gustave-Adolphe arriva devant l'île de Rüden, avec une armée qui ne passait pas 15,000 hommes; il faut y ajouter cependant environ 7,000 hommes qui formaient la garnison de Stralsund et de Rügen, car Alexandre Lessle, commandant de Stralsund, s'était rendu maître de l'île de Rügen. Le 25, Gustave-Adolphe descendit dans l'île d'Usedom, qui fournit le moyen de dominer l'embouchure de l'Oder. Il publia un manifeste rédigé par Adler Salvius, son secrétaire, pour justifier l'invasion de l'Allemagne; les secours envoyés au roi de Pologne, les excès commis sur la Baltique contre des négocians suédois, l'exclusion des ambassadeurs suédois du congrès de Lubeck, la violence exercée contre les ducs de Mecklembourg et tout ce qui venait de se passer à Dantzig, fournirent des motifs suffisans de sa prise d'armes.

Débarquement de Gustave-Adolphe en Allemagne.

Alliance avec duc de Poméranie.

Torquato de Conti, duc de Guadagnolo, qui c mandait l'armée impériale de la Poméranie, ne empêcher Gustave de s'emparer de l'île de Wolli du port de Swinemünde; le roi s'embarqua avec partie de ses troupes, remonta le Haf, et parut in nément devant Stettin, le 20 juillet. Le même jo il conclut une alliance purement défensive avec Bc las XIV, duc de Poméranie, qui réserva expressém ses obligations envers l'empereur et l'Empire. Con le duc de Poméranie était le dernier de sa race, et l'électeur de Brandebourg, reconnu son succes futur, avait déjà reçu foi et hommage des Pom niens, Gustave-Adolphe qui convoitait la posses du pays, stipula dans le traité, que si, à la mort Bogislas, l'électeur n'était pas entré dans la ligu ne s'était chargé de la défense de la Poméranie que son droit de succéder fût contesté, le pays re rait provisoirement séquestré entre les mains du r

Déclaration faveur de esse-Cassel.

Le landgrave de Hesse-Cassel, qu'une malheur contestation, relative à la succession de Marbo avait réduit dans un état vraiment déplorable, et les troupes de l'empereur menaçaient de s'empare Cassel et Ziegenhayn, fut le premier prince d'Em qui réclama la protection du roi de Suède. Gusta lui accorda par une déclaration donnée à Stralsu le 9 novembre 1630 : elle fut la base de l'alliance time qui réunit ensuite les deux gouvernemens.

Gustave-Adolphe chassa les garnisons impér des places de la Poméranie, excepté Greifswald Colberg, et de celles du duché de Mecklembour

l'exception de Rostock, Wismar et Dœmitz. Il entra dans la Marche, et offrit son alliance à George-Guillaume, électeur de Brandebourg, et à Jean-George Ier, électeur de Saxe; ces deux princes n'eurent pas le courage de se déclarer pour lui, ils ne le voyaient même pas sans jalousie en possession de la Poméranie et du Mecklembourg.

L'alliance entre la France et la Suède, à laquelle on travaillait depuis si long-temps, fut enfin conclue, le 25 janvier 1631, à Berwald dans la Nouvelle-Marche, où Gustave tenait son quartier d'hiver. Ce prince s'engagea à entretenir une armée de 36,000 hommes, et la France promit de lui payer pendant cinq ans un subside annuel de 1,200,000 livres. Il fut convenu que le roi de Suède accorderait la neutralité à tout prince catholique qui de son côté voudrait s'engager à l'observer, et qu'il ne changerait rien dans l'état de la religion des villes dont il se rendrait maître. (Alliance de Berwald, 1631.)

Le cardinal espérait détacher les princes catholiques des intérêts de la maison d'Autriche; il traitait avec plusieurs d'entr'eux. L'électeur Maximilien était trop lié avec Ferdinand II pour entrer dans des engagemens contraires à ce monarque; néanmoins, pour se ménager une ressource en cas de revers, il conclut, le 30 mai 1631, avec Louis XIII, à Fontainebleau, un traité secret d'alliance pour huit ans, par lequel le roi promit de l'assister, s'il était attaqué, et de maintenir dans sa personne la dig[illegible]é électorale. Peut-être ce traité aurait-il eu des su[illegible]portantes, si l'électeur avait su vaincre la défia[illegible]e [illegible]il avait du gouverne- (Alliance de Fontainebleau avec la Bavière 1631.)

ment français. Il est probable que jamais ce gouvernement ne serait entré dans l'union intime avec la Suède que la suite des événemens l'a forcé de contracter, s'il avait trouvé parmi les princes catholiques des alliés contre la maison d'Autriche.

Confédération de Leipzig.

Si l'électeur de Saxe avait refusé l'alliance suédoise, ce ne fut pas qu'il ne partageât le mécontentement général que la conduite de l'empereur inspirait. Plus que tout autre, il avait à craindre que Ferdinand II ne voulût étendre l'édit de restitution sur les évêchés de Meissen, Mersebourg et Naumbourg-Zeitz, que sa famille s'était appropriés; mais il répugnait à se trouver sous la protection du roi de Suède : lui-même voulait jouer le rôle de chef de parti. Il convoqua, pour le mois de février 1631, à Leipzig, une assemblée de tous les États protestans d'Empire, et leur proposa une ligue ayant pour objet de mettre sur pied une armée pour empêcher les contributions, les exactions, passages et logemens arbitraires et illégaux des troupes impériales. Le roi de Suède y envoya le célèbre historiographe de la guerre de trente ans, Bogislas-Philippe de Chemnitz, chargé de proposer aux États d'unir leurs armes aux siennes, ou de lui payer des subsides et de lui fournir des provisions. Quoique le baron de Charnacé appuyât vivement ces propositions, néanmoins Chemnitz échoua, et les États conclurent, le 2 avril 1631, une confédération dans le sens proposé par Jean-George Ier. Ce prince se flattait de tenir ainsi la balance entre l'empereur et le roi de Suède, et de devenir l'arbitre de la paix.

rôle auquel son caractère n'était pas propre; il devint la victime de sa fausse politique. L'empereur défendit par des *avocatoires* et des *monitoires* toute levée de troupes par les Protestans. Le comte de Fürstemberg, qui revenait d'Italie avec un corps autrichien, reçut l'ordre de faire exécuter les mandats impériaux. A la tête de 24,000 hommes, il entra en Souabe, soumit Kempten et Memmingen, leur imposa des contributions et y mit des garnisons : l'administration du duché de Wirtemberg fut obligé de renoncer à la ligue de Leipzig; Ulm suivit son exemple. Les États de Franconie n'attendirent pas l'arrivée de Fürstemberg; ils lui envoyèrent leur soumission, licencièrent leurs armées, et payèrent des subsides. A la fin du mois de juillet, toute trace de la confédération de Leipzig avait disparu dans les cercles de Franconie et de Souabe.

Dans l'intervalle, la guerre avait continué en Poméranie et dans la Marche. Tilly qui avait pris le commandement de l'armée de Conti, conquit, le 9 mars, Neu-Brandebourg. Le roi, après s'être rendu maître de Colberg, passa l'Oder, près de Schwedt, et prit une position si forte que Tilly manquant de vivres, se décida à quitter le pays; ce général mit le siège devant Magdebourg dans l'espoir d'attirer Gustave-Adolphe sur l'Elbe. Aussitôt celui-ci reprit Neu-Brandebourg et s'empara, le 3 avril 1631, de force, de la ville de Francfort-sur-l'Oder, et, le 15 du même mois, de Landsberg. Guerre de Poméranie.

Le siège de Magdebourg est un des plus fameux épisodes de la guerre de trente ans : c'est un des évé- Sac de Magdebourg, 1632.

nemens dont le souvenir se propage de génération en génération dans la bouche du peuple. La destruction de cette ville grande et opulente a entretenu pendant plus d'un siècle la haine entre les Catholiques et les Protestans jusqu'à ce que des calamités qui ont frappé les uns et les autres, ont détourné cette passion sur d'autres objets. Un oncle de l'électeur de Brandebourg, le margrave Christian-Guillaume, était, depuis 1598, archevêque ou administrateur de l'archevêché de Magdebourg. Étant entré dans la ligue danoise, il fut proscrit par l'empereur. Le chapitre n'osant désobéir à ce monarque irrité, postula Auguste, prince de Saxe, fils cadet de l'électeur Jean-George; mais le pape annula cette élection; et l'empereur donna l'archevêché à l'archiduc Léopold qui était déjà évêque de Halberstadt. Auguste s'y maintint néanmoins, et Waldstein échoua dans une attaque qu'en 1629 il dirigea contre la ville de Magdebourg. Après l'invasion de l'Allemagne par le roi de Suède, l'ancien administrateur, Christian-Guillaume, s'empara de Magdebourg, son parti lui en ayant facilité l'entrée pendant la nuit du 28 juillet 1630. Les chefs de la commune et la bourgeoisie le reconnurent comme souverain; il s'allia avec le roi de Suède, leva des troupes et fit la guerre à l'empereur. Un officier suédois nommé Thierry de Falkenberg, envoyé à Magdebourg, y prit le commandement de la garnison. Nous avons vu Tilly, obligé de se retirer de la Marche, aller entreprendre le siège de Magdebourg. On croyait que le roi de Suède marche-

rait au secours d'une ville qui était un des boulevards du protestantisme; mais cet habile capitaine qui avait pour principe de ne pas aller en avant tant qu'il restait derrière lui une place par laquelle on pût lui couper la retraite, ne se laissa pas déranger dans son plan. Il exhorta les Magdebourgeois à tenir trois semaines, pendant lesquelles il espérait engager l'électeur de Saxe à se réunir à lui pour marcher à leur secours. Il poussa les négociations avec l'électeur de Brandebourg ayant pour but d'en obtenir des sûretés pour la retraite; enfin il marcha sur Berlin et arracha à l'électeur, le 4 mai, la remise de la forteresse de Spandau qui devait rester entre ses mains jusqu'à la délivrance de Magdebourg.

Cependant les habitans de cette ville comptant sur la promesse de Gustave-Adolphe, soutinrent courageusement le siège et rejetèrent toutes les conditions que Tilly leur offrit. Enfin, le 20 mai, ce général ordonna l'assaut; Godefroi-Henri comte de Pappenheim, le commanda. Les citoyens se battirent en désespérés, même lorsque les soldats étaient déjà maîtres de la ville, jusqu'à ce qu'ils virent tomber Falkenberg, leur chef. Le général Pappenheim mit le feu à un bout de la ville pour forcer les habitans d'aller au secours de ce quartier; les citoyens eux-mêmes en incendièrent un autre pour forcer les soldats à lâcher le butin. Un vent violent confondit les deux feux; et au bout de douze heures il ne restait plus de la ville de Magdebourg que la métropole, le couvent de Notre-Dame et cent trente-neuf maisons chétives situées sur

l'Elbe. Dix-neuf mille individus périrent par le fer ou le feu; quatre cents bourgeois seulement furent sauvés ainsi que mille femmes et enfans qui avaient cherché un asile à la métropole. L'administrateur Christian-Guillaume tomba vivant entre les mains du vainqueur.

L'indignation de toute l'Allemagne protestante se souleva contre le roi de Suède, qu'on regardait comme ayant causé la chute de Magdebourg; Gustave-Adolphe s'en justifia par un manifeste, en rejetant la faute sur les tergiversations et l'irrésolution des électeurs de Brandebourg et de Saxe. Le premier montra ses dispositions peu amicales envers le roi de Suède, en réclamant la restitution de Spandau, puisque la cause de sa remise avait cessé. Aussitôt le roi marcha sur Berlin, fit pointer ses canons contre le château, et força l'électeur, le 11 juin, à lui laisser encore Spandau et à promettre de lui ouvrir Custrin chaque fois qu'il en aurait besoin.

Alliance de Werben. Après avoir pris Greifswalde, dernière place de la Poméranie restant encore aux Autrichiens, le roi de Suède transporta ses principales forces à Werben à l'endroit où la Havel se jette dans l'Elbe, et attendit Tilly dans cette forte position. Ce fut là que, le 12 août, il conclut une alliance intime avec le landgrave de Hesse-Cassel. Ce fut aussi là que vint le trouver le duc Bernard de Saxe-Weimar qui depuis 1627 s'était retiré du théâtre de la guerre. Gustave-Adolphe qui savait l'apprécier lui promit les évêchés de Bamberg et de Würzbourg avec le titre de duc de Franconie.

Tilly, voyant la position du roi, n'entreprit pas de l'y forcer, et résolut d'envahir l'électorat de Saxe que depuis la ligue de Leipzig l'empereur regardait comme pays ennemi. Arrivé à Eisleben, il se réunit au corps de Fürstemberg qui venait d'arriver de Souabe, entra dans Halle, pilla Mersebourg, Weissenfels, Naumbourg et Zeitz ou y leva de fortes contributions, et, par un bombardement, força Leipzig à se rendre par capitulation le 6 septembre 1631.

Après l'alliance de Werben, le roi de Suède s'était rendu à Brandebourg pour se rapprocher de la route de Leipzig. L'électeur de Saxe se porta à Torgau et envoya le général Arnheim qui avait quitté le service d'Autriche pour le sien, offrir au roi l'alliance qu'auparavant il avait rejetée, et le supplier de venir au secours de la Saxe. Gustave-Adolphe fit d'abord des difficultés, mais voyant que l'électeur était prêt à passer par tout ce qu'il voulait, il se relâcha de toutes ses prétentions et signa l'alliance le 1er septembre. Ayant passé l'Elbe du côté de Wittemberg, à la tête de 22,000 hommes, il se porta avec l'électeur de Brandebourg à Duben où il fit sa jonction avec celui de Saxe, le 5 septembre, veille de la prise de Leipzig par Tilly. L'armée combinée marcha sur cette dernière ville, dans l'intention de combattre les Impériaux. L'aile droite était commandée par le roi; l'électeur de Saxe ou plutôt Arnheim commandait la gauche. Tilly voulait éviter la bataille jusqu'à l'arrivée d'un renfort considérable que lui amenait le général Altringer, mais l'impétuosité de Pappenheim

Bataille de Leipzig, 16

qui commandait la cavalerie, ayant imprudemment engagé le combat, on en vint à une action générale, le 7 septembre 1631, dans les champs appelés Breitenfeld, aux environs de Leipzig. Le corps saxon composé en grande partie de troupes nouvellement levées, fut mis en fuite. L'électeur se sauva à Eulenberg et les Impériaux se croyaient sûrs de la victoire; mais le roi de Suède manœuvra si bien sur son aile droite, qu'il finit par les battre entièrement. Tilly, dangereusement blessé, se retira à Halle et de là à Halberstadt. Il y eut du côté des Impériaux 7,600 hommes de tués, sans compter ceux qui périrent dans la fuite. Les Suédois perdirent 750 hommes, les Saxons 2,000 : on fit peu de prisonniers. Gustave-Adolphe poursuivit les fuyards jusqu'à Halle, dont il se rendit maître. Le 12 septembre, il n'y avait plus d'ennemis en Saxe.

[...]férence de [...] La bataille de Leipzig opéra une révolution complète dans l'état des affaires. La consternation se répandit parmi les Catholiques; les Protestans conçurent de nouvelles espérances, et se proposèrent bien de se venger des maux qu'ils avaient endurés. On pense qu'il aurait été facile à Gustave-Adolphe de pénétrer par la Bohême, la Lusace et la Moravie, qui étaient dépouillées de troupes, et où il régnait un mécontentement extraordinaire, dans le cœur des états autrichiens, et de dicter la paix à l'empereur dans sa capitale. C'était l'avis de l'électeur de Saxe, qui de son côté voulait tenir tête à l'armée que Tilly (on n'en doutait pas), allait rassembler dans la Basse-Saxe

pour protéger la Franconie et la Bavière. Gustave rejeta positivement ce plan, et quoiqu'il fût décidé dans les conférences de Halle, qu'on attaquerait l'empereur sur deux points, dans ses états héréditaires et par la Franconie, le roi voulait absolument que les rôles fussent changés ; l'électeur dut entrer en Bohême, lui-même se chargea de la Franconie et de la Bavière. Les contemporains ont souvent blâmé Gustave-Adolphe de s'être trompé en adoptant ce plan, mais ses historiens l'ont parfaitement justifié. Certes, il ne faut pas rendre responsable les généraux ni les hommes d'état, des événemens fortuits et tout-à-fait inattendus qui viennent déranger les calculs d'un plan bien conçu. L'électeur en personne et son armée s'étaient si mal conduits à Leipzig, que Gustave-Adolphe les jugea incapables de résister à l'armée de Tilly. Il se chargea lui-même de combattre cette armée, comme de la tâche la plus difficile, abandonnant à l'électeur la partie la plus facile du plan. Qui pouvait prévoir que l'armée de Tilly portée de nouveau à 60,000 hommes, se retirerait sans avoir combattu? C'est un événement qu'on ne saurait expliquer ; un auteur du temps qui paraît avoir été très-instruit, attribue la retraite de Tilly devant l'armée du roi, très-inférieure à la sienne, à des ordres supérieurs dont il ne lui appartenait pas d'approfondir les motifs [1].

Comme Gustave-Adolphe ne trouva pas d'opposition, il parcourut rapidement la Franconie, le cercle

March… torieuse… tave-Ad… sur le R… Danube.

[1] Cet auteur est le général comte de FURSTEMBERG, auteur des notes allemandes sur le *Florus Germanicus*.

du Haut-Rhin et la Souabe, et fut presque partout reçu comme un libérateur. Tilly qui s'était réuni en Hesse aux corps d'Altringer et de Fugger, et à Aschaffenbourg à 12,000 hommes que le duc Charles de Lorraine lui amenait, ne suivit pas le roi, mais se retira par Anspach et le territoire de Nuremberg. Maître d'Aschaffenbourg, de Hanau et de Francfort, le roi de Suède passa le Rhin, prit Oppenheim le 7 décembre, et Mayence le 13, ensuite Spire, Landau, Wissenbourg, Manheim, Heilbroun, Ulm, etc., pendant que le landgrave de Hesse-Cassel s'empara de Caub et Kœnigstein; que l'archevêque de Brême, les ducs de Brunswick-Lunebourg et ceux de Mecklembourg, s'allièrent au roi; que Rostock, Wismar et Dœmitz, seules places qui manquaient encore aux Suédois, se rendirent à leurs armes; que le feld-maréchal Banner occupa Magdebourg, le duc de Weimar Gosslar et Gœttingue, et Gustave Horn Bamberg. Philippe-Christophe de Sœttern, qui était archevêque de Trèves et évêque de Spire, s'assura la neutralité en se mettant sous la protection du roi de France, par une déclaration signée le 21 décembre 1631 à Coblence, qui servit de base à une convention sur laquelle on s'accorda à Ehrenbreistein, le 9 avril 1632. Le maréchal d'Effiat fut chargé de maintenir la neutralité de l'archevêché. Le maréchal d'Estrés qui remplaça Effiat, mort au moment où il allait exécuter les ordres du roi, s'empara de Trèves et de Philippsbourg.

…vention … utralité de …eur de …s.

Tilly reparut subitement en Franconie. Le 2 mars

1632 il chassa Horn de Bamberg. Le roi qui craignait qu'il ne se rendît maître du cours du Main, et ne le coupât de la Thuringe, marcha contre lui. Le général de la Ligue se retira dans le Haut-Palatinat et à Ingolstadt sur le Danube. Le roi prit la route de Donauwerth, s'empara par force de cette ville, le 27 mars 1632, et se prépara à passer le Lech pour entrer en Bavière. Maximilien se rendit lui-même au camp de Tilly, et fit rompre le pont de Raina. Le roi entreprit de le rétablir en face de l'armée ennemie; il y eut le 5 avril une canonnade où Tilly fut grièvement blessé. Mort de Ti
La consternation se mit dans l'armée, et la nuit suivante l'électeur se retira à Ingolstadt où Tilly mourut, le 30 avril, dans la soixante-treizième année de son âge. On s'accorde à reconnaître Tilly comme un des plus grands capitaines des derniers siècles; la fortune l'avait continuellement favorisé jusqu'au moment où il fut en contact avec Gustave-Adolphe. Mais il ne fut pas seulement excellent militaire, il fut plus estimable encore comme homme juste, désintéressé, prodigue de sa fortune pour des objets utiles, au point qu'il mourut plutôt pauvre qu'opulent, sobre et de mœurs pures, ennemi jusqu'à l'intolérance de tout ce qui était malhonnête, adoré par ses soldats, qui ne l'appelaient que leur père, terrible aux ennemis, magnanime après la victoire; c'est ainsi que le *terrible*, *le farouche* Tilly, comme l'appelaient les Protestans, est peint par le judicieux et impartial Jean Adlzreitter de Tettenweis, chancelier de Maximilien, ou plutôt l'auteur de l'histoire la plus com-

plète de la Bavière jusqu'à la mort de ce prince [1].

Gustave-Adolphe fait entrée à Aosh.

Gustave-Adolphe passa le Lech le 6 avril, prit, le 14, par capitulation Augsbourg, rétablit tout sur le pied où les choses avaient été avant l'édit de restitution, et fit prêter par les habitans un serment de fidélité pour la Suède. On ne peut pas douter que son intention fût d'attribuer à la Suède la souveraineté sur les principautés ecclésiastiques qu'il enlèverait aux Catholiques, et sur les états catholiques en général. Il voulait former en Allemagne, à côté de l'Empire romain, un second empire *évangélique* et hérédi-

[1] Le comte de Guiche, qui fut depuis le maréchal de Grammont, obligé de quitter la France à cause d'un duel, alla, en 1625, en Allemagne, et offrit ses services à Tilly qui le reçut à bras ouverts et le traita comme son enfant. L'auteur de ses Mémoires (son fils) s'exprime ainsi en parlant de la première entrevue entre son père et le général de la Ligue.

« Jamais le comte de Guiche ne fut plus étonné que lorsqu'il vit pour la première fois ce comte de Tilly, dont la renommée faisait tant de bruit dans toute l'Europe. Il le trouva marchant à la tête de son armée, monté sur un petit cravate blanc, et vêtu assez bizarrement pour un général : il avait un pourpoint de satin vert découpé, à manches tailladées, des chausses de même, un petit chapeau carré avec une grande plume rouge qui lui tombait sur les reins, un petit ceinturon large de deux doigts, auquel était pendue une épée de combat, et un seul pistolet à l'arçon de sa selle. Un accoutrement aussi singulier fit d'abord croire au comte de Guiche que l'homme qui en était revêtu n'avait pas la cervelle bien timbrée, et qu'au lieu de trouver un général tel qu'il se l'était proposé sur la réputation publique, il était tombé entre les mains d'un fou : mais il ne tarda guère à connaître le contraire, car il ne démêla jamais un capitaine plus sensé, ni plus sage, ni plus absolu dans son armée. »

taire. Dan... ...s 'il t députés de Nu-remberg, et que Chem nitz ...tler, ses commis-saires, expliquèrent mie..., il q...tion d'un corps évangélique, ayant son ... son chef; ils dirent qu'aucun prince d'Al... n'était assez puissant pour se charger du r... c... f; ils avertirent en même temps que si le roi ... Suède était nommé empereur ou chef, il n'acce... capitula-tion telle qu'on en prescrivait ...

La ville d'Ingolstadt que Gustave-Adol... a après la soumission d'Augsbourg, fit u... r... ta... e inattendue; cette ville, dit un historien ..., eut la gloire de montrer, la première en Europe, Gustave-Adolphe n'était pas irrésistible. L'élec Maximilien, que la France avait vainement e... à la neutralité, s'y décida alors, et envoya M. S. Étienne, ministre de France, auprès du roi de S...; mais celui-ci ne voulut plus entendre parler de ...o-positions, et fit son entrée à Munich, le 17 mai 1632.

Expéditio des Saxons en Bohême.

Ce fut le terme que la Providence avait marqué pour les conquêtes de Gustave-Adolphe. Qui sait où il les aurait poussées, si l'électeur de Saxe avait été plus actif ou plus loyal, si Arnheim ne s'était vendu aux ennemis? Ce général était entré en Bohême au mois d'octobre, et, le 11 novembre, à Prague, dont les habitans lui ouvrirent les portes; mais depuis ce moment, il resta dans l'inaction, laissant à l'empereur le temps de rétablir ses forces et de mettre une nou-velle armée sur pied. En vain Gustave-Adolphe le

pressa-t-il de pénétrer en Moravie et en Autriche, où il n'avait qu'une faible résistance à craindre; Arnheim perdit son temps, et il fut supposé qu'il agissait ainsi par ordre de l'électeur qui voyait avec jalousie et défiance les conquêtes du roi de Suède dans la personne duquel il craignait de s'être donné un maître.

[...]pel de [...]stein. Depuis la diète de Ratisbonne, l'âme de Waldstein était dévorée de projets de vengeance. A peine Gustave-Adolphe avait-il fait quelques progrès en Poméranie, qu'il négocia avec lui[1], et offrit de dépouiller l'empereur de ses états héréditaires, si le roi lui abandonnait 15,000 hommes. Gustave-Adolphe ne rebuta pas les offres d'un homme si habile; mais il renvoya à l'électeur de Saxe le comte de Thurn, qui était l'entremetteur de Waldstein. Waldstein, prenant cette réponse pour une preuve de dédain, en conçut, dit-on, une haine irréconciliable pour Gustave : il contribua à faciliter l'entrée des Saxons en Bohême, pour se venger de l'empereur. Dans une entrevue secrète qu'il eut, le 30 novembre 1631, avec le feld-maréchal Arnheim, au château de Kaunitz, situé entre Prague et Lumbourg, et appartenant au comte Terczky, Arnheim l'engagea à rompre avec le roi de Suède, et à tâcher d'obtenir de nouveau le commandement de l'armée impériale.

Il suivit le conseil de son ami, quant au premier

[1] Nous suivons le récit des historiens du temps; mais depuis les éclaircissemens récens que nous avons sur Waldstein, nous devons douter de sa sincérité, et s'il est vrai qu'il ait fait la démarche dont nous parlons dans le texte, nous restons dans le doute s'il a voulu

point; mais il n'eut pas besoin de se donner beaucoup de peine pour obtenir le commandement; il lui fut offert. Le danger où l'empereur se trouvait, lui ouvrit les yeux sur la faute qu'il avait commise à la diète de Ratisbonne, en accordant le renvoi de Waldstein aux sollicitations de l'électeur Maximilien. L'ingratitude qu'il se reprochait (si tant est que les illusions dont les princes sont entourés, les rendent accessibles à un remords de ce genre) fut punie par une humiliation qui devait être bien sensible à un homme aussi orgueilleux et aussi despote que Ferdinand II. Le maître fut obligé de descendre jusqu'à implorer le pardon d'un sujet insolent qu'il avait offensé. Mais il fallut se plier à cette nécessité. L'opinion publique et la conviction personnelle de l'empereur étaient d'accord sur un point : dans les circonstances où se trouvait Ferdinand, et quoique Tilly vécût encore, Waldstein était seul capable de commander avec succès une armée impériale; que dis-je? il était le seul dont le nom inspirât assez de confiance pour attirer des soldats sous ses drapeaux et former une armée. Ce fut Jean-Ulric, premier prince d'Eggenberg, ami de Waldstein, qui se chargea d'aller à Znaïm, pour négocier la paix avec ce général irrité. Waldstein consentit, après de longs refus, et seulement par égard pour son ami, à s'employer, pendant trois mois, à lever et organiser une armée, mais sans accepter ni le titre de commandant-général de toutes les forces impériales, ni les

tromper Gustave-Adolphe ou trahir l'empereur, ou, par une double feinte, se rendre important et se faire rechercher.

appointemens de 100,000 écus qu'on lui offrait. (tait montrer toute la puissance de son nom. En e dans l'espace de trois mois, il réunit 40,000 homı et après avoir satisfait ainsi à sa vanité, il se cha des fonctions de généralissime, à des conditions le rendaient entièrement indépendant de toute a rité, même de celle de l'empereur qui dut renc jusqu'au droit de se faire voir à l'armée.

Tel est le récit unanime de tous les historien la conduite de Waldstein, depuis la démission reçut à Ratisbonne jusqu'à sa rentrée au servic l'empereur. Un accord si parfait entre des écrivai divers partis politiques et religieux, inspire de la fiance; néanmoins en l'examinant de près, nous t vons que tous ces historiens ont puisé dans la r source, et qu'ainsi le nombre des autorités ces corroborer la croyance du lecteur : elle ne se f que sur la confiance que mérite la source unique sont découlés tous les autres récits. Cette sour très-pure; ce sont les *Annales Ferdinandei* du c de Khevenhüller, ouvrage dont nous aurons une occasion d'apprécier le mérite. Khevenhüller beaucoup de moyens de connaître la vérité, et a doute voulu la dire; mais il a vécu dans un tem à une cour où l'on avait intérêt à faire croire tc que nous venons de raconter; cour où Walc n'avait pas un défenseur, et où il était bien diffi un courtisan de résister à la prévention. Il s'e que Khevenhüller ne nous inspire pas dans cett constance une aussi grande confiance que dans

coup d'autres ouvrages, et que nous sommes tentés de remonter à la source où l'illustre historien a puisé lui-même. Nous trouvons que pour tout ce qui regarde les liaisons de Waldstein avec Gustave-Adolphe et Arnheim, antérieures à sa rentrée au service de l'empereur, le comte de Khevenhüller a puisé dans la déclaration de l'homme qui est regardé comme avoir servi d'entremetteur à Waldstein dans ses négociations criminelles. Cet homme est Iaroslaw Sesyna[1] Rachin, gentilhomme bohémien, qui, après avoir pris part aux troubles de sa patrie, en 1618, s'était réfugié d'abord à Riesenbourg en Prusse, ensuite à Meissen. Après la mort de Waldstein, en 1635, Rachin se présenta pour donner des éclaircissemens sur la trahison du général, dans laquelle il dit avoir été employé comme porteur de paroles entre Waldstein, Terczky, son confident, le roi de Suède, le comte de Thurn et Arnheim. Personne n'a jamais douté de la vérité de cette déposition tardive, confirmée par l'autorité de la cour impériale et des *Annales Ferdinandei*.

Cette confiance a été fortement ébranlée par la publication récente de la correspondance originale de Waldstein[2]. Ces lettres, tirées des archives de la famille d'Arnim, nous font envisager sous un autre point de vue, différentes circonstances imputées à Waldstein comme crimes. Les résultats qu'elles offrent sont encore si peu connus, que nous nous croyons autorisés

[1] Prononcez Chechina.

[2] Par M. Frédéric Foerster. Berlin, 1828, 3 vol. in-8°.

à sortir des bornes étroites de notre cadre, pour entrer dans une discussion à cet égard.

D'abord nous voyons, par une lettre de Tilly, qu'au commencement de 1631, les gazettes françaises avaient répandu le bruit que Waldstein, pour se venger de l'empereur, était entré en liaison avec Gustave-Adolphe et en avait reçu une chaîne d'or. Waldstein, dans une lettre du 14 mars 1631, traite ce bruit avec le plus grand mépris, et rappelle le proverbe espagnol qui dit que les fripons croient que tout le monde est fripon; il assure qu'il ne nourrit aucune rancune contre la personne de l'empereur.

Nous voyons ensuite que Khevenhüller et Herchenhahn, le biographe de Waldstein, se sont trompés en disant que si, après sa destitution, le général n'est pas allé à Vienne, c'était parce qu'on lui refusait le titre de duc. Deux lettres autographes de l'empereur, du 24 mars et 5 mai 1531, sont adressées au *duc* de Friedland, de Mecklembourg et de Sagan, et l'empereur y nomme Waldstein son *oncle*. Dans la première il charge le duc de traiter secrètement, mais comme si c'était sans mission, avec le roi de Danemark, pour l'empêcher de faire cause commune avec le roi de Suède; dans la seconde il le prie de venir à Vienne ou dans la proximité de cette capitale pour donner son avis à l'empereur sur divers objets militaires.

La négociation avec le roi de Danemark eut effectivement lieu, et ce fait n'a pas encore été connu. Une lettre du duc d'Eggenberg [1] du 28 mars 1631, ap-

[1] On l'appelait *duc*, parce qu'il possédait à titre de duché Krom-

...end à Walstein que r[illegible] a[illegible] é ce que l'agent de Waldstein, le c[illegible], a [illegible]osé à cet égard au nom de son [illegible]. [illegible] lettre de Christian IV, datée de G[illegible] le 18 août 1631, nous voyons que ce prince [illegible]voya à Prague son lieutenant-colonel Maurice Hen[illegible]n d'Oyenhausen, pour traiter secrètement avec le d[illegible] de Friedland. Nous avons la réponse de celui-c[illegible] 17 octobre 1631, dans laquelle il se réfère à ce d[illegible]t il est convenu avec cet agent. Il était question de l'archevêché de Brême et de l'évêché de Verden pour lesquels le roi désirait que ses fils fussent postulés, ainsi que de l'acquisition par ce monarque d'une partie du Mecklembourg que Waldstein voulait lui vendre.

En rendant compte à Eggenberg de cette négociation, le duc de Friedland proposa qu'on l'autorisât à entamer une négociation pour la paix avec l'électeur de Saxe, et à entrer pour cela en conférence avec Arnheim. La cour de Vienne approuva cette idée, et on envoya à Waldstein un passeport pour Arnheim. Une lettre de Questenberg du 8 octobre 1631 prouve même que l'empereur avait eu le premier l'idée de charger Friedland de négocier avec Arnheim : l'empereur était revenu, dit le ministre, du principe qu'on ne pouvait faire la paix qu'avec un Catholique.

Arnheim ne répondit à la lettre par laquelle Waldstein l'avait invité à une entrevue, que le 11 novembre 1631, jour de son entrée à Prague. L'entrevue n'eut

low en Bohême, qui appartient aujourd'hui à la maison de Schwarzenberg.

lieu, à cause de la goutte de Wa........., que le 30 n
vembre, au château de Kaunitz, ainsi que nous l'av
dit. Rien dans la correspondance ne fait conna
l'objet de l'entrevue qui ne paraît avoir été que
quelques heures, si ce n'est une lettre de Walds
datée du 26 décembre 1631 et de Znaïm où il é
alors en conférence avec Eggenberg; Waldstein y
nonce avoir communiqué à ce ministre ce qui s'é
passé à Kaunitz et avoir trouvé que la cour impér
désirait le rétablissement de la paix; et comme
même ne pouvait pas revenir en Bohême, il dema
un passeport pour le comte de Terczky, chargé
continuer la négociation.

Ces faits authentiques prouvent qu'au moins
négociations avec Arnheim et l'entrevue de Kau
n'étaient pas ignorées à Vienne.

La correspondance de Waldstein nous apprend au
relativement à la négociation avec Waldstein pou
reprise du commandement, quelques circonsta
que les Annales nous ont laissé ignorer.

La première ouverture fut faite à Waldstein
Questenberg que l'empereur envoya pour cel
Prague, avant l'entrée de l'armée saxonne dans
ville. Il s'agissait de le décider à se charger du c
mandement sous les ordres du roi d'Hongrie, fil
l'empereur, prince inexpérimenté de vingt-trois
Waldstein refusa sous prétexte de sa santé: ce n'
pourtant pas un prétexte futile, puisque nous vo
l'empereur, par une lettre autographe [1] du 12

[1] *Ein handbrifel.*

embre 1631, exprimer sa peur que l'ennemi ne profitât de l'état où la goutte mettait Waldstein, pour le lui enlever. Dans cette lettre que Questenberg transmit à son ami, Ferdinand le conjure de se faire transporter, aussitôt que possible, dans un endroit où les ministres impériaux puissent conférer avec lui; il exprime la persuasion qu Waldstein ne l'abandonnera pas dans la peine où i se trouve.

Le duc promit alors de venir à Znaïm, mais il pria Eggenberg d'obtenir qu'il fût dispensé du commandement. Ce ministre qui savait qu'on avait toujours le projet de donner le commandement en chef au roi d'Hongrie, et qui n'ignorait pas que son ami ne souscrirait pas à un pareil arrangement, retarda peut-être exprès son départ de Vienne; il n'arriva à Znaïm que le 21 janvier 1632. Le résultat de la conférence fut tel que nous l'avons dit. L'armée fut formée et organisée. Dès le 20 février 1632, le duc d'Eggenberg, après avoir fait compliment à Waldstein de ce qu'il avait fait dans l'espace d'un mois, s'exprima ainsi : « Mais qui nous conduira finalement au port, si après les trois mois Votre Dilection quitte le gouvernail? Je ne puis la blâmer de persister dans cette résolution envers ceux qui lui en parlent : il y a de bonnes raisons pour cela; mais s'il était possible qu'après les trois mois V. D. persistât irrévocablement dans cette résolution, ce serait pour moi un coup mortel, car notre perte me paraîtrait assurée. Je n'ose rien prescrire à votre génie pénétrant ni faire violence à votre cœur héroïque; mais je ne puis m'empêcher

de vous confier toutes mes appréhensions, etc. »

Le 28 février 1632, l'empereur dépêcha auprès de Waldstein le P. Quiroga, confesseur de la reine d'Hongrie, et le président Bruneau, pour conférer avec lui sur des choses très-importantes et très-secrètes. Après le retour de ces deux délégués qui n'avaient probablement pas réussi dans leur mission, l'empereur ordonna à Eggenberg de se rendre pour le 16 mars à Znaïm : les deux amis étaient retenus dans leurs lits par la goutte, Eggenberg à Grætz, Friedland à Znaïm. Nous avons la lettre par laquelle Eggenberg dépeint sa situation à Friedland. « Je supplie, dit-il, V. D. au nom du Tout-Puissant, de ne pas me refuser la grâce de continuer dans sa charge jusqu'à ce que j'aie pu conférer avec elle. Dieu me préserve de chercher un prétexte pour laisser V. D. dans cet embarras. Aussitôt que je pourrai supporter le mouvement d'une litière, je me ferai transporter à Vienne. »

Dans l'embarras où se trouvait l'empereur, le terme de la retraite approchant sans que le duc d'Eggenberg pût aller à Znaïm, il y envoya, le 25 mars, l'évêque de Vienne; ce prélat obtint de Waldstein la promesse d'attendre le ministre. Celui-ci partit enfin de Vienne le 13 avril 1632. Le 15, l'empereur envoya à Znaïm le comte de Waissenhofen avec une mission particulière dont nous ignorons l'objet.

Ce jour-là même, Eggenberg avait terminé avec Waldstein aux conditions que nous avons fait connaître. On les trouvera peut-être moins insolentes, d'après

que nous venons de rapporter, qu'elles ne le paraissent d'après la relation de Khevenhüller et des historiens qui l'ont suivi. Nous allons les placer ici textuellement.

1. Le duc de Friedland sera généralissime, non-seulement de S. M. I. R., mais aussi de toute la maison d'Autriche et de la couronne d'Espagne.

2. Le généralat accepté par le duc de Friedland lui sera conféré dans la meilleure forme.

3. S. M. I. R. ne se trouvera pas personnellement à l'armée, et encore moins ne la commandera-t-elle. Lorsque le royaume de Bohême sera recouvré, sadite M. résidera à Prague, et don Balthasar de Marradas, avec 12,000 hommes, restera dans le royaume pour lui servir de sauve-garde jusqu'à ce qu'une paix générale soit faite en Empire, vu que lui, le duc, croyait qu'il était nécessaire que les Bohémiens eussent un roi présent au milieu d'eux.

4. Parole impériale pour une terre située dans les états héréditaires de la maison d'Autriche, à titre de récompense ordinaire.

5. Après l'occupation des états, le domaine suprême dans l'Empire romain (c'est-à-dire une principauté souveraine), à titre de récompense extraordinaire.

6. La confiscation en Empire *in absolutissima forma*, de manière que ni l'empereur, le conseil aulique ou la chambre de la cour impériale, ni la chambre impériale de Spire n'y forme quelque prétention, ni puisse donner à cet égard quelque décision ou s'en mêler.

7. En affaire de confiscation et de pardon, le duc de Friedland disposera en pleine liberté, et quand même il serait donné par la cour impériale quelque sauf-conduit ou pardon, un tel acte n'aura pas force sans la confirmation du duc de Friedland, et ne s'étendra qu'à la vie et à l'honneur, nullement aux biens; le pardon réel ne pourra être accordé que par le duc de Friedland, vu qu'à cause de la trop grande bonté de S. M. I., chacun obtenait son pardon, et qu'il ne resterait pas de moyens pour récompenser les officiers et contenter les soldats.

8. Si l'on traitait de la paix, les intérêts du duc de Friedland, nommément pour le duché de Mecklembourg, y seraient inclus.

9. On fournira au duc tous les moyens pour continuer la guerre.

10. Tous les états héréditaires de S. M. I. lui seront ouverts et à son armée pour une retraite.

Non-seulement l'empereur approuva sans aucune difficulté toutes ces conditions, mais l'évêque de Vienne exprima à Waldstein la satisfaction de l'empereur, et lui fit compliment du caractère qu'il avait montré en remportant cette fois-ci une victoire, non sur ses ennemis, mais sur lui-même, en dépit de tant de difficultés et choses à considérer. Il en félicite moins le duc que l'empereur, la maison archiducale, l'Empire et la république catholique.

Le prélat fut renvoyé auprès du duc pour terminer avec lui tout ce qui concernait la remise du commandement. Friedland demanda à être autorisé à conti-

nuer les négociations pour une paix particulière avec le feldmaréchal Arnheim, et à y être assisté par le chancelier comte de Werdenberg. Les deux demandes furent accordées, et Khevenhüller parle d'une conférence qui, du su de l'empereur, eut lieu à Nachod, terre du comte de Terczky. Cette négociation ne fut que simulée de la part de l'électeur de Saxe, qui finit par déclarer que ses engagemens avec la Suède ne lui permettaient pas de conclure une paix particulière. Au mois d'avril 1632, Waldstein, à la tête de 40,000 hommes, était entré en Bohême. Le 5 mai il prit Prague, et ensuite Égra et les autres places. Arnheim se retira par Aussig à Pirna.

Après avoir reconquis la Bohême, Waldstein marcha au secours du prince qui l'avait si cruellement offensé, l'électeur de Bavière. Il opéra sa jonction avec ce prince, vers le 24 juin, entre Égra et Weyden. L'armée du généralissime se trouva ainsi forte de 60,000 hommes. Gustave-Adolphe, dont les troupes étaient dispersées, se retrancha avec 20,000 hommes près de Nuremberg, pour y attendre les renforts que ses alliés devaient lui amener. Waldstein établit son camp à une lieue de là, à Zirndorf sur la Rednitz, le 6 juillet, et s'y retrancha également. Les deux généraux s'observèrent réciproquement, cherchant à couper l'un à l'autre les vivres. Ce ne fut que le $\frac{24}{31}$ août que le roi, renforcé par le duc Bernard de Weimar et par le landgrave, et ayant réuni 70,000 combattans, sortit de son camp et offrit la bataille à Waldstein. Celui-ci l'ayant refusée, le roi l'attaqua dans ses re-

tranchemens le $\frac{\text{21 août}}{\text{3 septembre}}$, avant le jour; le combat dura cinq heures sans que Waldstein pût être forcé à sortir de son camp. Le $\frac{8}{18}$ septembre, le roi se retira vers Windsheim, du côté de la Bavière, dans l'espoir que son adversaire attaquerait Nuremberg, où il y avait une forte garnison; mais Waldstein, après avoir attendu tranquillement pendant cinq jours, se dirigea vers la Saxe, et laissa partir l'électeur pour aller défendre la Bavière : car on croyait que le roi envahirait cette province.

vasion de la par Wald- i. Après avoir appelé à lui le général Pappenheim, qui avait fait la guerre avec succès en Basse-Saxe, en Westphalie et en Hesse, Waldstein entra dans le Henneberg et assiégea Cobourg. Le duc Bernard l'y ayant suivi, il leva le siège, traversa le Vogtland et Altembourg, et s'empara, le $\frac{\text{22 octobre}}{\text{1 novembre}}$, de Leipzig. Jean-George Ier rappela alors Arnheim de la Silésie, dont il avait fait la conquête, et implora l'assistance du roi de Suède. Quelque irrité que fût Gustave-Adolphe de la conduite de ce prince, il sentait bien que, si on l'abandonnait, il se jetterait entre les bras de l'Autriche. Il laissa une partie de son armée dans l'Allemagne méridionale entre les mains de Jean Banier et de Christian, comte Palatin de Birkenfeld; donna un corps particulier au duc Bernard de Saxe Weimar, pour achever la conquête de la Bavière, et pénétrer dans le Tirol; et, avec le reste de ses troupes, marcha à grandes journées vers la Saxe, se dirigeant vers Nuremberg, Arnstadt et Erfurt, et cantonna ses troupes dans les environs de Naumbourg, le 3 novembre.

..r-
uphe
ent de
de cette
un duel qui
ntre Gustave-
de François-Al-
.out de vingt ans,
ur qu'un monarque
nner satisfaction d'une
le Lauenbourg suspect,
que des différentes per-
té autour du roi dans ses
e seul qui ne fut pas même
page Leufelfing est exacte,
personnes avec le roi, et ainsi
ne autre cause de suspicion
nent après la mort du roi le

...skunst, vol. I, 449, 4. Hartz

e [illegible] de Charl. Gustav
co[illegible] vol. VI, p. 10),
[illegible] lit ces
...llum
...on-
ules-
...t-sept
[illegible]

cela doit être un personnage important. Le coup traversa le bras du roi. Aussitôt un escadron autrichien courut dessus, et un officier qui paraît avoir été le colonel de Falkenberg tira au roi un coup de pistolet qui lui cassa la tête. Gustave tomba de cheval et fut dépouillé; mais ensuite les Suédois enlevèrent le corps aux Autrichiens, et Falkenberg fut tué sur la place [1].

La déclaration d'un certain Jean de Hastendorf qui doit avoir été une des huit personnes de la suite du roi, accuse un grand seigneur qu'il désigne par la dénomination de traître, d'avoir tué le roi. Cette déclaration, comme celle de Leufelfing, est donnée pour l'écrit d'un homme mourant. Rédigée en vers allemands ou plutôt en phrases rimées, elle n'inspire pas de grande confiance [2]; elle est toutefois le seul fait sur lequel repose une opinion très-répandue, sans doute parce que Pufendorf l'a adoptée comme lui paraissant vraisemblable. Cette opinion attribue la mort de Gustave-Adolphe à la trahison du duc de Saxe-Lauenbourg. On dit que ce prince, pour être épargné dans la mêlée par les ennemis avec lesquels il était d'intelligence, se rendit reconnaissable en portant,

[1] KHEVENHÜLLER *Ann. Ferd.* Vol. XII, p. 192.

[2] Ce récit a été publié par J. F. NOODT, dans *Beytrage zur Schleswig-Holstein. Historie.* T. V, p. 473, et par le traducteur de HARTE, *Gesch. Gustafs Adolphs.* Vol. II, p. 563. Hastendorf prétend avoir vu très-distinctement commettre l'assassinat, et entendu tout ce que le roi dit, quoiqu'il fût couché par terre ayant une jambe cassée, à cinquante pas de la scène. On sait par tous les rapports que la journée était très-brumeuse, et il n'est pas probable que Hastendorf ait pu voir et entendre à une telle distance.

comme les Impériaux, une écharpe verte. Mais l'écharpe verte était celle des Suédois; les Autrichiens la portaient rouge[1]. On ajoute que le duc commit ce meurtre pour se venger d'un soufflet que Gustave-Adolphe avait donné à un de ses frères au commencement de son règne. Il est probable que les auteurs de cette historiette ont eu quelque idée confuse d'un duel qui effectivement a eu lieu, en 1613, entre Gustave-Adolphe et Jules-Henri, frère aîné de François-Albert[2]. Ainsi celui-ci aurait, au bout de vingt ans, payé par un assassinat l'honneur qu'un monarque avait fait à son frère de lui donner satisfaction d'une offense. Ce qui rend le duc de Lauenbourg suspect, c'est d'abord la circonstance que des différentes personnes qui doivent avoir été autour du roi dans ses derniers momens, il fut le seul qui ne fut pas même blessé; mais si le récit du page Leufelfing est exacte, il n'y avait pas d'autres personnes avec le roi, et ainsi l'argument tomberait. Une autre cause de suspicion vient de ce qu'immédiatement après la mort du roi le

[1] HOYERS *Geschichte der Kriegskunst*, vol. I, 449, 4. HARTE dit le contraire, mais sans preuve.

[2] Ce fait est rapporté dans l'ouvrage suédois de CHARL. GUSTAV WARMHOLZ (*Bibliotheca historica Sueo-Gothica*, vol. VI, p. 10), d'après les tablettes de Michel Olaï, secrétaire du roi, où on lit ces mots : *Inter XVIII et XIX maji MDCXIII nocte fuit duellum inter regem et ducem Henricum Julium a Stiernskiold.* On ne connaît personne à qui cette phrase pourrait s'appliquer, sinon Jules-Henri, duc de Lauenbourg qui, à cette époque, avait vingt-sept ans et pourrait s'être trouvé à la cour de Suède. Gustave-Adolphe avait alors dix-neuf ans.

de ces démonstrations qu'on a coutume de faire pour masquer aux yeux du peuple une défaite qui n'a pas été complète.

« Le pape, raconte encore Richelieu, le pape ayant reçu cette nouvelle, alla en l'église nationale des Allemands dire une messe basse. Les Espagnols qui voulaient que le roi de Suède, qui ne faisait la guerre qu'à leur ambition et en faveur des princes qu'ils avaient opprimés, fût estimé comme si le but de ses armes était la destruction de l'Église, se plaignirent hautement de ce que le pape n'avait point fait chanter le *Te Deum* et tirer le canon en signe de réjouissance; ce qui fut fait le lendemain qui était un dimanche, à l'issue de la chapelle; les uns disaient que c'était sur le sujet de ladite mort, les autres sur celui de l'élection du roi de Pologne, dont l'avis était venu en même temps [1]. » Il paraît qu'en Espagne on fit des réjouissances publiques, quoique nous reléguions parmi les fables ce que rapporte Spanheim [2] d'un ordre de la police de Madrid qui y mit fin de peur que les feux de joie multipliés ne consumassent tout le bois de chauffage de l'hiver. Ce que le judicieux Pufendorf qui s'abandonne quelquefois à ses préventions, dit de la joie que la mort du roi de Suède produisit à la cour de France, a l'air d'une de ces nouvelles qu'à chaque grand événement l'ignorance invente et que la malveillance ou l'oisiveté répand.

[1] En effet Wladislas VII fut élu trois jours après la bataille de Lützen.

[2] *Mémoires de Louise-Juliane*, p. 310.

Quelques zélés Catholiques peuvent s'être réjouis de ce que la main du ciel eût frappé l'hérétique : c'étaient les adversaires du cardinal i nt ne donnaient pas le ton à la cour ; q dans ce moment ils eussent peut-être mani é 1 peu plus haut leurs sentimens, puisque nous voyons, par ses mémoires, que le cardinal était absent ; mais son prompt retour les aura réduits au silence.

La nouvelle de la mor du roi de Suède affecta si vivement l'auteur de la g rre, Frédéric V, électeur Palatin, qu'il en mourut le 17 novembre à Mayence où il se trouvait. Charles-Louis, son fils, lui succéda dans le Palatinat du Rhin, où les seules villes de Frankenthal et de Heidelberg étaient encore entre les mains de l'électeur Maxim lien. Mort de Frédéric V, électeur Palatin, 1632.

On était généralement convaincu que la mort du grand Gustave produirait une révolution entière dans l'état des affaires, et que la ligue anti-autrichienne serait dissoute ou que, si elle était maintenue, la direction des affaires passerait à l'électeur de Saxe. Dans l'un et l'autre cas, l'empereur ne pouvait que gagner. Tout se passa autrement, grâce à l'énergie d'Axel Oxenstierna, chancelier de Suède, qui se trouva à la tête du gouvernement suédois, au caractère jaloux et soupçonneux de Jean-George Ier, et à l'active prévoyance du grand homme qui régnait en France sous le nom de Louis XIII. État des affaires d'Allemagne.

Peu de semaines avant la bataille de Lützen, Gustave-Adolphe avait députe Oxenstierna à Ulm pour y tenir une diète avec ce qu'on appelait les quatre cer-

cles antérieurs, c'est-à-dire les deux du Rhin et ceux de Franconie et de Souabe. Il devait y poser les bases d'une confédération intime qui, dans les vues du roi, devait s'étendre sur la plus grande partie de l'Allemagne et couper pour ainsi dire ce pays en deux empires particuliers, un catholique qui, borné aux états qu'on laisserait à la maison d'Autriche [1] et à la Bavière, pourrait rester sous l'influence impériale, et un protestant qui aurait le roi de Suède pour chef. Il paraît qu'on voulait séculariser les évêchés qui restaient encore dans cette partie de l'Allemagne, et les conférer à des princes protestans, sauf Mayence et quelques autres que la Suède se réservait sans doute. Après la mort du roi, l'assemblée fut convoquée à Heilbronn. Avant son ouverture qui eut lieu le 8 mars 1633, Oxenstierna se rendit à Dresde et à Berlin pour s'assurer des dispositions des deux plus puissans princes protestans. Il fut très-mécontent de celles de Jean-George Ier, qui, prétendant être nommé chef de l'Union à la place du roi de Suède, ne donna au chancelier que des réponses vagues. Il fut plus heureux auprès de George-Guillaume, qui, non seulement entra dans ses vues, mais fit le voyage de Dresde pour s'entendre avec l'électeur. Celui-ci se retrancha toujours derrière une phrase par laquelle il donna l'assurance générale de rester attaché à la cause commune.

Politique du cardinal de Richelieu.

Une des maximes politiques du cardinal de Riche-

[1] Gustave-Adolphe ne cessa pas de reconnaître Frédéric V comme roi de Bohême.

lieu était [1] « que la vie d'un grand monarque ressemble à un jeu de dés auquel pour être heureux, il faut que le jeu en die, et qui le joue sache bien user de la chance; que de ces deux choses, la première n'est pas en notre puissance, qu'elle dépend de la fortune, c'est-à-dire de la Providence divine dont la raison nous est inconnue; mais que la seconde qui est de bien recevoir ce qui nous est envoyé et disposer par prévoyance toutes les choses qui nous arrivent, en sorte que si elles sont bonnes, elles nous soient beaucoup avantageuses, ou nous apportent peu de dommages si elles sont mauvaises; cela est au pouvoir et du devoir du prince s'il est sage et doué de la prudence qui est la propre vertu des rois. » Aussitôt que la mort de Gustave-Adolphe eut présenté une chance qui pouvait devenir très-désavantageuse à la France, ou très-utile selon qu'on saurait en user, le cardinal se décida, avant toutes choses, à tenter tous les moyens possibles de faire continuer la guerre en Allemagne et en Hollande contre la maison d'Autriche, sans être obligé de se déclarer pour ce parti. Pour cet effet il envoya en diligence et en même temps des ambassadeurs vers l'empereur, l'électeur de Bavière, les autres électeurs catholiques, ceux de Saxe et de Brandebourg et les autres princes du parti protestant et vers les États-généraux, afin de maintenir l'union et l'harmonie entre tous les alliés, les confirmer dans la résolution de continuer la guerre, et de les mettre en garde contre les propositions de paix qui

[1] Mémoires, vol. VII, p. 269.

leur seraient faites par l'empereur. Renvoyant à u autre chapitre tout ce qui regarde les Pays-Bas, nou nous bornons ici à l'Allemagne.

Isaac de Pas, marquis de Feuquières, fut choi pour aller comme ambassadeur de Louis XIII vers le princes protestans, et les Mémoires du cardinal nou ont conservé les instructions dont Feuquières fu muni. Il paraît qu'à cette époque le cardinal pensai encore que depuis la mort du roi la direction géné rale des affaires devait être prise en mains par l'élec teur de Saxe; il paraît aussi qu'Oxenstierna se con tentait de jouer auprès de Jean-George le même rôl qu'il avait joué auprès de Gustave-Adolphe. Le car dinal supposait qu'en conséquence l'électeur prendrai la place du roi de Suède dans ses engagemens avec l France; il désirait faire entrer les électeurs catholi ques dans l'alliance; il voulait que s'il y avait des pr positions de paix elles fussent discutées dans une diè libre et générale à laquelle le roi de France intervie drait par ses ambassadeurs en qualité de médiateur qu'on ne consentît pas à élire un roi des Romains d vivant de l'empereur. Le marquis de Feuquières d vait tâcher de faire remettre à la France les places c Benfeld, Haguenau, Selestadt, Brisach, Trarbach Kreutznach, et à la France et à l'Angleterre conjoi tement, les places du Palatinat situées sur la ri gauche du Rhin. Le roi de France exprimait le dés que le commandement des troupes du côté de la Sa fût confié au duc Bernard de Saxe-Weimar et que landgrave de Hesse-Cassel eût le commandement s

le Rhin et le Main. Pour le cas que le nouvel ambassadeur que le roi se proposait d'envoyer à Vienne trouvât l'empereur disposé à une paix solide, et que M. de Feuquières remarquât dans les princes l'intention d'accorder à la France des conditions avantageuses pour l'indemniser des frais de la guerre, cet ambassadeur était chargé d'un projet d'accommodement qu'il ne devait faire voir que lorsqu'on serait à peu près d'accord.

M. de S. Étienne fut chargé de la négociation avec les princes catholiques, particulièrement avec les électeurs de Bavière et de Cologne, qui étaient frères, et avec l'évêque de Würzbourg; après quoi il devait aller à Vienne pour sonder les dispositions de l'empereur.

Le marquis de Feuquières, se rendant à Dresde, rencontra à Würzbourg le chancelier Oxenstierna qui allait ouvrir l'assemblée de Heilbronn. Ce que celui-ci lui dit du mauvais succès de sa négociation avec l'électeur de Saxe, engagea l'ambassadeur à ajourner son voyage et à suivre le chancelier à Heilbronn, ou plutôt à l'y précéder. Il était bien résolu dès-lors de se déclarer devant l'assemblée contre l'électeur de Saxe, qui était, dit Richelieu, « le plus glorieux des Allemands qui le sont tous naturellement, et de plus ivrogne, brutal, haï et méprisé de ses sujets et des étrangers [1] ». L'assemblée fut ouverte le 8 mars 1633. Les princes de la maison Palatine et les margraves de Brandebourg y envoyèrent des plénipotentiaires : le Alliance de Heilbronn.

[1] L. c. p. 337.

margrave de Bade-Dourlach, l'administrateur et le duc de Wirtemberg et beaucoup de comtes y parurent en personnes; une douzaine de villes impériales, Nuremberg, Strasbourg, Francfort, Ulm, Augsbourg, etc., y députèrent. Indépendamment des intrigues ourdies par l'électeur de Saxe, Oxenstierna eut à combattre la lenteur et les longueurs des Allemands qui lui firent attendre pendant dix jours une réponse à ses premières propositions, de manière que depuis ce moment il refusa de traiter par écrit. Ses demandes furent fortement appuyées par M. de Feuquières, qui parmi ses moyens de persuasion employa avec succès l'argent; cependant cet ambassadeur contraria sur deux points les intentions du chancelier. Oxenstierna faisait une brigue secrète pour disposer les États assemblés à lui donner l'électorat de Mayence, et, non content d'avoir été nommé chef et directeur de la guerre, il voulait qu'on lui accordât un pouvoir illimité. L'ambassadeur fit échouer, par des menées secrètes, l'un et l'autre projet, et, le 15 avril, il fut conclu une alliance formelle entre les États et la couronne de Suède. On s'engagea réciproquement à s'assister de toutes ses forces et à ne pas mettre bas les armes avant d'avoir obtenu le rétablissement et le raffermissement de la liberté et constitution germanique, la restitution des États protestans, une paix générale et solide, et une satisfaction convenable pour la couronne de Suède. Le chancelier Oxenstierna fut chargé de la direction des affaires pour l'exercer d'après l'avis d'un conseil formé de per-

sonnes qualifiées, de manière cependant que dans tout ce qui regardait la guerre, son avis définitif prévaudrait toujours. Quiconque entrerait en négociation de paix à l'insu du directoire, serait déclaré ennemi public. Les quatre cercles devaient entretenir des armées nécessaires pour parvenir à une paix solide; et il devait être érigé une caisse pour leur entretien. La couronne de Suède devait rester en possession des pays occupés jusqu'à la fin de la guerre et jusqu'à ce qu'elle aurait obtenu une satisfaction suffisante.

Tel fut le résultat de l'assemblée de Heilbronn.

Le marquis de Feuquières négocia en même temps la conclusion d'une alliance entre la France d'un côté, la Suède et les États protestans de l'autre; mais il fut traversé et par la jalousie de l'ambassadeur d'Angleterre qui avait assisté au congrès, et par celle d'Oxenstierna qui, voulant que la France ne tînt aux alliés que par le moyen de la Suède, prétendit que ce serait entièrement l'asservir au conseil qu'on lui avait adjoint, que d'établir des rapports par lesquels il pourrait y avoir une communication directe entre ce conseil et la France. On se contenta en conséquence de renouveler le 9 avril le traité d'alliance de 1631, en réservant aux États la faculté d'y entrer. Néanmoins dans une assemblée que le chancelier Oxenstierna tint quelques mois après à Francfort, les quatre cercles antérieurs s'allièrent, le 15 septembre, avec la France. Alliance de Francfort de 1633.

Pour complaire au roi d'Angleterre, aux États-généraux et à l'électeur de Brandebourg, Oxenstierna ad-

mit à l'assemblée de Heilbronn le fils de l'électeur Frédéric V, en qualité d'électeur Palatin, et, contre le paiement d'une somme d'argent, lui rendit le 14 avril son patrimoine, le Palatinat, à l'exception cependant de la place de Manheim, qui devait provisoirement rester entre les mains de la Suède. Pour s'attacher les autres États d'empire, la Suède abandonna au landgrave de Hesse-Cassel Paderborn, Munster, Corwey et Fulde; au duc de Wirtemberg les comtés de Sigmaringen, Baar et Hohenberg; à Guillaume, duc de Weimar, l'Eichsfeld. En exécution d'une promesse de Gustave-Adolphe, le duc Bernard de Saxe-Weimar obtint, le 10 juin 1633, sous le titre de duché de Franconie, les évêchés de Bamberg et de Würzbourg; cependant les forteresses de Würzbourg et de Kœnigshofen restèrent entre les mains de la Suède.

Pendant la tenue de l'assemblée de Heilbronn, l'électeur de Saxe était entré dans des négociations pour la paix, lesquelles, sous la médiation du Danemark, devaient avoir lieu à Breslau, et qui probablement étaient simulées, soit de la part de l'Autriche, soit de la part de Waldstein qui voulait couvrir par là la trahison qu'il méditait, à ce qu'on assure. L'électeur avait fait part aux alliés de Heilbronn de l'offre bienveillante du roi de Danemark; mais Oxenstierna, jaloux de l'autorité qui lui avait été confiée, ou se méfiant de l'Autriche, ou voulant la continuation de la guerre pour les intérêts de la Suède, avait engagé les alliés de la décliner, et le marquis de Feuquières arriva le 19 mai à Dresde pour engager l'élec-

teur à accéder au traité de Heilbronn. Jean-George le refusa.

Immédiatement après l'assemblée de Heilbronn, la guerre qui avait souffert une légère interruption, recommença avec vigueur. Gustave Horn, qui eut le commandement en chef de l'armée suédoise, le duc Bernard de Weimar et Jean Banier, eurent plusieurs succès en Souabe, en Bavière et sur le Rhin. Au mois d'août 1633, Horn assiégea Constance. La possession de cette place, la clef de la Suisse, était extrêmement importante, en tout temps; elle l'était doublement à cette époque, parce que le duc de Feria, gouverneur du Milanais, ayant pris avec 10,000 Espagnols la route de la Valteline et du Tirol, venait, par les villes du Vorarlberg pour pénétrer par la Souabe et l'Alsace en Lorraine, porter des secours au duc Charles III. Mais Feria s'étant joint à l'armée bavaroise commandée par Aldringen, Horn leva, le 8 septembre, le siège de Constance. Feria de son côté arriva en Alsace; il n'était plus temps de sauver le duc de Lorraine. L'échec souffert à Constance fut réparé par la prise de Ratisbonne, dont Bernard s'empara le 5 novembre, ainsi que nous le dirons. Suite de la guerre

La Westphalie aussi fut le théâtre de la guerre. Le général suédois Kniphausen, Guillaume V, landgrave de Hesse-Cassel, et George, duc de Brunswick-Lunebourg, remportèrent, le 28 juin à Oldendorp sur le Wéser, une victoire sur le comte de Gronsfeld, et prirent Paderborn et Hameln.

Ce fut à cette époque que la conduite de Waldstein Commence

t des intri- de Wald- n. commença à devenir mystérieuse et équivoque. Il entra en négociations avec la Suède et ses alliés, et conclu, le $\frac{28 \text{ mars}}{7 \text{ juin}}$ 1633, avec Arnheim, un armistice de quinze jours pour la Silésie. Il offrit, dit-on, à la Suède, à la Saxe et au Brandebourg, une paix à laquelle il se faisait fort de forcer l'empereur, et à des conditions tellement favorables qu'elles durent nécessairement inspirer de la méfiance, soit contre ses entremetteurs, dont le comte de Thurn en était un, soit en sa propre bonne foi. On ne voit pas, par exemple, à quel propos il aurait offert aux Protestans de faire chasser de tout l'Empire les Jésuites qui avaient toujours été ses soutiens. Il demandait en revanche, dit-on, la couronne de Bohême, et la Moravie, et offrit de rendre à tous les exilés leurs biens d'accorder aux Protestans le libre exercice de leur religion, de renoncer au Mecklembourg. A la tête des armées réunies il voulait marcher sur Vienne et forcer Ferdinand II à souscrire à toutes ces conditions [1].

L'armistice expira le 22 juin. Waldstein ayant été pourvu de munitions dont il avait absolument manqué, se présenta le 24 devant Schweidnitz qu'il bombarda. Les pluies et l'approche d'Arnheim le forcèrent de lever le siège, non sans perte : les deux ar-

[1] KHEVENHÜLLER est la principale autorité pour tous ces faits qui ne sont prouvés par aucun document. CHEMNITZ observe que Waldstein avait le plus grand besoin de l'armistice qu'il obtint par toutes ces promesses. Le duc Bernard se plaignit beaucoup qu'on l'eût conclu.

mées ennemies se placere d[illegible] retranc[illegible] Arnheim se rendit à Br[illegible], [illegible] de [illegible] étaient assemblés, leur [illegible] de [illegible] avaient eu lieu et qui n'ava[illegible] parce que les Autrichie[illegible] disait-il; il les engagea à se d[illegible] le [illegible] la Suède et des Protest[illegible]. Wal[illegible]in, [illegible] vait ignorer ce qui se [illegible]t à Breslau, [illegible] à Arnheim de renouer la [illegible] il l[illegible] à une entrevue, et lui écrivit, le 7 j[illegible], [illegible] l'[illegible]pereur avait désigné Breslau pour lieu d[illegible] Le 21, il lui adressa une troisi[illegible] lettre où il ren[illegible]vela son invitation, et, pour di[illegible]iper les soupçons du général Arnheim, excusa les dis[illegible]ions peu pacifiques que ce général avait auparavant remarquées en lui. Arnheim répondit qu'avant tout, il avait été dans le cas de demander des instructions aux cours de Dresde et de Berlin; qu'elles venaient d'arriver; qu'il était prêt à accepter l'invitation de Waldstein; mais qu'il le priait de lui envoyer aussi un passeport pour Burgsdorf, colonel saxon. L'entrevue eut lieu à quatre cents pas du camp impérial: le vieux comte de Thurn et le feld-maréchal autrichien Piccolomini y assistèrent; il fut conclu pour toute la monarchie autrichienne et pour toutes les possessions des électeurs de Saxe et de Brandebourg un armistice de quatre semaines, pendant lesquelles aucune armée en Silésie, en Misnie et sur le Danube, ne pourrait recevoir de renforts; les hostilités ne devaient recommencer que trois semaines après la dénonciation. Ulric, frère du roi de Dane-

mark, devait assister à cet acte; mais il fut tué le 12 août 1633, à la chasse.

Le lecteur aura remarqué que nous entrons, au sujet de ces négociations, dans un détail qui sort de notre cadre; mais il s'agit d'éclaircir un fait pour la connaissance duquel on vient de nous ouvrir des sources qui étaient inaccessibles à nos devanciers.

D'après Chemnitz, le général Arnheim, immédiatement après la conclusion de l'armistice, eut à Gelnhausen une entrevue avec le chancelier de Suède. Il lui rendit compte des circonstances de cet armistice; il lui dit entre autres que Waldstein était fort mécontent de la cour de Vienne; qu'il n'avait pas oublié l'ancien outrage qu'il avait reçu, et qu'il était résolu de s'en venger, pourvu qu'il pût compter sur les Protestans; qu'il n'avait conclu l'armistice que pour procurer à Arnheim le moyen de voir le chancelier. Oxenstierna ne fut pas aussi facile à tromper qu'Arnheim; Chemnitz dit qu'il ne vit dans toutes les assertions de Waldstein qu'une ruse et des mensonges par lesquels il ne fallait pas se laisser tromper; enfin qu'il écrivit au duc Bernard d'être en garde contre les artifices de Friedland.

Voyons maintenant ce que dit Khevenhüller: « Dans l'intervalle, arriva Bubna de la part du chancelier avec lequel il avait négocié au nom du duc. Il apporta une réponse écrite de la main du chancelier, portant promesse de soutenir Friedland, si véritablement il voulait s'ériger en roi de Bohême, disant qu'il n'ignorait pas que telle avait été l'intention du roi. Le duc ayant

la cette lettre, dit en prés e de Bubna et de Sesyn : C'est un homme d'esprit qu'Oxenstierna ; mais le temps n'est pas encore venu : quand il sera venu, j'agirai. »

Nous reconnaissons, c le récit de Chemnitz, la simplicité d'un homme i uit par Oxenstierna même; dans l'autre, tout le vag d'un écrivain prévenu.

Aussitôt qu'Arnheim fut revenu en Silésie, Waldstein le pressa d'engager les deux électeurs à s'unir à l'empereur, pour chasser les Suédois de l'Empire, parce que tant qu'ils y avaient un pied, il ne pouvait être question de la paix générale. Ce fait est attesté par des lettres qu'Arnheim écrivit le $\frac{17}{27}$ et $\frac{19}{29}$ septembre à l'électeur de Brandebourg. Lorsque Waldstein dénonça l'armistice pour le 1er octobre, Arnheim s'aperçut enfin qu'il avait été trompé. Il ne conçoit pas, dit-il, à quoi tendent les finesses de Waldstein ; mais il voit bien qu'on ne peut pas s'y fier. Le colonel Burgsdorf avait reconnu cette vérité bien plus tôt, ainsi qu'on le voit par une lettre de Feuquières, du 10 juillet.

On apprend, par les mémoires de ce diplomate, que Friedland avait aussi fait des propositions au gouvernement français, par l'entremise de son beau-frère, le comte de Kinsky ; que Richelieu était disposé à les accepter et à fournir de l'argent, et qu'on envoya au marquis de Feuquières une lettre de Louis XIII, du 16 juillet 1633, adressée au duc de Friedland. Feuquières ne regarda jamais les propositions de Wald-

stein que comme un artifice ayant pour but de brouiller les alliés.

Aussitôt que Waldstein put recommencer les hostilités, il laissa 8,000 hommes en Silésie, et, avec 30,000 hommes, marcha contre un corps de 8,000 Suédois, commandé par le comte de Thurn et le général Duval, et posté près de Steinau sur l'Oder. Les deux généraux furent obligés de capituler, le 18 octobre 1633. Tous les officiers eurent la liberté de s'en aller, à condition que toutes les places de la Bohême où il y avait encore des troupes suédoises, seraient remises aux Impériaux. Les ennemis de Waldstein lui ont par la suite fait un crime d'avoir laissé échapper Thurn, le boute-feu de la guerre. Lorsqu'on lui en fit des reproches, il doit avoir répondu : « Que voulait-on que je fisse d'un pareil fou? Je voudrais que les Suédois n'eussent pas de meilleur général que lui; j'en aurais bientôt fini. Il nous sera plus utile à la tête d'une armée ennemie qu'en prison. »

Nous savons par Chemnitz que, le 19 octobre, n. st., Friedland chargea le duc François-Albert de Saxe-Lauenbourg de presser encore une fois les deux électeurs de conclure la paix avec l'empereur et de se réunir avec ce monarque contre les Suédois. Pour donner force à ses propositions, il entra dans les Marches, prit Francfort et Landsberg, et envoya des détachemens jusqu'en Poméranie, pendant qu'un autre corps de ses troupes brûla Beerwalde et Fürstenwalde, prit le château de Cœpenik, et menaça Berlin.

Ce fut à cette époque que le roi d'Espagne envoya

lie le corps d'armée, commandé par le duc de
, pour agir en Souabe, en Alsace et en Lorraine.
allons d'abord rapporter ce qui se passa alors,
ès le dire des accusateurs de Waldstein. Celui-ci
sta contre la coopération de ce corps qui, disait-
rait manquer la paix qu'il était sur le point de
ure, et défendit au général Aldringen, qui était
e Danube, de se joindre à Feria, quoique Ferdi-
II le lui eût ordonné. Aldringen obéit aux ordres
avait reçus de Vienne; il en arriva que la Bavière
uva dégarnie de troupes, et que le duc de Wei-
put assiéger Ratisbonne. L'empereur représenta
ldstein le danger dont la monarchie serait mena-
ar la chute de cette ville : il lui ordonna sept fois
ite d'y détacher un corps, sous la conduite du
ral Gallas. Waldstein n'obéit pas, comme pour
nger de ce qu'on avait agi contre sa volonté, et
bonne tomba le 5 novembre. L'empereur sup-
alors son général de s'approcher du Danube;
dstein vint jusqu'à Fürth et Cham, mais retourna
aptement à Pilsen, parce que, disait-il, la Ba-
e ne méritait pas qu'il lui sacrifiât la Bohême qui
menacée par les Saxons. Ferdinand II ayant or-
né au baron de Suys, qui commandait en Haute-
iche, d'entrer en Bavière, Waldstein fit dire à ce
ral qu'il lui ferait couper la tête, s'il obéissait.
endant le siège de Ratisbonne, le comte Maximi-
de Trautmansdorf, un des conseillers les plus
és de l'empereur, se trouvait dans ses terres en
ême. Quand il retourna à Vienne, il passa par

Pilsen où Waldstein était revenu de Cham. Celui-ci vit Trautmansdorf, et lui dit, dans la conversation, qu'il demanderait, pour sa récompense, les deux Lusace, la Nouvelle-Marche, Glogau et Sagan, le tout, avec Friedland, en toute souveraineté.

Le cardinal Infant, Ferdinand, frère de Philippe IV, roi d'Espagne, ayant assemblé en Italie une nouvelle armée avec laquelle il se préparait à passer les Alpes, pour marcher dans les Pays-Bas, l'empereur pria Waldstein d'envoyer 6,000 hommes à cheval à la rencontre du cardinal. Cette demande, dans laquelle le généralissime prétendit voir l'intention d'affaiblir son armée pour pouvoir l'opprimer lui-même, accéléra la catastrophe qui mit fin à tous ses projets.

Tel est le récit de Khevenhüller, historien d'ailleurs si estimable, mais qui était manifestement circonvenu dans cette occasion. Les défenseurs de Waldstein pourraient l'admettre. Rien jusqu'à présent n'a prouvé que les démarches que Waldstein a faites envers les ennemis de l'empereur n'aient été les unes fallacieuses et les autres faites dans le dessein de les brouiller entre eux. Ces démarches étaient connues en gros à l'empereur, et le mystère dont il les couvrit peut paraître naturel. Le ton insolent qu'on lui reproche peut être mis sur le compte de son caractère altier, de la supériorité qu'il se sentait sur tous les ministres de Ferdinand II, de sa superstition qui lui faisait lire dans les astres l'approbation de ses projets, de l'indignation que lui causaient les calomnies de ses ennemis et les tracasseries qu'ils lui suscitaient. Enfin on peut

l'excuser par le bon droit qu'il croyait avoir en vertu de son traité avec l'empereur qui lui accordait un pouvoir absolu dans l'exercice duquel Ferdinand lui-même ne devait pas se mêler, et son contemporain, ce grand connaisseur des hommes, le cardinal de Richelieu, qu'il avait trompé un instant, le croyait innocent de trahison. « Les courtisans et les adhérens l'Espagne, dit-il, interprétèrent mal toutes ses actions; ils attribuèrent les mauvais événemens à sa faute ou à sa malice; s'il en arriva de bons, ils supposèrent qu'ils les a diminués, et qu'ils eussent été meilleurs encore s'il eût voulu. » Le cardinal cite ensuite plusieurs exemples de ces calomnies, et ce sont précisément les faits que, conformément aux historiens du temps, nous avons rapportés comme blâmables; ensuite il continue : « Au commencement l'empereur résista à leurs discours, puis peu à peu il s'accoutuma à les écouter, entra en soupçon de lui, et enfin le soupçon passa en créance par une certaine destinée de l'autorité des ministres des princes, qui rarement est continuelle et dure jusqu'à la mort, soit que les princes d'ordinaire se lassent d'un homme auquel, pour avoir trop donné, il ne leur reste plus de présens à faire; ou ayant inclination mauvaise vers ceux qui, pour les avoir bien servis, méritent tous les biens qu'ils sauraient être capables de leur départir. »

« Il destine incontinent une personne à laquelle il départ une partie de l'autorité qu'il lui avait donnée; il choisit et fait venir le duc de Feria pour cet effet, mais lui manquant, il prit résolution de faire venir

son fils, le roi de Hongrie, en son armée pour la commander. Waldstein qui a eu avis des premiers soupçons qu'on a eus de lui, l'a encore de ces résolutions prises contre la parole qu'on lui avait donnée; il veut gagner l'esprit de l'empereur par des témoignages nouveaux de fidélité; il sait combien les Protestans l'estimaient et désiraient l'avoir en leur parti; il promit au comte de Kinsky de les écouter, et incontinent on lui offre la carte blanche de la part de la Saxe et du Brandebourg. Il envoie leurs lettres et leurs promesses à l'empereur, tant il est éloigné de se séparer de son service. Enfin voyant que, quoi qu'il puisse faire, il ne peut rappeler l'esprit de S. M. I. à lui continuer la confiance qu'elle avait eue auparavant en lui, ni lui faire perdre la volonté d'envoyer le roi de Hongrie commander l'armée, craignant que ses ennemis, après lui avoir ôté l'autorité, voulussent encore le priver de la liberté et de la vie, il essaya de s'assurer pour sa défense de l'armée qu'il avait près de lui, pour se maintenir contre les calomnies de ses ennemis vers l'empereur, les armes qu'il avait levées et jusqu'alors employées glorieusement pour le service de S. M. I. [1]. »

Voyons cependant comment une partie des faits reprochés à Waldstein se présentent, quand on les puise uniquement dans les documens authentiques.

Une lettre de ce même comte de Trautmansdorff, que Khevenhüller cite, datée de Pilsen, le 27 no-

[1] Mémoires du cardinal de RICHELIEU, Collection de PETITOT, vol. XXVIII, p. 94.

ɔre 1633, rend compte de son entrevue avec
dstein. Celui-ci se plaignait hautement des mau-
services qui lui étaient rendus par les ministres
urant la personne de l'empereur, et des ordres
ts qu'on envoyait de Vienne aux généraux qui
nt sous son commandement, quoiqu'il n'ait ja-
agi contre la volonté de l'empereur, et qu'il
connaître à celui-ci les motifs de toutes ses ac-
. Waldstein déclara qu'il était dégoûté du com-
dement, et intentionné de se retirer à Dantzig
y attendre la fin de la guerre. Il appuya sur la
ssité de faire la paix, vu que toutes les victoires
es armées impériales remporteraient ne pourraient
ver à l'ennemi les ressources qu'il avait à sa dispo-
n. Il conjura l'empereur de faire négocier la paix,
demanda que, conformément à ce qui avait été
lé dans son traité, on lui laissât prendre part
négociations, afin qu'il pût se donner quelque
ite auprès de ses co-états. Enfin il fit connaître au
istre impérial la disposition qu'il avait faite de
troupes pendant l'hiver, et les raisons qui ne lui
mettaient pas de prendre ses quartiers hors les
s héréditaires de l'empereur, comme on le sou-
ait à Vienne. Le tout avait été approuvé dans un
seil, par tous les généraux et colonels de l'armée.
ur ce qui regarde l'affaire du baron de Suys, à qui,
près les historiens autrichiens, Waldstein avait dé-
du de marcher en Bavière, voici ce qu'écrit le
nte de Trautmansdorff : « Quant au colonel Lebel
le duc de Friedland avait conseillé d'envoyer dans

le pays au-dessus de l'Ens, il est d'avis que cela n'est plus nécessaire, parce qu'il y avait envoyé de Pilsen le colonel de Suys; en conséquence il prie V. M. I. de révoquer sur-le-champ l'ordre qui pourrait avoir été donné à Lebel. » Nous observons que cette lettre ne renferme aucune trace d'un soupçon que le comte de Trautmansdorff aurait conçu contre la fidélité du généralissime.

Dans sa réponse qui est du 3 décembre, l'empereur nie qu'on ait tâché de perdre le duc de Mecklembourg à ses yeux, prie que celui-ci fasse connaître les personnes qui tiennent des propos contraires à son honneur, afin qu'on puisse les faire punir; assure qu'il n'a jamais reçu aucune ouverture de paix, approuve la disposition faite au sujet de Suys et de Lebel, et prie le comte de Trautmansdorff de s'occuper de tout ce qui concernait les quartiers d'hiver, avec le conseiller baron de Questenberg qui allait arriver à Pilsen.

Aucune trace de soupçon ne se trouve non plus dans l'instruction qui fut donnée au baron de Questenberg; néanmoins l'empereur n'y cache pas la mauvaise humeur que lui a inspirée la manière d'agir très-arbitraire de Waldstein. Il charge son conseiller d'employer toute son adresse pour faire renoncer le généralissime à son projet de faire prendre aux troupes leurs quartiers d'hiver dans les états héréditaires. Si cependant il ne réussit pas dans cette tentative, l'empereur demande qu'au moins le généralissime ne donne pas d'ordre à ce sujet, avant d'avoir fait con-

naître clairement et en détail son intention à l'empereur, afin qu'il puisse traiter avec les États, et prendre les mesures nécessaires pour qu'on ne commence pas par frapper le pays d'une exécution violente. « Ce qui, ajoute Ferdinand, diminuerait notre autorité souveraine, et pourrait faire croire aux puissances étrangères que nous avons pour ainsi dire un co-régent [1], et que dans notre propre pays nous ne pouvons plus disposer de rien, mais sommes forcés de souffrir que nos fidèles sujets soient ruinés impitoyablement. »

Avant l'arrivée de Questenberg, le général avait transmis à l'empereur toute la disposition qu'il avait faite pour les quartiers d'hiver, et l'avait prié de donner des ordres afin que cette *dislocation* soit exécutée par les autorités du pays.

Après l'arrivée de Questenberg, que Waldstein avait demandé de son côté, pour l'assister dans la partie administrative, le généralissime communique à un conseil de guerre, formé de tous les officiers généraux et chefs de régimens, les propositions que Questenberg lui avait faites, conformément aux instructions dont il était muni. Dans un avis unanime et motivé, ces officiers représentèrent l'impossibilité de faire marcher l'armée vers le Danube, et moins encore, comme Questenberg l'avait suggéré, de la diriger sur le Wéser. Waldstein transmet à l'empereur l'avis du conseil de guerre qu'il approuve très-positivement, mais dans les termes les plus convenables

[1] *Dass wir gleichsam einen Coregem an der hand haben.*

aux rapports entre un souverain et son serviteur. Dans sa réponse, du 24 décembre 1633, Ferdinand modifie ses premiers ordres, et demande seulement que Waldstein ordonne au baron de Suys de passer l'Inn avec les régimens qui se trouvaient dans le pays, et de se rendre partout où l'électeur de Bavière l'appellerait; enfin qu'il envoie de la Bohême 3000 hommes[1] de pied et au moins 1000 chevaux pour renforcer le comte de Strozzi et le général bavarois Jean de Werth. Il ajoute que l'électeur de Bavière s'est chargé de fournir les subsistances à ce corps. Dans une lettre du même jour, adressée à Questenberg, l'empereur approuve la dislocation des troupes, mais se plaint de ce que le baron de Suys, prétextant des ordres du généralissime, n'ait pas obéi à l'ordre de passer l'Inn que l'empereur lui avait fait parvenir trois fois.

Dans l'intervalle Waldstein avait reçu une lettre du feldmaréchal d'Aldringen, datée de Kaufbeurn, du 15 décembre, dans laquelle il le suppliait d'avoir pitié de l'état de son corps qui manquait de tout, parce que la Bavière était hors d'état de pourvoir à son entretien. Waldstein transmit cette lettre à l'empereur, pour lui prouver l'impossibilité d'exécuter ses derniers ordres, au moins avant d'avoir pris là-dessus l'avis d'Aldringen, de Suys et de Strozzi, auxquels il annonce avoir envoyé des courriers.

[1] La lettre, telle qu'elle est imprimée, ne parle que de 1500 hommes de pied, mais, indépendamment de ce qu'il n'y a que peu de proportion entre ce nombre et 1000 cavaliers, on voit par la suite que c'était bien 3000 que l'empereur avait demandés.

Le 3 janvier 1634, l'empereur donna sa résolution définitive ; nous y trouvons le passage suivant : « Nous avons vu par la lettre de Votre Dilection, par quelle raison vous croyez difficile et pour ainsi dire impossible d'envoyer le secours demandé en Bavière. Vu la saison avancée et le changement de circonstance nous acquiesçons pour le moment à votre bon avis [1]. » Après cela, l'empereur fait part au généralissime de quelques mesures.

Nous voici arrivés à la catastrophe qui termina la vie de Waldstein.

Il y avait dans l'armée de ce général un officier, Octave, comte de Piccolomini [2], qui s'était distingué à la bataille de Lützen. Waldstein l'avait élevé aux plus hautes charges militaires, et l'avait comblé d'honneurs et de biens. « C'est pourquoi, dit le cardinal de Richelieu, il se fiait à lui, ne considérant pas que ceux que nous avons le plus obligés, ne sont pas ceux qui sont les plus fidèles, mais les mieux nés et les plus gens de bien. Il avait quelque créance en ce qu'on lui avait dit, que sa nativité convenait avec la sienne, et c'était ce qui lui devait donner le plus de défiance ;

[1] *Wir lassen es für diessmal bey Dero Wollmeinung bewenden.*

[2] Octave Piccolomini de Aragonia, duc d'Amalfi, prince d'Empire, descendait de Barthélemi Pieri, seigneur de Sticciano, qui avait été adopté dans la famille de Piccolomini pour avoir épousé Antonia Guglielmi, une des nièces de Pie II. Nous observons, pour les lecteurs allemands, qu'Octave Piccolomini ne laissa pas d'enfant, et que Maximilien Piccolomini est une création de Schiller.

car puisqu'il était de naturel si rusé, il devait croire que Piccolomini n'était pas moins trompeur que lui.»

Tel fut l'homme à qui Waldstein s'ouvrit. Il lui dit que puisqu'à la cour de Vienne on traitait l'armée avec tant d'ingratitude et de tyrannie; que, sans s'occuper de lui payer la solde, on ne pensait qu'à le ruiner, et que lui-même, en butte à toutes les offenses, risquait d'être encore une fois honteusement renvoyé, il était, pour le maintien de son honneur et de sa réputation, résolu de tenter fortune ailleurs, de passer à l'ennemi avec ses meilleures troupes et de faire avec eux la guerre à l'empereur jusqu'à ce qu'il ait réduit en sa puissance ses terres et sa personne, et exterminé avec la racine toute la maison d'Autriche en Allemagne et au dehors. Piccolomini lui ayant représenté les difficultés de l'entreprise qu'il méditait, Waldstein répondit que la réussite de pareils coups dépendait de l'audace et de la promptitude; qu'on l'avait réduit au point qu'il devait se confier à fortune; qu'elle lui offrait une occasion de s'élever et que les astres présentaient d'heureuses combinaisons; qu'en conséquence il était décidé à tenter la fortune, ne serait-ce qu'avec mille cavaliers. Il avait déjà disposé en idée des états de la maison d'Autriche, en Allemagne et en Espagne, et ses amis, Terczky, Gallas, Colloredo et Piccolomini n'avaient pas été oubliés dans le partage. Comme à cette époque l'électeur de Saxe fit quelques propositions de paix, et que l'empereur l'invita à envoyer des plénipotentiaires à Prague ou à Vienne, Waldstein conseilla à l'élec-

eur et aux Suédois d'envoyer plutôt des négociateurs Pilsen, disant qu'il leur procurerait une paix dont ls seraient contens, tandis qu'on ne pouvait avoir ucune confiance en l'empereur qui était l'esclave des rêtres et se laissait gouverner par les Jésuites et les Espagnols.

Voici une accusation formelle que tous les histo-iens admettent comme fondée : le judicieux Schmidt même n'en doute pas. Il est vrai qu'il fait l'observation que depuis long-temps on croyait que Waldstein était fou. Il fallait en effet que ce général eût entièrement perdu l'esprit pour tenir ces propos à Piccolomini. Cependant d'où savons-nous qu'il les a tenus? Par l'auteur du rapport officiel par lequel la cour de Vienne a voulu justifier le meurtre de Waldstein, action au moins très-irrégulière qu'elle avait ordonnée. Et qui est l'auteur de ce rapport officiel? C'est l'homme qui a dirigé ce meurtre, le *Siennois* Piccolomini; celui dont la mémoire est vouée à l'infamie, si Waldstein n'a pas été coupable.

Continuons, en suivant toujours la relation officielle et Khevenhüller.

Le 11 janvier 1634, Waldstein assembla les colonels de tous les régimens à Pilsen pour les consulter sur la demande de l'empereur que le baron de Questenberg venait de lui communiquer, savoir de prendre les quartiers d'hiver hors des états autrichiens, de marcher à la délivrance de Ratisbonne et de détacher 6,000 hommes pour l'armée de l'infant. Le feld-maréchal Illo, confident de Waldstein, porta la parole

en son nom. Tous les chefs présens ayant déclaré qu'aucune des demandes ne pouvait être exécutée, Illo leur annonça que, dégoûté des tracasseries qu'on ne cessait de lui faire, et se voyant dans l'impossibilité de remplir les promesses qu'il avait faites, le généralissime était décidé à donner sa démission; puis il ajouta, comme de son propre chef, qu'ils étaient tous intéressés à solliciter la rétractation de cette résolution. On envoya au généralissime une députation pour le prier de rester à la tête de l'armée. Il ne céda qu'après des sollicitations réitérées, et à condition que tous les chefs jureraient de rester unis à lui et de *promouvoir* avec lui tout ce qui concernerait la sûreté de sa personne et le bien de l'armée. Cet engagement ayant été rédigé en forme d'acte, on en donna lecture aux officiers réunis avant un banquet qu'Illo leur donna; l'acte renfermait cette clause : *Tant que le duc de Friedland sera au service de S. M. I. et les emploierait à ce service.* Quand, après le repas, il s'agit de signer l'engagement, on y substitua une copie où cette clause était omise. La plupart des officiers échauffés par le vin, signèrent sans examiner le papier; quelques-uns remarquèrent la différence entre les deux instrumens, mais les prières d'Illo et les menaces d'Adam Terczky, beau-frère de Waldstein, les décidèrent à signer.

Arrêtons-nous ici un instant. Nous avons vu que le 3 janvier, l'empereur avait approuvé toutes les dispositions de Waldstein, et qu'il ne s'agissait plus ni de faire prendre à l'armée les quartiers d'hiver hors

des états autrichiens, ni de marcher à la délivrance de Ratisbonne, ni de détacher 6,000 hommes pour renforcer l'armée de l'infant. Comment donc, le 12 janvier, Waldstein pouvait-il faire délibérer ses colonels sur des demandes que l'empereur avait retirées? Nous avons sous les yeux l'acte signé par les colonels, sur lequel nous reviendrons; il n'y est nullement question des demandes de l'empereur; il ne s'agit que de la résolution que le général avait prise de quitter l'armée, à cause des tracasseries qu'il éprouvait.

Écoutons maintenant les défenseurs de Waldstein. Ce général, disent-ils, avait manifesté précédemment le projet de quitter le service de l'empereur; deux circonstances le firent revenir à ce projet : d'abord les souffrances que lui causait sans cesse sa goutte qui était montée au plus haut période, et ensuite la nouvelle venue de Vienne du refus fait par l'Espagne de continuer le paiement des subsides, si Friedland conservait le commandement. Sa résolution causa la plus grande consternation parmi ses alentours et parmi ses troupes qui, engagées par lui, recevant leur solde par lui, se regardaient plutôt comme soldats du duc de Friedland que comme appartenant à l'empereur. Illo fut chargé d'annoncer sa résolution aux colonels. Ce général, avec les colonels Bredau, Mohrwald, Losi et Hennersam, furent députés auprès de lui par le corps assemblé, pour le prier de changer de résolution. Il consentit enfin de rester encore quelque temps, et de ne pas quitter l'armée sans le su et le consentement des colonels. Ce fut alors que les colo-

nels s'engagèrent, par l'acte du 12 janvier, à ne pas quitter leur général. La signature eut lieu à un banquet qu'Illo donna aux colonels : leurs têtes étant échauffées par le vin, il y eut des scènes tumultueuses; quelques colonels qui refusèrent de signer furent maltraités. Le lendemain, le duc, prévenu de ce qui était arrivé, appela les colonels chez lui; il les reçut assis dans un fauteuil, parce qu'il ne pouvait pas se tenir debout, rétracta la promesse qu'il avait faite à la députation, déclara que sa résolution de quitter l'armée était irrévocable, et leur rendit l'acte du 12 janvier. Voici maintenant la quintessence de l'acte :

« S. A. S., etc., etc., ayant, à cause des dégoûts multipliés qui lui ont été donnés, des injures qu'on lui a faites et des machinations auxquelles elle est en butte, résolu de quitter le commandement; nous, généraux, officiers et commandans des régimens, considérant que le service de S. M. I., le bien public et l'armée impériale souffriront par une telle résignation; considérant qu'en particulier, nous qui mettons tout espoir de récompense dans la protection de S. A., serions obligés d'y renoncer, d'après le contenu de l'instruction naguère devenue publique de M. de Questenberg; avons trouvé juste et raisonnable de détourner de dessus notre tête et celle des pauvres soldats, le danger dont nous sommes menacés. Ayant en conséquence prié S. A. de rester avec nous, et S. A. ayant accordé notre demande, et de ne pas quitter l'armée sans notre su et contentement, nous et chacun de nous en particulier nous engageons, en

e de droit et au lieu d'un serment, de rester fidèle A., aussi long-temps qu'elle restera au service de . I. ou que celle-ci l'emploiera; de ne pas nous r séparer, d'aider à tout ce qui peut tendre à sa rvation et à celle de l'armée, d'y employer jus- la dernière goutte de leur sang. Et si quelqu'un re nous voulait se séparer de nous et agir contre ésent engagement, nous nous regarderons comme és de traiter un tel comme un perfide, et de venger sur sa fortune et sa vie. »

en de plus irrégulier sans doute qu'un pareil en- nent, considéré d'après nos lois et nos usages; il n'en était pas de même de l'époque qui nous e, où l'on avait d'autres idées de la discipline aire. Il est vrai pourtant que l'acte serait devenu nel par l'omission de la phrase : *aussi long-s*, etc.; mais la vérité de cette circonstance re- uniquement sur le témoignage de l'auteur du ort officiel, et elle devient douteuse par le si- qu'ont observé à cet égard les signataires de auquel on fit le procès : déclarer l'altération de , ç'aurait été se justifier.

justification officielle de la cour de Vienne con- son récit ainsi qu'il suit : « L'intention de Fried- a été d'amuser la cour impériale par divers ces, et particulièrement par de prétendues né- tions ultérieures, dont il garantit le succès sur sa et pour mieux tromper, il prie qu'on lui en- un conseiller impérial pour l'assister dans ses ciations. »

Cependant l'engagement pris, le 12 janvier, par les principaux chefs de l'armée, ne paraissait pas suffisant à Friedland, s'il n'était signé par les généraux Mathias Gallas, Jean Aldringer et Rodolphe Colloredo, qui, après lui, jouissaient de la plus grande autorité dans l'armée. Il les invita à se rendre à Pilsen, soit pour les gagner, soit pour s'assurer de leurs personnes; mais Aldringer, prétextant une maladie, s'arrêta au château de Frauenberg. Gallas, d'accord avec Piccolomini, qui lui découvrit tout ce qui s'était passé, en fit son rapport à Vienne, et se rendit à Pilsen. L'empereur, pressé par les ennemis de Waldstein, signa, le 24 janvier, des lettres-patentes, adressées à tous les généraux, officiers et soldats, pour leur annoncer qu'il avait transféré le commandement à Gallas, et qu'il accordait le pardon à ceux qui, dans l'assemblée du 12 janvier, avaient été un peu trop loin; toutefois le général et deux autres personnes sont exclues de ce pardon. Ces lettres-patentes furent envoyées à Gallas, avec l'ordre d'arrêter Waldstein, Illo et Terczky, pour leur procès leur être fait, ou de s'en emparer morts ou vifs.

Comme Aldringer tarda d'arriver, Gallas obtint de Waldstein sa propre voiture pour aller le chercher, tant était grande la confiance de cet homme vraiment extraordinaire dans une parole donnée. Mais au lieu de revenir promptement, les deux généraux commencèrent à exécuter avec tout le secret possible, les ordres dont Gallas était porteur. Comme ce général n'arriva pas à Pilsen, Waldstein donna encore ses équipages

à Piccolomini pour le chercher; celui-ci se fit conduire à Linz en Autriche, où il trouva Gallas qui lui ordonna de marcher à la tête d'un corps de troupes à Pilsen, pendant que Suys, avec un autre fut détaché pour s'assurer de Prague. Le 13 février, le nouveau général en chef publia la destitution de Waldstein, Illo et Terczky.

Tâchons d'éclaircir par les documens récemment publiés quelques points de ce récit et ce qu'on dit de l'intelligence qui régnait entre Waldstein et Oxenstiern. Nous nous contenterons de rapporter les faits et les dates sans les accompagner d'observations.

Lettre de Waldstein à l'empereur en date du 12 janvier 1634. Il lui communique le contenu d'une lettre du comte d'Aldringen annonçant que l'électeur de Bavière ne veut plus souffrir les troupes impériales dans son pays ni dans l'archevêché de Salzbourg. Waldstein a donné ordre à trois régimens de se rendre dans le pays au-dessus de l'Ens, et supplie l'empereur de donner les ordres nécessaires pour que ces troupes soient reçues.

Lettre de l'empereur du 18 janvier 1634, par laquelle il témoigne à Waldstein sa satisfaction et celle des ambassadeurs d'Espagne de tout ce dont il était convenu avec le P. Quiroga qui avait été envoyé au camp de Waldstein.

Lettre de Waldstein au comte de Trautmansdorff, du 26 janvier. Il avertit le ministre que le duc François-Albert de Saxe-Lauenbourg est arrivé à Pilsen, pour reprendre les négociations de paix au nom des

électeurs de Saxe et de Brandebourg : il le prie de faire en sorte que le docteur Guebhard soit envoyé à Pilsen pour assister aux traités et tenir l'empereur au fait de tout ce qui se passera.

L'empereur qui était déjà prévenu de la démarche des deux électeurs, avait laissé à l'électeur de Brandebourg le choix ou de renouer les négociations à Leutmeritz avec le duc de Friedland qu'il munit de pouvoirs pour cela, ou à Vienne même; et pour ce dernier cas, il nomma son plénipotentiaire le duc François-Jules, frère de Henri-Jules et de François-Albert de Saxe-Lauenbourg. Ces faits sont connus par une lettre du duc François-Jules, qui se trouve dans Chemnitz.

Lettre du comte Adam Terczky adressée, le 1[er] février, à Piccolomini au nom de Waldstein, trop malade pour écrire; il annonce à Piccolomini l'arrivée du duc François-Albert, qui dit que le général Arnim de la part de la Saxe, et le comte de Schwarzenberg de la part du Brandebourg, vont se trouver à Pilsen.

Lettre de l'électeur de Brandebourg à celui de Saxe, du 9 février, n. st., dans laquelle il exprime le désir que la Suède soit admise aux négociations.

Lettre du chancelier Oxenstierna, du 20 février, n. st., dans laquelle il parle à Guillaume, duc de Weimar, du bruit qui circulait d'un congrès qui devait se tenir à Leutmeritz. « Pour moi, ajoute le chancelier, je persiste à croire que l'ennemi ne pense qu'à fomenter une désunion entre les États évangéliques, et qu'il espère affaiblir et opprimer ainsi les

confédérés; plus il augmente de zèle pour parvenir à ce point, plus je travaille au contraire. »

Lettres de l'empereur à Waldstein, du 26 janvier (deux jours après la proscription), du 1er, 4, 10 et 13 février, dans lesquelles il lui communique les nouvelles arrivées de Bavière et d'autres provinces, lui donne des instructions et correspond avec lui sur le courant des affaires, comme si sa tête n'était pas proscrite.

Enfin les soupçons de Waldstein s'éveillèrent. Il appela encore une fois les chefs des régimens à Pilsen, publia un ordre du jour pour dire que l'armée ne devait obéir qu'aux ordres venant de sa part ou de celle d'Illo et Terczky. Quelques régimens furent commandés de se trouver pour le service de l'empereur, le 23 février, à Prague. Le 20, les colonels réunis à Pilsen signèrent une protestation portant que l'acte du 12 janvier n'avait eu d'autre objet que de conserver le duc de Friedland au service de l'empereur, et que jamais ils n'ont eu de mauvais desseins ni formé des machinations contre la personne de l'empereur ou contre la religion : Waldstein y ajouta une protestation dans le même sens, et dégagea les officiers de leur engagement si jamais ils s'aperçoivent qu'il machine quelque chose contre l'empereur, la majesté impériale ou la religion.

Deux jours avant la signature de cet acte, le 18 février, l'empereur signa une seconde proscription de Waldstein, beaucoup plus positive que celle du 24 janvier. L'événement du 12 janvier y est nommé une

conspiration dangereuse contre la personne de l'empereur et contre sa maison. Le feld-maréchal est accusé d'avoir séduit les officiers en répandant des calomnies contre l'empereur, et en mal interprétant les instructions qu'il avait reçues, quoique leur exécution eût été soumise à sa discrétion. Il est encore accusé d'avoir eu l'intention de dépouiller la maison impériale de toutes ses couronnes et possessions. En attendant que le successeur de Waldstein soit nommé, l'armée obéira à ses généraux Mathias comte de Gallas; Jean comte d'Aldringen; don Balthasar de Marradas; François-Octave Piccolomini et Rodolphe de Colloredo, comte de Waldsee. En même temps la cour impériale donna secrètement l'ordre de se saisir des biens de Waldstein et Terczky.

Jusqu'à présent nous n'avons trouvé aucune preuve que Waldstein ait été en liaison criminelle avec les ennemis de l'Empire, si ce n'est, pour l'époque antérieure à sa rentrée au service, la déclaration très-suspecte de Sesyna, et pour les derniers temps la dénonciation de Piccolomini. Quant à celle-ci, nous ignorons quelle foi elle mérite; nous ne la connaissons qu'indirectement par les rapports d'autrui; nous ne savons pas s'il faut regarder la conversation tenue entre Wadlstein et son ami, comme la révélation d'un plan concerté, ou comme une explosion de la colère concentrée dans le cœur de Waldstein. Nous ne voyons aucun commencement d'exécution, en un mot, rien qui puisse motiver une condamnation juridique. Bien au contraire, la lettre d'Oxenstierna, du 20 *février*

1634, adressée à un des principaux chefs du parti suédois, prouve qu'à une époque où Waldstein était déjà proscrit à l'insu d'Oxenstierna, celui-ci n'était pas en liaison avec lui, et n'avait aucune confiance en lui.

Les choses vont changer de face. Nous allons voir Waldstein en rapport avec les ennemis de son souverain, et nous ne pouvons pas justifier sa conduite d'après les lois de la morale sévère. Sans doute un homme vertueux aurait préféré tomber victime de l'injustice et abandonner à la postérité le soin de sa justification; mais en envisageant la situation du duc de Friedland sous le simple rapport du droit public, surtout du droit public de son temps, nous trouvons plusieurs circonstances qui l'excusent. Il était sujet de l'empereur; mais il était aussi souverain : il servait l'empereur, mais il le servait en vertu d'un pacte librement consenti par celui-ci; les troupes à la tête desquelles il se trouvait, étaient payées par l'empereur; mais Waldstein les avait levées, les avait amenées à l'empereur, et les regardait comme siennes. Enfin sa proscription, sans avoir été entendu, sans même qu'un tribunal eût examiné, au moins imparfaitement, les accusations portées contre lui par des courtisans et des hommes jaloux de sa grandeur, pouvait à ses yeux paraître avoir rompu le lien qui l'attachait à Ferdinand. Continuons notre récit : il nous fournira de nouvelles preuves de l'innocence de Waldstein avant l'époque de sa proscription.

Par suite du rendez-vous que le duc de Friedland

avait donné à son armée pour le 24 février près de Prague, il allait se mettre en route pour cette ville, lorsqu'il reçut la nouvelle que le baron de Suys s'en était rendu maître, et l'avait proclamé traître. Il quitta Pilsen le 22 février, et se sauva à Égra, avec quelques compagnies seulement, pour y attendre sans doute l'issue des négociations qu'il avait entamées avec les Suédois. Le duc François-Albert de Saxe-Lauenbourg était l'intermédiaire dont il se servit. Le 21 février ce prince arriva à Ratisbonne où était le duc Bernard de Weimar, lui annonça la destitution de Waldstein et lui proposa de se rapprocher des frontières de la Bohême pour recevoir ce général, et les régimens qui lui resteraient fidèles. Le duc de Weimar reçut très-froidement cette proposition, dans laquelle il ne vit qu'un artifice tendant à lui faire disperser son armée. C'est ce que nous apprend sa lettre du 24 février, par laquelle il rend compte au grand chancelier des précautions qu'il a prises pour éviter une surprise. Dans sa réponse du 8 mars, Oxenstierna dit: Si Friedland est encore en vie, je ne conseillerai à V. A. ni d'unir vos troupes aux siennes, ni de contrarier ses plans, sans préjudice cependant des vôtres. S'il n'existe plus, il y aura grande confusion dans l'armée impériale, et il sera bon alors de pêcher dans l'eau trouble.

Au moment où Waldstein quitta Pilsen, il n'avait fait aucun préparatif qui annonçât le projet d'une conspiration. Il congédia les colonels qui se rendirent auprès de leurs régimens, et il ne lui restait que cinq

escadrons du régiment du duc Jules de Saxe-Lauenbourg, et cinq compagnies de celui de Terczky qui le suivirent à Égra. Lui-même était très-souffrant de la goutte. Les troupes de Piccolomini entrèrent tranquillement dans Pilsen; nulle part l'exécution des ordres de l'empereur n'éprouva la moindre difficulté.

Waldstein passa la nuit du 22 au 23 février à Mies, château du feldmaréchal Illo; le 24 à quatre heures du soir, il arriva à Égra, malade, couché dans une litière portée par deux chevaux. Il descendit dans la maison du bourguemaître Pachhælbel; Terczky et Kinsky, avec leurs épouses [1], dans une maison en face de la première. Le major Lesslie, Irlandais catholique, le lieutenant-colonel Buttler, Écossais protestant, et un autre Écossais de la même religion, qui était commandant de la citadelle, le lieutenant-colonel Gordon, étant allés voir l'ex-généralissime, il leur parla de l'extrémité où il était réduit, en ajoutant qu'il ne forcerait personne de le suivre. Ces trois officiers tentés par la récompense promise à ceux qui délivreraient l'empereur du traître (car leur caractère connu ne permit pas d'attribuer à leur action un autre motif), résolurent sur-le-champ de gagner ce salaire. Réunis chez Gordon, ils jurèrent dans la même nuit sur leurs épées de tuer Waldstein dans la soirée du 25, pendant un souper que Gordon donnerait aux généraux sous prétexte du carnaval.

Le 25, Terczky eut les officiers à dîner; Gordon

[1] La comtesse Terczky était sœur de la duchesse de Friedland; la comtesse Kinsky, sœur de Terczcy.

proposa à Illo, Terczky, Kinsky et au capitaine Neumann de terminer la journée chez lui à la citadelle. Buttler engagea dans la conspiration trois capitaines de son régiment, Macdonald, Borcke et Brown, tous Irlandais, et le capitaine Pestaluz, du régiment de Terczky. Une heure seulement avant l'exécution, on gagna le major Geraldino, auquel on avait destiné le premier rôle. On le plaça avec six dragons dans une chambre de la citadelle, adjacente à la salle à manger de Gordon; vingt-quatre autres avec le capitaine Deveroux, entrèrent dans une autre pièce. Tous étaient du régiment de Buttler et armés de pertuisanes sans mousquet.

Lorsque les quatre conviés se furent gorgés de viande et de vin, Geraldino et Deveroux entrèrent dans la salle et les sabrèrent. Terczky se défendit comme un lion. Il était huit heures du soir, quand ce meurtre fut commis.

Aussitôt la maison de Waldstein est cernée, et Deveroux avec six hommes y entre; la garde le laissa passer, parce qu'on croyait qu'il avait un rapport à faire au duc. Celui-ci venait de se coucher; averti par le bruit, il se leva et s'approcha de la fenêtre, où il entendit les cris des comtesses Terczky et Kinsky, qui venaient d'apprendre la mort de leurs époux. Dans ce moment Deveroux enfonça la porte de sa chambre et cria : Il faut que tu meures! Sans prononcer un mot, Waldstein étendit les bras et reçut dans la poitrine un coup de pertuisane qui le tua. Le corps fut chargé sur une voiture et conduit à la citadelle; de là tous ces cadavres furent transportés à Mies, et plus

tard remis à leurs familles [1]. Dans les papiers de Waldstein et de ses prétendus complices, on ne trouva aucune trace de la conspiration dont il était accusé. Le lendemain, on arrêta à Tirschesnreutt, le duc François-Albert de Lauenbourg, revenant de Ratisbonne. Il est si vrai qu'on ne put rien lui reprocher, que l'année suivante l'empereur lui confia un commandement en Silésie.

Dans le manifeste où Ferdinand II annonça au monde l'exécution du traître, on établit en principe qu'aucune législation sensée, ni principalement les lois de l'Empire n'exigent de procédure ni de sentence formelle, *in criminibus proditionis*, *perduel-*

[1] En 1636, la duchesse de Friedland obtint la permission de transporter la dépouille mortelle de son époux à la chartreuse de Waltitz près de Gitchin. TH. CARVE, dans sa *Lyra sive Anacephaleosis Hibernica*, Salzburi, 1656, p. 326, raconte qu'en 1639 le général suédois Bauer fit ouvrir le caveau et en tira le crâne et le bras droit de Waldstein qu'il envoya en Suède. Ce qui est plus sûr, c'est qu'en 1785 le comte de Waldstein-Wartemberg, avec la permission de l'empereur, fit transporter les ossemens du plus illustre de ses ancêtres à Munchengrætz, où ils furent solennellement ensevelis à l'église de S[te] Anne. Les meurtriers de Waldstein furent richement récompensés. Les seigneuries de Friedland et Reichenberg, avec la maison et le jardin de Kinsky à Prague furent donnés à Gallas; Piccolomini eut la seigneurie de Nachod; Aldringen les seigneuries de Tœplitz et de Coloredo, qui avaient appartenu à Kinsky, et celle d'Opotschna de la dépouille de Friedland. L'empereur confisqua la principauté de Sagan. Les quatre assassins subalternes, et les officiers qui avaient aidé à l'exécution, furent récompensés par des honneurs et de l'argent. Ferdinand II serra la main de Buttler, lorsqu'il lui fut présenté.

lionis, *vel læsæ majestatis notoriis*, lorsque ces crimes ne laissent pas de doute, ou que les coupables ne peuvent être traduits facilement en justice, ou lorsque la chose publique court des dangers par le retard, et que dans ces cas, *executio instar sententiæ est.* Principe monstrueux qui n'était pas admis par les lois de l'Empire, comme des conseillers prévaricateurs font dire ici au chef de l'Empire.

Son caractère. S'il est difficile que le caractère d'un homme aussi passionné que Waldstein soit jugé de la même manière par tous ses contemporains, ils s'accordent néanmoins à reconnaître la supériorité de ses talens, sa vaillance personnelle, son activité infatigable, sa bienveillance envers tous ceux qui ne l'avaient pas offensé ou n'avaient traversé le cours de son ambition; sa sobriété, sa libéralité, la simplicité de ses mœurs. Il était entouré de personnes dont il avait été le bienfaiteur. « C'est, dit encore Richelieu, ce moraliste sévère à juger les actions des autres, c'est une chose bien étrange et qui montre la faiblesse et l'indignité des hommes, que de tant d'hommes qu'il avait obligés, il n'y en eût un seul dans la ville qui s'émût pour venger sa mort, chacun d'eux cherchant des prétextes imaginaires de son ingratitude ou de sa crainte. » Plus loin, le cardinal fait une réflexion qui est curieuse dans la bouche d'un premier ministre de Louis XIII. « Soit, dit-il, que l'empereur ait été un mauvais maître ou Waldstein infidèle serviteur, c'est toujours une preuve de la misère de cette vie, en laquelle, si un maître a peine de trouver un serviteur à qui il se

doive confier entièrement, un bon serviteur en a d'autant davantage de se fier totalement en son maître, qu'il a près de lui mille envieux de sa gloire et autant d'ennemis qu'il a faits pour son service, qui par mille flatteries l'accusent envers lui ; que l'esprit d'un prince est jaloux, méfiant et crédule, et qu'il a toute puissance d'exercer impunément sa mauvaise volonté contre lui ; que c'est crime à ceux qui demeurent en vie de s'en plaindre, et que, pour lui plaire, chacun lui déguise du nom de justice les actions de sa cruauté ou de son injuste jalousie. »

Après la mort de Waldstein, Arnheim, à la tête des Saxons, reconquit la Lusace et envahit la Silésie. Le 3 mai 1634, il défit le feld-maréchal Colloredo à Liegnitz et lui tua plus de 4,000 hommes. L'empereur conféra le commandement de son armée à son fils Ferdinand, roi d'Hongrie et de Bohême, prince âgé de vingt-six ans qui donnait les plus grandes espérances. Le principal objet du nouveau général était de délivrer la Bavière de la présence des Suédois. Il assiégea Ratisbonne où 6,000 hommes se défendirent pendant six semaines, repoussèrent sept assauts généraux et ne sortirent de la place, le 26 juillet 1634, que quand ils furent réduits à 1,500 hommes et n'eurent plus de poudre. Après cet exploit, le roi prit Donauwerth le 16 août et assiégea Nordlingue. Il était de la dernière importance pour les Suédois de sauver cette ville, parce que les villes impériales étaient celles qui montraient le plus de zèle pour leur cause, et que l'abandon de Ratisbonne, l'une d'elles, avait fait une mauvaise im-

Campagne 1634.

pression sur les esprits. Le duc Bernard et Gustave Horn réunirent leurs armées pour sauver Nordlingue; ils se postèrent près Bopfingen pour attendre les secours que le rhingrave Otton-Louis, un des plus braves généraux du parti, et le feld-maréchal Cratz leur amenaient. L'armée impériale ayant été renforcée par 20,000 hommes que le cardinal Infant[1] conduisait dans les Pays-Bas, elle serra de près la ville assiégée. Le bouillant Weimar brûlait d'envie de délivrer Nordlingue, le prudent Horn voulait qu'on l'abonnât à son sort plutôt que de risquer une bataille contre des forces supérieures. Lorsque Cratz fut arrivé, il conseilla et insista pour qu'on attendît encore les 7,000 hommes du rhingrave; tout en protestant contre le plan de Bernard comme contraire à toutes les règles de la guerre, il se soumit néanmoins à ses ordres supérieurs. Le 5 septembre l'armée suédoise arriva devant Nordlingue sans pouvoir occuper une hauteur qui lui aurait assuré une position avantageuse. Elle attaqua le 6 à plusieurs reprises pendant huit heures, mais fut défaite à plate-couture par le comte de Gallas, le duc de Lorraine et Jean de Werth qui commandaient les Impériaux. Les Suédois eurent 12,000 hommes de tués, 6,000 furent faits prisonniers, 80 canons et 4,000 fourgons tombèrent entre les mains des vainqueurs. Le duc de Weimar ne se sauva qu'avec peine par une fuite précipitée. Gustave Horn qui ne voulut pas fuir fut fait prisonnier : « La réputation que ce capitaine avait acquise était si grande qu'on es-

ataille de llingue.

[1] Ferdinand, fils de Philippe III; il était archevêque de Tolède.

tima plus sa prise que le gain de la bataille [1]. » Le cardinal infant fut si ravi de l'avoir en son pouvoir qu'il témoigna le désir de le voir ; mais dès qu'il l'aperçut, son aspect le frappa d'un tel étonnement ou éveilla tellement en lui la morgue espagnole ou les sentimens haineux, qu'il se retira sans vouloir lui parler. Il le condamna à demeurer prisonnier pendant tout le cours de la guerre, « avec plus de gloire pour le vaincu que pour le vainqueur » ajoute Richelieu. La soumission de la plus grande partie de la Souabe et de la Franconie fut la suite de la défaite de Nordlingue qui aurait entièrement ruiné le parti suédois en Empire, si deux grands hommes d'état ne lui eussent survécu, le cardinal de Richelieu et le chancelier Oxenstierna. Ce dernier, dont le courage ne fut pas ébranlé, redoubla d'activité pour parer aux conséquences de ce coup. Il réunit les corps dispersés, fortifia les principales places et passages afin d'arrêter au moins les progrès des ennemis et les empêcher de pénétrer dans le nord de l'Allemagne, encouragea ceux des alliés dont la confiance était ébranlée, et implora les secours de l'Angleterre, des États-généraux, de la république de Venise et de la France. Le cardinal renforça l'armée du roi sur la frontière et envoya, pour la commander, les maréchaux de Brézé[2] et duc de la Force[3]; renouvela à tous les confédérés l'assurance d'une assistance d'autant plus grande qu'ils en avaient plus besoin, et ordonna aux deux maréchaux de passer le

[1] RICHELIEU. Collection de PETITOT, vol. XXVIII, p. 177.

[2] Urbain de Maillé. [3] Jacques Nompar de Caumont.

Rhin s'il était nécessaire pour leur défense. Ce cas arriva avant la fin de l'année. Heidelberg ayant été assiégé par les Impériaux, l'armée française se joignit au duc de Weimar pour déliver cette place; ce qui fut exécuté le 12 décembre 1634. Afin de sauver Philippsbourg, où les Suédois avaient garnison, cette forteresse fut remise le 27 septembre 1634, entre les mains des Français qui en firent leur principale place d'armes et y établirent leurs magasins. Le 14 janvier 1635, le colonel autrichien Bamberg qui connaissait bien cette forteresse, pour y avoir commandé, la surprit, et y trouva 128 canons, une immense quantité de vivres et de munitions, un trésor considérable de plus de 3 millions de francs et beaucoup de choses précieuses que des princes d'Empire y avaient mises en sûreté.

Traité du 1 [novembre] 1634 [avec] la France.

Jacques Lœffler, ancien conseiller du duc de Wirtemberg, auquel Gustave-Adolphe l'avait demandé pour l'adjoindre, comme vice-chancelier, à Oxenstierna pour les affaires germaniques, et un autre conseiller, nommé Streif, furent envoyés en France, où ils conclurent, le 1er novembre, un traité par lequel il fut convenu que si le roi rompait avec la maison d'Autriche, il entretiendrait en Allemagne et mettrait à la disposition du directoire 12,000 hommes de pied; qu'il aurait une forte armée sur la rive gauche du Rhin, et paierait un demi-million de livres pour la solde due à l'armée des alliés qui se transporterait en entier sur la rive droite, et marcherait contre l'ennemi; que toute l'Alsace et les places situées sur la droite du Rhin, depuis Brisac jusqu'à Constance, se-

raient confiées au roi de France, à mesure qu'on s'en rendrait maître, pour les tenir jusqu'à la paix; qu'il serait libre au roi de France de recevoir sous sa protection des électeurs, princes et États d'empire qui abandonneraient l'ennemi, et que les confédérés leur accorderaient aussitôt la neutralité. Ce traité, porté à Worms, où, depuis le 22 novembre 1634, Oxenstierna tenait un congrès avec les États confédérés, fut ratifié le 18 par tous, excepté par Oxenstierna : ce ministre prudent était offusqué par la dernière condition du traité, qui pouvait donner naissance à une confédération catholique en Empire, ayant le roi de France pour chef, et se trouvant en opposition avec celle des Protestans. Il annonça qu'il enverrait de nouveaux ambassadeurs à Paris, pour négocier sur d'autres bases. Il y envoya en effet le célèbre Hugues Grotius, et s'y rendit lui-même au mois de mars suivant.

La défaite de Nordlingue n'eut pas de résultat plus désastreux pour la cause des confédérés germaniques que la défection de l'électeur de Saxe. Jean-George Ier n'avait jamais été l'allié sincère de la Suède, et la nécessité d'avoir recours à Gustave-Adolphe pour sauver son pays, l'avait mortifié. Son gendre, le landgrave de Hesse-Darmstadt, un des plus zélés partisans de la maison d'Autriche, n'avait pas cessé de l'engager à se jeter dans le parti impérial. Il y réussit après la bataille de Nordlingue. Des négociations ouvertes à Pirna se terminèrent par un traité de paix qui fut signé le 23 novembre 1634; mais l'instrument ayant été soumis à la ratification de l'empereur qui se trou- Paix de Prague, 1635.

vait à Prague, Ferdinand la refusa, à moins qu'on n'y fît des changemens essentiels. L'électeur s'y soumit, et le traité, ainsi modifié, fut signé à Prague, le 30 mai 1635. La paix de Prague ne renferme pas seulement des conditions relatives aux deux parties belligérantes. Quelques-uns de ses articles concernent les intérêts du corps germanique en général; elle accorde une amnistie en faveur de ceux qui avaient porté les armes contre l'empereur, depuis l'année 1630 seulement, époque où l'électeur de Saxe avait pris part à la guerre. Ainsi l'électeur Palatin et tous les États d'empire qui avait pris fait et cause pour lui, en sont exclus, de même que tous les sujets de l'empereur qui avaient porté les armes contre leur souverain. Les noms des États exclus sont relatés dans un des trois recez particuliers qui sont joints au traité principal : c'étaient tous les membres du *conseil formé*, qui avait été institué par l'alliance de Heilbronn, ainsi que le duc de Wirtemberg, le margrave de Bade-Durlach, les comtes de Lœwenstein, George-Frédéric, comte de Hohenlohe, les comtes d'Erbach, ceux d'OEttingen de la ligne réformée, d'Éberstein, de Nassau, de Hanau des deux lignes, d'Isenbourg-Budingen, de Wied, le comte Maximilien de Pappenheim, les barons de Freyberg-OEpfingen, le seigneur de Justingen. Personne n'est exclu de l'amnistie dans les cercles de Saxe, pas même les ducs de Weimar, pourvu que, dans le terme de dix jours, ils accèdent au traité, et joignent leurs troupes à celles de l'empereur ou de l'électeur de Saxe. Au fond, l'amnistie n'est accordée

par l'empereur qu'aux États dont les terres n'étaient pas situées à portée pour qu'il pût en disposer.

Quant aux biens ecclésiastiques, soit immédiats, soit médiats, sur lesquels les Protestans avaient mis les mains depuis la transaction de Passau et la paix de religion; l'exécution de l'édit de restitution est, non expressément, mais de fait suspendue à leur égard, puisqu'il est stipulé que la possession de ces biens se réglerait sur le pied du 12 novembre (n. st.) 1627 [1], et que cet arrangement subsisterait pendant quarante ans, au bout desquels chaque parti rentrerait dans ses droits primitifs. Néanmoins les États protestans qui, en vertu de cet arrangement, restaient saisis de biens ecclésiastiques immédiats, ne devaient pas siéger à la diète en qualité de possesseurs de ces biens.

La paix de Prague n'assure pas l'exercice de leur religion aux Protestans des pays catholiques, et le fanatisme religieux de l'électeur et de son prédicateur, Hœ de Hœnegg, qui fut un des instrumens de la paix,

[1] A la place de cette année le traité signé à Pirna avait adopté comme normale celle de 1612, infiniment plus avantageuse aux Protestans. On voit par une lettre que Ferdinand II adressa à son ambassadeur à Rome, la raison pour laquelle ce monarque choisit l'année 1627 plutôt que celle de 1630; c'était parce que la prescription centenaire de l'admission de la confession d'Augsbourg et de la possession des biens ecclésiastiques par les Protestans se trouvait ainsi interrompue. La fixation du 12 novembre de cette année 1627 provient probablement de la date que porte un mémoire remis ce jour-là à l'empereur par les électeurs catholiques, pour réclamer la restitution des biens ecclésiastiques.

se complut à exclure en entier, quoique tacitement, les réformés du bienfait de la paix, en stipulant, non pour les *Protestans*, mais pour les seuls adhérens de la confession d'Augsbourg.

La dignité électorale, le Haut-Palatinat et la partie du Palatinat du Rhin que l'empereur avait conférés au duc de Bavière, lui sont confirmés, sauf à pourvoir à l'entretien des enfans de Frédéric V, s'ils font leur soumission à l'empereur.

L'expectative de la Poméranie est assurée à l'électeur de Brandebourg. Auguste, fils cadet de l'électeur de Saxe, conservera, sa vie durant, l'archevêché de Magdebourg, et l'ancien administrateur, Christian-Guillaume de Brandebourg, fait prisonnier par Tilly, en 1630, recevra une pension annuelle de 12,000 écus. Les bailliages magdebourgeois de Querfurt, Iuterboek, Damm et Burg, sont abandonnés à l'électeur de Saxe, à charge de les rendre contre un équivalent qui lui sera assigné. L'évêché de Halberstadt est assuré à l'archiduc Guillaume-Léopold, fils de l'empereur. Les ducs de Mecklembourg sont rétablis dans leur duché, s'ils acceptent la paix.

La Lusace qui, dès l'année 1623, avait été engagée à l'électeur de Saxe pour le remboursement des frais de la guerre, lui est abandonnée héréditairement par une convention particulière rappelée dans le traité. Il la possédera comme fief mâle de la couronne de Bohême, de manière cependant que si les mâles de la branche électorale et de celle d'Altembourg venaient à manquer, elle passera par indivis aux filles de Jean-

George, fils aîné de l'électeur, et à leurs descendans mâles; mais, dans ce cas, il sera libre au roi de Bohême d'user du droit de réméré, en remboursant la somme pour laquelle cette province a été cédée à l'électeur, et qui se montait à 7,200,000 florins. Remarquons, dès ce moment, que lorsqu'au congrès de Vienne de 1815, une partie de la Lusace fut cédée à la Prusse, le grand-duc de Hesse, comme descendant d'une fille de Jean-George I[er], qui avait épousé George II, second landgrave de Darmstadt, réclama une indemnité pour la perte de la perspective de succéder un jour dans la moitié de la moitié cédée, si la branche royale de Saxe s'éteignait dans les mâles. Ce droit éventuel a été reconnu, et le grand-duc a obtenu, à titre d'indemnité, les salines de Creuznach. Les trois branches de la ligne cadette de la maison de Holstein, savoir Gottorp, Eutin et Oldenbourg, descendant d'une autre fille de l'électeur Jean-George II, pouvaient élever une prétention pareille. Il faut encore observer que comme la Bohême n'était dans aucun rapport de sujétion envers l'Empire, la Lusace qui en fut détachée en faveur de la Saxe, a été possédée par celle-ci en toute souveraineté [1].

Le paix de Prague casse toute espèce d'union, de ligue et de confédération entre les États d'empire, à l'exception de celle qui est connue sous le nom d'union héréditaire et pacte de confraternité entre les maisons de Saxe, de Brandebourg et de Hesse; qui, dans l'article 27, est nommée union confirmée par les

[1] Non en quasi-souveraineté.

empereurs. Il est à remarquer qu'à l'égard du Brandebourg il n'existe dans l'histoire ni dans les archives d'autre trace d'une telle confirmation.

Il est dit que le traité aurait force de loi et de pragmatique sanction en Empire dès que la majorité des États y aurait accédé. L'électeur de Saxe, dont le pays avait été deux fois sauvé par les Suédois, s'engagea par le traité de Prague à réunir ses forces à celles de l'empereur et des autres princes qui adhéreraient à la paix, pour chasser les Suédois de l'Empire, s'ils refusaient d'en sortir de bon gré, moyennant un million de florins qu'on leur offrirait.

Enfin il devait être levé une armée de l'Empire pour forcer les États à l'acceptation de la paix; pour l'entretien de ce corps, ils devaient payer à l'empereur un subside de 120 mois romains.

Le cardinal de Richelieu ne négligea rien pour détourner l'électeur de Saxe de cette paix honteuse. Il nous a conservé les instructions dont il munit à ce sujet le baron de Rorté, ministre du roi auprès de l'électeur. Elles nous apprennent que ce ministre n'avait pas renoncé à son idée de former en Allemagne une ligue qui serait neutre entre l'empereur et la confédération protestante. Les électeurs de Saxe et de Bavière devaient y entrer.

Aucun homme éclairé ne pouvait se dissimuler qu'une paix comme celle qu'on venait de signer à Prague devait nécessairement produire une nouvelle guerre, et sous ce rapport les hommes bien pensans de tous les partis devaient la désapprouver. Malgré cette

disposition des esprits, telle était néanmoins la lassitude des États protestans, tel était (il faut le dire) leur méfiance de la France, leur unique alliée, qu'ils s'empressèrent l'un après l'autre d'accéder à la paix. La ville de Francfort en donna l'exemple ; il fut suivi par le duc de Wirtemberg que l'empereur refusa d'admettre, et avec plus de succès par les États des deux cercles de Saxe, et même par trois des ducs de Weimar, c'est-à-dire par Guillaume, duc de Weimar, par Albert, duc d'Eisenach, et par Ernest le Pieux, duc de Gotha. Indépendamment des princes nommément exclus, le landgrave de Hesse-Cassel et le duc Bernard, cadet de Weimar, furent les seuls qui restassent fidèles à la cause qu'ils avaient embrassée.

Quoique le chancelier Oxenstierna, qui, après l'assemblée de Worms, s'était rendu à Paris, eût conclu, Traité de Compiègne de 1635. le 28 avril 1635, à Compiègne, un nouveau traité d'alliance entre la France et la Suède, renouvelant purement et simplement les anciennes obligations, sans aucune des conditions qui lui avaient fait rejeter le traité du 1er novembre 1634, néanmoins quand il vit « un électeur se couvrir de déshonneur, et les princes s'empresser de prendre part à sa honte par de lâches défections, » son courage habituel fut ébranlé, et il se dégoûta d'une cause pour laquelle le grand Gustave avait sacrifié sa vie. Dans son indignation, il conseilla à la France de faire la paix, au landgrave de s'arranger le mieux qu'il pourrait, accepta la médiation que le roi de Danemark lui avait offerte, et consentit à envoyer des plénipotentiaires à Lubeck,

où devait se tenir un congrès de pacification ; il entra aussi en négociation avec l'électeur de Saxe, pour faire comprendre la Suède dans la paix de Prague, à des conditions un peu plus favorables que ce traité n'en avait stipulé, et se retira à Stralsund, dans l'intention de quitter le plus tôt possible une terre ingrate. Le cardinal fit courir après lui le marquis [1] de S. Chaumont, pour l'engager à rester fidèle à son caractère ; mais ce ministre ne put ranimer le courage du vieillard. Heureusement pour la gloire de la Suède, Jean-George ne fit à cette puissance que des propositions peu acceptables, et finit par lui déclarer la guerre le 6 octobre 1635. Il fut sur-le-champ puni de cette insigne ingratitude par deux défaites que ses armées essuyèrent, l'une, le 22 octobre, à Dœmitz, par le général Rüdwen ; et l'autre, le 7 décembre, à Kyritz, par Banier. Ce n'était plus Arnheim, général expérimenté, qui commandait les Saxons ; mécontent de la paix de Prague, il avait quitté le service pour se retirer dans ses terres, où il s'occupa à recueillir ces documens dont la publication récente nous a fourni les matériaux qui, si nous ne nous trompons, justifient Waldstein de la trahison qui, pendant deux siècles, lui a été reprochée.

'électeur de xe déclare la erre à la ède.

Ici finit la période suédoise de la guerre de trente ans.

[1] Melchior Mitte de Chevrier.

SECTION IV.

Période française de la guerre de trente ans, 1635—1648.

Immédiatement après la bataille de Nordlingue, le cardinal de Richelieu jugea que le moment était arrivé de soutenir la cause des confédérés d'Allemagne autrement qu'en payant des subsides à la Suède. Il avait réellement pris une part directe à la guerre, du moment où l'armée française avait soutenu le duc Bernard de Weimar dans sa marche pour la délivrance de Heidelberg. On peut même dire que Louis XIII fut en guerre avec l'Empire, dont la Lorraine faisait partie, depuis que, par des motifs que nous verrons ailleurs, il s'était mis en possession de ce duché, c'est-à-dire depuis le commencement de l'année 1634.

La France prend une part effective à la guerre de trente ans.

Après avoir mis sept armées sur pied, et conclu, le 8 février 1635, une alliance offensive et défensive avec les États-généraux des Provinces-unies des Pays-Bas, Louis XIII déclara, le 19 mai 1635, la guerre à l'Espagne. Cette puissance lui en avait fourni un prétexte par une violence exercée contre un allié de Louis XIII. Philippe-Christophe de Sœtern, électeur-archevêque de Trèves et prince-évêque de Spire, avait, comme il a été dit, mis ses états sous la protection de la France, et reçu garnison française dans ses villes. Le 26 mars 1635, le gouverneur de Luxembourg, à la tête d'un corps espagnol, surprit Trèves,

massacra une partie de la garnison française, et emmena l'électeur, qui fut conduit d'abord à Bruxelles, de là à Gand, et finalement à Vienne. L'offense était certainement assez grave pour motiver une rupture; mais la politique du cardinal de Richelieu en tira un parti admirable pour justifier sa conduite aux yeux de la nation française et de toute l'Europe catholique. Enlever d'une manière perfide et dépouiller un prince de l'Église, c'était un délit qui méritait une vengeance éclatante pour laquelle on pouvait s'associer même des hérétiques; c'était un sacrilège qui autorisait bien Louis XIII à demander une subvention de guerre au clergé français. Déclarer la guerre à l'Espagne, c'était la déclarer à l'Autriche; cependant l'armée que Louis XIII envoya en Allemagne sous les ordres du cardinal de la Valette[1], ne porta que le nom d'auxiliaire. Depuis cet événement, le théâtre de la guerre de trente ans, qui jusqu'alors s'était renfermé dans l'Allemagne, s'étendit; les armées se rencontrèrent dans les Pays-Bas, dans le pays des Grisons, en Italie et en Espagne. Toutes les opérations de la France et de ses alliés ne cessèrent de tendre à l'abaissement de la maison d'Autriche. Elles appartiennent par conséquent à l'histoire de la guerre de trente ans, à laquelle ce chapitre est consacré, et nous les rapporterions ici si, en donnant le précis de l'histoire de la guerre de trente ans, nous n'avions principalement en vue celle de l'empire germanique. Cette considération nous engage à faire abstraction ici des événemens dont les

[1] Louis de Nogaret, troisième fils du duc d'Épernon.

Grisons, l'Es... et ... s-Bas ont été le théâtre, et de nous borner à ceux d'Allemagne.

Avant les événemens militaires des campagnes de 1635 et 1636, que nous ne pouvons qu'indiquer, il convient de parler de sept traités qui furent conclus par la France. Déjà il a été question du traité d'alliance offensive et défensive de Paris, du 8 février 1635, avec les États-généraux, dirigé contre les Pays-Bas catholiques, et du traité d'alliance défensive avec la Suède, signé à Compiègne le 28 avril de la même année[1]. Le troisième est le traité d'alliance offensive et défensive conclu à Rivoli, le 11 juillet 1635, avec Victor-Amédée, duc de Savoie, dont il sera question ailleurs. Le quatrième est le traité de trève de Stumsdorf, du 12 septembre 1635 entre la Suède et la Pologne, conclu sous la médiation de la France. Il mit le gouvernement suédois en état de continuer la guerre en Allemagne. Vient ensuite le traité de S. Germain-en-Laye, du 27 octobre 1635, avec le duc Bernard de Weimar, par lequel le roi promit de faire toucher pendant toute la guerre à cet excellent capitaine, dont la réputation militaire ne put souffrir un échec durable par la faute qu'il commit à Nordlingue, une somme annuelle de quatre millions de livres[2], pour l'entretien d'une armée de 12,000 hommes d'infanterie et de 6,000 chevaux, laquelle armée il commanderait sous l'autorité du roi, à titre de général des forces des princes d'Empire confédérés. Comme Bernard ne

Divers traités de 1635 et 1636.

a) Traité de Paris, 1635.

b) Traité de Compiègne, 1635.

c) Traité de Rivoli, 1635.

d) Traité de Stumsdorf, 1635.

e) Traité de S. Germain-en-Laye, 1635, avec Bernard de Weimar.

[1] Voy. p. 191 et 193 de ce vol.

[2] Équivalant à neuf millions de livres d'aujourdhui.

pouvait plus espérer de se maintenir dans le duché de Franconie que Gustave-Adolphe lui avait donné, il tâcha de se dédommager ailleurs. Par un article secret du traité de S. Germain, le roi lui livra les villes d'Alsace, et promit de ne pas faire la paix, à moins que le landgraviat d'Alsace et la préfecture de Haguenau ne fussent cédés au duc. Le roi lui accorda aussi une pension viagère de 150,000 livres payable du moment où la paix serait faite.

Traité de ...l, 1636, la Hesse. Le sixième traité est celui que l'ambassadeur extraordinaire du roi en Allemagne, marquis de S. Chaumont, conclut à Wésel, le 21 octobre 1636, avec le landgrave de Hesse-Cassel. Ce prince promit de fournir pour la guerre d'Allemagne un corps de 10,000 hommes, dont 3,000 à cheval, contre un subside annuel de 200,000 rixdalers. Cette alliance fut renouvelée, le 22 août 1639, après la mort du landgrave Guillaume V, par sa veuve, Amélie-Élisabeth de Hanau, tutrice de Guillaume VI, femme d'un grand caractère.

) Traité de ...smar avec la ...le, 1636. Le dernier traité dont nous avions à parler serait antérieur au traité de Wésel, s'il avait été ratifié d'abord. Il fut conclu à Wismar, le 20 mars 1636, entre le marquis de S. Chaumont et le chancelier Oxenstierna au nom de la reine Christine de Suède. Le chancelier était revenu à Wismar à la sollicitation de l'ambassadeur de France; mais il montra très-peu de penchant pour renouveler ou affermir l'alliance entre les deux couronnes. Il ne voulait pas, disait-il, se rendre responsable envers sa nation des événemens

d'une guerre longue et pénible qu'il aurait conseillée ; il ajoutait « que les Allemands ne méritaient pas qu'on les assistât ; qu'ils haïssaient les étrangers, quelques obligations qu'ils leur eussent ; que la France était éloignée de la Suède et partant la pouvait peu assister, et qu'enfin il serait nécessaire qu'au préalable le roi déclarât nommément la guerre à l'empereur et à la Ligue catholique, afin que, les deux couronnes étant unies en une même guerre formelle, eussent aussi les mêmes pensées pour le bien de la paix. »

Le marquis de S. Chaumont lui fit observer qu'il se chargerait d'une bien plus grande responsabilité en conseillant de rendre, de gaîté de cœur et uniquement pour avoir la paix, les conquêtes que les Suédois avaient faites au prix de leur sang ; que l'éloignement de la France empêchait ces jalousies qui sont ordinaires entre des états voisins ; que la légèreté et la brutalité des Allemands n'étaient pas une raison suffisante pour abandonner une guerre qu'on avait entreprise, non pour leur avantage particulier, mais pour empêcher l'agrandissement d'un ennemi commun ; que vouloir obliger le roi de France à déclarer nommément la guerre à l'Espagne serait autoriser le roi à demander que la Suède la déclarât au roi d'Espagne ; ce qui serait inutile puisque la France ayant la guerre déclarée contre les Espagnols et ses adhérens, l'avait ensuite contre l'empereur, de même que les Suédois faisant la guerre à l'Autriche, l'avaient contre le roi d'Espagne [1].

[1] RICHELIEU, T. XXIX, p. 7.

Enfin Oxenstierna signa le traité par lequel il fut convenu que, dans le but de rétablir l'état des choses en Allemagne sur le pied où elles avaient été en 1618, la France attaquerait les pays héréditaires de la maison d'Autriche, situés sur le bord du Rhin, pendant que la reine de Suède ferait la guerre en Bohême et en Silésie; que la France paierait annuellement à la Suède un million de livres de France, et 500,000 pour le passé; enfin qu'on ne traiterait que conjointement avec l'ennemi commun.

Ce traité dont le gouvernement suédois refusa la ratification, ne fut consommé que deux ans plus tard.

Ce fut ainsi que la guerre recommença avec une nouvelle force; « car, dit l'honnête Aldzreiter [1], les passions qui sont la vraie cause des guerres ne sont jamais assouvies. La lutte devient sanglante lorsque des deux parties qui se combattent l'une voit son profit dans la paix, l'autre sa honte ou son désavantage dans la paix. Les souverains sont indifférens alors sur le mérite des motifs qu'ils allèguent, et rarement il se trouve un prince assez modéré pour préférer une paix achetée par un sacrifice à une guerre qui ruine ses peuples. »

Écoutons Richelieu justifier la prise d'armes de la France. « Après avoir long-temps lutté contre la guerre, à laquelle l'ambition d'Espagne nous voulait obliger depuis quelques années, ou sa mauvaise volonté contre cet état, lequel, comme une forte montagne qui resserre le cours d'un torrent impétueux, em

[1] *Annal.* T. III, livre 12 *ab init.*

pêche que leur monarc n' t l'Eur ; après avoir été long-tem o à embûches et entrepris c t les c royaume, et y avoir, avec rti tion de Dieu, remédié he u infatigable, et en dissim l et e contre lesquels ils emplo rs ar c ils pouvaient cependant, co n nt é, tourner contre nous, et c ij it d' e rt avec vigueur les troubles qu'ils no tai a dedans de l'état ; enfin cette année il o le de reculer davantage, et sommes contrains d'entrer en guerre ouverte avec eux, guerre que nous leur déclarons, mais que nous ne leur faisons pas les premiers, vu que c'est eux qui nous attaquent et qui nous y forcent par tant d'hostilités, tant d'injures réelles, tant de préparatifs qu'ils font de longue main pour nous opprimer tout à coup, que nous sommes contraints, pour nous défendre, de leur déclarer que nous ne voulons plus souffrir la guerre couverte qu'il nous font, et qu'ils déguisent devant le monde du nom trompeur de paix ; laquelle, à bien prendre, n'a point été commencée de leur part entre nous, depuis la fin que le traité de Vervins imposa à la dernière rupture qui était entre Henri IV et eux. »

« Depuis ce temps-là nous avons toujours été par leur malice plutôt en guerre défensive que non pas en paix avec eux ; ce qui a été avec beaucoup de désavantage de notre part, vu que faire la guerre de cette manière est proprement ressembler à un apprenti en

l'art de l'escrime, lequel, dès qu'il se sent frappé de son antagoniste, porte incontinent la main à la plaie et la couvre, fait de même à tous les autres coups qu'il reçoit, sans penser à prévenir son adversaire, et l'attaquant lui ôter le moyen de lui faire du mal. Il n'était pas raisonnable que nous fussions toujours ainsi ; il vaut mieux une guerre ouverte des deux côtés qu'une paix mauvaise et frauduleuse d'une part ; et s'il est de la justice et modération chrétienne d'endurer beaucoup de choses avant que d'entrer en rupture ouverte avec quelque ennemi que ce soit, ce n'est pas moins le propre d'un prince chrétien généreux, quand il se voit attaqué avec une malice pour-pensée, de changer la paix en la guerre, pourvu qu'il soit toujours prêt à s'accommoder, quelque heureux succès que Dieu lui donne, et qu'on puisse dire qu'il ne s'élève point en la prospérité, non plus qu'il ne se relâche dans les délices du repos à souffrir les injures de son ennemi. »

Événemens Allemagne.

Nous allons, d'après notre plan annoncé, donner le précis des événemens qui se passèrent en Allemagne.

Campagnes le Rhin. En 1635.

Après la délivrance de Heidelberg, le duc Bernard de Weimar s'était retiré sur la rive gauche du Rhin à Bingen, où il attendit une nouvelle armée française qui devait remplacer celle avec laquelle le maréchal Urbain de Maillé de Brézé, beau-frère du cardinal de Richelieu, était entré dans les Pays-Bas. Elle arriva au mois d'août 1635, commandée par le cardinal La Valette, ayant sous ses ordres le vicomte de Turenne. Les deux armées combinées passèrent le Rhin

et forcèrent l'armée autrichienne de lever le siège de Mayence; mais ne purent ni attaquer Francfort, ni jeter des renforts dans Hanau; la disette des vivres et le danger d'être coupées de la France, les forcèrent à se retirer, au mois de septembre, dans les environs de Metz. Elles exécutèrent cette marche avec beaucoup de bonheur, quoique continuellement harcelées par le comte de Gallas. Un corps de 5,000 hommes qu'il détacha à Vaudevranges, pour disputer aux Français le passage de la Sarre, fut défait le 21 septembre. La retraite du duc de Weimar est regardée comme une des plus belles opérations militaires. Le duc se rendit à Pari , et conclut son traité de S. Germain. Dans l'intervalle, les alliés éprouvèrent une grande perte par la capitulation de Mayence, qui eut lieu au commencement de 1636.

Le 25 janvier de cette année, l'armée combinée força les Impériaux de lever le siège de Colmar, et, le 14 juillet, le duc de Weimar reprit Saverne que le marquis de Grana avait pris sur la fin de 1635. Henri II, prince de Condé, était entré, le 27 mai, en Franche-Comté, et avait formé le siège de Dôle, place défendue par une garnison nombreuse, mais surtout par l'attachement de ses habitans au gouvernement espagnol qui les laissait jouir de toutes leurs anciennes libertés. Il importait infiniment à la cour de Madrid de sauver un pays aussi loyal que la Franche-Comté. Le duc Charles de Lorraine et le comte de Gallas passèrent le Rhin à Brisac avec 22,000 hommes de pied, 18,000 chevaux et 80 pièces de canon, traversèrent En 1636.

l'Alsace, et firent lever, le 15 août, le siége de Dôle. Comme la prise de Corbie par les Espagnols, qui eut lieu le même jour, répandit la consternation en France, les deux généraux ennemis voulurent transférer le théâtre de la guerre dans l'intérieur du royaume, en envahissant la Bourgogne, et poussant, le 26 octobre, leur camp jusqu'à proximité de Dijon; mais ils éprouvèrent une si forte résistance et une si grande disette de vivres, qu'ils furent obligés de se retirer précipitamment. Le cardinal de la Valette et le duc de Weimar les poursuivirent jusqu'au Rhin, et leur tuèrent près de 8,000 hommes.

1637. Au mois de juin 1637, le duc Bernard qui avait pris ses quartiers d'hiver à Langres, après avoir été renforcé par un corps français aux ordres du maréchal de l'Hôpital, rentra en Franche-Comté, battit le général Mercy, lieutenant du duc Charles de Lorraine, et, marchant à la rencontre de Jean de Werth qui amenait des renforts au duc de Lorraine, il passa le Rhin à Rhinau, et se rendit maître de plusieurs places du Brisgau, d'où, vers la fin de l'année, il se retira dans l'évêché de Bâle.

L'événement le plus important sur le Bas-Rhin, en 1637, fut la prise d'Ehrenbreitstein ou Hermanstein par les Impériaux : ce ne fut qu'après une défense continuée pendant deux ans, que Bussi-Lameth manquant absolument de tout, rendit cette place à Jean de Werth.

Campagnes des Suédois. En 1636. Pendant que ces événemens se passèrent sur le Rhin, le nord de l'Allemagne fut aussi le théâtre

d'une guerre vigoureuse. L Saxe, renforcé
par un corps impérial s s de Melchior,
premier comte de Hatzfeld et C ¹, assiégea,
au mois de mai 1636, Magdebourg. er, qui com-
mandait l'armée suédoi r e à 9,000 hommes,
après avoir mis cette place état de défense,
se retrancha à Werben, conf la Havel et
de l'Elbe, pour y atten fo venaient
d'arriver, et il allait marc er à la déliv le la ville
assiégée, lorsqu'elle se lit le 13 jui ier,
dont les forces se montai rs à 20,000
sut attirer l'électeur à W ck dans la
Priegnitz, et lui livra, près cet endr le 4 -
tobre, une bataille extrê t vive. La
disputée jusqu'à ce que l'o curité .
Dans la nuit, l'armée c e v se
mais Banier la poursuivi , et c la aite

¹ Le premier Hatzfeld, nommé Richard, doit avoir assisté, en 968, à un tournoi à Merseboueg; mais, ce qui est indubitable, c'est que les seigneurs de Hatzfeld remontent au berceau de la noblesse de l'Empire. Le feldmaréchal Melchior, dont il est question ici, obtint, en 1639, le fief mayençois de Gleichen, et, en 1641, le fief bohémien de Trachenberg, et la dignité de comte avec voix et séance dans la curie westphalienne. En 1741, le roi de Prusse éleva Trachenberg au rang de principauté, et, en 1748, l'empereur accorda à la maison la dignité de prince d'Empire. Par l'extinction de la ligne aînée, en 1794, les fiefs mayençais furent perdus; la maison possède encore Trachenberg en Silésie, et Wildenberg-Schœnstein dans le district de la régence de Coblence. Le roi de Prusse, par égard pour son ancienne immédiateté, lui a laissé de beaux droits régaliens.

une véritable fuite qui coûta à l'électeur ses canons, ses bagages et jusqu'à sa vaisselle. Il perdit 6,000 hommes. La journée de Wittstock ranima le courage du parti suédois.

...e 1637. En 1637, Hatzfeld, dont l'armée, par sa jonction avec celle du corps de Gœz, avait été portée à 40,000 hommes, marcha contre Banier qui, après avoir fait une incursion en Thuringe, s'était retranché avec 14,000 hommes près de Torgau. Ce général se tira avec une adresse admirable de sa situation critique. Sa retraite en Poméranie, qu'il exécuta dans une longueur de cent lieues, passant avec 14,000 hommes, 90 canons et tout son bagage deux grands fleuves, l'Elbe et l'Oder, devant une armée de 60,000 hommes, sans éprouver d'autre perte que celle de quelques malades et de plusieurs déserteurs, appartient aux plus glorieuses marches dont l'histoire fasse mention.

...lection de ...dinand III ...me roi des ...ains, 1636. Ferdinand II obtint, en 1636, une satisfaction que, depuis plus de six ans, il avait infructueusement briguée. Anselme-Casimir d'Umstadt, électeur de Mayence, convoqua à Ratisbonne, pour le 7 juin, une diète électorale. Elle ne fut ouverte que le 15 septembre, et l'électeur de Trèves, prisonnier à Vienne, n'y fut point appelé. L'empereur s'y trouva en personne, et sollicita l'élection de son fils comme roi des Romains. Sa proposition fut d'autant plus facilement accordée, qu'on prétendait avoir trouvé dans la correspondance interceptée de l'électeur de Trèves, la preuve que Louis XIII ambitionnait la couronne impériale. L'archiduc Ferdinand, roi d'Hongrie et de

Bohême, fut élu roi des Romains le 22 décembre, et couronné le 30 dans la même ville.

L'empereur ne survécut pas deux mois à cette élection. Il mourut à Vienne, le 15 février 1637, âgé de cinquante-neuf ans. Ce prince avait été deux fois marié. Sa seconde épouse, Éléonore de Mantoue, avec laquelle il avait vécu quinze ans, lui survécut. La première, Marie-Anne de Bavière, sœur de l'électeur Maximilien, lui avait laissé en mourant, en 1616, deux fils et deux filles. Le fils aîné lui succéda, sous le nom de Ferdinand III; le second, Léopold-Guillaume, fut nommé, à l'âge de dix ans, évêque de Strasbourg et de Passau, abbé de Marbach et de Weissenau, et à celui de seize ans, archevêque de Brême et de Magdebourg, évêque de Halberstadt; plus tard encore, évêque d'Olmütz et grand maître de l'ordre Teutonique. Par la paix de Prague, il renonça aux sièges de Brême et de Magdebourg. C'était un prince si profondément dévot, qu'il se faisait scrupule de respirer l'odeur suave des fleurs qu'il aimait à cultiver; toutefois il porta les armes quelquefois, et se distingua comme militaire. Marie-Anne, l'aînée des des archiduchesses, filles de Ferdinand II, était mariée à son cousin-germain, l'électeur Maximilien de Bavière; Cécile-Renée, la cadette, à Wladislaw Wasa, roi de Pologne. Mort de Ferdinand II, et sa famille.

Il n'est pas difficile peut-être de tracer le caractère de Ferdinand II, pourvu qu'on soit en garde contre les préventions; car ses défauts et ses vertus étaient si manifestes, qu'on ne saurait s'y méprendre. Des qua- Caractère de Ferdinand II

lités qui forment le g p ...e, p... aucune ne lui manquait; il avait ... prit vif, juste et pénétrant; sa constance était ...ranlable; son âme avait de l'énergie et de la résignation dans le malheur; mais il était arrogant quand la fortune le favorisait; sa dévotion était vraie, mais tellement outrée, qu'elle obscurcissait son jugement et faisait taire en son âme la voix de l'humanité. Dévoré d'un zèle religieux qui se proposait Théodose pour modèle, il ne connaissait pas la tolérance, sentiment étranger à son siècle, et qui à ses yeux ne pouvait être que le fruit de l'indifférence ou de l'hypocrisie. Il était persécuteur par charité chrétienne, et se ... itait quand par le malheur il ramenait quelque I... rien sur la voie du salut. Fidèle à sa parole, il ... t pourtant persuadé qu'un engagement pris ... c ... rétique n'était pas obligatoire au for de la c... ce. Sage et prudent dans le cabinet, il manq... t ... t... ens militaires; aussi n'a-t-il pas commandé ses a... s. Son ambition franchit toutes les bornes de la modération. Il était époux tendre et fidèle, excellent père, maître juste et équitable; il était bienveillant quand la religion et la soif de la domination n'altéraient pas son caractère. Vrai et sincère, il exigeait que ses ministres manifestassent franchement leur manière de voir quand il les consultait; il était actif, laborieux et continuellement occupé, car le travail était son plus grand plaisir et son délassement. Il a... t l'...abitude de dire que trois choses ne lui avaient j... is paru longues, le service divin, les conseils de ... nistres et la chasse. Il di-

ait aussi que l ait t les es pour travailler. Il prenait lecture t requêtes de ses sujets ; il était affable et acce e au dernier d'entr'eux ; mais, par une n relle, il ne donnait jamais audience à fe in. Par principe d'humilité chrét , il ttait près de sa personne tous res, et ois les mendians soupçonnés d'être pestiférés. Il employait de fortes sommes au rachat des esclaves chrétiens. Il aimait beaucoup les Jésuites qu'il regardait comme les ennemis les plus redoutables de l'hérésie et comme les plus fermes appuis des trônes occupés par des princes catholiques. Il dit souvent que si son devoir le lui permettait, il se ferait volontiers Jésuite. Nous ne trouvons pas qu'il ait été le protecteur des lettres et des arts.

Il poussait trop loin l'in e envers les criminels, pourvu qu'ils ne fu ni entachés d'hérésie, ni coupables d'adultère, d crimes qu'il ne pardonnait pas. Beaucoup trop l ral par suite du principe qu'il était honteux pour un que de refuser ce qu'on lui demandait, il se t rent dans l'impossibilité de payer ce qu'il dev

A côté des événemens militaires, il y eut aussi des négociations pour la paix dans le courant de l'année 1637. Le cardinal Ginetti, nonce du pape Urbain VIII à Cologne, fit, par ordre de ce souverain pontife, vers la fin de 1636, les pr ières ouvertures pour une réconciliation. L'empere et le roi d'Espagne acceptèrent la médiation du ch de l'Église, et envoyèrent, Congrès de Cologne, 1637

en 1637, des plénipotentiaires à Cologne. La France qui regardait les conférences de Cologne comme un piège qu'on lui tendait pour la séparer de ses alliés et pour entamer des négociations particulières, s'attacha à des formalités pour se dispenser d'y envoyer quelqu'un. On était certain que la Suède et les États-généraux ne prendraient jamais part à des conférences tenues sous la médiation du pape; la France, par cela seul qu'elle eût traité sans eux, leur serait devenue suspecte.

Campagne de 1638 sur le Rhin.

Parmi les événemens de la guerre sur le Rhin et en Empire, un des plus remarquables fut le siège de Brisach[1], entrepris, en 1638, par le duc de Weimar. La possession de cette forteresse située sur le Rhin et dominant à la fois l'Alsace et le Brisgau, paraissait indispensable à ce grand capitaine pour la sûreté de la principauté que la France lui avait promise. La maison d'Autriche, de son côté, attachait la plus grande importance à la conservation de cette place, la porte de l'Allemagne du côté de la France. Dans les premiers jours de l'année 1638, Bernard mit la main à l'exécution de la grande entreprise qu'il avait projetée; elle l'occupa pendant toute l'année, et ne put être achevée qu'après qu'il eut pris plus d'une ville, livré plus d'une bataille.

Sorti de la vallée de Delémont, où nous avons dit qu'il s'était retiré dans les derniers mois de l'année 1637, il tomba subitement sur Seckingen, Laufenbourg et Waldshut, et assiégea Rheinfelden, le 2 fé-

[1] Vieux-Brisach.

vrier, au milieu des neiges et de la glace. Jean de Werth et le duc de Savelli l'attaquèrent, le 28 février, à Bucken (Beuggen); le succès de ce premier combat fut balancé, mais Bernard se vit obligé de lever le siége de Rheinfeld, et se retira à Lauffenbourg. Trois jours après, le 3 mars, il surprit les Impériaux près de Rheinfeld, remporta une victoire complète, et fit prisonnier les quatre généraux Savelli, Jean de Werth, Sperreuttler et Enckenfort, avec un grand nombre d'officiers et 2,000 soldats. Jean de Werth, le conquérant d'Ehrenbreitstein [1], fut enfermé au château de Vincennes, où il resta jusqu'en 1642, qu'il fut échangé avec Gustave Horn qui, depuis 1634, se trouvait comme prisonnier de guerre à Burghausen [2]. La prise de Rheinfeld, qui capitula le 22 mars, de Rœteln [3] et de Fribourg, fut le fruit de cette victoire; Brisach fut bloquée.

Le général Jean de Gœtz ayant formé une nouvelle armée avec les débris de celle de Werth et quelques régimens autrichiens et bavarois, s'approcha de Brisach, et fut rejoint par des renforts que lui amena Savelli, échappé de captivité. Aussitôt Bernard sortit de ses lignes et attaqua Gœtz, le 9 août, près de Wittenweyer [4]. Le combat fut opiniâtre, mais enfin la victoire se déclara pour le duc. Le comte de Guébriant [5]

[1] Voy. p. 202 de ce vol. [2] Voy. p. 182 de ce vol.

[3] C'est le même endroit dont les Français ont dénaturé le nom en Rothelin. Voy. vol. XIV, p. 366.

[4] On appelle cette bataille quelquefois la journée de Rheinau; mais le Rhin sépare le champ de bataille de ce bourg.

[5] Jean-Baptiste Budes.

et le vicomte de Turenne commandaient dans cette bataille le corps auxiliaire des Français.

Le duc de Weimar changea dès-lors le blocus de Brisach en un siège en règle. Le duc Charles de Lorraine d'un côté, et les généraux Lamboy et Gœtz de l'autre, rassemblèrent de nouvelles forces avec lesquelles ils voulaient attaquer les assiégeans à la fois sur les deux rives du fleuve, savoir le duc de Lorraine sur la gauche, et les deux généraux sur la droite. Instruit de leur marche, Bernard alla avec une partie de ses troupes au-devant du duc de Lorraine et le défit, le 15 octobre, dans la plaine dite Ochsenfeld, près Thann, dans la Haute-Alsace, après quoi il retourna au siège. Les généraux Lamboy et Gœtz attaquèrent, le 24 du même mois, les lignes devant Brisach, avec une telle vigueur qu'ils allaient se rendre maîtres du camp de Weimar; mais celui-ci ayant ranimé le courage de ses soldats et des Français, chassa les Impériaux des retranchemens dont ils s'étaient déjà emparés, et remporta une victoire signalée et sanglante. Les habitans de la ville avaient éprouvé toutes les horreurs de la famine, lorsque le brave commandant, baron de Reinach, désespérant de recevoir des secours, capitula enfin le 19 décembre.

rt du duc eimar,

Le duc de Weimar, qui voulait faire de Brisach la capitale de sa souveraineté, refusa de la livrer à la France, et en confia le gouvernement à son général-major, Jean-Louis d'Erlach, qui avait dirigé le siège. Le cardinal de Richelieu en fut très-mécontent, et il y eut à ce sujet des explications fort vives entre

le duc et le comte de Guébriant. Aussi, d'après l'habitude du vulgaire, le public attribua-t-il à du poison la fièvre chaude dont Bernard mourut à Neuenbourg-sur-le-Rhin, le 8 juillet 1639, à l'âge de trente-cinq ans, sans qu'on fût autorisé à un jugement si téméraire par quelque fait, si ce n'est l'assurance de l'aumônier du prince et la persuasion générale que le cardinal était bien capable de commettre un pareil crime, manière de raisonner qui, si elle était admise, changerait toute l'histoire en un recueil de contes populaires [1].

La France, la Suède, l'empereur et même l'électeur Palatin firent des démarches pour avoir l'armée formée par ce grand capitaine, et qu'il avait pour ainsi dire léguée aux généraux Otton comte de Nassau, Erlach, Rosa et Oheim. L'électeur, fils de Frédéric V, quitta précipitamment Londres, et, sous un déguisement, traversa la France pour aller joindre cette armée en Alsace. Il fut reconnu, arrêté et enfermé à Vincennes, sous prétexte qu'un prince étranger ne pouvait pas, sans permission, traverser les états d'un autre souverain sans violer le droit des gens. On le relâcha au bout de quelques mois, quand on eut

L'armée Weimar au service la France.

[1] Il n'y a plus de doute sur le genre de mort de Bernard, depuis que M. BOETTIGER a publié (dans WIELANDS *N. T. Merkur*, 1806, vol. I) les procès-verbaux des médecins, du chirurgien et de l'apothicaire qui ont assisté à la dissection du cadavre. Ce morceau était inconnu à M. GUÉRARD, auteur de l'excellent article biographique dans le Dictionnaire de Michaud, où sont réfutées toutes les fables qu'on a débitées sur la mort de Bernard.

conclu avec les chefs de l'armée. Leur traité fut signé le 3 octobre 1639. Le comte de Guébriant l'avait négocié au nom du roi. Par ce traité, l'armée de Weimar entra au service de France et la mit en possession des places qu'elle occupait. Le duc de Longueville fut nommé pour la commander. En 1640, elle agit réunie à celle des Suédois qui était sous les ordres de Banier.

ité de bourg de

Nous avons dit que le traité de Wismar du 20 mars 1636 n'avait pas été ratifié, parce qu'on trouvait en Suède qu'il n'était pas assez avantageux. On n'avait peut-être pas renoncé à l'espérance de conclure une paix séparée avec l'empereur et l'électeur de Saxe. Enfin, en 1638, le comte d'Avaux, ministre de France, eut ordre de se rendre à Hambourg, où la Suède envoya Jean-Adler Salvius. Ces deux ministres s'accordèrent, non sans beaucoup de peine, à ce que, moyennant quelques modifications, le traité de Wismar serait ratifié, et que l'alliance entre les deux puissances serait renouvelée pour trois ans. Le nouveau traité qui en résulta fut signé le 16 mars 1638. On y convint que la France ferait la guerre à l'empereur, à la maison d'Autriche et à ses adhérens, dans la Haute-Allemagne; la Suède dans le Brandebourg, en Saxe et dans les pays héréditaires d'Autriche. Le terme de l'alliance fut fixé au 15 mars 1644. La France promit de payer à la reine de Suède 400,000 rixdalers pour tout ce qu'elle pourrait prétendre d'après le traité non ratifié de 1636, et un million de livres tournois pour chacune des trois années suivantes. Il est dit expressément que les deux puissances ne traiteront que con-

pital de 400,000 écus que le duc Ulric devait originairement au Danemark, et que par la paix de Lubeck Christian IV avait transféré sur l'empereur[1] : celui-ci en avait gratifié le vieux Tilly. Ferdinand III voulait garder Wolfenbüttel pour lui-même, et abandonner au Danemark le reste des états de la maison des Guelfes. Le duc de Longueville et le comte de Guébriant, à la tête de l'armée de Weimar, le général Melander avec les Hessois, et Klitzing avec les troupes de Lunebourg, le tout formant 20,000 hommes, entrèrent au mois de mai en Thuringe, et offrirent la bataille à Piccolomini ; ils ne purent le faire sortir de ses retranchemens à Saalfeld. Enfin la disette qui se fit sentir dans un pays alternativement dévasté par ses amis et ses ennemis, força les deux armées à le quitter au mois de juin ; elles se retirèrent en Hesse. Le colonel Reinold de Rosa de l'armée de Weimar, eut occasion de venger la journée de Plauen, en battant, au mois de novembre, à Ziegenhayn, le général Bredau qui fut tué dans l'affaire.

Banier qui de la Hesse était retourné en Thuringe, et s'était rendu de là en Franconie, forma, au commencement de l'année 1641 et au plus fort de l'hiver, le projet d'un coup de main sur Ratisbonne, où l'empereur tenait une diète. Réuni au comte de Guébriant qui commandait alors l'armée weimarienne, il passa le Danube sur la glace, et marcha avec tant de diligence, qu'il faillit surprendre Ferdinand III à la chasse. Un dégel étant survenu, Banier E. 1641.

[1] Voy. p. 94 de ce vol.



ayant reçu de Suède des renforts, il recommen
fensive au mois de septembre, et força Galla
retirer en Bohême. Ce général fut privé du co
dement que l'empereur confia à l'archidu
pold-Guillaume, son frère; Marazini eut ce
Saxons.

En 1639. En 1639, Banier entra de nouveau en Saxe
avril, il remporta près de Chemnitz, sur les
riaux et les Saxons, une victoire décisive, à la
laquelle il entra en Bohême, et ravagea ce ro
mais les renforts qui arrivèrent aux ennemis, l
sibilité de se soutenir plus long-temps dans u
qu'il avait dévasté lui-même, enfin le danger
En 1640. coupé par les Bavarois qui arrivaient par la Th
l'obligèrent, au mois d'avril 1640, de repre
chemin de la Misnie et de Stettin. Dans cette r
le général Brédau, détaché par Piccolomi
rappelé des Pays-Bas, était arrivé en Françon
en déroute neuf régimens suédois, comman
le général Wittemberg. L'affaire eut lieu
Plauen, le 4 avril.

Arrivé à Erfurt, Banier fut renforcé par
weimarienne et par des troupes de la landgrav
rière de Hesse-Cassel. Les ducs de Brunswic
Lunebourg qui, depuis la paix de Prague,
balancé sur le parti qu'ils devaient prendre, s'a
de nouveau à la Suède. Ce qui y décida ces p
ce fut la nouvelle qu'on eut que l'empereur av
posé de leur patrimoine. La principauté de Ca
était promise au fils de Tilly, en paiement d

pital de 400,000 écus que le duc Ulric devait originairement au Danemark, et que par la paix de Lubeck Christian IV avait transféré sur l'empereur[1] : celui-ci en avait gratifié le vieux Tilly. Ferdinand III voulait garder Wolfenbüttel pour lui-même, et abandonner au Danemark le reste des états de la maison des Guelfes. Le duc de Longueville et le comte de Guébriant, à la tête de l'armée de Weimar, le général Melander avec les Hessois, et Klitzing avec les troupes de Lunebourg, le tout formant 20,000 hommes, entrèrent au mois de mai en Thuringe, et offrirent la bataille à Piccolomini ; ils ne purent le faire sortir de ses retranchemens à Saalfeld. Enfin la disette qui se fit sentir dans un pays alternativement dévasté par ses amis et ses ennemis, força les deux armées à le quitter au mois de juin ; elles se retirèrent en Hesse. Le colonel Reinold de Rosa de l'armée de Weimar, eut occasion de venger la journée de Plauen, en battant, au mois de novembre, à Ziegenhayn, le général Bredau qui fut tué dans l'affaire.

Banier qui de la Hesse était retourné en Thuringe, et s'était rendu de là en Franconie, forma, au commencement de l'année 1641 et au plus fort de l'hiver, le projet d'un coup de main sur Ratisbonne, où l'empereur tenait une diète. Réuni au comte de Guébriant qui commandait alors l'armée weimarienne, il passa le Danube sur la glace, et marcha avec tant de diligence, qu'il faillit surprendre Ferdinand III à la chasse. Un dégel étant survenu, Banier En 1641.

[1] Voy. p. 94 de ce vol.

fit sa retraite après avoir bombardé Ratisbonne.

Infiniment offensé de cet affront, l'empereur rassembla dans la plus grande hâte tout ce qu'il put de troupes, et les envoya à la poursuite de l'ennemi qui l'avait insulté. Banier, obligé de précipiter sa marche, laissa en arrière le colonel Slange avec trois régimens qui furent obligés de capituler, le 17 mars, à Neubourg; avec le reste de ses troupes il traversa la Bohême et arriva le treizième jour en Misnie. Cette retraite à travers un pays ennemi, au milieu des neiges et des marais, ayant continuellement à ses trousses un corps de 10,000 hommes que suivait de près Piccolomini avec toute son armée, combla de gloire le général Suédois que sa retraite à Stettin avait déjà placé au rang des grands capitaines. Ce fut à son arrivée à Zwickau qu'il fut rejoint par Guébriant qui, après la malheureuse affaire de Ratisbonne, s'était séparé de lui. Banier ne jouit pas long-temps de la nouvelle gloire qu'il avait acquise. Le poison, à qui le vulgaire attribue la mort de tous les hommes distingués, ou plutôt les fatigues et l'ardeur avec laquelle il se livrait à sa passion pour la jeune et belle princesse Jeanne de Bade-Durlach [1] qu'il avait épousée en troisième noces, abrégèrent ses jours. Se sentant très-malade, il se fit conduire de Mersebourg à Halberstadt où il mourut à l'âge de quarante-cinq ans, laissant la réputation d'avoir été le seul général qui, depuis la bataille de Nordlingue, eût su réparer la fortune des Suédois.

[1] Fille du margrave Frédéric V. Elle n'avait pas encore dix-huit ans lorsque la mort du héros suédois la rendit veuve.

Immédiatement après sa mort, Guébriant marcha contre les Impériaux que l'archiduc Léopold-Guillaume et Piccolomini avaient conduits jusqu'aux environs de Wolfenbüttel, et les défit près de cette ville, le 29 juin 1641. Pour s'animer au combat, les Suédois avaient placé au milieu de leur rang le corps de leur général défunt, dont les traits comme la valeur rappelaient Gustave-Adolphe : c'était contracter l'obligation de vaincre.

Second traité de Hambourg, en 1641.

Cependant le congrès de Cologne n'avait pu se former. La France, bien loin d'avouer qu'elle ne voulait pas de la paix, faisait de continuelles protestations de ses dispositions pacifiques. Elle demanda des saufs-conduits pour toutes les parties intéressées ; le roi d'Espagne consentit à en donner pour les Suédois, mais il en refusa aux Hollandais ; l'empereur au contraire, qui n'était pas directement en guerre avec les États-généraux, offrit des saufs-conduits à leurs plénipotentiaires ; il les refusa aux Suédois, et surtout aux États d'empire, dont l'admission lui semblait un outrage à sa majesté. Le pape proposa ensuite une trève : la France et la Suède l'acceptèrent parce qu'elle les aurait laissées en possession de leurs conquêtes. Ce fut précisément la raison qui la fit rejeter à l'empereur et à l'Espagne.

Le terme où l'alliance de Hambourg de 1638 entre la Suède et la France devait expirer, approchait. Tout en affectant la plus grande indifférence pour son renouvellement, les deux gouvernemens le désiraient vivement, et consentirent à en faire l'objet d'une né-

gociation. Elle s'ouvrit à Hambourg entre le comte d'Avaux et Salvius, et était soutenue à Paris par Hugo Grotius, et à Stockholm par le baron de Rorté. Les Suédois la traînaient en longueur, parce qu'ils étaient entrés en pourparlers avec des émissaires de l'empereur. Pour mettre fin à ces intrigues la France exigeait que l'alliance fût renouvelée, non pour un temps limité, mais pour durer jusqu'à la fin de la guerre. La Suède demandait jusqu'à 2 millions de subsides; elle se plaignait de ce que la France n'avait pas fait la guerre assez vigoureusement en Allemagne, et voulait un engagement précis à cet égard. Enfin on s'accorda à signer, le 30 janvier 1641, un traité par lequel celui de 1638 fut renouvelé pour toute la durée de la guerre. Le subside fut porté à 1,200,000 livres par an. En cas d'une trêve, il devait être réduit à 750,000 par an. La Suède accepta pour lieux du congrès de pacification générale Osnabruck et Munster, à la place des villes qui avaient été précédemment désignées.

Diète de Ratisbonne de 1640.

Vingt-sept ans s'étaient passés sans que l'Allemagne eût vu sa diète réunie. Ferdinand III qui avait conçu le projet de traiter, s'il le fallait, avec les princes et États d'empire, sans la participation des puissances étrangères, la convoqua en 1640 à Ratisbonne, pour délibérer sur les moyens de finir la guerre et de rendre le calme à l'Empire. Il y consentit à une amnistie qui rétablirait les choses dans l'état où elles avaient été avant la guerre; mais lorsqu'il s'agit d'en régler les conditions, les Protestans trouvèrent que les restrictions proposées équivalaient à celles du traité d

Prague, puisque les sujets de l'empereur, ainsi que la famille et les adhérens de l'électeur Frédéric V en étaient exclus. L'empereur proposa de renvoyer les affaires religieuses, ou comme on disait, les griefs de religion, à un comité mixte d'États. Il consentit à traiter avec les puissances étrangères à Munster et à Osnabruck, villes que le comte d'Avaux avait proposées comme mieux situées pour un double congrès que Cologne et Hambourg ou Lubeck, par leur proximité et la facilité des communications de l'une à l'autre. Ferdinand III annonça aux États d'empire que l'armée se montait à 20,000 hommes d'infanterie, et à autant de cavalerie; et demanda que la première fut portée à 55,000 et l'autre à 25,000 dont l'entretien exigerait une somme de 9,300,000 florins. Les États la refusèrent, et après dix mois de délibérations pendant lesquels Ratisbonne fut bombardée par Banier [1], ils n'accordèrent qu'un faible subside.

L'empereur renoua ensuite les négociations pour la paix générale à Cologne et à Lubeck; négociations simulées qui n'avaient d'autre but que de cacher aux peuples les véritables sentimens des gouvernemens. La Suède et les États d'empire qui n'avaient plus rien à gagner par la guerre, voulaient sérieusement la paix et y travaillaient de bonne foi. La France, ainsi que l'empereur et le roi d'Espagne désiraient la continuation de la guerre, ceux-ci parce que la santé vacillante de Louis XIII leur laissait entrevoir sa fin prochaine et qu'ils espéraient que la régence changerait de système. Le car- Préliminaires de Hambourg de 1641.

[1] Voy. p. 216 de ce vol.

dinal de Richelieu, qui ne prévoyait pas qu'il quitterait le théâtre du monde avant le maître qu'il gouvernait, voulait la guerre pour perpétuer son pouvoir. La négociation qui s'ouvrit à Hambourg n'avait d'autre objet que de gagner du temps et de fournir aux gouvernemens un prétexte pour rejeter l'un sur l'autre la durée de la guerre. Dans ce but les ministres montrèrent leur talent pour faire naître des difficultés; on chicana tantôt sur la forme des saufs-conduits, tantôt sur le lieu du congrès, tantôt sur l'époque à laquelle son ouverture serait fixée. Mais comme au milieu des propositions et contre-propositions qu'on avançait, il y avait un parti qui agissait de bonne foi, et un médiateur, le roi de Danemark, qui ambitionnait la gloire de pacifier l'Europe, il vint un moment où les plénipotentiaires voyant leurs demandes acceptées, il n'y eut plus moyen de reculer. Ainsi on finit par se trouver d'accord sur tous les points qui avaient été la matière de contestations. Il s'éleva alors des difficultés sur la forme qu'on donnerait aux préliminaires. La France soutenait toujours que l'élection de Ferdinand III était nulle et inconstitutionnelle [1]; elle ne reconnaissait pas d'*empereur*, et le comte d'Avaux ne voulait pas donner ce titre *au roi d'Hongrie et de Bohême*, dans un acte qui pourrait n'être pas ratifié. D'un autre côté le ministère de Christine ne voulait pas consentir à ce que la France fût nommée avant la Suède. On écarta ces difficultés en convenant qu'il n'y aurait pas de traité signé par

[1] Il se trouve là-dessus un long raisonnement dans les Mémoires de Richelieu.

toutes les parties, mais que le ministre de l'empereur présenterait au comte d'Avaux et à Salvius, à chacun une déclaration particulière, énonçant tout ce dont on était convenu, et que M. d'Avaux y répondrait par une note dans laquelle il reconnaîtrait comme articles du traité de préliminaires tout ce qui était exprimé dans la note de *M. l'ambassadeur Conrad de Lützow*. C'était le plénipotentiaire impérial. Ces déclarations furent échangées le 25 décembre 1641, et remises au roi de Danemark. Le traité portait que le congrès se tiendrait en même temps à Munster et à Osnabruck, et que ces deux assemblées seraient réputées n'en faire qu'une; que ces deux villes seraient déclarées neutres, et déliées pour le temps du congrès du serment de fidélité qui les liait à l'empereur et à leurs princes; qu'on délivrerait de part et d'autre des saufs-conduits pour les plénipotentiaires qui devaient se rendre au congrès, et que l'empereur nommément en accorderait à ceux des États d'empire, alliés de la Suède ou de la France, ainsi qu'à la duchesse douairière de Savoie à laquelle il donnerait le titre de tutrice de son fils, et régente des états de Savoie. L'ouverture du congrès fut fixée au 25 mars 1642.

Il se passa encore trois mois avant qu'elle eut lieu. Les mêmes raisons qui avaient fait retarder la conclusion des préliminaires, empêchèrent aussi leur prompte ratification. L'empereur se chargea de l'odieux d'un refus. Il blâma son ambassadeur d'avoir permis que dans l'instrument l'empereur ne reçût que le titre de sérénissime qu'on donnait à tous les rois;

que dans l'exemplaire suédois la reine fût nommée avant lui; que les villes du congrès fussent déclarées neutres et soustraites à la suzeraineté impériale, tandis que les saufs-conduits signés par l'empereur étaient suffisans pour le but qu'on se proposait. Il était fort mécontent de la clause qui déclarait UN les deux congrès, parce qu'elle l'empêchait d'engager la Suède à une défection. Néanmoins il ne refusa pas positivement la ratification; mais comme le comte Weikard d'Auersberg, qui avait remplacé M. de Lützow, laissa passer le terme de deux mois qui avait été fixé pour l'échange des ratifications, que celle d'Espagne n'arriva pas dans ce court terme, la France et la Suède ne voulurent pas ouvrir le congrès; elles publièrent que l'empereur était la cause de ce retard. Ferdinand III donna enfin sa ratification au mois de septembre 1642; mais à cette époque, il n'y avait encore aucune réponse de Madrid.

Ainsi se passa l'année 1642. Le 4 décembre, l cardinal de Richelieu mourut, et au bout de cin mois, Louis XIII le suivit au tombeau. Ferdinan qui espérait que la régente lui demanderait la paix négligea pendant quelque temps les négociations d Hambourg; mais le cardinal Mazarin qui s'em para bientôt de la confiance d'Anne d'Autrich suivit les erremens de son illustre prédécesseur. affectait un grand désir de la paix; mais il souhaita plus encore que Richelieu, la continuation de guerre. M. de S. Romain qui avait remplacé à Ham bourg le comte d'Avaux, refusa sous divers prétext

de recevoir la ratification présentée par le comte d'Auersberg, jusqu'à ce que cet acte et les ratifications d'Espagne arrivèrent enfin dans la forme qu'il avait exigée. Il fallut bien alors procéder à la formalité de l'échange, et l'ouverture du congrès fut fixée au 11 juillet 1643.

Jamais on n'avait vu en Europe une réunion aussi nombreuse et aussi brillante de ministres et d'hommes d'états de différentes nations que celle qui se forma alors à Munster et à Osnabruck. Jamais des questions d'une si haute importance et des intérêts si compliqués n'avaient été aussi solennellement discutés qu'au congrès de Westphalie. Des spectacles plus imposans, des assemblées de grands monarques étaient réservés au dix-neuvième siècle. On vit à Munster et à Osnabruck des plénipotentiaires de l'empereur, du souverain pontife, des rois de France, d'Espagne, de Portugal, de Suède, de Danemark, du duc de Savoie, du grand-duc de Toscane, du duc de Mantoue, des États-généraux, des treize cantons. L'ouverture ne se fit pas au terme convenu, parce que les plénipotentiaires de France, le comte d'Avaux et Servien n'arrivèrent qu'en mars et avril 1644. Commencement du congrès de Westphalie.

Au milieu des négociations et des batailles qui nous ont occupés depuis quelque temps, notre attention est attirée par un livre qui parut à cette époque, livre dont la publication a fait plus de mal à la maison d'Autriche que plusieurs batailles perdues, et qui fait époque, sinon dans l'histoire d'Allemagne, au moins dans celle de son droit public. Depuis l'origine du L'ouvrage d'Hippolithus a Lapide.

royaume d'Allemagne, nous avons vu que sa cc
tution était monarchique. Le gouvernement r
pas, il est vrai, absolu et moins encore despot
cette forme n'était pas connue aux peuples g
niques; mais le chef de l'état jouissait d'un pc
aussi étendu que le système féodal pouvait l'adm
Nous avons vu successivement les officiers d
rendre leurs charges héréditaires, s'arroger un
régalien après l'autre, acquérir ainsi une esp
souveraineté imparfaite pour laquelle on a c
terme de *quasi-souveraineté*, partager avec
diverses branches de pouvoir, et faire sancti
leurs usurpations par des confirmations qui les
gèrent en droits. Personne jusqu'alors ne s'étai
de regarder cette constitution comme républi
quoique la monarchie y fût tempérée par le pr
républicain; encore moins avait-on pensé que le
germanique fût une association d'états souve
soit monarchiques, soit aristocratiques, soit d
cratiques, ayant un chef auquel on eût confié,
le maintien du bon ordre, quelques parcelles d
torité souveraine. Un Poméranien au service de
osa le premier avancer un tel système. Bog
Philippe de Chemnitz publia, en 1640, en lat
ouvrage intitulé : Des Intérêts des princes d
magne (*De ratione status in Imperio Ro*
Germanico). S'il s'était contenté de prouv
l'empire germanique n'était pas une monarch
le sens que l'était l'empire romain, c'est-à-di
monarchie absolue; que les droits et les préro

du chef n'avaient pas la même source que le pouvoir de l'empereur Justinien, et que le code de ce prince ne peut pas être cité pour les établir, on ne pourrait que l'approuver, parce qu'il n'est jamais inutile de répéter aux princes des vérités reconnues, afin que les prestiges de la grandeur, la basse flatterie des courtisans et le penchant des ministres pour le pouvoir arbitraire, ne les leur fassent pas oublier. Mais Chemnitz n'avait pas un si noble but; il n'était qu'un libelliste passionné, un de ces écrivains furibonds pour qui rien n'est sacré, et auquel toute autorité légitime est à charge. Il faut, dit-il, que toutes les armes soient tournées contre les enfans du défunt tyran (c'est ainsi qu'il appelle Ferdinand II) et toute cette famille, la peste de l'Empire et de la liberté que nous avons héritée de nos ancêtres, je veux parler de la maison d'Autriche; qu'elle soit chassée d'Allemagne, comme elle l'a mérité; que les vastes possessions qu'elle doit aux bienfaits de l'Empire soient confisquées [1]. Cet auteur prétend que la constitution d'Allemagne est proprement aristocratique, et que la vraie souveraineté appartient aux États assemblés, et non à l'empereur; que celui-ci a successivement usurpé le pouvoir et soumis les États à son despotisme. On peut facilement deviner, par le passage cité, quels sont les moyens indiqués par l'auteur pour réformer l'état; ils sont tous révolutionnaires, et tendent à un bouleversement total : nous n'avons rien à apprendre sous ce rapport.

Chemnitz écrivit ce livre sous le nom d'*Hippolithus*

[1] Part. III, c. I, sect. I.

a Lapide, qui est une traduction du mot slave *chamen*, pierre. « Aucune production littéraire, di le célèbre Pütter, l'historien philosophe du droit public germanique, n'a peut-être eu une si grande influence sur les événemens politiques, que l'ouvrage de Chemnitz. Dans le moment même où il parut, il fit manquer le projet de l'empereur d'engager les États à faire des efforts contre les puissances étrangères, afin de chasser les Français et les Suédois du sol de la Germanie. Dans la suite, il a fait époque dans l'étude du droit public. Les princes et leurs ministres commencèrent à voir leurs rapports politiques dans un tout autre jour qu'anciennement, et les nouveaux principes se sont propagés d'une génération à l'autre. » En effet, nous verrons depuis cette époque les principe de Chemnitz prendre de jour en jour plus de faveur influer sur les délibérations de la diète, sur la conduit des États, sur les négociations d'Osnabruck. Insensiblement ils furent adoptés par tous les publiciste protestans du second rang (car les Pütter, les Selchow les Pfeffel, les Koch, les Hæberlin [1], les Klüber quoique zélés Protestans et adversaires de la maiso d'Autriche, surent résister au torrent); c'est à leu

[1] Il faut observer, dit celui-ci (*Handbuch des t. Staatsrecht*, vol. I, p. 129), qu'en nous conformant à la division reçue des ét européens en monarchies et républiques, l'Allemagne appartient au premières, son chef étant effectivement et véritablement monarque mais qu'elle est aussi une monarchie limitée par des États; une mo narchie limitée et une monarchie partagée en plusieurs gouverne mens particuliers.

influence qu'on doit le renversement du système germanique et le remplacement d'une autorité tutélaire par trente-neuf états jouissant d'une pleine souveraineté. Nous allons voir les premiers fruits du livre de Chemnitz.

Diète de députation à Francfort

Conformément à un conclusum de la diète, il s'assembla dans les derniers mois de l'année 1642, et au commencement de 1643, à Francfort-sur-le-Main, une *diète de députation de l'Empire*[1], composée de subdélégués de seize États élus ou députés pour s'occuper de la réformation de la justice. Les États réunis trouvèrent que la corruption des tribunaux provenait de la guerre, et que, par conséquent, il n'y avait rien de plus urgent que de s'occuper de la pacification. Il y eut à ce sujet de vifs débats. Le droit des membres de l'Empire de conclure des alliances et des traités de paix, était une de ces prérogatives qu'ils s'étaient arrogées; il était absolument incompatible avec le gouvernement monarchique, c'est-à-dire avec l'ancienne constitution germanique, dont l'empereur espérait toujours le rétablissement. Jamais ni lui ni aucun de ses prédécesseurs n'avait formellement reconnu ce droit des États; jamais ceux-ci ne l'avaient aussi hardiment réclamé que dans l'assemblée de Francfort de 1643. Les délibérations qui y eurent lieu firent naître à plusieurs États qui n'y avaient pas pensé auparavant, l'idée d'envoyer des députés au congrès qui allait s'ouvrir; néanmoins comme les plé-

[1] Le mot de *députation*, en stile de droit public germanique, est équivalent de *comité*.

nipotentiaires impériaux à Osnabruck et Munster avaient déclaré que leur maître ne souffrirait pas qu'on y mît en discussion des questions litigieuses entre le chef de l'Empire et ses membres, un plus grand nombre d'États, pour ne pas déplaire à Ferdinand III, n'envoya pas de députés.

ulaire se du 20 344. Ce n'était pas ce que la France voulait. Aussi ses ministres adressèrent-ils, le 20 août 1644, à tous les États d'empire des lettres circulaires pour les inviter à envoyer leurs ministres au congrès, afin d'y travailler avec les puissances étrangères à affermir leur liberté civile et religieuse contre les attentats réitérés que la maison d'Autriche, aspirant, disaient-ils, à la monarchie universelle, y avait portés. Dans cette pièce rédigée par le comte d'Avaux et blâmée par son collègue, qui néanmoins la signa, les droits des États que la cour impériale contestait, sont établis en principe, et la maison d'Autriche est accusée vaguement d'une ambition sans bornes. Les ministres autrichiens trouvèrent les expressions de la circulaire si déplacées et si choquantes qu'ils la traitèrent de libelle, et que dans leur premier ressentiment ils firent mine de vouloir rompre les négociations. Cependant les ministres français atteignirent leur but; les États se préparèrent à envoyer des plénipotentiaires aussitôt que les négociations commenceraient, et les ambassadeurs de l'empereur, après s'être vengés de l'injure en faisant publier des écrits anonymes, se donnèrent l'air de la mépriser.

rture du Cette brouillerie momentanée n'avait pas empêché

les ministres assemblés de produire réciproquement leurs pleins pouvoirs. Comme on voulait prolonger les négociations, il n'était pas difficile d'y trouver des défectuosités. Il y a plus; les ambassadeurs de l'empereur à Osnabruck refusèrent catégoriquement de produire leurs pleins pouvoirs en l'absence du plénipotentiaire du médiateur, tandis que les Suédois, qui avaient alors la guerre avec le Danemark, ne pouvaient le reconnaître comme impartial. Enfin, les succès que les alliés eurent, en 1644, arrachèrent à l'empereur son consentement pour commencer les négociations; toutes les difficultés furent aplanies le 20 novembre, et les médiateurs fixèrent le 4 décembre 1644 comme le jour où de part et d'autre on présenterait les premières propositions.

Congrès de Westphalie, 4 décembre 1644.

Il faut revenir aux événemens de la guerre en Allemagne, que nous avons conduits jusqu'à la fin de la campagne de 1641.

Campagne des Français Allemagne. En 1642.

Le comte de Guébriant, qui commandait l'armée française, avait quitté les Suédois et s'était réuni sur le Bas-Rhin aux Hessois commandés, depuis la retraite de Melander, par le comte d'Éberstein. Le 17 janvier 1642, il attaqua le général Lamboy dans ses retranchemens de Kempen dans l'électorat de Cologne, et y remporta une victoire complète qui lui valut le bâton de maréchal de France. Trois mille Impériaux restèrent sur la place; un plus grand nombre fut fait prisonnier avec Lamboy lui-même. Cette victoire ouvrit aux alliés l'électorat de Cologne et les pays limitrophes.

13. En 1643, le maréchal se mit en marche pour soutenir Torstenson, général suédois qui assiégeait Leipzig; mais à la suite d'une entrevue que les deux généraux eurent à Mulhouse, Guébriant, dont l'armée avait beaucoup souffert pendant l'hiver, se retira devant les forces supérieures de la Bavière et de la Lorraine, jusqu'en Souabe et en Alsace; cependant le jeune duc d'Enghien lui ayant amené à Dachstein un renfort de 8,000 hommes avec lesquels il avait pris Thionville le 10 août, et Sirk le 2 septembre, il passa le Rhin et assiégea, le 6 novembre, Rothweil où étaient les magasins de la Bavière. Il prit cette place le 19 novembre, après y avoir perdu 5,000 hommes. Lui-même, atteint dans la tranchée d'un coup de fauconneau, se fit transporter dans la ville pour se faire couper le bras, et y mourut, le 24 novembre, des suites de l'opération [1]. Le brave général Rantzau qui, dans la campagne précédente, avait perdu un œil, une jambe et l'usage d'un bras, conduisit deux régimens français à Duttlingen ou Tuttlingen, ville située sur la rive droite du Danube; dix autres, commandés par le marquis de Vitry, occupèrent Mœhringen, sur la gauche du fleuve. La cavalerie weimarienne, ne voulant pas obéir à des généraux français, se plaça à Muhlheim qui est sur la même rive que Dutt-

[1] Renée du Bec, sa veuve, eut part, par ses conseils, aux succès de son mari. La maréchale de Guébriant est la seule femme qui ait été ambassadrice personnellement. En 1645 elle fut nommée telle pour conduire en Pologne Marie-Louise, princesse de Gonzague, épouse de Wladislaw Wasa.

lingen. A peine arrivées, le 24 novembre, ces troupes furent surprises une heure avant la nuit et à la faveur d'une neige tombante, par le duc de Lorraine, Hatzfeld et Mercy. Jean de Werth qui commandait la cavalerie et l'avant-garde, s'empara d'abord de l'artillerie française qui était parquée entre Duttlingen et le château de Honberg, et la tourna contre la ville et contre celle de Mœhringen. Hatzfeld et Mercy passèrent le Danube pour cerner Mœhringen du côté gauche du fleuve. La cavalerie weimarienne, sur la droite du fleuve, eut le temps de le passer et fit d'abord mine de vouloir faire résistance à Hatzfeld ; mais bientôt Rosa prit la fuite et abandonna les Français. Le lendemain matin toute l'infanterie qui était à Tuttlingen et Mœhringen, mise hors d'état de se défendre, se rendit prisonnière. Ainsi Rantzau, six généraux, sept colonels et 7,000 soldats furent pris. Quelques jours après, Rothweil et sa garnison de 2,000 hommes se rendirent à Mercy [1].

En 1644, Turenne, élevé au rang de maréchal de France, et rappelé d'Italie pour venger la journée de Tuttlingen, réunit les débris des corps français et du corps weimarien en Allemagne. Comme il n'avait que 12,000 hommes et que d'autres 10,000 que le duc d'Enghien lui amenait, ne purent pas arriver à temps pour dégager Fribourg, assiégée par le feld-maréchal Mercy, cette ville se rendit le 28 juillet ; mais Enghien et Turenne réunis attaquèrent Mercy dans son camp En 1644.

[1] L'auteur, nullement homme du métier, a reconnu toutes ces positions dans un voyage qu'il fit en Souabe en 1827.

près de Fribourg. Il y eut, les 3, 5 et 9 août, trois combats où les trois grands capitaines qui s'entredisputaient la victoire, se couvrirent de gloire. Les Français forcèrent les Bavarois jusque dans leurs derniers retranchemens sur les hauteurs qui sont derrière Fribourg, et s'emparèrent de leur camp, de leurs canons et bagages. A la suite de ces victoires, Enghien se rendit maître de Manheim, de Spire et de ce Philippsbourg, regardé comme imprenable, et qui avait été perdu par un coup de main[1]. Le même colonel Bamberger qui avait fait ce coup, en 1635, rendit la place le 10 septembre. Turenne de son côté, prit Worms, Oppenheim, Mayence et Landau.

1645. En 1645, le maréchal pénétra par Hall[2] en Franconie. Le 5 mai, il se laissa surprendre par le général Mercy dans ses quartiers à Mergentheim ou Mariendal, et l'on prétend que ce fut la seule faute qu'il commit dans toute sa carrière militaire. Il fit cependant une vigoureuse résistance; mais Jean de Werth étant survenu, il fut obligé de faire sa retraite avec perte de 2,500 soldats, de quatre généraux, de ses bagages et de ses munitions.

Aussitôt le duc d'Enghien et le maréchal de Grammont (ci-devant comte de Guiche), reçurent l'ordre de marcher à son secours; ils le joignirent à Neckershausen. Il reçut aussi un renfort de troupes suédoises et hessoises que lui amena Kœnigsmark. Ce général le quitta bientôt après avec ses Suédois; mais les Hessois restèrent. L'armée française s'empara de Heil-

[1] Voy. p. 184 de ce vol.   [2] Il s'agit de Hall-en-Souabe.

mann et de Rothenbourg-sur-le-Tauber, et livra bataille, le 3 août, à Mercy, Gelehn et Jean de Werth, près d'Allersheim, dans la principauté d'Œttingen, aux environs de Nordlingue [1]. L'action fut extrêmement chaude et sanglante. L'aile droite des Français, poussée par Jean de Werth, plia, et le maréchal de Grammont fut fait prisonnier; le comte Godefroi de Gelehn, général bavarois, ayant été trop ardent à poursuivre les fuyards, eut le même sort; Turenne qui commandait l'aile gauche, commençait à plier, lorsque le duc d'Enghien, avec les Hessois qui étaient sous les ordres de Geissau, avança, rétablit l'affaire, et remporta la victoire. Les Français perdirent 6,000 hommes, les Bavarois un peu moins; mais leur général Mercy, blessé par derrière, probablement par l'imprudence de ses propres artilleurs, mourut le lendemain; c'est lui sur la tombe duquel on grava cette inscription souvent louée et quelquefois critiquée: *Sta viator, heroem calcas.* Le duc d'Enghien fut blessé et eut trois chevaux tués sous lui. L'armée française fut tellement affaiblie, que Turenne et Grammont qui avait été échangé contre Gelehn, la ramenèrent en toute hâte à Philippsbourg, où elle passa sur la rive gauche du Rhin. Turenne prit encore, au mois de novembre, la ville de Trèves, et y ramena l'électeur que les Espagnols avaient relâché, par suite des négociations de Munster.

En 1646, le maréchal Turenne agit d'abord conjointement avec Wrangel, ainsi que nous le dirons,

[1] Les Français appellent cette bataille la seconde de Nordlingue.

et se transporta ensuite dans le duché de Luxembourg, pour faire une diversion en faveur des maréchaux Gassion et Rantzau, vivement pressés par l'archiduc Léopold-Guillaume.

Campagnes Suédois. En 1642.

Après la mort de Banier, Léonard Torstenson, général hardi, entreprenant et actif, eut le commandement de l'armée suédoise. Quoique Guébriant se fût séparé de lui, il pénétra, dès l'entrée de la campagne de 1642, en Silésie, pour entreprendre le siége de Schweidnitz. François-Albert, duc de Saxe-Lauenbourg, le prétendu assassin de Gustave-Adolphe, s'étant avancé à la tête de l'armée impériale, il lui livra bataille devant cette ville, le 31 mai 1642; le battit et le fit prisonnier avec tous les généraux de son armée. Le duc mourut au bout de quelques jours de ses blessures. Schweidnitz capitula le 3 juin. Torstenson envahit ensuite la Moravie, prit Olmütz, rentra en Silésie; puis, n'ayant pu engager l'archiduc Léopold-Guillaume et Piccolomini à une bataille, il suivit pendant quelque temps le cours de l'Oder, se tourna ensuite vers l'Elbe, passa ce fleuve à Torgau, et assiégea Leipzig.

Les généraux autrichiens s'étant approchés de cette ville, il se donna, le 2 novembre 1642, dans la plaine de Breitefeld, une sanglante bataille. Les Impériaux eurent 5,000 morts et perdirent autant de prisonniers, avec quarante-six canons et leur caisse; les Suédois avaient 2,000 morts. Leipzig ouvrit ses portes au vainqueur, le 5 décembre suivant.

Au mois d'avril 1643, le même général envahit la

hême, et marcha contre Gallas qui commandait armée à la place de Piccolomini, entré au service Espagne. Gallas ayant évité tout engagement décisif, Torstenson se tourna vers la Moravie, et établit près de Debitschau un camp retranché, d'où il mit tout le margraviat en contribution, et poussa ses courses en Autriche et jusqu'aux environs de Vienne. En 1643.

La partialité que le roi de Danemark faisait voir, à ce que disaient les Suédois, dans sa médiation, et d'autres motifs ou prétextes dont il sera question ailleurs, avaient décidé la cour de Stockholm à rompre avec ce voisin, et Torstenson reçut l'ordre secret d'envahir la Chersonèse-Cimbrique. Il s'agissait de conduire son armée saine et sauve depuis le fond de la Moravie jusqu'en Holstein avec la plus grande promptitude en masquant son dessein à Gallas. Torstenson s'illustra par la manière dont il exécuta cette entreprise : vers la fin de septembre 1643, il entra en Silésie, se dirigea sur Torgau, où il passa l'Elbe, répandant le bruit qu'il voulait traverser la Misnie, la Franconie et le Haut-Palatinat, pour prendre ses quartiers d'hiver en Bavière; puis, se tournant vers Zerbst, il fit semblant de vouloir occuper les pays de Halberstadt et de Magdebourg. Inopinément il se rendit par Havelberg dans le Holstein. Toute cette marche fut exécutée avec une célérité inouïe, et sous les yeux de Gallas qui suivait le général suédois le plus près qu'il pouvait, pour être à portée de s'opposer à ses desseins quand ils seraient connus avec certitude.

Avant la fin de l'année toute la péninsule, le Holstein,

le Sleswick et le Jutland, excepté Gluckstadt et Krempe étaient au pouvoir des Suédois. Torstenson avait détaché le général Kœnigsmarck pour empêcher l'archevêque de Brême de faire quelque chose en faveur de son père, le roi de Danemark. La douceur de l'hiver ne permit pas à Torstenson de traverser les Belts sur la glace.

En 1644. On résolut à Vienne de renfermer les Suédois dans la péninsule. Pendant que Hatzfeld et l'archevêque s'opposèrent à Kœnigsmarck, Gallas, qui n'avait suivi Torstenson que jusqu'en Misnie, traversa, au mois de juin 1644, la Marche de Brandebourg et le Mecklembourg, entra en Holstein, prit Kiel et établit son camp à Oldesloë dans la Wagrie. Torstenson rassembla à Rendsbourg ses troupes qui s'étaient parfaitement refaites dans un pays *vierge*, et alla offrir la bataille à Gallas. Celui-ci l'ayant refusée, il défila le ... août sous ses retranchemens, le devança, et prit si bien ses mesures que, du côté de Bernbourg sur la Saale, il réussit à enfermer à son tour Gallas; il lui coupa si parfaitement les vivres que la famine causa les plus grands ravages dans son camp. Enfin ce général s'étant avancé le 11 novembre vers Magdebourg, et ayant fait une tentative de sauver au moins sa cavalerie, en l'envoyant en Silésie sous les ordres des généraux Bruay et Enckenfort, Torstenson la suivit et, le 23 novembre, la tailla en pièces à Niemeck près d'Iüterbock. Enckenfort fut pris, Bruay se sauva avec quelques centaines de cavaliers. Kœnigsmarck que Torstenson avait laissé devant Magdebourg serra de plus en plus Gallas dont l'armée n'avait plus ni vivres ni bois

e chauffage. Le général lui-même ne manquait pas de in, s'il est vrai, comme dit Pufendorf, qu'il se consola de sa détresse en s'énivrant matin et soir. Enfin il it le 23 décembre une tentative pour s'échapper du côté de Wittemberg; mais Kœnigsmarck le poursuivit si vigoureusemeut que de toute son armée il ne ramena, à ce qu'on prétend, en Bohême, que 1,000 hommes. Cette catastrophe ne termina pas entièrement a vie militaire : il fut, à la vérité, disgrâcié par sa cour qui lui reprocha de s'être attiré ses désastres, parce que, par un excès de bonté, il ne savait pas maintenir la discipline parmi ses troupes; néanmoins on l'employa de nouveau en 1645 pour organiser des moyens de défense, lorsque Vienne fut menacée. Mais rongé par les infirmités que les fatigues de la guerre lui avaient causées, il mourut à Vienne en avril 1647. C'était, dit Pufendorf, le premier homme du monde pour perdre une armée [1]; malgré ce jugement sévère, il faut reconnaître que ses exploits antérieurs lui assignent un rang parmi les plus habiles généraux d'une époque riche en grands capitaines.

Torstenson ayant formé le plan de pénétrer de nouveau dans les états héréditaires de l'empereur et de conquérir, s'il le fallait, la paix sous les murs de Vienne, entra en Bohême au commencement de 1645 avec une armée qui ne se montait qu'à 16,000 hommes, et avec 80 canons. Hatzfeld, Gœtz et Jean de Werth réunirent leurs forces pour arrêter ses progrès. Ferdinand III se rendit lui-même à Prague pour En 1645.

[1] Tantus exercituum perdendorum artifex.

surveiller les opérations et encourager les troupes. Torstenson rencontra Hatzfeld et Gœtz; le 24 février à Iankow à quelques lieues de Tabor et les défit dans une double bataille. Hatzfeld fut pris avec 4,000 hommes, Gœtz tué avec autant de monde, 26 canons tombèrent entre les mains du vainqueur. L'empereur, dans la première terreur, se sauva jusqu'à Vienne, et envoya sa famille à Grætz. Torstenson entra en Moravie, dégagea Olmütz que le comte de Waldstein assiégeait depuis son départ pour le Holstein, se réunit à 8,000 hommes que George Ier Ragoczy, prince de Transilvanie, lui avait envoyés et que commandait Sigismond, son fils cadet; poussa jusqu'au Danube, prit Krems et Korn-Neubourg et menaça Vienne; mais il échoua dans le siége de Brünn qui lui coûta près de quatre mois (depuis le 4 mai jusqu'au 23 août) et réduisit son armée à 12,500 hommes. Il se retira en Bohême, où la goutte dont il était travaillé, l'obligea de se démettre du commandement qui passa entre les mains de Charles-Gustave Wrangel.

Trève de Ketschenbrod, 1645.

Cependant l'électeur de Saxe cédant aux sollicitations de ses fils, abandonna la cause de l'Autriche, en signant, le 27 août 1645, à Ketschenbrod près Dresde, une trève de six mois avec la Suède; il s'engagea à ne plus fournir à Ferdinand III que le contingent qu'il devait comme État d'empire, et à payer aux Suédois 11,000 rixdalers par mois. La trève fut prolongée pour toute la durée de la guerre et le subside réduit à 8,000 rixdalers, par une seconde convention signée en mars 1646 à Eulenbourg.

L'archiduc Léopold-Guillaume avait si bien remonté l'armée impériale, que Wrangel avec la sienne ne put lui tenir tête. La trève conclue avec la Saxe donna au Suédois la facilité de se retirer par ce pays en Hesse. A Wetzlar il fit, le 15 mai 1646, sa réunion avec Kœnigsmarck venant par la Westphalie, à Giessen le 16 août avec Turenne qui, après s'être fait attendre long-temps au rendez-vous, probablement parce que la France négociait une trève avec l'électeur Maximilien, avait enfin passé le Rhin à Bacharach. Turenne et Wrangel résolurent alors de transporter le théâtre de la guerre en Bavière. Ils marchèrent par Aschaffenbourg sur Augsbourg qu'ils assiégèrent le 28 septembre. Cette entreprise ne réussit pas. Le comte de Gelehn qui depuis la mort de Mercy commandait les Bavarois, réuni à l'archiduc Léopold-Guillaume, les força de lever le siège le 15 octobre. L'archiduc passa le Lech et entra en Souabe pour y attirer l'armée combinée; mais celle-ci resta en Bavière et exerça d'horribles dévastations entre le Danube et l'Isar. Wrangel voulait les pousser plus loin, mais Turenne le força de passer le Lech et de prendre ses quartiers d'hiver près du lac de Constance, pendant que lui-même prit les siens entre ce lac et le Danube du côté de Pfullendorf et Mœskirch.

Campagnes des Français et des Suédois réunis. En 1646.

Depuis que la France, dans la vue d'abaisser la maison d'Autriche, s'était mêlée de la guerre, c'était toujours avec regrets qu'elle se vit forcée de faire du mal à la Bavière, puissance catholique et ayant les mêmes intérêts politiques qu'elle-même. Elle n'a-

Trève d'Ulm de 1647.

vait cessé d'offrir à Maximilien une neutralité qui aurait préservé son pays des horreurs de la guerre; jamais ces négociations n'avaient été plus pressantes qu'en 1646. Telle est la cause des ménagemens que Turenne eut pour la Bavière. Maximilien avait des raisons d'être mécontent de l'Autriche; cette puissance ne lui avait garanti la possession du Haut-Palatinat que pour vingt ans; ce terme allait expirer, et les ministres de Suède à Osnabruck exigeaient impérieusement la restitution de ce pays. On lui représenta dans ce moment une trève à laquelle la Suède prendrait part, comme un moyen de se rapprocher de cette puissance et de vaincre son opposition. Maximilien balança long-temps; enfin il y consentit, et le 14 mars 1647 il fut conclu à Ulm une trève qui devait durer jusqu'à la paix, entre la France, la Suède et la landgrave de Hesse-Cassel d'un côté, et Maximilien, électeur de Bavière, avec ses frères Ferdinand, électeur de Cologne, évêque de Munster, Paderborn, Liège et Hildesheim, et Maximilien, coadjuteur de Cologne et de Hildesheim, de l'autre. Le passage par la Bavière fut réservé aussi bien à l'empereur qu'aux alliés.

Ce traité fut extrêmement sensible à l'empereur, parce qu'il exposait aux attaques de ses ennemis le seul côté de sa monarchie, où jusqu'alors elle avait été invulnérable. Il lui parut nécessaire de former un corps d'armée particulier pour couvrir la Haute-Autriche qui renfermait un grand nombre de Protestans attendant les Suédois comme leurs libérateurs. Il ré-

olut d'y employer l'armée même de l'électeur de avière. Il imagina quelque prétexte plausible qui ui permît de regarder cette armée comme une arnée impériale, dont le commandement avait seulenent été confié à Maximilien. D'après cette hypobèse, l'armée ne pouvait pas obéir plus long-temps Maximilien, qui s'était rendu coupable de défecion. La plus grande partie de ces troupes provenait en effet de la Ligue. Les ordres de l'empereur, t, à ce qu'il paraît, les promesses dont ils étaient ccompagnés, firent leur effet sur Jean de Werth, omme de basse extraction, né sujet espagnol, xcellent partisan, peu scrupuleux sur le point l'honneur. Werth forma un complot pour amener à l'empereur plusieurs régimens de cavalerie dont les colonels étaient d'accord avec lui. Un hasard trahit la conspiration; Jean de Werth et le général Spork eurent le temps de se sauver par une prompte fuite.

Après la conclusion du traité d'Ulm, Turenne traversa le pays de Wirtemberg, força l'électeur de Mayence et le landgrave de Hesse-Darmstadt à accepter la neutralité, et prit la route des Pays-Bas. Wrangel alla en Franconie, prit Schweinfurth après un siège de quinze jours, le 25 avril, entra en Bohême et assiégea Égra. Ferdinand III confia le commandement de son armée à Pierre comte de Holzapfel, plus connu sous le nom de Melander, qui anciennement avait été au service de Hesse-Cassel [1], Campagnes des Suédois. En 1646.

[1] Il s'appelait proprement Holzapfel, et avait changé ce nom en

avant que ce général pût arriver au secours de la place, elle se rendit à Wrangel, le 17 juillet 1647. Néanmoins il empêcha les Suédois de faire des progrès.

Une des choses qui, après une longue hésitation, avaient décidé Maximilien à conclure la trève d'Ulm, c'était qu'il s'était persuadé que cette démarche accélérerait la pacification générale; lorsqu'il crut s'apercevoir que depuis ce moment les ministres de Suède et de France à Osnabruck étaient devenus plus exigeans, et que ceux de Suède en particulier ne montraient pas, sous le rapport de la possession du Haut-Palatinat, la condescendance qu'on lui avait fait espérer, il se rapprocha de l'empereur et conclut avec lui, le 7 septembre, un arrangement en vertu duquel il dénonça la trève à Wrangel, et réunit son armée commandée par le comte de Gronsfeld [1] à celle de Melander. Wrangel, dont l'armée s'était beaucoup diminuée, se vit obligé de quitter la Bohême. Vigoureusement poursuivi, il se retira par la Saxe et la Hesse jusqu'au Wéser, pour se réunir à Kœnigsmarck et aux Français. Pufendorf avoue que jamais les affaires suédoises n'ont été dans un plus mauvais état qu'alors; Wrangel aurait peut-être été perdu, si Me-

Melander, jusqu'à ce que l'empereur éleva sa terre d'Esterau sur la Lahn au rang de comté, sous la dénomination de Holzapfel.

[1] Josse-Maximilien. Les comtes de Gronsfeld étaient une branche de la maison de Bronchorst. Celle-ci faisait remonter sa généalogie aux ducs de Luxembourg.

ander, soit pour venger une injure personnelle [1], soit pour quelque motif politique, ne s'était arrêté en Hesse pour mettre ce pays à feu et à sang. Après cela il prit ses quartiers d'hiver en Thuringe et Wrangel, dans le pays de Lunebourg.

Campagne des Français et des Suédois réunis. En 1648.

Pour punir l'électeur de Bavière de sa défection, Wrangel se mit en marche au commencement de l'année 1648, dans l'intention d'opérer, dans les contrées arrosées par le Main, sa jonction avec Turenne. Elle eut lieu le 23 mars à Wassertrudingen, dans le pays d'Anspach. Wrangel détacha Kœnigsmarck pour approvisionner Égra que les Autrichiens assiégeaient. Après avoir heureusement exécuté cette commission, Kœnigsmarck rejoignit l'armée dans les environs de Gœppingen. Turenne et Wrangel attaquèrent, le 17 mai, à Zusmarshausen, dans les environs d'Augsbourg, Melander et les Bavarois qui y avaient pris poste, et leur tuèrent 2,000 hommes. Melander lui-même fut mortellement blessé dans cette bataille. L'armée combinée força à Rain le passage du Lech, et Wrangel exerça une vengeance barbare, en dévastant la Bavière jusqu'à l'Inn, et si Adlzreiter, historien judicieux, ne s'est pas laissé tromper par des préventions nationales, les Français se montrèrent plus pillards et plus cruels que les Suédois. L'Inn arrêta leurs progrès parce que le pont de Mühldorf avait été rompu. L'électeur se sauva à Salzbourg. Munich fut défendue par le colonel Rouger; Lands-

[1] La landgrave douairière lui avait donné un soufflet lorsqu'il était encore au service militaire de la Hesse.

berg se maintint aussi. Toutes les ressources du pays étant détruites, et Piccolomini, successeur de Melander, ayant reporté son armée à 22,000 hommes, l'armée combinée suédoise et française se retira au mois d'octobre en Souabe. A l'âge de soixante-seize ans, Maximilien retrouva des ruines et des déserts dans un pays que cinquante ans auparavant son père lui avait transmis florissant et couvert d'habitans. L'ambition de porter une couronne électorale, et le zèle pour le maintien de sa religion avaient dépeuplé la Bavière, et réduit en cendres ses villes et ses villages.

ise du Prague. Un coup de main heureux termina la guerre de trente ans. Après que Kœnigsmarck eut exécuté avec succès le ravitaillement d'Égra, Wrangel l'avait détaché une seconde fois pour empêcher qu'il n'arrivât des secours aux Autrichiens de la Bohême. Instruit de la faiblesse de la garnison de Prague et de la parfaite sécurité qui régnait dans la ville, Kœnigsmarck, à la tête d'un corps d'élite, surprit, dans la nuit du 25 juillet 1648, la petite-ville et le château où il trouva de grands trésors; il se serait aussi emparé de la vieille-ville s'il avait eu assez de monde pour l'occuper. Pour s'en rendre également maître, il appela le général Wittemberg qui était en Silésie. Il allait être puissamment secondé par Charles-Gustave, comte Palatin du Rhin, que la reine Christine, sa cousine-germaine, avait nommé généralissime et qui venait d'arriver en Allemagne avec des troupes fraîches, si l'on n'avait reçu la nouvelle que l'empereur avait ordonné à ses ministres, à Munster et à Osnabruck, de

nclusion de ix de phalie.

signer la paix, et que le 24 octobre 1648 avait rendu ce bienfait à l'Allemagne.

Ainsi Prague où la guerre avait commencé, donna aussi le signal de la paix.

SECTION V.

Principautés héréditaires d'Allemagne depuis 1520 *jusqu'en* 1648.

Après avoir, dans les quatre sections précédentes, donné le précis de l'histoire de la guerre de trente ans et des événemens arrivés en Allemagne depuis 1618 jusqu'en 1648, nous devrions faire connaître maintenant les traités connus sous le nom de paix de Westphalie. Cette paix a consolidé l'état politique de l'Allemagne et mis le sceau à la supériorité territoriale ou *quasi-souveraineté* des divers membres qui composent le corps germanique. Rien ne manqua plus dès ce moment aux princes d'Empire pour jouer le rôle de véritables souverains, et nous en verrons plusieurs impliqués dans les affaires générales de l'Europe. Dans le livre précédent, nous avons conduit jusqu'au commencement du règne de Charles-Quint le précis historique des plus marquantes parmi les familles des princes héréditaires d'Allemagne. Comme quelques-unes ont éprouvé des révolutions par la paix de Westphalie, il sera nécessaire, avant de nous occuper de ce traité, de continuer l'histoire des maisons régnantes en Allemagne jusqu'au milieu du dix-septième siècle.

I. *Maison d'Autriche jusqu'en* 1713 [1].

I. MAISON D'AUTRICHE

Partage de la maison d'Espagne et d'Autriche.

Maximilien Ier laissa en mourant, en 1519, à ses petits-fils, Charles et Ferdinand, toute la succession de la maison d'Autriche en Allemagne. Charles, l'aîné, possédait, du droit de son père Philippe, fils unique de Maximilien, la succession de Bourgogne; des droits de sa mère Jeanne, il régnait en Castille et était l'héritier de la couronne d'Aragon à laquelle étaient attachées celles des Deux-Siciles et de Sardaigne..

Ferdinand 1522-1568.

Par le partage de 1521, entre les deux frères, dont les conditions furent changées en 1522, la maison d'Autriche se divisa en deux lignes, l'Espagnole et l'Allemande. Nous ne nous occuperons ici que de la seconde, dont *Ferdinand* fut la souche. Il eut toutes les terres qui avaient appartenu à son aïeul Maximilien [2], avec le duché de Wirtemberg que Charles-Quint venait d'acquérir ou d'usurper. Ferdinand ne put se maintenir dans la possession de ce pays, mais le traité de Kadan de 1534 lui en donna le domaine direct. Ferdinand acquit en 1527, pour lui et sa maison, les trônes d'Hongrie et de Bohême, mais eut beaucoup de peine à conserver le premier.

Acquisition des trônes d'Hongrie et Bohême.

Sous le règne de Ferdinand, les provinces compo-

[1] Quoique nous ne conduisions, dans cette section, l'histoire des maisons héréditaires que jusqu'en 1648, nous croyons devoir faire une exception à l'égard de celle d'Autriche, parce que ses intérêts sont trop intimement liés à ceux de l'Empire pour remettre à en parler ailleurs.

[2] Sans les Pays-Bas, bien entendu.

AISON TRICHE.

sant le cercle d'Autriche éprouvèrent plusieurs fois des dévastations horribles de la part des Turcs. Rien de plus désastreux sous ce rapport que leur invasion par Soliman Ier, en 1529, lorsque ce sultan assiégea pour la première fois Vienne, si ce n'est l'invasion plus terrible encore de 1532, qui couvrit de ruines les deux Autriches et la Stirie, sans que l'armée de l'Empire, commandée par Frédéric, comte Palatin du Rhin, et sous ses ordres, par Sébastien Schærtlin de Burtenbach, pût préserver ces provinces d'un tel fléau. Le 12 septembre, Soliman fit une tentative sur Grætz, où il passa la Mur à la nage, avec perte de beaucoup de monde. Il traversa ensuite la Drave, dans les environs de Marbourg, et se retira en Hongrie.

Élu roi des Romains, en 1531, Ferdinand II succéda à son frère, comme empereur, en 1556, ou proprement en 1558, et mourut en 1564.

Les trois fils de Ferdinand partagèrent sa succession : Maximilien II eut les royaumes d'Hongrie et de Bohême et l'archiduché d'Autriche; Ferdinand le Tirol et les possessions en Souabe et en Alsace; Charles la Stirie, la Carinthie, la Carniole et le comté de Gœrz. Ainsi la maison se partagea en trois branches dont nous parlerons dans l'ordre chronologique de leur extinction.

Ligne de , 1558– dinand.

1°. *Ligne de Tirol.*

L'archiduc *Ferdinand,* fondateur de la ligne de Tirol[1], se distingua comme guerrier et comme pro-

[1] Voy. vol. XV, p. 196.

tecteur des lettres. Il bâtit le château d'Ambras près d'Inspruck, et y établit un célèbre musée d'objets d'art et de curiosité, qui se voit aujourd'hui à Vienne. De son premier mariage morganatique avec la belle Philippine Welser, fille d'un patricien d'Augsbourg, Ferdinand eut deux fils qui ne pouvaient pas lui succéder, André et Charles : l'aîné fut évêque de Constance et de Brixen, et se distingua comme général dans les guerres des Pays-Bas; le cadet, Charles, hérita du landgraviat de Nellenbourg, du comté de Hohenberg et des seigneuries du Vorarlberg (*cis Arulam* [1]), que l'empereur Ferdinand avait conférés à Philippine Welser. Il ne laissa pas de postérité légitime. *I. Maison d'Autriche.*

La ligne de Tirol s'éteignit en 1595, avec le même Ferdinand qui l'avait fondée.

2°. *Ligne d'Autriche.*

2. Ligne d'Autriche, Maximilien II 1568–1576.

Maximilien II, fils aîné de Ferdinand Ier, fut la souche de la ligne d'Autriche, qui fournit à l'Empire trois empereurs, savoir Maximilien II et ses deux fils, *Rodolphe II* (1576—1612) et *Mathias* (1612—1619). Nous n'avons rien à ajouter à leur histoire ni à celle des autres descendans de Maximilien II, dont nous rappellerons ici seulement les noms et quelques circonstances de leur vie. Ce sont *Ernest* qui fut, en 1572, candidat du trône de Pologne, et mourut en 1595, gouverneur des Pays-Bas, sans avoir été marié; *Maximilien* qui, en 1587, fut élu par un parti roi de

Rodolphe II 1576–1612. Mathias, 1612–1619.

[1] C'est-à-dire les comtés de Montfort, Bregenz, Pludens et Sonnenberg.

MAISON D'AUTRICHE.

Pologne, fait prisonnier à Bitchin, et forcé de renoncer au trône; ensuite il fut nommé grand maître de l'ordre Teutonique, et commanda comme général les troupes autrichiennes contre les Turcs; *Albert* qui, cardinal en 1577, fut, en 1583, nommé vice-roi du Portugal; en 1594, archevêque de Tolède; en 1598, souverain des Pays-Bas, conjointement avec son épouse, l'infante Claire-Eugène-Isabelle, et mourut en 1621, sans descendance [1]. Maximilien laissa aussi plusieurs filles, parmi lesquelles nous remarquons *Anne*, épouse de Philippe II, roi d'Espagne, et *Élisabeth*, épouse de Charles IX, roi de France.

3. *Ligne de Stirie, depuis 1558.* *Charles*, 1558-1590.

3°. *Ligne de Stirie ou de Grætz.*

On appelle ligne de Grætz celle que fonda l'archiduc *Charles*, parce qu'il établit sa résidence dans la capitale de la Stirie. Ennemi juré des Protestans, il établit les Jésuites à Grætz, et prit des mesures, même tyranniques, pour étouffer l'hérésie qui ne fit jamais plus de progrès dans le pays que sous son règne. C'est lui qui établit la frontière militaire de la Croatie, fonda la ville de Carlstadt [2] et protégea les Uskoks. Ce prince, mort en 1590, laissa deux fils, Ferdinand et Léopold [3], par lesquels la ligne de Stirie se divisa en deux branches, l'aînée et celle de Tirol.

[1] Voy. pour *Albert*, *Ernest* et *Maximilien*, la table alphabétique du vol. XXIV.

[2] Voy. vol. XXI, p. 31, où par erreur il est nommé frère de Rodolphe II dont il était l'oncle.

[3] Un troisième fils de Charles, Maximilien-Ernest, fut commandeur de l'ordre Teutonique, et mourut en Espagne, laissant un fils

a. *Branche de Tirol ou cadette.*

I. MAISON D'AUTRICHE.

a. Branche de Tirol, 1590-1665.

Léopold, 1590-1632.

Le fondateur de la branche de Tirol est cet archiduc *Léopold*, fils cadet de l'archiduc Charles, auquel nous avons vu jouer un rôle si actif, sous l'empereur Rodolphe II, comme évêque de Passau et de Strasbourg, comme commissaire impérial pour l'affaire de Juliers, et comme chef d'une armée levée pour Rodolphe contre son frère. Depuis 1619, il fut gouverneur du Tirol et de l'Autriche antérieure en Souabe et en Alsace : par une transaction dont nous parlerons plus bas, ces provinces lui furent cédées comme propriété, en 1624. Alors Léopold, après avoir reçu la dispense du pape, se maria à Claude de Médicis, fille de Ferdinand, grand-duc de Toscane, et veuve du prince héréditaire d'Urbin. Enveloppé dans la guerre de trente ans, il fut dépouillé, en 1631, de ses possessions en Alsace.

Ferdinand-Charles, 1632-1662.

Ferdinand-Charles, son fils, âgé de quatre ans et demi, lui succéda le 13 septembre 1632, et fut, jusqu'au 9 avril 1646, sous la tutelle de sa mère qui gouverna avec énergie et prudence, conclut, le 18 septembre 1639, avec l'empereur et le roi d'Espagne, une alliance contre la France, et, le 27 février, une

naturel, Charles d'Austria, qui se distingua au service militaire d'Espagne. L'archiduc Charles eut un quatrième fils posthume père de plusieurs princesses parmi lesquelles nous remarquons : Anne, épouse de Sigismond Wasa, roi de Pologne et de Suède; Marie-Christine, épouse de Sigismond Bathory, grand-duc de Transilvanie; Marie-Marguerite, épouse de Philippe III, roi d'Espagne; Constance, épouse de Sigismond, veuf de sa sœur.

MAISON UTRICHE. union perpétuelle avec les Ligues Grises. En 1638, le duc Bernard de Weimar s'empara du Brisgau. Par la te de l'Al- paix de Westphalie, Ferdinand-Charles perdit ses possessions alsaciennes avec Brisach, mais rentra dans les autres que la France avait occupées; il ne reçut qu'en 1663 la somme de trois millions de francs que Louis XIV s'était engagé à lui payer. Elle ne put éteindre la masse de dettes que le luxe et le goût des choses précieuses avaient fait contracter au fils et à l'époux de princesses de Toscane; en effet, à l'âge de dix-huit ans, il avait épousé Anne de Médicis, fille du grand-duc Cosme II et de sa tante. Cette épouse ne lui laissa pas de fils; mais nous remarquons sa fille Claude qui épousa l'empereur Léopold.

ismond-ois, 1662. *Sigismond-François*, évêque de Gurk, Brixen, d'Augsbourg et de Trente, succéda le 30 décembre 1662 à Ferdinand-Charles, son frère. Par une sage économie il réussit à payer en peu d'années une grande partie des dettes que son frère lui avait laissées, et à augmenter ses revenus de 800,000 florins. Le 3 juin 1665, il se maria par procuration avec une princesse palatine de Sulzbach; mais il mourut subitement, le 15 juin avant que le mariage eut été consommé. Avec lui la branche de Tirol s'éteignit; la partie de ses possessions réunie à la primogéniture passa à l'empereur Léopold, chef de la branche aînée; le reste à l'archiduchesse Claude; mais comme cette princesse épousa, en 1673, l'empereur, toutes les terres autrichiennes se trouvèrent à jamais réunies.

b. *Branche d'Autriche ou aînée.* I. Maison d'Autriche

La branche aînée ou d'Autriche dont il nous reste à parler avait été fondée en 1590 par Ferdinand, fils aîné de l'archiduc Charles, connu sous le nom d'empereur *Ferdinand II*. Élevé par les Jésuites d'Inspruck, il fut parfaitement instruit dans les sciences exactes et politiques et dans la jurisprudence; mais la reconnaissance qu'il conserva toute sa vie pour de si excellens maîtres le fit tomber dans un très-grave inconvénient : il accorda à ces pères une influence beaucoup trop grande dans les affaires du gouvernement. Un Jésuite, le P. Lamormain, fut son confesseur : deux autres membres de cet ordre furent dans les affaires d'Allemagne ses conseillers secrets; c'étaient les PP. Guillaume Lemmermann et Weingartner. Dès que, parvenu à la majorité, il eut reçu, en 1597, le serment de fidélité en Stirie, Carinthie et Carniole, il déclara que sa conscience ne lui permettait pas de confirmer la liberté religieuse accordée par son père. Dans un pélerinage qu'il fit en 1598 à Lorette, il promit à la Ste Vierge de consacrer sa vie à l'extirpation de l'hérésie, et de sacrifier son patrimoine, sa liberté et sa vie plutôt que de consentir à ce qui pourrait être préjudiciable à la religion catholique. Le 13 septembre de cette année il ordonna à tous les prédicateurs protestans de quitter ses états dans le délai de quinze jours. Pour l'instruction de la jeunesse il fonda les colléges des Jésuites à Grætz et à Laybach. En faveur du premier il supprima l'ordre de S. George en Carinthie dont le grand maître résidait à Muhl-

b. Branche d'Autriche. Ferdinand 1590-1637.

MAISON D'AUTRICHE. stadt[1], et donna cette seigneurie aux Jésuites. Des commissaires parcoururent le pays en 1599 et 1600 pour rendre aux Catholiques les églises qui leur avaient anciennement appartenu et pour faire sauter en l'air les temples que les Protestans avaient bâtis ainsi que les maisons où ils tenaient des écoles. En 1601 il fit une expédition contre Kanischa [2], forteresse turque en Esclavonie, mais fut repoussé; ce fut la seule fois en sa vie qu'il se mit à la tête d'une armée.

Nous avons vu accéder l'archiduc, le 25 avril 1606, à la ligue que les autres princes de sa maison conclurent contre son chef, l'empereur Rodolphe II[3]. Le 31 janvier 1617, le roi d'Espagne renonça en faveur de Ferdinand à toute prétention qu'il formait sur la Hongrie et la Bohême, à condition que si Ferdinand parvenait au trône impérial il céderait à l'Espagne tous les fiefs impériaux en Italie[4], et les possessions de la maison d'Autriche en Alsace. Le 29 juin 1617, il fut élu roi de Bohême, et le 16 mai 1618, roi d'Hongrie. Nous l'avons vu succéder en 1619 dans ces deux royaume, dans l'archiduché d'Autriche et sur le trône impérial, à Mathias de la ligne aînée de la maison. Mathias n'était pourtant pas le dernier de sa ligne: il laissa un frère, l'archiduc Albert à qui l'Autriche aurait dû passer; mais par actes du 6 octobre et 3 décembre 1619, ce prince y renonça en faveur de son

[1] Voy. vol. XIX, p. 225. [2] Voy. vol. XXI, p. 41.

[3] Voy. vol. XV, p. 231.

[4] Il s'agit ici de ces petits fiefs d'Italie qui avaient maintenu leur indépendance sans être décorés d'un titre de prince.

cousin. Ferdinand trouva l'héritage de ses cousins rempli de troubles; les couronnes de Bohême et d'Hongrie lui étaient contestées, et il se vit attaqué même dans les duchés d'Autriche. I. MAISON D'AUTRICHE.

L'histoire des troubles d'Hongrie est réservée au chapitre XII; celle de la révolte de Bohême a déjà été rapportée; mais nous allons y ajouter quelques détails que nous avions omis parce qu'ils n'ont pas un intérêt général, et parler des événemens dont les duchés d'Autriche ont été le théâtre.

Troubles d'Autriche.

Pendant que les esprits s'échauffaient en Hongrie, les rebelles de la Bohême et de l'Autriche commandés par le comte de Thurn et par un noble autrichien, nommé André Thonradtel, seigneur d'Ebergassing, parurent le 6 juin 1619 devant Vienne et bombardèrent le château (*die Burg*) où se trouvait Ferdinand. Une députation des rebelles ayant Thonradtel à sa tête pénétra dans les appartemens du roi et s'y conduisit d'une manière fort indécente. Le monarque n'opposa aux injures de ces furieux qu'une constance raffermie par un sentiment religieux; car pendant qu'agenouillé devant l'image du Seigneur il cherchait des consolations on prétendit avoir entendu une voix qui descendue du crucifix lui promettait du secours. Ce secours était déjà là; les trompettes du régiment des cuirassiers de Dampierre se firent entendre subitement dans le château, et leur son dispersa les rebelles. Ce régiment, commandé par le colonel S. Hilaire, avait été envoyé en toute hâte par Bucquoi [1].

[1] Ce régiment, qui porte aujourd'hui un autre nom (en 1810 ce-

Maison
triche.

Après cette échauffourée le comte de Thurn fut battu, le 10 juin 1619, par Bucquoi à Slabaty et Ferdinand se rendit à Francfort où, le 28 août, il fut élu empereur.

tirpation
otestan-
en Bo-

Dans les premières années qui suivirent la bataille de Prague, Ferdinand laissa les Protestans jouir de quelque tolérance; mais en 1624, il résolut d'exterminer entièrement le protestantisme en Bohême. Il parut successivement des édits dont l'un interdit aux non-Catholiques d'habiter les villes royales; un autre les dépouilla du droit de se marier. Bientôt après, les habitans des villes non royales perdirent le droit d'exercer des métiers et de faire le commerce. Il fut défendu de prêcher, de baptiser ou de bénir les mariages dans les maisons des Protestans; peine de mort et de confiscation des biens pour quiconque recevrait chez lui un ministre protestant. Les Protestans furent privés d'une sépulture chrétienne sans préjudice des droits dus à l'église et aux curés. Deux florins d'amende pour qui travaillerait un jour de fête catholique, serait trouvé pendant la messe dans un cabaret, mangerait de la chair les jours de jeûne, sans permission de l'archevêque. Tout père de famille qui, les dimanches et jours de fête, manquait la messe, était obligé de fournir quelques livres de cierges. Ordre de retirer tous les enfans d'écoles non catholiques, sous peine de 30 à 50 florins. Les non-Catholiques furent

lui de Constantin), jouit, seul de l'armée autrichienne, du privilège de traverser Vienne et de faire halte sur la place du château pour faire des revues.

privés du droit de tester, et leurs malades exclus des hôpitaux. I. MAISON D'AUTRICHE.

Comme, malgré toutes ces mesures, le nombre des Protestans resta très-considérable, on les exila nominativement, d'abord par quatre, ensuite par cinquantaine, en leur permettant toutefois de vendre leurs biens et d'emporter leurs effets. Ensuite on mit des garnisaires dans les maisons protestantes pour y vivre à discrétion. On fit des conversions à coups de sabre, et des Croates firent les missionnaires. La petite ville de Prachatitz leur ayant fermé les portes, fut prise d'assaut, et les soldats y tuèrent 1,660 individus. A Lissa les Protestans chargèrent sur leurs épaules tout ce qu'ils pouvaient emporter, puis mirent le feu à leurs maisons. Un grand nombre de paysans se cachèrent dans les montagnes et restèrent secrètement fidèles à leur religion. Lorsqu'en 1781 Joseph II publia son édit de tolérance, le gouvernement autrichien fut étonné d'apprendre qu'une foule de villages qui depuis Ferdinand passaient pour catholiques, n'avaient jamais cessé de professer une religion proscrite. Tous les actes violens ordonnés par Ferdinand II ne purent être exécutés sans qu'il y eût de fréquentes rébellions qui furent punies de nombreux supplices.

Au milieu de ces persécutions, on trouve l'édit du 30 juin 1628 qui accorde aux Juifs de la Bohême de beaux privilèges. Il prouve qu'il entrait encore plus de politique que de zèle religieux dans l'intolérance de Ferdinand II.

Ferdinand II avait quarante-trois ans lorsque, le Loi fonda-

MAISON D'AUTRICHE. Loi fondamentale autrichienne de 1621.

16 mai 1621, il fit pour sa famille une loi fondamentale en forme de testament; elle introduisit dans sa maison le droit de primogéniture et dans ses états le principe de l'indivisibilité. Il se vit obligé, en 1625, de déroger à cette loi fondamentale, lorsque Léopold, son frère, qui avait été jusqu'alors évêque de Strasbourg et de Passau, décidé à rentrer dans le monde, demanda l'établissement auquel sa naissance lui donnait droit et auquel il avait renoncé, comme avait aussi fait son plus jeune frère, l'archiduc Charles, évêque de Breslau et grand-maître de l'ordre Teutonique, à qui Ferdinand II avait donné en dédommagement le margraviat de Burgau, les principautés d'Oppeln et de Ratibor avec le comté de Glatz, pour en jouir sa vie durant. La prétention de Léopold n'était pas injuste; l'empereur ne pouvait lui opposer sa loi fondamentale par laquelle ses seuls descendans étaient liés; mais lui-même était lié par l'engagement secret qu'en 1617 il avait contracté envers l'Espagne[1]. Philippe IV réclamait l'Alsace qui lui avait été promise pour le cas où Ferdinand succéderait à Mathias. Il voulait la réunir à la Franche-Comté et se ménager ainsi une influence perpétuelle dans les affaires d'Allemagne. Or c'étaient précisément les possessions de la maison en Alsace, avec celles de Souabe, le Vorarlberg et le Tirol qu'il s'agissait de partager. Ce ne fut pas une tâche facile que celle dont fut chargé le comte François-Christophe de Khevenhüller, ambassadeur impérial à Madrid, de négocier le désistement du roi

[1] Voy. vol. XV, p. 260.

d'Espagne. Il l'obtint cependant, et les trois frères purent faire un arrangement de famille. On fit trois lots; deux pour l'empereur, tant pour lui-même que pour Charles ez droits duquel il était entré pour l'avoir indemnisé, et un pour Léopold. Ferdinand abandonna ses deux parts à Léopold, savoir l'un en toute propriété, l'autre pour en jouir sa vie durant. Léopold, en revanche, renonça à toute espèce de prétention qu'il pourrait former sur les autres possessions de la maison. A défaut d'hoirs de Léopold, sa part devait retourner à Ferdinand et à ses héritiers.

Après la soumission de la Bohême, l'empereur mit tous ses soins à purger aussi l'Autriche de tous les Protestans qu'elle renfermait. Cette réforme se fit au-dessous de l'Ens avec modération, mais sans aucun ménagement dans le pays au-dessus de cette rivière qu'on traita comme conquis. Un édit de 1625 bannit tous les ministres protestans se trouvant dans les villes, à la campagne, et dans les châteaux de la noblesse, sous des punitions corporelles envers les récalcitrans. Tous les habitans furent obligés d'assister à la messe; il fut généralement défendu de manger de la viande les jours de jeûne; tous les enfans placés hors du pays, dans des maisons d'éducation, durent être ramenés pour être placés dans des institutions catholiques. Tout Protestant qui dans l'espace de six mois ne se déclarerait pas Catholique, fut obligé de s'expatrier avec perte de la dixième partie de sa fortune. Révolte des Autrichiens.

Ces ordonnances excitèrent une révolte; 38,000 paysans, ayant à leur tête Étienne Faidinger, chape-

MAISON D'AUTRICHE. lier et espèce de géant, pillèrent la riche abbaye de Krems et s'emparèrent de plusieurs villes. Le comte de Pappenheim les défit, le 19 novembre 1626, à Efferdingen, et en plusieurs autres combats, et, après en avoir tué 12,000, soumit les restans. Dans les années suivantes, la noblesse autrichienne au-dessus et au-dessous de l'Ens fut obligée d'émigrer ou de changer de religion. La tranquillité publique fut plus d'une fois troublée par des séditions.

Le 4 septembre 1624, Ferdinand II donna aux barons de Paar la charge héréditaire de grand-maître des postes dans les états héréditaires.

En 1625, il réunit à la couronne de Bohême le duché de Teschen, à la mort de Frédéric-Guillaume, dernier duc Piast.

lection de inand III. En 1627, Ferdinand tint les États de Bohême auxquels il annonça qu'il avait résolu de faire couronner roi son fils aîné, qui portait le même nom que lui. Personne n'osa s'y opposer, et Ferdinand III fut couronné le 24 novembre. L'empereur confirma les priviléges du royaume, sauf les lettres de majesté de Rodolphe II, le privilège relatif au choix des rois et celui qui autorisait l'usage de la langue du pays auprès des tribunaux, lesquels furent cassés. Parmi les concessions expressément confirmées, se trouvait celle d'après laquelle il ne pouvait être imposé aux Bohémiens de contributions qu'ils n'eussent accordées eux-mêmes.

Ferdinand II mit ensuite la dernière main à la destruction du protestantisme en Bohême. Un tribunal

de réforme, présidé par le cardinal Ernest-Albert de Harrach, archevêque de Prague, fut établi pour travailler à l'extirpation des sectes. Il annonça l'intention de l'empereur de ne régner que sur des Catholiques. Trente mille familles, et parmi elles les plus industrieuses du royaume, et plusieurs hommes savans, quittèrent le pays. I. MAISON D'AUTRICHE.

Ferdinand II laissa en mourant le 15 février 1637, outre *Ferdinand III* qui lui succéda, un second fils, l'archiduc Léopold-Guillaume, cet évêque de Strasbourg et de Passau, de Halberstadt, d'Olmütz et de Breslau, cet archevêque de Brême, ce général distingué dont il a été question dans l'histoire de la guerre de trente ans; d'ailleurs prince pieux et vertueux, auquel les Jésuites, ses maîtres, avaient inspiré le goût des sciences naturelles et celui des arts. Quant à Ferdinand III, il eut du vivant de son père, et après la mort de Waldstein, le commandement de l'armée impériale, et remporta, en 1634, la victoire de Nordlingue. En 1637, il monta sur le trône impérial. En 1646, il obtint que son fils aîné, *Ferdinand IV*, fût élu successeur en Bohême et couronné, et l'année suivante, en Hongrie. Par la paix de Westphalie de 1648, sa maison perdit ses possessions en Alsace. Ferdinand IV étant mort en 1654, Léopold, le second fils de l'empereur, fut élu, en 1655, roi des Romains, de Bohême et d'Hongrie. Éléonore de Mantoue, troisième épouse de Ferdinand III, fonda, en 1662, ainsi après la mort de son époux, l'ordre des dames Esclaves de la Vertu, qui ne dura que jusqu'en

Ferdinand III, 1637-1657.

. MAISON AUTRICHE.

1686; et en 1668 celui des dames de la Croix étoilée (*Stern-Kreutz-Damen*) qui subsiste encore.

Léopold I, 7-1705.

Ferdinand III eut, en 1657, pour successeur son fils *Léopold Ier* qui, en 1658, fut élu empereur romain. Ce prince perdit, en 1673, son épouse Marguerite-Thérèse, fille de Philippe IV, roi d'Espagne, dont il eut une fille qui par la suite devint mère du prince électoral de Bavière, reconnu successeur au trône d'Espagne. Il se remaria à Claude-Félicité, fille de l'archiduc Ferdinand-Charles, héritière de Tirol. Ainsi la totalité des possessions de la ligne aînée de la maison d'Autriche fut réunie de nouveau, et le resta conformément à l'ordre de succession établi par Ferdinand II, quoiqu'il ne survécut pas de fruits de ce mariage. D'une troisième union avec une princesse Palatine, Léopold eut deux fils que nous lui verrons succéder l'un après l'autre, sous les noms de Joseph Ier et de Charles VI.

L'événement le plus grave de son règne, comme archiduc d'Autriche, est le siège de Vienne, par le grand-visir Kara Moustapha, en 1683. Comme ce siège appartient à l'histoire des guerres d'Hongrie, il en sera question au chapitre XII.

Les Autrichiens, et principalement les habitans de Vienne, doivent à Léopold une foule de bonnes lois, des ordonnances pour l'encouragement de l'industrie et du commerce, des règlemens de police, par exemple celui qui, en 1689, établit l'éclairage des rues de la capitale. En 1679, il fonda l'université d'Inspruck; en 1682, celle de Breslau, et en 1690, le collège de

Linz dit du Nord, pour l'instruction des jeunes gens I. Maison d'Autriche
des pays septentrionaux dans la religion catholique.

Le 1er novembre 1700, la ligne aînée ou espagnole de la maison d'Autriche s'éteignit par la mort de Charles II. Léopold s'érigea en prétendant de cette monarchie; mais céda tous ses droits à son second fils Charles qui prit le titre de Charles III, roi d'Espagne. Léopold ne vit pas la fin de la guerre qui, pour cette succession, désola l'Europe pendant treize ans et la monarchie autrichienne un peu plus long-temps, car il mourut le 5 mai 1705.

Les événemens du règne de *Joseph Ier*, son fils aîné, seront tous rapportés dans les sections de ce chapitre qui traitent l'histoire d'Allemagne et dans les chapitres où il sera question de la guerre pour la succession d'Espagne et de l'histoire de la Hongrie. Nous ajouterons ici que ses états héréditaires lui doivent de sages institutions, telles que la banque de Vienne et l'interdiction du recours à Rome, qui sont de 1705; la fondation de l'académie de peinture à Vienne, qui est de la même année; celle de l'académie militaire de Liegnitz, de 1708. Léopold-Mathias, comte de Lamberg, qui, depuis 1707 jusqu'à 1714, était landgrave de Leuchtenberg, fut son principal ministre.

Joseph Ier fut menacé de voir, en 1707, ses états héréditaires envahis par Charles XII. Vainqueur d'Auguste, roi de Pologne, le héros du nord passa une partie de l'année en Saxe, et on croyait qu'il se proposait d'attaquer l'empereur, contre lequel il prétendait avoir quelques motifs de plaintes. Joseph dé-

Maison Autriche.

nvention -Raustadt 2 août et 1 nbre 1707, l'Autriche Suède.

its religieux accordés rotestans ésie.

tourna cet orage, en députant auprès du roi de Suède le comte de Wratislaw qui, au nom de l'empereur, signa à Alt-Ranstadt, partie le 22 août, partie le 1er septembre 1707, plusieurs articles dont voici les dispositions principales :

On rendra aux adhérens de la confession d'Augsbourg les temples et les écoles qui leur ont été enlevés, depuis la paix de Westphalie, dans les principautés de Liegnitz, Brieg, Munsterberg et OEls, et dans les villes de Breslau et autres, avec tous les biens qui en dépendent. §. 1.

Les communautés qui ont des églises hors des murs de Schweidnitz, Iauer et Glogau, pourront non-seulement les faire desservir par le nombre requis d'ecclésiastiques, mais aussi y fonder des écoles pour l'éducation de leurs enfans. §. 2.

Dans les lieux où les adhérens de la confession d'Augsbourg n'ont pas l'exercice public de leur religion, il leur sera libre d'y vaquer dans leurs maisons, et d'envoyer leurs enfans dans des écoles étrangères. Ils pourront se transporter ailleurs pour tous les actes qui tiennent à la religion, tels que baptême, mariage, enterrement, etc., en payant toutefois les droits d'étole au curé du lieu. §. 3.

Les nobles et autres catholiques demeurant dans l'enceinte d'une paroisse évangélique, seront tenus de payer au ministre luthérien la dîme et les droits d'étole. §. 4.

Les mineurs en tutelle seront élevés dans la religion de leurs pères et mères. §. 5.

Aucun jugement en affaire de religion ne sera exécuté avant que la partie non catholique ait pu en appeler à la régence suprême de la Silésie ou à la personne de l'empereur même ; il sera permis à cette fin aux adhérens de la confession d'Augsbourg d'avoir des mandataires à la cour impériale. §. 6.

Les causes matrimoniales ou ne seront pas jugées par les tribunaux ecclésiastiques catholiques, ou le eront d'après les principes du luthéranisme. Les onsistoires qui ont existé à l'époque de la paix de Westphalie seront rétablis. §. 7.

On n'enlèvera aux adhérens de la confession d'Augsbourg aucune église ou école, que les endroits où elles ont situées soient à la collation de l'empereur ou d'un autre patron. Les patrons protestans pourront y appeler des ministres, sans que l'opposition des patrons atholiques puisse les en empêcher. §. 8.

Les nobles et autres adhérens de la confession d'Augsbourg seront admissibles à tous les emplois publics. Ils jouiront du droit d'émigration stipulé par la paix de Westphalie. §. 9.

L'empereur permettra au roi de Suède et à d'autres princes et États, d'intervenir en faveur des Protestans e la Silésie, afin d'obtenir pour eux de plus grands privilèges. §. 10.

L'empereur donne à tous ces articles force de loi perpétuelle, sans les modifier par des rescrits ou mandats subséquens. Il permettra qu'un ministre du roi e Suède assiste à l'exécution, § 11.

Ces onze paragraphes forment un seul article, que

MAISON D'AUTRICHE. le comte de Wratislaw accepta et signa le $\frac{11}{22}$ août. Les trois articles suivans ne furent acceptés que le $\frac{21 \text{ août}}{1 \text{ septembre}}$.

L'empereur promet de confirmer dans quatre mois le pacte que le chapitre de Lubeck avait conclu, en 1647, avec le duc de Holstein, relativement à l'élection des évêques. Il confirmera aussi l'ordonnance du duc Jean-Adolphe, du 9 janvier 1608, par laquelle le droit de primogéniture a été introduit dans la branche régnante de Gottorp, et maintiendra le duc dans son droit acquis par cette ordonnance. Art. 2.

L'empereur renonce, en faveur du roi de Suède, à toutes les sommes que celui-ci doit ou devra, pour ses provinces allemandes, à titre de contribution à la guerre de l'Empire contre la France et ses partisans. Art. 3.

Il sera libre au roi de Suède, de recevoir tels garans de ces articles qu'il jugera à propos. Art. 4.

Ces quatre articles n'ont pas la forme d'une convention; ils sont signés, en forme d'engagement unilatéral, par le comte de Wratislaw seul. En revanche, Charles XII signa, le 1er septembre, à Wolkwitz, une déclaration portant ce qui suit :

Le roi de Suède observera inviolablement la paix d'Osnabruck, maintiendra une amitié sincère envers l'empereur, et lorsqu'on aura satisfait à tous les points convenus, renoncera à toute autre prétention. Art. 2.

Aussitôt que les articles souscrits par le comte de Wratislaw auront été ratifiés, il fera sortir toutes ses troupes de la Silésie. Art. 3.

Si, contre toute attente, les articles convenus n'étaient pas observés dans le temps fixé, le roi de Suède se réserve de ramener ses troupes en Silésie, et de les y laisser jusqu'à la parfaite exécution de tous ces articles. Art. 5. I. MAISON D'AUTRICHE.

La ratification impériale eut lieu le 6 septembre 1707, et l'empereur nomma des commissaires chargés de mettre à exécution tous les articles de la convention d'Alt-Ranstadt. On y mit d'autant plus d'activité, qu'on craignait le voisinage des troupes suédoises; mais à peine ces troupes se furent-elles éloignées, qu'il se présenta beaucoup d'obstacles. Le pape protesta contre la convention d'Alt-Ranstadt, et menaça de l'excommunication les fonctionnaires impériaux qui la mettraient à exécution. Le baron de Stralenheim, ministre de Suède à Vienne, augmenta les difficultés, en pressant la cour impériale d'accorder aux Protestans plus de privilèges que le § 10 de l'article I[er] n'en promettait, et nommément l'exercice public dans les principautés silésiennes qui n'y étaient pas nommées. Après bien des altercations réciproques, la persévérance du plénipotentiaire suédois vainquit tous les obstacles; on rendit aux Luthériens cent dix-huit églises, et on leur permit d'en construire six nouvelles; enfin, le 6 février 1709, les commissaires impériaux, deux comtes de Schaffgotsch, le comte de Schlégenberg et Lang de Krannichstadt, remirent au baron de Stralenheim une déclaration par laquelle tous les points litigieux de la convention d'Alt-Ranstadt sont expliqués, en forme de recez d'exécution. Recez d'exécution de Breslau du 8 février 1709.

Maison d'Autriche.

Nous ne devons pas passer sous silence un fait qui caractérise l'esprit du siècle; si la convention d'Alt-Ranstadt déplut aux Catholiques, elle ne satisfit pas davantage les puissances maritimes, qui reprochèrent à Charles XII d'avoir entièrement négligé les intérêts des réformés. Il se justifia en disant qu'il n'avait eu en vue que l'exécution de la paix de Westphalie, et qu'il ne lui paraissait pas démontré que ce traité ait accordé quelques droits aux Calvinistes.

Sous Joseph Ier le royaume de Bohême fut complètement réuni à l'Empire d'Allemagne, ainsi que nous le verrons dans une section de ce chapitre. Joseph Ier mourut le 17 avril 1711. De son épouse Guillelmine-Amélie de Brunswick-Lunebourg, ou Hanovre, il laissa deux filles dont l'aînée, après avoir renoncé, le 19 août 1719, à tout droit de succession dans les états de la monarchie autrichienne, épousa le prince électoral de Saxe, qui par la suite, fut roi de Pologne; la seconde, après avoir signé, le 3 octobre 1722, une pareille renonciation, fut mariée au prince électoral de Bavière, qui fut par la suite empereur sous le nom de Charles VII.

Charles VI, 1711.

L'archiduc Charles qui, depuis 1703, portait le titre de roi d'Espagne, succéda à son frère dans les états de la monarchie autrichienne et sur le trône de l'Empire, sous le nom de *Charles VI*. En 1707, il conquit le royaume de Naples que la paix d'Utrecht lui adjugea avec le duché de Milan et avec les Pays-Bas ci-devant espagnols.

Pragmatique-

Charles VI fit, le 19 avril 1713, la Pragmatique-

I. MAISON D'AUTRICHE. Sanction autrichienne.

sanction autrichienne, par laquelle il statue qu'à défaut d'héritiers mâles, ses filles et leurs descendans lui succéderont, préférablement aux filles de son frère aîné, l'empereur Joseph Ier. Cette loi fondamentale suscita, vingt-sept années après, une guerre qui appartient aux événemens les plus importans du dix-huitième siècle.

II. PALATINAT.

II. *Maison Palatine,*
ou
Ligne Rodolphine de la maison de Wittelsbach[1].

Partages de la maison Palatine.

Rodolphe Ier, regardé comme la souche de la ligne Rodolphine de la maison Palatine, parce qu'il fut le premier prince de la maison de Wittelsbach qui possédât l'électorat du Rhin sans la Bavière, transmit cette possession, par ses fils et petits-fils, à son arrière-petit-fils, Robert III, qui fut élevé sur le trône impérial, et mourut en 1410. Après sa mort, la maison commença à se partager en diverses lignes, branches et subdivisions qui se sont successivement éteintes, à l'exception d'une seule qu'on appelle la maison de Birkenfeld, laquelle, après le démembrement de l'électorat Palatin, est parvenue à une haute puissance, et fut décorée de la dignité de rois de Bavière.

Toutes les branches de la ligne Rodolphine se réduisirent à deux principales, dont l'une est appelée *Ancienne ligne Électorale*, et l'autre *ligne de Simmern-et-Deux-Ponts*.

[1] Suite du vol. XIV, p. 107.

PALATINAT. La première, depuis 1410 jusqu'en 1559, a fourni sept électeurs. Son extinction a appelé à la succession la seconde ligne. Celle-ci s'était divisée en deux branches, nommées, l'une de Simmern, l'autre de Deux-Ponts. La première fournit depuis 1559 jusqu'en 1685, six électeurs. La branche de Deux-Ponts qui existait depuis 1459 a poussé plusieurs rameaux dont la plupart s'éteignirent sans parvenir à l'électorat.

Deux de ces rameaux seulement portèrent la toque électorale. Le premier qu'on nomme *ligne de Neubourg*, fournit, de 1685 jusqu'en 1782, trois électeurs, et quatre en y ajoutant un qui appartenait à un rameau subsidiaire, dit *Sulzbach*, et qui régna jusqu'en 1799. Le second, dit *maison de Birkenfeld*, ne parvint jamais à la possession intégrale des états de la ligne Rodolphine, mais acquit la Bavière et une grande partie de la Franconie et de la Souabe.

Il faudrait une grande dépense de mots pour expliquer toutes les divisions de la maison Palatine; un regard sur la Table générale qui suit rendra la chose bien plus claire.

Table générale de tous les étages.

Table générale de la ligne Rodolphine ou Palatine de la maison de Wittelsbach.

Rodolphe I, 4[e] électeur Palatin de la maison de Wittelsbach, souche de la ligne Palatine, 1294—1319.

Adolphe, 2[e] électeur de la ligne Rodolphine, 1319—1327.	Tous les trois fils de Rodolphe I.
Adolphe II, 3[e] 1327—1353.	
Robert I, 4[e] 1353—1390.	

ert *II*, fils d'Adolphe, 5ᵉ électeur, 1390—1398.

ert *III*, 6ᵉ électeur depuis 1398, empereur, 1400—1410.

Ancienne ligne électorale, 1410—1559.

Louis III le Barbu, 7ᵉ électeur, 1410—1437.

1. Branche électorale, 1437—1559.

Louis IV le Débonnaire, 8ᵉ électeur, 1437—1449. *Frédéric I le Victorieux*, 9ᵉ ——— 1449—1476.	Tous les deux fils de Louis III.

Philippe le Sincère, fils de Louis IV, 10ᵉ électeur, 1476—1508.

Louis V le Pacifique, 11ᵉ électeur, 1508 1544. *Frédéric II le Sage*, 12ᵉ ——— 1544—1556.	Tous les deux fils de Philippe.

Otton-Henri, 13ᵉ électeur 1556—1559; petit-fils de Philippe par un fils qui n'a pas régné.

2. Branche du Haut-Palatinat, 1437—1448.

Jean comte Palatin, 1437—1443.

Christophe, 1443—1448 : depuis 1439 roi de Danemark.

I. Ligne de Simmern et Deux-Ponts, 1410.

Étienne, comte Palatin de Simmern et Deux-Ponts, 1410—1459.

1. Branche de Simmern, 1459—1685.

Frédéric, comte Palatin de Simmern, 1459—1480.

Jean I, 1480—1509.

Jean II, 1509—1557.

Frédéric, 1557—1576 ; depuis 1559 14ᵉ électeur sous le nom de *Frédéric III*.

Louis VI, 15ᵉ électeur, 1576—1583.

Frédéric IV, 16ᵉ ——, 1583—1610.

a. Rameau de Heidelberg, 1610—1685.

Frédéric V, 17ᵉ électeur, 1610—1632.

Charles-Louis, 18ᵉ électeur, 1632—1680.

Charles, 19ᵉ ——— 1680—1685.

b. Rameau de Simmern, 1610—1674.

PALATINAT.

Louis-Philippe, comte Palatin de Simmern, 1610—1654.

Louis-Henri-Maurice, 1654—1674.

2. Branche de Deux-Ponts.

Louis le Noir, comte Palatin de Deux-Ponts et Veldenz, 1459—1489.

Alexandre, 1489—1514.

a. Rameau de Deux-Ponts.

Louis, comte Palatin de Deux-Ponts, 1514—1532.

Wolfgang, 1532—1569.

1) Subdivision de Neubourg, 1569—1799.

Philippe-Louis, comte Palatin de Neubourg, 1569—1614.

a) Rejeton de Neubourg, 1314—1742.

Wolfgang-Guillaume, comte Palatin de Neubourg, duc de Juliers et Berg, 1614—1653.

Philippe-Guillaume, comte Palatin de Neubourg, etc., depuis 1653; 20e électeur, 1685—1690.

Jean-Guillaume, 21e électeur, 1690-1716.
Charles-Philippe, 22e —— 1716—1742.
} Tous les deux fils de Philippe-Guillaume.

b) Rejeton de Sulzbach, 1614—1799.

Auguste, comte Palatin de Sulzbach, 1614—1632.

Christian-Auguste, 1632—1708.

Théodore, 1708—1732.

Jean-Christian-Josephe, 1732—1733.

Charles-Théodore, depuis 1733, 23e électeur, 1742, réunit, en 1771, l'électorat de Bavière, — 1799.

2) Subdivision de Deux-Ponts, 1604—1731.

Jean I, comte Palatin de Deux-Ponts, 1569—1604.

a) Rameau de Deux-Ponts, 1604—1661.

Jean II, comte Palatin de Deux-Ponts, 1604 —1635. II. PALATINAT.

Frédéric, 1635—1661.

b) Rameau de Landsberg, 1604—1681.

Frédéric-Casimir, comte Palatin de Landsberg, 1604—1645.

Frédéric-Louis, 1645—1681, duc de Deux-Ponts depuis 1661.

c) Rameau de Kleebourg, 1604—1731.

Jean-Casimir, comte Palatin de Kleebourg, 1604—1652.

Charles, 1652, depuis 1654 roi de Suède sous le nom de Charles X, — 1660.

Charles XI, comte Palatin de Kleebourg et roi de Suède, 1660—1697; duc de Deux-Ponts depuis 1681.

Charles XII, duc de Deux-Ponts, roi de Suède, 1697—1718.

Gustave-Samuel, comte Palatin, duc de Deux-Ponts, 1718—1731; petit-fils de Jean-Casimir par un fils qui n'a pas régné.

3) Subdivision de Birkenfeld.

Charles I, comte Palatin de Birkenfeld, 1569—1600.

a) Rameau de Birkenfeld.

George-Guillaume, comte Palatin de Birkenfeld, 1600—1669.

Charles-Otton, 1669—1671.

b) Rameau de Bischweiler.

Christian I, comte Palatin de Bischweiler, —1654.

(1) Rejeton de Birkenfeld.

Christian II, depuis 1654 comte Palatin de Bischweiler, et depuis 1671 de Birkenfeld, — 1717.

Christian III, comte Palatin de Birkenfeld,

II. PALATINAT.

1717, et depuis 1733 duc de Deux-Ponts, — 1735.

Christian IV, duc de Deux-Ponts, 1735—1775.

Charles II, duc de Deux-Ponts, 1775—1795. *Maximilien-Joseph*, duc de Deux-Ponts en 1795, 24[e] électeur Palatin et duc de Bavière, 1799; 1[er] roi de Bavière, 1805 1825.	Tous les deux petits-fils de Christian III par un fils qui n'a pas régné.

Louis, 2[e] roi de Bavière, 1825.

(2) Rejeton de Gelnhausen.

Jean-Charles, comte Palatin de Gelnhausen, 1654—1704.

Jean, 1704—1780.

Guillaume, comte Palatin, 1780; duc de Bavière, 1799.

Pie, duc, prince héréditaire.

b. Rameau de Veldenz, 1514—1694.

Robert, comte Palatin de Veldenz, 1514—1544.

George-Jean, 1544—1592.

George-Gustave, 1592—1634.

Léopold-Louis, 1634—1694.

Électeurs de l'ancienne maison.

Les électeurs de l'ancienne ligne électorale depuis la mort du sixième, Philippe le Sincère, arrière-petit-fils de l'empereur Robert, et ceux de la ligne de Simmern appartiennent à l'époque dont nous nous occuperons dans cette section.

Louis V le Pacifique, 1508-1544.

Louis V le Pacifique, qui, en 1508, succéda à Philippe le Sincère son père, exerça le vicariat de l'Empire à la mort de l'empereur Maximilien, et

contribua à l'élection de Charles-Quint [1]. Ce fut lui qui, en 1524, défit les paysans révoltés. Il mourut en 1544. Comme il ne laissa pas de descendance mâle, que Philippe, second fils de Philippe le Sincère, avait embrassé l'état ecclésiastique, et que Robert, le troisième, ne vivait plus, la succession appartenait au fils de celui-ci, Otton-Henri qui, en vertu de la sentence impériale de 1505, possédait Neubourg et Sulzbach; mais ce prince consentit à ce

II. PALATINAT

[1] On ne connaît que depuis peu d'années le marché honteux que l'électeur conclut, le 29 mai 1519, avec François I, roi de France, auquel il promit de donner sa voix aux conditions suivantes. Si le roi était nommé, il ferait à l'électeur une pension viagère de 5,000 couronnes, lui confirmerait le vicariat de l'Empire et tous ses droits et privilèges régaliens, l'aiderait à conquérir les villes et les châteaux que la sentence de l'empereur Maximilien, prononcée en 1509 à Cologne (voy. vol. XIV, p. 103, 345), avait adjugés à la Hesse et à la ville de Nuremberg; paierait à l'électeur, en une seule fois, 100,000 florins, et ensuite annuellement à ses conseillers une gratification de 2,000 florins; donnerait aux deux frères de l'électeur (il en avait quatre qui avaient choisi l'état ecclésiastique) des évêchés en Allemagne ou en France; accorderait au comte Palatin Frédéric, frère de l'électeur (qui fut par la suite électeur sous le nom de Frédéric II), un traitement de 6,000 francs s'il voulait entrer au service de France; protégerait de toutes ses forces le Palatinat contre tous ses ennemis; contracterait avec lui une alliance perpétuelle, regarderait et traiterait l'électeur, non comme un pensionnaire ordinaire, mais comme un prince puissant et un grand ami de son empire, enfin lui rembourserait tous les frais que l'élection lui occasionnerait. On ignore ce qui a fait renoncer l'électeur à ces avantages pour favoriser Charles-Quint. Nous avons vu ci-dessus (vol. XV, p. 3) que l'élection de ce prince lui rapporta 138,000 florins, et 37,108 à son frère. STUMPF *Baierns pol. Gesch.* Bd. I, Abth. 2, p. 24.

PALATINAT. que *Frédéric II* surnommé *le Sage*, quatrième fils de Philippe, prince connaissant par expérience les affaires et manquant d'enfans, succédât à Louis V, en se réservant toutefois la succession à la mort de cet oncle.

…édéric II le …, 1534-… …. Frédéric II fit introduire la réformation dans ses états par le ministère de Paul Fagius de Rheinzabern [1], et entra dans la ligue de Smalcalde, sans y prendre une part très-vive. Après l'issue malheureuse de la guerre, il s'humilia devant l'empereur, obtint son pardon, et accepta l'Intérim. Comme la maison de Bavière ne cessa de réclamer l'alternative au moins de la dignité électorale, Frédéric conclut, en 1545, un pacte avec la ligne de Simmern et Deux-Ponts, cadette de sa maison, et lui assura la dignité électorale et la charge d'archi-grand-maître pour le cas où la ligne électorale s'éteindrait, et comme la ligne de Simmern s'était partagée en deux branches, Simmern et Deux-Ponts, l'aînée devait posséder l'électorat et faire quelques avantages à la cadette, comme de lui céder la moitié du comté postérieur de Sponheim, la Petite-Pierre, etc.

…tton-Henri, …-1559. Ce cas arriva par la mort de *Otton-Henri* qui, rentré dans ses droits en 1556, ne régna que jusqu'en 1559. Ce fut un zélé Protestant qui enrichit la bibliothèque de Heidelberg et attira beaucoup de savans à cette université.

…ecteurs de …gne de Sim…. La ligne de Simmern succéda effectivement dans l'électorat en 1559. Elle descendait d'Étienne, fils

[1] Voy. vol. XVIII, p. 186.

cadet de l'empereur ou roi Robert, lequel avait eu pour sa p t de la succession paternelle Simmern, Strumbourg et autres villes et bailliages situés dans le Hundsrück, contrée nommée ainsi, dit-on, d'après une colonie de Huns que l'empereur Gratien y avait établie. Étienne eut encore Deux-Ponts et Bergzabern; enfin son mariage avec l'héritière de Frédéric, dernier comte de Veldenz qui mourut en 1440, lui procura le comté de Veldenz, ainsi que, conformément à la substitution du dernier comte de Sponheim [1], les quatre cinquièmes du comté antérieur de Sponheim et la totalité du comté postérieur, ces deux pays par indivis avec la maison de Bade. II. PALATINAT

Frédéric III qui parvint à l'électorat en 1559, était le descendant au quatrième degré d'Étienne, et le plus proche agnat d'Otton-Henri. C'était un zélé Calviniste. Il fit publier, en 1563, le catéchisme de Heidelberg [2], livre symbolique des Réformés, introduisit en 1569 la liturgie de Genève qui donna naissance à beaucoup de querelles religieuses et ouvrit aux Huguenots un asile à Frankenthal, ancien couvent, qu'il changea en ville. Ce comte Palatin Jean-Casimir qui joua un rôle dans les troubles de France, et nous a fourni plus d'une occasion de le nommer, et dont il va encore être question était son fils. Avant de mourir, Frédéric III rédigea sa confession de foi, qui a été jointe aux confessions de l'É- Frédéric I 1559–1576.

[1] En vertu du pacte de 1425, dont il a été question vol. XIV, p. 369, 378.

[2] Voy. vol. XVII, p. 353.

PALATINAT. glise réformée. C'était un prince véritablement religieux.

Louis VI, 1583. *Louis VI*, l'aîné de ses fils, qui lui succéda en 1576, aimait la paix, était instruit et aussi zélé Luthérien que son père avait été Calviniste. Sous lui l'Église du Palatinat reçut une nouvelle organisation dans laquelle l'électeur se montra très-intolérant. Les ministres réformés furent expulsés ainsi que les professeurs de ce rit à Heidelberg. L'électeur ne voulut même souffrir aucun Calviniste à sa cour.

Frédéric IV, 1610. Lorsqu'il mourut en 1583, *Frédéric IV*, son fils, n'avait que neuf ans. Son oncle, Jean-Casimir, comte Palatin de Lautern, le grand ami des Huguenots, se chargea de la régence. Il rétablit le calvinisme, et chassa les ministres luthériens que son frère avait fait venir dans le pays; changement qui donna lieu à des scènes non moins scandaleuses que celles qu'on avait vues sous Louis VI. Le jeune électeur fut élevé dans les mêmes principes; on a même prétendu que, pour le convaincre de leur vérité, on se servit de verges. Frédéric IV bâtit Manheim en 1606 et fut nommé en 1610 chef de l'Union évangélique. En acceptant ces fonctions, il prépara les malheurs de sa maison. Son épouse, Louise-Juliane, fille de Guillaume Ier, prince de Nassau-Orange, était une femme d'un grand mérite.

Frédéric V, 1632. *Frédéric V*, son fils aîné, lui succéda en 1610. Le testament de son père qui avait nommé Jean II, comte Palatin des Deux-Ponts, tuteur du mineur, au préjudice des comtes Palatins de Neubourg, donna lieu à

une question de droit public, savoir : la tutèle testamentaire introduite par le droit romain, peut-elle avoir lieu dans les fiefs allemands? Cette question qui peut se reproduire, resta indécise. L'électeur Frédéric V est ce malheureux prince qui, entraîné par les conseils de Scultetus, son prédicateur, et de Camerarius, son ministre, et sourd à la voix de sa mère, accepta en 1619 la couronne que lui offrirent les Bohémiens révoltés. Il paya cette faute par la perte de ses états, et par un long exil : sa mort est de 1632. Outre Charles-Louis, qui lui succéda, il laissa plusieurs fils parmi lesquels nous remarquerons le prince Robert qui se distingua comme vice-amiral d'Angleterre, et fut nommé duc de Cumberland, le prince Maurice qui servit aussi en Angleterre, et Édouard qui, ayant embrassé la religion catholique, épousa Anne Gonzague, fille du duc de Nevers, laquelle se fit connaître dans la guerre de la Fronde sous le nom de la Palatine. Parmi les filles de Frédéric V une seule laissa des fils et des petits-fils. C'est la célèbre Sophie qui, en 1700, fut déclarée héritière du trône de la Grande-Bretagne, et transmit cette succession à son fils, l'électeur d'Hanovre. II. PALATIN.

Charles-Louis fit d'inutiles efforts pour rentrer dans son patrimoine avant la conclusion de la paix de Westphalie. Ce traité stipula enfin sa restitution, mais d'une manière incomplète et en lui imposant des sacrifices douloureux. Il perdit la dignité électorale telle que sa maison l'avait eue avant la guerre, *avec tous les droits, les charges et le rang qui en dépen-* Charles-Louis 1632-1680.

ULATINAT. *daient.* La généralité de ces termes comprenait sans doute aussi la qualité de vicaire de l'Empire, et c'est à tort que la maison Palatine a ensuite soutenu le contraire, en établissant pour principe que le vicariat était une dépendance de la qualité de comte Palatin.

ulation de x de phalie re- nent au nat. L'électeur perdit encore par la paix de Westphalie le Haut-Palatinat, y compris le comté de Cham; ce pays resta à la ligne bavaroise, à laquelle l'empereur l'avait conféré pendant la guerre.

On rendit à Charles-Louis le Bas-Palatinat ou Palatinat du Rhin, avec tous les biens et droits ecclésiastiques et séculiers dont les électeurs Palatins avaient joui *avant les troubles de Bohême.* Cette clause était essentielle; elle permettait à l'électeur de rétablir tout ce qui concernait la religion dans l'état où les choses avaient été en 1618, tandis que dans le reste de l'Allemagne l'année 1624 fut regardée comme règle pour la possession des biens ecclésiastiques.

On érigea, en faveur de la branche Palatine, un huitième électorat [1] à la place du cinquième dont elle resta dépouillée, mais on lui accorda avec l'investiture simultanée, la réversibilité tant de l'ancienne dignité électorale Palatine que du Haut-Palatinat, pour le cas où la ligne de Bavière viendrait à s'éteindre dans les mâles, à la réserve toutefois, quant au Haut-Pala-

[1] Il faut pourtant observer que l'instrument de la paix nomme septième ce que nous appelons huitième électorat : cette différence apparente provient de ce que les rois de Bohême concouraient bien à l'élection des rois d'Allemagne, mais n'étaient pas membres du collège électoral avant 1708.

-tinat, des droits des héritiers allodiaux. Les pactes de famille subsistant entre les branches de Heidelberg et de Neubourg [1], et tous droits quelconques de la ligne Rodolphine furent maintenus. Par cette clause la ligne Palatine rentra dans son droit de succession éventuelle en Bavière dont la proscription de Frédéric V l'avait privée. II. PALATINAT

Il fut encore stipulé en faveur des Luthériens du Palatinat qu'ils seraient maintenus, relativement à la religion, dans l'état où ils se trouvaient en 1624; le traité déclara qu'il serait même libre à ceux qui le demanderaient, de construire des temples et d'exercer le culte public ou privé de leur religion par tout le Palatinat. Cette stipulation qui paraît extraordinaire, et qui a été insérée par l'influence de la couronne de Suède, exige une explication. Pour complaire à l'électeur de Saxe, zélé Luthérien, les Impériaux, maîtres du Palatinat dans les années 1622 et suivantes, y avaient favorisé le rétablissement du luthéranisme, préférablement au calvinisme que Jean-Casimir, comme régent, et ensuite Frédéric IV et V y avaient introduit. Ainsi l'état de l'année 1624 était plus favorable au luthéranisme que celui de 1618.

D'autres réserves furent attachées à la restauration de l'électeur Palatin. En 1463, Frédéric le Victorieux avait forcé l'électeur de Mayence à lui engager la Bergstrasse ou les bailliages de Starkenbourg, Heppenheim, Bensheim et Mœrlenbach. Le mot d'engage-

[1] Nous verrons tout à l'heure ce que c'était que la branche de Neubourg, sur laquelle nous reviendrons au chap. XIX.

PALATINAT. ment n'était le plus souvent qu'une manière de quer une cession. La Bergstrasse, un des pays le fertiles d'Allemagne, était vraiment perdue pou lectorat si la paix de Westphalie n'avait accordé glise de Mayence la faculté de la retirer, ce que leurs, elle avait déjà fait comme nous l'avons di

Le traité assure aux comtes de Linange-Dab la noblesse immédiate dont les possessions étaie clavées dans le Palatinat, la conservation de droits et immunités ; à Louis-Philippe, oncle c lecteur, et à Léopold-Louis, comte Palatin de denz, la restitution de Simmern et Veldenz, seigneurs auxquels l'empereur avait conféré de dans le Palatinat, la jouissance de ces terres.

Comme l'électeur Charles-Louis avait quatre et sept sœurs qui réclamaient des apanages ou d blissemens, l'équité voulait que l'empereur qui dant nombre d'années avait perçu les reven pays, contribuât à cette charge. En conséque traité de Westphalie statua que l'empereur p aux frères de l'électeur une somme de 400,000 et 20,000 à l'électrice douairière, enfin qu'il do chaque sœur de l'électeur de 10,000 écus.

Charles-Louis était bien restitué dans le Pal par les articles du traité; mais sa ville de Frank ne pouvait lui être rendue, parce qu'elle était oc par les Espagnols qui ne prirent pas part à la cation. Le recez d'exécution de 1650, lui a Heilbronn à titre de sûreté; finalement on n'eut d

[1] Voy. p. 72 de ce vol.

moyen de retirer Frankenthal d'entre les mains de l'Espagne que de lui céder Besançon, jusqu'alors ville immédiate. Cela se fit en 1652. Au lieu de son ancienne charge de grand maître, l'électeur obtint celle d'archi-trésorier. II. PALATINAT.

Avant de quitter la maison Palatine, nous croyons devoir dire encore un mot de la *maison de Deux-Ponts* ou de cette subdivision de la seconde branche de la ligne de Simmern, qui, ainsi qu'on le voit sur le tableau général[1], fut fondée en 1569 par Jean Ier, fils cadet de Wolfgang, chef du rameau de Deux-Ponts[2]. Jean eut pour son lot l'ancien comté de Deux-Ponts, des parcelles de Veldenz, Lichtenberg, Meisenheim et la moitié Palatine du comté postérieur de Sponheim, à l'exception cependant du bailliage de Birkenfeld qu'obtint le troisième fils de Wolfgang. Jean acquit à sa maison des prétentions à la succession de Juliers, par son mariage avec une des sœurs du dernier duc. Ses trois fils, Jean II, Frédéric-Casimir et Jean-Casimir, partagèrent le duché de Deux-Ponts en trois parts, ce qui donna naissance aux branches de Deux-Ponts, Landsberg et Kleebourg. Le mariage que Jean-Casi- MAISON DE DEUX-PONTS. Origine de la maison de Deux-Ponts.

[1] Voy. p. 172 en bas.

[2] Wolfgang, qui avait amené une armée au service des Huguenots, mourut dans le Limousin d'une fièvre chaude qu'un excès de boisson lui avait donnée. On lui fit l'épitaphe suivante :

Pons superavit aquas; superarunt pocula *Pontem*.
Febre tremens periit, qui tremor orbis erat.

Son fils aîné fonda la maison de Neubourg.

mir contracta en 1615 avec Catherine de Wasa, s de Gustave-Adolphe, prépara à la maison de Kl bourg une destinée brillante dans le dix-septi siècle.

. Bavière.

III. *Maison de Bavière* ou *ligne Ludovicienne la maison de Wittelsbach*[1].

Guillaume IV Constant et uis, 1508-16-1550.

Guillaume IV, duc de Bavière, que sa pers rance religieuse a fait surnommer *le Constant*, rég depuis 1508 seul, et depuis 1514 avec son f *Louis* qui résidait à Landshut. Jamais il n'a sub une plus grande harmonie entre deux corégen deux frères. Ils étaient cependant de caractères posés. Guillaume était aussi lent et irrésolu que L était prompt et décidé. Léonard d'Eck[2], ministr premier, et son guide, avait beaucoup de talens, r aussi peu de fermeté que son maître. Le caractèr ce ministre n'était pas sans tache; on prétend c était secrètement à la solde de l'Autriche.

Alliance de 5; les ducs vent un parti itique anti-richien.

Le 9 septembre 1515, les deux frères se promi réciproquement, par un serment solennel, de réu après la mort de l'empereur, toutes leurs forces p recouvrer tout ce qui avait été enlevé à la Bavière. engagement se rapportait à la perte que la mai avait soufferte par la sentence de Maximilien de 150 laquelle non-seulement lui avait enlevé le duché Neubourg, mais aussi adjugé plusieurs district

[1] Suite du vol. XIV, p. 124. [2] Voy. vol. XV, p, 15.
[3] Voy. vol. XIV, p. 147.

l'empereur. L'accord de 1515 fut la base du système politique que les deux ducs suivirent pendant les vingt premières années de leur règne. Ils s'opposèrent, en 1519, à l'élection de Charles-Quint, et se mirent, en 1526, sur les rangs pour disputer à l'archiduc Ferdinand, son frère, le trône de Bohême devenu vacant par la mort précoce du roi Louis. Ils entrèrent en liaison avec Jean de Zapolya qu'une partie de la nation des Hongrais avait proclamé roi. Enfin, en 1529, Guillaume négocia avec les électeurs pour se faire nommer roi des Romains, et acheta, par un traité signé le 3 août, le suffrage de l'électeur de Mayence [1]. Les deux ducs s'opposèrent vivement, en 1530, à l'élection de Ferdinand sans pouvoir l'empêcher. III. BAVIÈRE.

La différence de religion n'empêcha pas les ducs de rechercher l'alliance des confédérés de Smalcalde. Le 24 octobre 1531, ils se liguèrent avec eux à Saalfeld, dans le but de faire casser l'élection; on convint de réclamer l'appui de la France et de l'Angleterre. Cette recherche fut bien accueillie à Paris; François I[er] envoya à Munich Gervais Vain et Guillaume Isernay qui, au nom de leur maître et du roi d'Angleterre, promirent toute assistance. Au mois de mai 1532, Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, accompagné de Gervais Vain, arriva au château de Scheyern où, le 26 mai, il fut signé une alliance entre la France, la Bavière, la Saxe et la Hesse. La fixation du secours que la France fournirait fut ajournée, parce que les pouvoirs de du Bellay ne l'autorisaient pas à

Alliance de Saalfeld avec les confédérés de Smalcalde, 153[1].

Alliance de Scheyern du 2[6] mai 1532, avec la France.

[1] Voy. STUMPF, l. c. *Beylagen* N. 2.

la déterminer; mais ce ministre promit le paiement de 100,000 couronnes au soleil. Les ducs de Bavière accédèrent aussi à l'alliance que la Saxe et la Hesse avaient conclue avec le roi de Danemark. Le 28 janvier 1534, il fut signé à Augsbourg une alliance formelle entre la France, les ducs de Bavière, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse. La France promit de supporter conjointement avec l'Angleterre ou seule, le tiers au moins ou la moitié des frais de la guerre. C'était l'époque où le landgrave travaillait à l'exécution de son plan pour le rétablissement du duc de Wirtemberg. Il laissa expirer la confédération de Souabe qui, placée sous la dépendance de l'empereur, aurait été obligée de s'opposer à son dessein. L'empereur qui se doutait de ses intentions, pressa les ducs bavarois de donner les mains à la prolongation de la confédération; ils s'y refusèrent, mais, restant neutres dans l'affaire du Wirtemberg, ils conclurent, le 4 mai 1534, à Eichstædt, avec la maison Palatine, l'évêque de Bamberg et les margraves de Brandebourg en Franconie, une ligue pour le maintien de la paix publique. Comme par la transaction de Cadan qui termina l'affaire du Wirtemberg, l'élection de Ferdinand avait été reconnue, le but des liaisons des ducs de Bavière avec les princes protestans cessa, et toutes ces alliances tombèrent dans l'oubli.

Alliance d'Augsbourg avec la France et les Protestans, 1534.

Ligne d'Eichstædt, 1534.

Changement du système politique des ducs. Alliance d'Ingolstadt avec l'empereur, 1535.

Depuis ce moment le système politique des ducs de Bavière changea. Regardant le traité de Cadan comme une défection de leurs alliés, ils se rapprochèrent insensiblement de la maison d'Autriche, qu'auparavant

s avaient regardée comm l'en , et III. Bavière
finirent par en devenir le in La c -
ation d'Eichstædt fut ch al e a
l'empereur et le roi des I ; l' e
à Ingolstadt le 30 janvier 1535. L'all e
rer neuf ans ; outre les confédérés d t, l'em-
pereur et son frère, l'archevê zb ,
évêques d'Eichstædt et d'Augsb g, vil
Nuremberg, Windsheim N b .
Le 22 avril suivant, les d de ière c lur à
Vienne un traité avec le roi Fe nd , ar Traité de ... de 153
moment, n'eut pas de suite, et r a e l
archives. Il en fut tiré deux sièc p t l et t
l'occasion d'une guerre ruineuse pour la vière.

Il y était dit qu'Albert, fils aîné du duc Guillaume, épouserait Marie, fille du roi, et qu'à défaut d'héritiers mâles de l'empereur et de son frère, les descendans mâles d'Albert et de Marie succéderaient en Bohême, Silésie, Moravie et en tous les états héréditaires de la maison d'Autriche en Allemagne. La primogéniture dans celle de Bavière était formellement reconnue.

Cause du changement système des ducs.

On ne peut douter que la religion n'ait eu une grande part au changement de système des ducs de Bavière. Quoique très-attachés à l'Église, ces princes n'avaient pas désapprouvé les premières démarches de Luther qui n'étaient dirigées que contre des abus, mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'elles tendaient au renversement de la religion de leurs pères. Ils résolurent aussitôt d'en être les défenseurs et de

BAVIÈRE. préserver leur pays des nouvelles doctrines. Ils priren des mesures sévères contre leurs adhérens. Le fameu Jean Eck, ce redoutable antagoniste de Luther, leu servit de conseil et d'inquisiteur. Ils se plaignirent à la cour de Rome de l'indifférence avec laquelle le évêques de la Bavière s'opposaient aux progrès du mal. Adrien VI les autorisa, par une bulle de 1522 de réformer eux-mêmes les fondations et les couven ecclésiastiques, et leur accorda, de son propre mouvement, le quart du revenu de toutes les églises même épiscopales, pour l'employer contre les Turc et les ennemis de la religion. Ce fut surtout Guillaume IV qui déploya un grand zèle pour le maintien de la foi catholique, et on peut le regarder comme celui auquel l'Église doit sa conservation dans le mid de l'Allemagne. On prétend, il est vrai, qu'en repoussant les doctrines des novateurs, il ferma aussi la Bavière aux progrès que les sciences firent hors de ce pays, et qu'il devint ainsi l'auteur de cette espèce de séparation qui pendant long-temps existait entre les habitans du nord de l'Allemagne et les Bavarois. Cette observation n'est pas destituée de fondement, mais on peut y opposer un fait, c'est que si la Bavière a produit peu de littérateurs élégans, elle n'a jamais manqué d'hommes savans et que ses couvens n'ont pas cessé d'être le siège d'une érudition solide. Elle n'est restée étrangère qu'à la manie polyhistorique, à cette civilisation superficielle, à cette littérature sans goût dont s'est long-temps targué le nord de l'Allemagne.

En 1543, Guillaume IV demanda au pape le secours des Jésuites; depuis 1549 la compagnie de Jésus fut mise à la tête de toutes les études. On construisit pour elle un collège à Ingolstadt, le premier qui ait existé en Allemagne. III. Bavière. Introduction des Jésuites en Bavière.

Par suite de leur changement de principe, les ducs de Bavière étaient entrés dans la Sainte-Ligue que l'empereur opposa en 1539 à la confédération de Smalcalde. Le duc Guillaume en fut nommé général conjointement avec Henri de Brunswick-Wolfenbüttel. La Ligue fut renouvelée à Ratisbonne, le 29 juillet 1541. Néanmoins Guillaume ne prit aucune part à la guerre de Smalcalde; son frère Louis était mort en 1545. Sainte-Ligue de 1539.

Guillaume IV a le mérite d'avoir créé les salines de Reichenhall par l'établissement du grand canal souterrain qui sépare les eaux douces de celles qui sont imprégnées de sel. En 1517, il acquit les seigneuries de Degenberg et le comté immédiat de Hals. Il mourut le 6 mars 1550.

Albert le Magnanime avait vingt-deux ans lorsqu'il succéda à son père. Aussi attaché à sa religion que celui-ci, il était plus tolérant; au lieu d'exterminer les hérétiques par le fer et le feu, il voulait qu'on ramenât les égarés sur la bonne voie par des moyens de douceur. La sévérité de Guillaume avait préservé la Bavière du poison des nouvelles doctrines. Albert n'avait pas régné trois ans que les amis de la réformation osèrent se montrer publiquement dans les assemblées des États. La noblesse et les villes commen- Albert V Magnanime, 1550-1579. Progrès réformation Bavière.

cèrent par demander que les mœurs du clergé fussent réformées et que l'Évangile fût prêché dans toute sa pureté; ils exprimèrent une appréhension de voir l'inquisition introduite en Bavière, que rien dans la conduite du duc ne justifiait. Quelques années après, ils exigèrent l'abolition du célibat et des jeûnes, et l'usage du calice laïc. En 1563, ils mirent en délibération, s'il ne valait pas mieux insister pour que la confession d'Augsbourg fût introduite d'emblée, plutôt que de se contenter de quelques points de discipline. Le parti modéré l'emporta, la mise en délibération de la question trahit les intentions de ses auteurs. Albert s'opposa à toute innovation arbitraire; mais il sollicita auprès du concile de Trente et du pape la permission du mariage des prêtres et de la distribution du calice dans l'Eucharistie. Par une ordonnance du 31 mars 1556, il avait provisoirement permis cette distribution et dispensé de l'obligation de faire maigre; en 1563, il fit des démarches à Rome et à Trente pour obtenir la confirmation de cette ordonnance et l'abolition du célibat; elles furent infructueuses. Si Albert ne traita pas avec sévérité ceux qu'il regardait comme errans, il voulut qu'on surveillât ceux qui les égaraient. Tout individu qui se chargeait de l'instruction fut obligé de jurer les articles fondamentaux de la foi catholique; ceux qui s'y refusaient étaient chassés. Le duc appela un plus grand nombre de Jésuites; l'érudition de ces pères et les agrémens de leur société leur concilièrent sa faveur. Ils obtinrent des collèges dans plusieurs villes de la Bavière, et par-

tout la plus grande influence sur l'intérieur des familles. III. Bavièr

En 1553, Albert V publia un code de lois ou plutôt un recueil d'ordonnances de police, sous le titre de *Baierische Landes-Ordnung*. Il est divisé en six livres : le premier livre n'est autre chose que la paix publique de 1495 ; le second traite du procès sommaire et de l'administration des biens ecclésiastiques ; le troisième, de la tutelle et des contrats ; le quatrième, de la police des arts et métiers, de celle des cabarets, des noces, baptêmes et enterremens, des écoles, pharmacies, des incendies, de la dîme, de la police des champs, etc. ; le cinquième, des jurandes, des domestiques et journaliers ; le code criminel forme le sixième livre. En même temps, Albert V promulgua, sous le titre de *Déclaration des libertés publiques*, une charte par laquelle tous les privilèges du clergé et de la noblesse sont clairement établis, les rapports de leurs officiers et de leur juridiction avec les officiers du roi et les juridictions royales, les droits seigneuriaux et la part des États à la juridiction criminelle et à la police sont réglés.

Code de 15[illegible]

Charte de

Si Albert V ménagea les États du duché en leur accordant plusieurs beaux privilèges dans la charte dont nous venons de parler, c'est qu'il était souvent dans le cas d'avoir recours à leur loyauté pour en obtenir des contributions très-fortes. Leur montant s'accrut de session en session, et surpassa tout ce que la Bavière avait jamais payé. Ce n'était pas pour des entreprises guerrières que le duc demanda ces sommes ;

BAVIÈRE. il maintint la paix avec tous ses voisins, et vécut dans la meilleure intelligence avec l'empereur Ferdinand, son beau-père, pour lequel il présida plusieurs fois la diète germanique. Deux penchans d'Albert le mirent fréquemment dans le cas de faire des dettes que les États se virent obligés de payer; c'était son goût pour les acquisitions territoriales et son penchant pour le luxe.

…quisitions …oriales. Il s'était conservé dans le duché de Bavière plusieurs comtés et seigneuries immédiats, dont l'existence gênait les ducs dans l'exercice de leur supériorité territoriale. Albert V ne laissa pas passer une occasion pour acquérir tous ceux qu'on voulait lui vendre, et il profita des bonnes dispositions de l'empereur Charles-Quint, mais surtout de Ferdinand, pour se faire accorder la succession éventuelle des autres, pour le cas où les familles s'éteindraient. C'est ainsi qu'en 1567, il fut investi du comté de Haag, et qu'en 1576, il acheta des seigneurs de Baumgarten la baronie de Hohenschwangen. Il se fit donner l'investiture éventuelle de tous les fiefs de la famille de Degensberg, de la seigneurie de Hohen-Waldeck, appartenant à la maison de Mæxelrain, des seigneuries de Sulzbürg et Pyrbaum, fiefs des barons de Wolfstein, et enfin du comté d'Ortenbourg. Ces investitures n'ont en partie produit leur effet que dans le dix-huitième siècle; mais il est nécessaire de connaître l'origine de ces possessions bavaroises, à cause des événemens de 1778.

Albert V acquit aussi momentanément le comté de

Glatz. Il existait encore un frère des ducs Guillaume IV et Louis ; c'était Ernest qui, destiné à l'état ecclésiastique, avait été exclu de la succession paternelle. Il y avait élevé plusieurs fois des prétentions ; enfin Albert V lui avait payé, par forme de transaction, la somme de 150,000 florins. Quoiqu'il n'eût pas reçu les ordres, Ernest était évêque de Passau et archevêque de Salzbourg ; en 1549, il renonça à son état, et acheta de Jean de Bernstein la possession du comté de Glatz, que les rois de Bohême avaient engagé à ce gentilhomme. En 1580, Albert succéda dans cette possession à son oncle ; mais comme la propriété était réservée aux rois de Bohême, en 1567, les États de Bohême remboursèrent à Albert le prix d'achat, et le comté fut réuni à la couronne. III. BAVIÈRE.

Les sommes que les États de Bavière accordèrent au duc pour ses acquisitions, étaient peu de choses en comparaison de celles qu'absorbaient la magnificence de sa cour, l'embellissement de ses palais et la construction de nouveaux palais à Munich, Landshut, Dachau, Isareck, Starenberg. Albert aimait le faste, les fêtes, les danses et les tournois. Ami des sciences et des arts, il voulait faire de Munich une seconde Florence. Il y appela le plus célèbre compositeur de son temps, Orlande Lasso de Mons. La Bavière eut alors une école de peinture : Christophe Schwartz d'Ingolstadt, l'imitateur du Tintoret, et Jean Mielich, peintre en miniature, étaient d'habiles artistes. Le musée de Munich renfermait une riche collection de médailles qui fut dispersée dans la guerre de trente Magnificence d'Albert.

AVIÈRE. ans. Albert V fonda la bibliothèque de Munich, dont celles de Hartmann Schedel, orientaliste de Nuremberg, et de J. J. Fugger, l'auteur du Miroir d'honneur de la maison d'Autriche [1], formèrent le noyau.

La Bavière eut alors des hommes marquans dans les sciences : Wiguleus Hund à Sulzenmoss, chancelier du duc, mort après 1600, appartient aux bons historiens du seizième siècle, par sa *Metropolis Salisburgensis* (3 vol. in-fol.), dans laquelle il a parfaitement éclairci l'histoire de l'introduction du christianisme en Bavière, et par sa Généalogie exacte et authentique des familles bavaroises [2]. Léonard Fuchs, un des restaurateurs de la médecine d'Hippocrate, auteur d'une *Historia Stirpium*, fut obligé de quitter Ingolstadt, parce que ses opinions religieuses n'étaient pas orthodoxes. Les savans les plus célèbres de cette époque en Bavière étaient les deux Apianus (*Bienewitz*), père et fils, l'un et l'autre professeurs à Ingolstadt. Pierre Apianus fut un des premiers qui proposèrent d'observer les mouvemens de la lune pour déterminer les longitudes. Philippe, son fils, lui succéda en 1551 ; mais fut obligé de quitter Ingolstadt, parce qu'il avait embrassé la religion réformée. Il mesura, par ordre du duc, toute la surface de la Bavière, et en dressa une carte qui passe pour un chef-d'œuvre.

Introduction droit de primogéniture. Par une ordonnance de 1573, confirmée par l'em-

[1] Voy. vol. XV, p. 284.

[2] *Baierische Stammbuch von den abgestorbenen Fürsten, Graven*, etc., 2 vol. in-fol.

pereur Rodolphe II, le droit de primogéniture fut introduit dans la maison de Bavière. III. BAVIÈRE

Albert mourut le 24 octobre 1579. Il laissa trois fils dont l'aîné, Guillaume V, lui succéda; Ferdinand, le second, se maria, du consentement de son frère, avec Marie Petenbek et devint la souche des comtes de Wartemberg, auxquels fut même réservé le droit de succéder à défaut d'héritiers mâles de Guillaume V. Ernest, troisième fils d'Albert V, réunit sur sa tête une foule d'évêchés, Freising, Hildesheim, Liège et Munster : ce fut lui qui, en 1583, fut élu archevêque électeur de Cologne à la place de Guebhard Truchsess qui avait apostasié.

Guillaume V qui, âgé de trente-un ans, succéda, en 1579, à son père, en avait hérité les talens, la fermeté, le goût de la magnificence et la piété; mais sa magnificence l'entraîna à des dépenses qui passaient les forces de son pays et sa piété dégénéra en superstition. Sa prodigalité était cependant subordonnée à son amour pour la religion, car toutes ses dépenses avaient pour objet de bâtir des églises, d'orner et d'enrichir celles qui existaient, de distribuer des aumônes, et d'augmenter l'influence des Jésuites qui l'avaient élevé. Il bâtit pour ces pères le magnifique collège de Munich, qui est aujourd'hui le siège de l'académie et renferme la bibliothèque. On a noté que le 6 juillet 1596, lorsque ce collège fut inauguré 900 écoliers des Jésuites représentèrent le premier opéra qu'on eût jamais vu : le combat de l'archange Michel avec Lucifer en était le sujet. Aux dépens des Béné- Guillaume 1579-1597.

BAVIÈRE. dictins, Guillaume donna aux Jésuites les prélatures d'Ebersberg, Bibourg et Münchsmünster; ils devinrent par ces possessions membres des États.

La Bavière qui avait eu de la peine à suffire aux besoins d'Albert V, fut épuisée par ceux de son fils. Sans parler de l'augmentation prodigieuse des impôts sous ce prince, nous dirons seulement qu'après avoir payé à l'avénement de Guillaume, les dettes de son père qui se montaient à 616,000 florins, les États se chargèrent à plusieurs reprises de celles de Guillaume lui-même, savoir en 1588 de 1,992,000, et en 1593 de 1,500,000 florins.

Pour pouvoir se livrer sans interruption à des exercices de piété et pour sortir des embarras de ses finances auxquels l'art des adeptes ne put rien remédier, Guillaume V abdiqua en 1597 le gouvernement entre les mains de son fils aîné, et conclut un pacte de continence avec son épouse, Renée de Lorraine, qui lui avait donné dix enfans. Il vécut encore vingt-huit ans, uniquement occupé de servir les pauvres et les malades, de visiter à pied les images miraculeuses et de macérer sa chair par l'abstinence et la discipline.

imilien I, 1651. *Maximilien Ier* qui, âgé de ving-quatre ans, prit les rênes du gouvernement à la place de son père, est un des plus illustres princes du dix-septième siècle, le plus grand qui ait jamais régné en Bavière. Les événemens de son règne qui dura cinquante-quatre ans, sont dans une liaison intime avec l'histoire d'Allemagne, et les principaux d'entre eux ont été rapportés plus haut. Il en reste quelques-uns qui peuvent faire

connaître son caractère et ses plans, ou qui tiennent en particulier à la Bavière : ce sont ceux dont nous parlerons ici. III. Bavière.

La grande affaire de Maximilien était non-seulement de rendre la religion qu'il professait dominante en Allemagne, mais aussi d'extirper toutes les hérésies. Une intime conviction de la vérité de la foi catholique qui ne pouvait voir dans ses antagonistes que des rebelles contre Dieu, lui imposait cette obligation et sa piété franche ne la récusa .

Nouvelle organisation du gouvernement.

Sa première occupatio[illegible] fut remédier à l'excessif délabrement des finances [illegible] tant de l'ordre dans son économie domestique et toutes les branches de l'administration auxquelles la comptabilité était une chose tout-à-fait étran re ; sa seconde, d'accélérer la marche de la justice ; la troisième, de préparer l'exécution des grands pla s qu'il méditait.

Après avoir supprimé les abus dont le peuple se plaignait avec raison, il assembla, le 20 novembre 1605, pour la première fois, les États du duché de Bavière. Maximilien n'aimait pas une constitution qui le mettait dans la dépendance des représentans de sa nation, mais il lui aurait été impossible, sans leur secours, d'exécuter ses projets. La guerre des Turcs qui devait éclater, fut le prétexte de ses demandes : elles furent considérables ; les États les refusèrent. Il n'était pas dans le caractère du duc de supporter un pareil refus ; il fit entendre aux États qu'il saurait, sans eux, prendre les mesures que sa dignité et la défense du pays exigeaient impérieusement. Les États

II. Bavière. accordèrent enfin la somme demandée comme un impôt stable, quoique sous une autre forme. Le pays se chargea de toutes les dettes que Maximilien avait héritées de son père, et des pensions et apanages payables aux membres de la famille du souverain.

Premier impôt permanent.

Aussitôt la Bavière se couvrit sans bruit et sans ostentation de troupes qu'une foule d'instituteurs exercèrent dans le maniement des armes et dans les évolutions militaires. Des officiers expérimentés furent appelés de l'étranger : le plus célèbre d'entre eux fut Jean Tcherclas de Tilly. Au milieu de ces occupations guerrières Maximilien ne perdit pas de vue la réforme des lois : un nouveau code, sous le titre de *Landrecht*, fut publié en 1616.

Code de 1616.

Affaire de Donawerth.

Le premier événement qui attira sur le duc de Bavière l'attention de l'Allemagne, fut l'affaire de Donawerth[1], une des causes premières de la guerre de trente ans. Maximilien se chargea de l'exécution de la sentence de proscription prononcée contre cette ville, exécution qui, d'après la constitution, devait être confiée au duc de Wirtemberg. Il respecta en apparence l'immédiateté de la ville occupée; avant de l'évacuer, il demanda le remboursement de ses frais. Il les faisait monter sans doute au plus fort; mais il n'eut pas besoin de s'expliquer là-dessus. Donawerth ne pouvait en aucun cas les rembourser, et il ne se présenta personne pour les payer à sa place. Il n'en est pas moins vrai que la conduite de Maximilien fut arbitraire et injuste; mais il parait, par une lettre qu'il

[1] Voy. vol. XV, p. 221 suiv.

écrivit au pape que, convaincu de la nécessité d'une guerre entre les deux partis religieux, il n'était pas fâché d'en donner le signal. La conclusion de l'Union évangélique le 4 mai 1608, et celle de la Ligue catholique du 10 juillet 1609, furent les premiers résultats de l'affaire de Donawerth. Joachim de Donnersberg, chancelier de Maximilien, fut l'âme de la dernière de ces confédérations. Néanmoins la guerre n'éclata pas encore. III. BAVIÈRE.

Un différend que le duc eut à cette époque avec Wolf Thierry, comte de Ratenan, archevêque de Salzbourg, au sujet d'un contrat qui existait entre les deux états pour la fourniture du sel, ayant convaincu Maximilien de la nécessité de mieux exploiter les richesses en sel de la Bavière, pour ne pas laisser ce pays dans la dépendance des salines de Hallein, il fit construire par le mécanicien Henri Vollmar de Brunswick et par l'architecte Seifenstuhl cette machine admirée encore par les voyageurs, par laquelle l'eau imprégnée de sel qu'on ne peut pas faire déposer sa richesse à Reichenhall, est élevée à une hauteur de 800 pieds et portée à Traustein, ville distante de sept lieues où les combustibles abondent.

Par une bonne administration de ses domaines et par des impositions indirectes, Maximilien avait augmenté ses revenus sans avoir recours aux États; ils ne suffisaient pas encore à ses dépenses. Pour la seconde fois il convoqua les États pour le 10 janvier 1612 : ils lui accordèrent une contribution territoriale sextuple. Satisfait de cet acte de loyauté, mais Dernière tenue des États 1612.

I. BAVIÈRE. ne voulant plus entendre les doléances dont les présentans du peuple ont coutume d'accompag leurs actes de générosité, il n'appela plus ceux d Bavière. « Il ne faut pas, dit-il, dans l'instruct qu'il laissa pour son fils, convoquer les États s nécessité absolue, parce que ces assemblées sont t jours portées à faire valoir des griefs et à former prétentions. Il est vrai qu'anciennement les États été quelquefois utiles aux princes en leur accord des subsides; mais ils n'ont jamais manqué de faire payer la valeur et au-delà par des privilège des concessions préjudiciables au gouvernemen L'imposition votée par les États de 1612, le pro des domaines et du monopole du sel et de la bi telles furent dorénavant les ressources du gouver ment bavarois.

Guerre de ente ans. La guerre éclata en 1618. Peut-être Maximili s'il n'avait consulté que la politique et l'intérêt d maison, se serait-il mis à la tête du parti qui s'é contre la maison d'Autriche où aurait-il joué au m le rôle de médiateur entre elle et les Protestans Bohême. Pour s'en acquitter avec honneur il au fallu qu'il fît confirmer la lettre de majesté de l' pereur Rodolphe II. Ses principes religieux le lui fendaient; il se déclara l'ami, le défenseur de c Autriche qui avait si souvent contrarié les plans ducs de Bavière. Il s'empressa de rappeler en vi Ligue catholique dont il était un des directeurs. avait pu balancer sur le parti qu'il devait pren l'élection d'un prince protestant comme roi de

hème l'aurait décidé. La religion catholique était perdue en Allemagne si les Protestans avaient eu à cette époque la majorité dans le collége électoral. III. Bavière.

Alliance de Munich, 1619.

Le 8 octobre 1619 fut conclue l'alliance de Munich entre l'empereur Ferdinand II et le duc Maximilien Ier; au mois de décembre celui-ci se trouva à la tête de l'armée de la Ligue, forte de 30,000 hommes. L'Union protestante lui en opposa 18,000. La victoire ne paraissait pas douteuse, mais elle aurait forcé les Protestans vaincus à faire de plus grands efforts, et la guerre serait devenue générale. Maximilien se montra conciliant et la convention d'Ulm fut signée le 3 juillet 1620. Le roi de Bohême, abandonné par ses alliés, fut vaincu par le duc de Bavière le 8 novembre de la même année. Aussitôt Maximilien se retire du tumulte des armes; l'armée de la Ligue est commandée par Tilly; mais n'agit que d'après les ordres du duc de Bavière. Le roi de Bohême est proscrit; chargé de l'exécution de cette sentence, Maximilien occupe le Haut-Palatinat. Le 25 février 1623, la dignité électorale Palatine lui est conférée pour en jouir sa vie durant; pour ses frais de guerre, Ferdinand lui abandonne le Haut-Palatinat et la partie cisrhénane du Palatinat du Rhin. Albert, landgrave de Leuchtenberg, frère de Maximilien, obtint, à la même époque, la seigneurie de Peilstein, fief bohémien qui anciennement avait appartenu aux landgraves de Leuchtenberg, par lesquels il avait été vendu aux électeurs Palatins. Ferdinand l'avait réuni au domaine, comme échu par la félonie de Frédéric V. Albert vendit, en

Maximilien obtient la dignité électorale et le Haut-Palatinat, 1623.

III. Bavière. 1626, cette seigneurie, du consentement de l'empereur, au comte Palatin de Neubourg.

Pour excuser la conduite du duc de Bavière dans l'affaire de la Bohême, ses défenseurs observent que, depuis long-temps, les rapports entre les deux lignes de Wittelsbach n'étaient plus ceux de membres de la même famille. La dignité électorale enlevée à la branche de Bavière, la guerre pour la succession de Landshut et la perte du Palatinat neuf avaient semé la discorde entre ces deux lignes. Si l'on donne un grand poids à ces considérations, elles pourront laver Maximilien du reproche d'injustice, mais était-il conforme à sa politique, de se mettre par l'acceptation d'un bienfait dans la dépendance de la maison d'Autriche qui restait maîtresse d'annuler l'effet de sa libéralité ?

Extirpation du protestantisme.

Exerçant dans le Haut-Palatinat le droit de réformer la foi que le système luthérien attribue au prince, Maximilien renvoya d'abord les ministres protestans; ensuite il donna ordre à tous les non-Catholiques de quitter le pays; finalement on eut recours aux dragons que l'on mit comme garnisaires dans les maisons des récalcitrans. C'était le même moyen dont Wolfgang-Guillaume se servit pour convertir les Luthériens du duché de Neubourg. Ainsi le protestantisme fut exterminé dans toute la Bavière, à l'exception du pays de Sulzbach où régnait un rejeton de la maison de Neubourg qui ne fut pas impliqué dans tous ces troubles.

Invasion de la Bavière par Gustave-Adolphe.

Le 27 mars 1632, Gustave-Adolphe prit Donawerth, envahit la Bavière, et fit, le 17 mai, son en-

III. Bavière.

trée à Munich. Quoiqu'il eut menacé de venger sur cette ville le sac de Magdebourg, il prit des mesures très-efficaces pour la préserver du pillage et de tous les excès de ses soldats, en lui imposant toutefois une contribution de guerre. Il est évident qu'il désirait engager Maximilien à sortir de l'alliance autrichienne; mais ce prince resta fidèle à son système et alla joindre Waldstein dans son camp retranché de Nuremberg.

Les deux années qui se passèrent entre la bataille de Lützen et celle de Nordlingue furent une époque de calamités pour la Bavière qui, théâtre d'une guerre acharnée, fut dévastée par les armées et dépeuplée par les maladies contagieuses. Les choses en vinrent au point que le duc menaça de faire sa paix particulière, si la cour de Vienne ne prenait des mesures pour délivrer la Bavière de ses ennemis. Tout changea avec la bataille de Nordlingue. Depuis 1634 jusqu'en 1646 la Bavière ne souffrit plus par la présence des armées; mais les deux dernières années de la guerre toutes les calamités que ce fléau entraîne ordinairement accablèrent de nouveau ce pays. Nous avons raconté comment, par des motifs tout-à-fait opposés, la France et la Suède s'accordèrent pour en faire la conquête; nous avons parlé des batailles sanglantes qui y furent livrées, des trêves conclues et rompues, des défections et des trahisons que l'histoire de ces deux années présente. La signature de la paix de Westphalie, le 24 octobre 1648, mit fin à ces horreurs.

Paix de Westphalie.

Les articles de cette paix laissèrent à Maximilien et

Bavière. à la ligne *Guillelmine* de la maison de Wittelsbach la dignité électorale palatine, le Haut-Palatinat et le comté de Cham. Il faut ici faire une observation. La ligne de la maison de Wittelsbach régnant en Bavière était nommée, d'après son fondateur, ligne *Ludovicienne;* cependant l'électorat et le Haut-Palatinat sont donnés, non à la ligne Ludovicienne, mais à la Guillelmine. Si par ce nom on a voulu désigner les descendans de Guillaume V, c'est-à-dire Maximilien et ses frères, on aurait ainsi dérogé à tous les principes reçus du droit féodal, d'après lesquels une dignité et un fief ne passent qu'aux *descendans* du premier acquéreur. Mais, en supposant que ce fût l'intention du traité, nous demandons : En faveur de qui faisait-on cette dérogation? En faveur des deux frères de Maximilien, dont l'un, l'électeur de Cologne, était prêtre et âgé de soixante-onze ans, et l'autre, de soixante-quatre ans, avait deux fils, l'un et l'autre ecclésiastiques. Est-il probable que l'un d'eux voulût renoncer à la perspective qui lui était assurée de posséder de riches bénéfices, pour former une branche appanagée et pauvre, dans le seul espoir que les descendans mâles des deux fils de Maximilien pourraient manquer un jour? Cette considération fut sans doute cause que la maison Palatine et ses protecteurs ne s'opposèrent pas à ce que l'électorat passât, non-seulement à Maximilien, mais à toute la branche dont il était le chef. Un grand publiciste[1] a avancé une hypothèse qui n'est pas sans probabilité. Les termes

[1] Le baron de SENKENBERG.

ligne Guillelmine peuvent signifier aussi bien les descendans de Guillaume IV que ceux de Guillaume V. On pourrait donc, par l'emploi de ces termes équivoques, avoir voulu se ménager la possibilité de faire passer un jour la succession sur toute la descendance de Guillaume IV, c'est-à-dire sur les comtes de Wartemberg, descendans de Ferdinand, son petit-fils. Cette supposition, rejetée dans le temps comme chimérique, par le célèbre Pütter, ne l'est plus depuis que son auteur a publié le testament de Maximilien Ier, où il statue, en effet, qu'à l'extinction de sa descendance mâle, les comtes de Wartemberg succéderaient préférablement à la ligne Rodolphine [1]. Le cas est arrivé en 1777; mais la famille des comtes de Wartemberg s'était éteinte en 1736. III. BAVIÈRE

Il faut encore observer que, d'après la paix de Westphalie, la religion devait être rétablie partout (sauf les exceptions) dans l'état où elle se trouvait en 1624. D'après cette règle, le protestantisme devait l'être dans le Haut-Palatinat où Maximilien avait à peine commencé sa réformation, en 1624. Cependant il s'y refusa constamment, se fondant sur ce que le traité lui donnait ce pays, *tel qu'il l'avait possédé.*

Maximilien passa les dernières années de sa vie dans des exercices de piété: la misère générale dans laquelle se trouvait son pays qu'il avait vu jadis florissant, affligeait son cœur et augmentait sans doute le penchant qui le portait vers la dévotion.

[1] Voy. HÆBERLINS *N. teutsche Reichsgesch. fortgesetzt v.* SENKENBERG. Vol. VII, p. 575.

BAVIÈRE. [A]cquisitions [terri]toriales.

Tel fut l'ordre que ce prince maintint dans ses finances, que malgré les dépenses de la guerre, il trouva moyen d'achever la construction de sa résidence, d'embellir Schleissheim, de fonder des couvens et des hôpitaux, et surtout d'augmenter ses domaines. En 1602, il acquit en partie par des traités, mais en partie pour de l'argent, la seigneurie de Mattighoven, des comtes d'Ortenbourg; en 1614, la seigneurie de Mindelheim en Souabe, des familles Mæxelrain et Fugger, qui se contestaient réciproquement ce petit pays; en 1643, les deux tiers de celle de Wiesenteig, des héritières des comtes de Helfenstein; enfin, en 1646, il acquit le landgraviat de Leuchtenberg. Son frère Albert avait épousé l'héritière de ce pays; il l'échangea, en 1646, contre le comté de Haag, et comme de ses fils, l'un mourut archevêque de Cologne, évêque de Liége, Hildesheim et Münster, et l'autre évêque de Freising et de Ratisbonne, le comté de Haag ne fut pas perdu pour le domaine électoral. Une autre acquisition qui ne coûta pas d'argent, mais qui se bornait à une promesse, fut l'expectative de succéder un jour dans les principautés de la Mirandole et de Concordia, que l'empereur conféra, en 1638, à l'électeur. Nous en verrons ailleurs le résultat.

Un fait qui peint le caractère de Maximilien I[er] ne saurait être passé sous silence. Le Jacobin Bzovius, continuateur des annales de Baronius, ayant parlé d'une manière indigne de l'empereur Louis de Bavière, Maximilien ordonna à Jean-George Herwart,

son chancelier, d'écrire une réfutation de l'annaliste, et se plaignit de celui-ci à la cour de Rome. Tels furent les égards qu'on y avait pour Maximilien, que Bzovius fut obligé de faire amende honorable. Voulant montrer le respect qu'il avait pour la souche de sa maison, Maximilien fit ériger en l'honneur de Louis de Bavière le magnifique mausolée qu'on voit à l'église de Notre-Dame à Munich : c'est un des plus beaux monumens de la Bavière. Pierre Witte de Bruges, dit le Candito, a donné le dessin des figures. Ce peintre était au service du duc. Les statues ont été fondues par Jean Krumpter. III. BAVIÈRE

Pour connaître Maximilien, il faut lire l'Instruction que, dans un âge avancé, il rédigea pour son successeur qui était encore enfant : elle est écrite en latin [1].

Maximilien Ier mourut le 27 septembre 1651. De sa première épouse, Élisabeth de Lorraine, il n'eut pas d'enfant. Marie-Anne d'Autriche, fille de Ferdinand II, qu'il épousa en 1535, lui donna deux fils, dont l'aîné, Ferdinand-Marie, lui succéda ; le second, Maximilien-Philippe, eut Leuchtenberg pour apanage, et mourut sans enfant. Il avait été marié à une fille du duc de Bouillon, nièce de Turenne.

Peu de temps avant sa mort, le 5 juillet 1650, l'électeur Maximilien fit un codicille, par lequel il ordonna qu'à l'extinction de la ligne Guillelmine dans les mâles, la plus prochaine ligne des héritiers allodiaux succéderait, préférablement au plus prochain agnat, dans les seigneuries de Mindelheim, Wiesen-

[1] Voy. ADLZREITER *Annal. Boicæ*, vol. III, L. 35, p. 575.

Bavière. teig, Mattighofen, Winzer, et dans les biens qui avaient ci-devant appartenu à la famille de Degenberg. On ne jugea pas nécessaire de publier ce codicille qui prévoyait un cas qui pouvait n'arriver jamais; mais lorsque, cent vingt ans après, ce cas devenait vraisemblable, Maximilien-Joseph, électeur de Bavière, tira ce codicille de la poussière des archives pour le faire connaître à la maison Palatine. Nous verrons en son temps à quelles discussions ce document donna lieu.

IV. Saxe.

IV. *Maison de Saxe*[1].

1. *Électeurs de Saxe de la ligne Ernestine jusqu'en* 1547.

Frédéric V le Sage et Jean le Constant, 1532.

Frédéric V le Sage, de la ligne Ernestine, régnait depuis 1486 comme électeur de Saxe : dans les autres terres de sa ligne, il avait pour corégent, son frère, *Jean le Constant*, qui lui succéda dans tous ses états, en 1525, parce qu'il ne laissa pas de descendant, n'ayant pas été marié. Tout le règne de Frédéric V et celui de Jean appartiennent à l'histoire de la réformation religieuse. Un juge impartial, Érasme de Rotterdam, dit de Frédéric : « Il a acquis une plus grande gloire en refusant la dignité impériale que d'autres en la recherchant. Sa vertu et sa probité n'ont pas succombé aux offres les plus brillantes; il ne voulut élever sur le trône impérial que celui qu'il en juga le plus digne et refusa toute récompense; il fit le bonheur de son pays sans faire du tort à ses voisins[2]. »

[1] Suite du vol. XIV, p. 173.

[2] *Epist.*, p. 441 (Ed. Bas. 1559, in-fol.

IV. Sax

Sous le règne de Frédéric le Sage, en 1520, s'éteignit la maison des seigneurs de Mühlberg, et cette seigneurie fut réunie au domaine électoral.

Sentence [arbi]trale de Gri[m]ma de 1531

Les historiens de la Saxe remarquent un seul événement du règne de Jean le Constant qui, outre les affaires religieuses, ait quelque importance pour le pays. C'est ce qu'on appelle la sentence arbitraire de Grimma [1] (*der Grimmische Machtspruch*). C'est une sentence arbitrale prononcée, le 17 juillet 1531, sur plusieurs différends qui subsistaient entre les deux lignes de la maison de Saxe concernant l'administration commune des mines, les monnaies, etc. La moitié ducale de Schneeberg fut cédée à l'électeur.

Acquisiti[on] de Saalfeld.

L'électeur Jean sécularisa et confisqua, en 1527, l'abbaye de Saalfeld. Cette abbaye avait été fondée au onzième siècle par Bennon, archevêque de Cologne, et dotée d'une partie des terres que Richsa, duchesse douairière de Pologne, lui avait données [2]. Les comtes de Schwarzbourg, comme seigneurs de Saalfed, et ensuite la maison de Saxe, possédaient la vidamie de ce couvent [3]. En 1497, l'abbé George reçut, en qualité de prince d'Empire, l'investiture impériale des droits régaliens et de la juridiction civile, ce qui prépara l'abbaye à devenir État d'empire. Le couvent ayant été pillé et dévasté, en 1525, par les paysans révoltés, l'abbé en fit une donation entre vifs à Albert, comte

[1] Ou plutôt arbitrale; mais les Allemands confondaient les deux choses, quoique les deux mots n'aient en leur langue aucun rapport entre eux.

[2] Voy. vol. III, p. 143. [3] Voy. vol. XIV, p. 132, 160, 174, 176.

IV. SAXE. de Mansfeld. Après la mort de l'abbé George, en 1527, Charles-Quint traitant cette donation d'illégale, conféra l'abbaye comme vacante à un nommé Balthasar de Waldkirch; mais l'électeur, prétendant que la supériorité territoriale sur cette fondation lui appartenait, en prit possession. Balthasar, au contraire, la céda en 1529 pour quatre-vingt-dix-huit ans, à titre de fief impérial à Gaspard, comte de Mansfeld, fils d'Albert, qui promit de lui payer une somme de 16,000 florins. L'électeur racheta, en 1532, les droits quelconques de la maison de Mansfeld, pour une pension de 2,000 florins rachetable par une somme de 32,000 florins. Il laissa à cette maison, comme fief saxon, Probstzella, dépendance de l'abbaye. La maison de Saxe s'est depuis maintenue en possession des biens de l'abbaye consistant, outre le domaine direct de plusieurs fiefs, dans la propriété de vingt-sept villages qui renferment aujourd'hui, 4,200 habitans.

Jean-Frédéric I, 1532-1547.

Jean-Frédéric Ier succéda, en 1532, à Jean, son père. C'est ce prince imprudent et malheureux qui, comme chef de la confédération de Smalcalde, fit la guerre à l'empereur Charles-Quint, fut fait prisonnier à Mühlberg, le 24 avril 1547, et privé de la dignité électorale ainsi que d'une partie de son patrimoine. Il nous reste à rapporter, par forme de supplément, un petit nombre de faits concernant la Saxe qui n'ont pas trouvé place dans l'histoire des événemens généraux.

Acquisition de droit aux duchés de Juliers, etc., etc.

En 1527 Jean-Frédéric, étant encore prince électoral, épousa Sibylle, fille unique de Jean III, duc de

Juliers, Clève et Berg [1]. Le contrat de mariage (du 8 août 1526) assure à la princesse la succession dans les états paternels, à défaut de descendance masculine de Jean III. Les États du pays confirmèrent cette disposition par des réversales, et l'empereur l'approuva le 13 mai 1544. Tel est le fondement des prétentions que la maison Ernestine de Saxe éleva par la suite à la succession de Juliers. IV. SAXE.

En 1533 Jean-Frédéric acheta, des seigneurs de Tettau, le château, la ville et la seigneurie de Schwarzenberg dans l'Erzgebirg à laquelle appartenaient cinq villes et quatorze villages.

Le dernier électeur de Saxe de la maison Ascanienne avait vendu ou engagé, en 1419, à la ville de Magdebourg les quatre bailliages de Gommern, Ranis, Elbenau et Gottau qui, avec le *Grafengeding* ou la comécie de Halle, constituaient le bourgraviat de Magdebourg [2]. Jean-Frédéric remboursa, en 1538, le prix d'acquisition, et prit dès-lors le titre de bourgrave de Magdebourg que les ducs Ascaniens avaient anciennement porté. Il eut à cet égard un différend avec l'administrateur de l'archevêché, qui ne fut arrangé qu'en 1579. Acquisition du bourgraviat de Magdebourg, 1538.

En 1542, il y eut un commencement de guerre entre l'électeur et Maurice, duc de Saxe, dont nous ne ferions pas mention, si cette petite guerre n'avait été comme l'annonce de la grande dispute qui bientôt après s'éleva entre ces deux princes. La ville de Würzen y donna occasion. Elle appartenait à l'évêché de Guerre de Flans, 1542.

[1] Voy. vol. XV, p. 238. [2] Voy. vol. XIV, p. 137, 139.

SAXE. Misnie, et conséquemment à l'électeur; mais, d'après le partage de 1485, les deux lignes y exerçaient en commun les droits de vidamie. Néanmoins l'électeur prétendit y lever, sans le concours du duc, le contingent pour une imposition ordonnée par la diète, à titre de subside contre les Turcs. Aussitôt Maurice arma; les deux armées se trouvaient déjà en face l'une de l'autre, lorsque le landgrave de Hesse accourut pour empêcher l'effusion du sang. Le 10 avril 1542, les deux parties signèrent une transaction : c'était le lundi de Pâques; les deux armées se séparèrent assez tôt pour que chaque soldat pût manger chez lui les flans qu'on avait coutume de préparer pour la fête. C'est ce qui est cause que cette courte brouillerie est connue sous le nom de guerre des flans (*Fladenkrieg*).

...ssion sur ...on de ...ourg. En 1543, Jean-Frédéric vendit à la maison de Schœnbourg la seigneurie de Remissau, ancien couvent de Bénédictines. Nous faisons mention de quelques acquisitions de cette maison pour faire voir comment elle s'est successivement agrandie. Les barons de Schœnbourg furent élevés à la dignité de comte, et en 1790 à celle de princes d'Empire; mais quoique leurs terres renfermassent une population de 28,000 âmes, ils ne parvinrent jamais à la jouissance complète de la qualité d'États d'empire, qui leur fut contestée par les électeurs de Saxe et les rois de Bohême, leurs seigneurs directs. Un arrangement de 1740 termina toutes les difficultés, et la Saxe reconnut à la maison de Schœnbourg la qualité d'État d'empire. Depuis la paix de Teschen de 1779, cette maison n'a plus d'au-

Saxe. mal reçu par les villes, parce qu'on ne les avait pas consultées.

La Saxe doit à Auguste des réglemens pour l'exploitation des mines, qui sont devenus des modèles pour toute l'Europe, ainsi qu'une nouvelle organisation de l'administration publique. Il encouragea les manufactures et les fabriques, ainsi que la culture des vignes. Le château de Schellenberg, construit par l'empereur Otton I[er], et qui servait quelquefois de résidence aux ducs de Saxe, avait été détruit, en 1547, par le feu du ciel. Auguste le remplaça par un magnifique château qui, achevé en 1575, fut appelé Augustusbourg, et est aujourd'hui désert, sans être tombé en ruines.

[...]inction de [...]aison de [...]eberg, Ce fut sous le règne d'Auguste, en 1583, que s'éteignit la maison des comtes de Henneberg. L'électeur, tant en son nom, qu'en qualité de tuteur de Frédéric-Guillaume et de Jean, fils mineurs de Jean-Guillaume, frère de Jean-Frédéric II, proscrit et prisonnier, prit possession de la succession, excepté la part hennebergeoise de la seigneurie de Smalcalde et de la préfecture (*Vogtey*) de Herrnbreitungen, qui échurent au landgrave de Hesse, et de quelques villages qui furent cédés à l'évêché de Würzbourg contre la renonciation à son droit de domaine direct sur Meiningen. Cette acquisition, à laquelle le diplôme impérial de 1573 avait donné droit à Auguste pour cinq douzièmes, à l'égard desquels il était entré ez-lieu et place de Jean-Frédéric II, fut administrée en commun pour les deux branches jusqu'en 1660, parce qu'on ne put s'accorder plus tôt sur un partage.

Auguste, veuf depuis le 1er octobre 1586, d'Anne de Danemark, qui lui avait donné quinze enfans, se remaria, trois mois après, à une princesse d'Anhalt qui n'avait que treize ans. Il mourut au bout de peu de semaines, le 11 février 1586. « Dissidiorum inter principes ac civitates, quamdiu vixit, tamquam conciliator, et arbiter rerum imperii ac moderator exstitit, » dit de Thou, en parlant de ce grand prince qui avait reçu une éducation distinguée, par Jean Rivius, un des philologues les plus érudits du seizième siècle; Auguste le nomma membre du consistoire de Meissen. Nous remarquerons encore que, sous le règne d'Auguste, il fut introduit en Saxe une nouvelle branche d'industrie qui aujourd'hui encore contribue au bien-être du pays; c'est l'art de faire des dentelles par le moyen du fuseau (*das spitzenklœppeln*). Barbe Ultmann, de la famille patricienne d'Elterlein de Nuremberg, épouse d'un riche propriétaire de mines à Annaberg, inventa cette fabrication en 1561.

IV. SAXE.

Invention l'art de faire dentelles.

Auguste ne laissa qu'un seul fils qui lui succéda sous le nom de *Christian Ier*, et dont le règne, qui ne dura que cinq ans, fut troublé par des dissensions religieuses. Son chancelier, Nicolas Krell, qui avait une influence d'autant plus grande sur l'électeur, que celui-ci était à la fois maladif et adonné aux plaisirs, était soupçonné d'un penchant pour le calvinisme. Il abrogea tacitement l'obligation des professeurs de jurer sur le livre de Concorde, et fit défendre de porter en chaire les disputes religieuses. Les États du pays se plaignirent vivement de cette tolérance. Le

Christian 1586-1591.

SAXE. peuple, qui en était très-mécontent, se révolta presque lorsque l'exorcisme usité au baptême des enfans fut aboli. Il y eut des parens qui aimèrent mieux priver leurs enfans du sacrement que de souffrir qu'on n'en expulsât pas le démon par une formule particulière.

raternité aire avec ndebourg Iesse.

Deux actes auxquels, dans le droit public d'Allemagne, on attachait une grande importance, eurent lieu sous le règne de l'électeur Christian. Ce fut le dernier renouvellement de la confraternité héréditaire qui subsistait entre la Bohême et la Saxe [1], et l'érection d'une confraternité semblable avec la maison de Brandebourg. Le premier fut signé le 24 octobre 1587. La confraternité comprenait, de la part de la Bohême, l'électorat et les pays incorporés; de la part de la Saxe, l'électorat-duché proprement ainsi nommé, la Thuringe, la Misnie, l'Osterland et le Vogtland : elle entraînait une garantie réciproque. La confraternité avec la maison de Brandebourg fut conclue à l'occasion de la confirmation de celle qui subsistait entre les maisons de Saxe et de Hesse [2], confirmation qui eut lieu à Naumbourg, le 5 juillet 1587. La maison de Brandebourg ayant demandé à y entrer, on conclut, le 9 novembre, dans la même ville, la triple confraternité : elle fut étendue à toutes les possessions futures, même à la fortune mobiliaire; mais les conditions ne furent pas égales pour les trois maisons : on n'assura qu'un tiers de la succession de Hesse ou de Saxe à la maison de Brandebourg. Chaque mai-

[1] Voy. vol. VIII, p. 66, 99.

[2] Voy. Table, *Pacte de confraternité*.

son se réserva la libre disposition de 30,000 florins, et on détermina la part et la pension des princesses survivantes. On réserva la confirmation impériale : cette confirmation n'eut pas lieu ; mais d'après la capitulation impériale de Charles VI, elle fut de droit. Cette triple confraternité est un des restes du droit public germanique qui a survécu à l'Empire.

Christian Ier acquit, en 1588, de la famille de Carlowitz, la ville de Waldsheim. Il mourut le 25 septembre 1591, âgé de trente-un ans. Son fils aîné, *Christian II*, n'ayant que huit ans, Frédéric-Guillaume, duc de Saxe-Weimar, comme le plus proche agnat, était, en vertu de la bulle d'or, tuteur et régent. Christian Ier lui avait arbitrairement adjoint Jean-George, électeur de Brandebourg, son beau-père. Le duc de Weimar consentit à cet arrangement avec quelques modifications, et la régence fut fort tranquille. Les États, et surtout la noblesse du pays, entraînés par le fanatisme religieux et l'esprit de parti, firent faire le procès à Krell, pour avoir été fauteur du calvinisme et avoir porté son maître à prendre part aux guerres civiles de France. Le procès fut traîné pendant dix ans, après lesquels le malheureux Krell fut exécuté comme perturbateur du repos public, le 9 octobre 1601. Les lois contre les Calvinistes furent exécutées dans toute leur rigueur.

Christian II 1591-1611.

En 1600, l'empereur Rodolphe II conféra à Christian II et à ses successeurs l'avouerie de la ville impériale de Nordhausen, que la maison éteinte de Hohnstein avait possédée.

SAXE. L'événement le plus important du règne de Christian II est l'ouverture de la succession de Juliers, dont nous avons suffisamment parlé. Ce prince possédait un caractère très-doux, mais peu de capacité; il aimait trop la boisson, et c'est à ce penchant qu'on attribue sa mort précoce. Elle eut lieu le 23 juin 1611.

rture de ssion de

George, 56. Comme il ne laissa pas d'enfant, *Jean-George Ier*, son frère, lui succéda. Une des précédentes sections de ce chapitre a traité de la part que cet électeur prit à la guerre de trente ans, d'abord comme l'allié de l'Autriche, ensuite comme celui du roi de Suède, et finalement de nouveau comme ennemi de la Suède.

de Pra- La paix de Prague, qu'il conclut le 30 mai 1635, lui valut la Haute et la Basse-Lusace, ainsi que quatre bailliages de l'archevêché de Magdebourg, savoir Querfurth, Iüterbock, Dahme et Burg, à condition de les rendre contre un équivalent qu'on pourrait lui assigner. Dans la dernière période de la guerre, où il avait agi comme l'allié de l'Autriche, la Saxe fut horriblement dévastée.

Avant l'alliance de Jean-George Ier avec Gustave-Adolphe, savoir le 13 août 1621, l'empereur lui accorda la succession éventuelle du comté de Hanau, ainsi que celle du comté de Schwarzbourg.

le West- La paix de Westphalie accorda à l'électeur la pleine propriété des quatre bailliages que celle de Prague ne lui avait donnée que conditionnellement, et à son fils Auguste, la jouissance, sa vie durant, de l'archevêché de Magdebourg.

Cette paix mit fin aux malheurs de l'Allemagne;

mais en Saxe, comme ailleurs, il fallut un siècle pour les réparer. S'il est vrai qu'avant la guerre de trente ans la population de l'électorat de Saxe se montait à 2,900,000 âmes, cent trente ans après la paix il y aurait encore manqué 900,000. En 1790, on y voyait encore les ruines de cinq cent trente-sept villages qui n'avaient pas été rebâtis. On a estimé que pendant les trente années de la guerre, 325,000 Saxons périrent sur le champ de bataille ou dans les hôpitaux.

L'électeur fit encore l'acquisition de quelques domaines : en 1618 le conseil municipal de Zwickau lui vendit le bailliage de Wiesenbourg; en 1623, la maison de Promnitz, la seigneurie de Dobrilugk, composée de deux villes et quarante-six villages. De la même maison, il acquit, nous ne savons quelle année, la seigneurie de Sorau qui est plus considérable encore. Il acquit, des seigneurs de Dieskau, celle de Finsterwalde, et, en 1647, de la famille de Schœnberg le bailliage de Frauenstein.

En 1633, il inféoda à la maison de Werthern le comté de Beichlingen : nous n'en faisons mention que parce que cela nous fournit l'occasion de parler d'une famille qui, sans posséder une terre immédiate, était investie depuis 1086 d'un fief d'Empire immédiat. Ce fief était la charge d'*Ostiaire* ou portier héréditaire de l'Empire (*Reichs-Erb-Thürhüter*) et cette famille, celle des seigneurs, barons et comtes de Werthern, possesseurs du comté de Beichlingen et des seigneuries de Wiehe et Frohndorf, fiefs saxons. Les anciens comtes de Beichlingen, maréchaux hé-

IV. SAXE. réditaires de Thuringe, s'étaient éteints en 1567.

Testament de Jean-George, 1652.

Jean-George fit, en 1652, un testament qui est célèbre dans les annales de la Saxe, parce qu'il est cause que la ligne électorale de Saxe se divisa en quatre branches. Nous en parlerons au chapitre XIX de ce livre.

3. *Ducs de Saxe de la ligne Ernestine depuis* 1554.

3. Ducs de Saxe de la ligne Ernestine depuis 1554.

Table générale des divisions de cette ligne.

Nous commençons par le tableau général des ducs de Saxe des différentes branches descendues de Jean-Frédéric, dernier électeur de la ligne Ernestine.

1. *Branche aînée, nommée ancienne maison de Weimar*, et depuis 1572 *Cobourg-Eisenach*, 1554—1638.
 Jean-Frédéric II, 1554-1566.
 1) *Rejeton de Cobourg.*
  Jean-Casimir, 1572—1633.
 2) *Rejeton d'Eisenach.*
  Jean-Ernest, 1572—1638.
2. *Branche cadette*, depuis 1554, devenue en 1572 *branche de Weimar.*
 Jean-Guillaume I, 1554—1573.
 Frédéric-Guillaume I, } frères { 1573—1602.
 Jean. } frères { 1573—1603.
 1) *Maison d'Altenbourg.*
  Jean-Philippe, } fils de Frédéric-Guillaume I, { 1602—1639.
  Frédéric, } fils de Frédéric-Guillaume I, { 1602—1625.
  Jean-Guillaume II, } fils de Frédéric-Guillaume I, { 1602—1632.
  Frédéric-Guillaume II, } fils de Frédéric-Guillaume I, { 1602—1669.
  Frédéric-Guillaume III, 1666—1672.
 2) *Nouvelle maison de Weimar.*
  Jean, fils de Jean-Guillaume I, 1603—1606.
  Huit fils de Jean, qui régnèrent ensemble, et dont deux seulement eurent lignée et fondèrent deux nouvelles lignes.

a. *Ligne des ducs de Weimar.* IV. SAXE.

Guillaume, 1640—1662.

Jean-Ernest, Jean-George, Bernard, } trois frères, en commun 1662—1672, ensuite en trois branches.

a) *Branche de Weimar.*

Jean-Ernest, 1672—1683.

Guillaume-Ernest, } frères, } 1683—1728.
Jean-Ernest, } frères, } 1683—1707.

Ernest-Auguste, 1707—1748.

Ernest-Auguste-Constantin, 1748—1758.

Charles-Auguste, 1758—1829.

Charles-Frédéric, 1829.

b) *Branche d'Eisenach* (éteinte).

Jean-George I, 1672—1686.

Jean-George II, 1686—1798, } frères.
Jean-Guillaume, 1798—1729, } frères.

Guillaume-Henri, 1729—1741.

c) *Branche d'Iéna* (éteinte).

Bernard, 1672—1678.

Jean-Guillaume, 1678—1690.

b *Ligne des ducs de Gotha.*

Ernest le Pieux, 1640—1675.

Sept frères, en commun, 1675—1681, ensuite divisés en autant de branches.

a) *Branche principale de Gotha* (éteinte).

Frédéric I, 1681—1691.

Frédéric II, 1691—1732.

Frédéric III, 1732—1772.

Ernest II, 1772—1804.

Auguste, 1804—1822, } frères.
Frédéric IV, 1822—1825; } frères.

b) *Branche de Cobourg* (éteinte).

Albert, 1681—1699.

c) *Branche de Meiningen,* aujourd'hui Meiningen-et-Hildbourghausen.

Bernard, 1680—1706.

V. Saxe.

Ernest-Louis, 1706—1724.
Frédéric-Guillaume, 1706—1746, } fils de Bernard.
Antoine-Ulric, 1706—1763.
Ernest-Louis II, } fils d'Ernest-Louis, } 1724—1729.
Charles-Frédéric, } 1729—1743.
Charles, } fils d'Antoine-Ulric, } 1763—1782.
George, } 1763—1803.
Bernard, 1803.

d) *Branche de Rœmhild* (éteinte).
Henri, 1680—1710.

e) *Branche d'Eisenberg* (éteinte).
Christian, 1680—1707.

f) *Branche de Hildbourghausen*, aujourd'hui Altenbourg.
Ernest, 1680—1715.
Ernest-Frédéric I, 1715—1724.
Ernest-Frédéric II, 1724—1745.
Ernest-Frédéric-Charles, 1745—1780.
Frédéric, 1787.

g) *Branche de Saalfeld*, ensuite Cobourg-Saalfeld, aujourd'hui Cobourg-et-Gotha.
Jean-Ernest, 1680—1729.
Christian-Ernest, } frères, } 1729—1745.
François-Josse. } 1729—1764.
Ernest-Frédéric, 1764—1800.
François, 1800.

La simple inspection de cette table donne lieu aux observations suivantes.

1°. La ligne Ernestine de la maison de Saxe se partagea, en 1554, en deux branches principales dont l'aînée fut nommée *ancienne maison de Weimar*, quoiqu'elle ne possédât Weimar que jusqu'en 1572; époque où la cadette devint la branche de Weimar.

2°. La branche aînée s'éteignit dès 1638.

3°. La ligne Ernestine n'existe plus depuis 1638 que dans la *branche cadette de Weimar*. IV. SAXE.

4°. Cette cadette qui, depuis 1638, constitue seule la ligne Ernestine ou la maison ducale de Saxe, se divisa en deux maisons nommées *maison d'Altenbourg* et *Nouvelle maison de Weimar*, et représente toute la ligne ducale de Saxe.

5°. Cette maison se divisa en 1603 en deux maisons nommées *Weimar* et *Gotha*. Nous ne comptons pas une troisième, celle d'Eisenach; nous ne l'avons même pas indiquée sur la table parce qu'elle ne dura qu'un instant.

6°. Ainsi toute la ligne Ernestine de Saxe se compose, depuis ce moment, de deux maisons : Weimar et Gotha.

7°. Les rejetons d'Iéna et d'Eisenach qui formaient la maison de Weimar, ayant cessé de fleurir en 1690 et 1741, la maison de Weimar ne se divisa plus.

8°. La maison de Gotha s'est divisée en sept branches : Gotha, Cobourg, Meiningen, Rœmhild, Eisenberg, Hildbourghausen, Saalfeld; mais comme les fondateurs de Cobourg, Rœmhild et Eisenberg, n'ont pas eu lignée, on peut dire que la maison de Gotha s'est partagée en quatre lignes : Gotha, Meiningen, Hildbourghausen et Saalfeld; la dernière s'appelait depuis 1535 Cobourg-Saalfeld.

9°. De ces quatre branches, une seule, celle de Gotha s'est éteinte en 1825; les trois autres subsistent encore, mais elles ont changé de nom. Celle de Meiningen s'appelle Meiningen-et-Hildbourghausen,

IV. SAXE. celle de Hildbourghausen s'appelle Altenbourg, et celle de Cobourg-Saalfeld a pris le nom de Cobourg-et-Gotha.

Nous allons maintenant donner le précis de l'histoire de la ligne Ernestine jusque vers l'année 1715, autant qu'elle n'a pas été rapportée ci-dessus.

uite de l'histoire de Jean-Frédéric I, 2-1554. *Jean-Frédéric Ier*, ou *le Magnanime*, ayant été rendu à la liberté en 1552, conçut l'espoir de recouvrer aussi l'électorat de Saxe dont la capitulation de Wittemberg l'avait privé, lorsque l'électeur Maurice périt en 1553, à la bataille de Sievershausen; mais il se ravisa bientôt, et, le 24 février 1554, la réconciliation entre les deux branches de la maison de Saxe fut signée à Naumbourg. Jean-Frédéric, outre les terres que la capitulation de Wittemberg lui avait réservées, obtint les villes et bailliages d'Altenbourg, Herbisleben, Eisenberg, le droit de rétirer les bailliages de Kœnigsberg et Altstædt, et une somme de 100,000 florins; en outre le bailliage de Schwarzwald, les villes de Neustadt, Auma, Triptis et Pœssneck, le domaine direct de Schwarzbourg et Gleichen, et divers droits. Jean-Frédéric fut autorisé à porter, sa vie durant, le titre d'*électeur-né*. Il mourut le 3 mars 1554.

raité de umbourg de 4.

Le bailliage d'Altstædt dont il est question dans la transaction de Naumbourg, débris du Palatinat de Saxe, avait été, en 1525, engagé comme fief aux comtes de Mansfeld. Il fut racheté en 1575 pour la somme de 140,000 florins; à la vérité la maison de Mansfeld avait stipulé que si au bout de neuf ans elle rembour-

it cette somme, elle rentrerait, à l'égard d'Altstædt, ans ses anciens droits; mais le dérangement des fiances de cette maison ne lui permit pas un pareil aiement. IV. SAXE.

D'après les instructions que Jean-Frédéric laissa à s trois fils, ils gouvernèrent d'abord en commun; taient Jean-Frédéric II, Jean-Guillaume, et Jean-édéric III. Les trois frères conclurent, le 1er sepnbre 1554, à Kahla, un traité de confraternité hélitaire avec la maison de Henneberg. En 1563, ils hetèrent de Volrath, comte de Mansfeld, pour ,000 florins le domaine utile de Probstzella, annne dépendance de l'abbaye de Saalfeld dont depuis 32 la maison avait le domaine direct [1]. Les deux res cadets avaient d'abord abandonné pour quatre s le gouvernement à leur frère aîné, puis, le troime étant mort sans héritier, les deux aînés firent, 1566, un de ces partages qu'en droit public d'Alnagne on appelait *Mutschierung*, ou partage de sufruit, dans lequel on continue de posséder toute opriété par indivis. Jean-Frédéric II eut ce qu'on pelait la partie Weimarienne; Weimar, Gotha, senach, y étaient compris. Il établit sa résidence à otha. Ainsi commença la

1. *Branche aînée de la ligne Ernestine, ou* *Ancienne Maison de Weimar.*

Ancienne maison de Weimar.

Jean-Frédéric II, fondateur de cette branche, mêla d'une manière imprudente de l'affaire de rumbach qui lui valut, en 1566, la proscription et la

[1] Voy. p. 310 de ce vol.

IV. SAXE. Ancienne maison de Weimar.

perte de sa liberté, à laquelle il survécut vingt-huit ans, car il ne mourut que le 9 mai 1595. Depuis sa proscription, Jean-Guillaume, son frère, s'était mis en possession de tous ses états, excepté les quatre bailliages de Weida, Arnshaug, Ziegenrück et Sachsenbourg qui, sous le nom de *bailliages assurés*, furent hypothéqués à l'électeur de Saxe pour les frais d'exécution. En 1572, Jean-Guillaume fit avec ses neveux, Jean-Casimir et Jean-Ernest, fils du duc prisonnier, un nouveau partage des possessions de la branche Ernestine. Comme les deux frères obtinrent dans ce partage Cobourg et Eisenach, mais n'eurent pas Weimar, on appela dès-lors la branche aînée de la maison Ernestine, branche de Cobourg et Eisenach. Ils partagèrent leur lot le 4 décembre 1596; il suffit ici de dire ce que chacun d'eux obtint dans ce second partage.

Jean-Casimir, 1572-1633.

Jean-Casimir, l'aîné, eut les villes et les bailliages de Cobourg, Heldbourg, Münchrœden, Eisfeld, Rœmhild, Veilsdorf, Svanenfeld, Sonnenberg, Breitenbach, Treffurt, Tenneberg, Gotha, et le droit de racheter les quatre bailliages assurés. Il établit sa résidence à Cobourg. *Jean-Ernest*, le cadet, eut Eisenach, Kreuzbourg, Gerstungen, Krainberg, Vœlkerode, Salzungen, Lichtenberg, Allendorf, etc. Il résida à Eisenach. Les deux princes moururent sans descendance; Jean-Casimir en 1633, son frère en 1638. Leurs états passèrent à l'autre branche.

Jean-Ernest, 1572-1638.

[1] Voy. vol. XV, p. 200.

IV. Saxe. 2. Branche de Weimar.

2. *Branche cadette ou de Cobourg, appelée depuis 1572 maison de Weimar.*

Jean-Guillaume I, 1554-1573.

Dans le partage de 1566, *Jean-Guillaume* eut ce qu'on appelait le lot d(Cobourg. Effectivement cette ville y était compr   , ainsi que Salbourg, Altenbourg, etc.; cependant on appelle sa maison branche de Weimar, parce que le partage de 1572 changea entièrement l'état de possession. Jean-Guillaume eut alors Weimar, Rossla, Iéna, Leuchtenberg, Altenbourg, Eisenberg, Bürgel, Dornbourg, Kambourg, Roda, Saalfeld, Kappellendorf, Ringleben, Ichtershausen, Wachsenbo g, Georgenthal, Schwarzwald, Reinhardtbrunn, etc. En 1569, il avait racheté de l'évêque de Würzbourg le bailliage de Kœnigsberg qui lui était engagé. Il y employa les subsides qu'il tirait de Charles IX, roi de France, pour les troupes qu'il lui fournissait. Il mourut le 2 mars 1573; ses deux fils, *Frédéric-Guillaume I* et *Jean*, furent d'abord sous la tutèle de l'électeur Auguste [1]. Lorsqu'en 1583 la maison de Henneberg s'éteignit, l'électeur prit possession de la succession, non-seulement pour les mineurs, mais aussi pour lui-même, parce qu'il prétendait aux cinq douzièmes de cette succession [2]. En 1591, Frédéric-Guillaume Ier fut chargé de la régence de l'électorat de Saxe pour le fils mineur d'Auguste,

Frédéric-Guillaume I, 1573-1601, et Jean, 1573-1603.

[1] Le testament de leur père avait nommé d'autres tuteurs, mais l'électeur ne respecta pas cette disposition contraire à la bulle d'Or et au droit germanique.

[2] En vertu de l'expectative accordée à sa maison. Voy. p. 318 de ce vol.

V. SAXE. Branche Weimar.

et résida en cette qualité à Torgau, jusqu'en 1601. Il retourna alors à Weimar. Jean, son frère, résidait à Altenbourg. Les deux frères achetèrent, en 1591, le bailliage d'Oldisleben, ancienne abbaye de Bénédictins. Frédéric-Guillaume Ier mourut le 23 septembre 1610, âgé de quarante ans. Il laissa trois fils; un quatrième naquit posthume. Jean avait conclu, le 13 novembre 1603, avec ces neveux, un traité de partage pour toutes les possessions de la branche de Weimar qui fut divisée en deux maisons, dites d'Altenbourg et Nouvelle maison de Weimar. En parlant de chacune d'elles, nous indiquerons les possessions qui lui échurent : elles conservèrent en commun leur part, c'est-à-dire leur sept douzièmes du comté de Henneberg, l'université et le tribunal (la cour des échevins) de Iéna, la cour d'appel, divers droits, les vignes du bailliage de Iéna, la monnaie de Saalfeld, les mines, etc.

. Maison d'Altenbourg.

a. *Maison d'Altenbourg.*

...an-Philippe, ...2-1639. ...rédéric, ...2-1625. ...ean-Guillaume, 1602-...2. ...rédéric-Guillaume II, 1602-...9.

Dans le partage de 1603 les quatre fils de Frédéric-Guillaume Ier, savoir, *Jean-Philippe*, *Frédéric*, *Jean-Guillaume II* et *Frédéric-Guillaume II* qui étaient sous la tutèle de Christian II, électeur de Saxe, obtinrent les villes et les bailliages d'Altenbourg, de Ronnebourg, d'Eisenberg, de Dornbourg, Cambourg, Heusdorf, Rosla, Bürgel, Roda, Leuchtenberg, Orlamünde, Saalfeld, Zella; la moitié de la ville et du bailliage d'Alstædt. Frédéric, qui était colonel au service de Danemark, fut tué à la bataille d'Hanovre en 1625, et Jean-Guillaume en 1632, de-

vant Brieg, comme colonel au service électoral de Saxe; l'un et l'autre sans avoir été mariés. IV. Saxe. a. Maison d'Altenbourg

La maison d'Altenbourg obtint, en 1603, voix et séance à la diète de l'Empire. Il s'éleva entre elle et la nouvelle maison de Weimar une dispute sur l'ancienneté ou le rang (*die Præcedenz*); ce différend subsista jusqu'à l'extinction de la première maison, quoiqu'un décret impérial du 2 septembre 1607 eût prononcé en faveur d'Altenbourg, comme descendant du fils aîné de Jean-Guillaume Ier.

Comme on prévoyait l'extinction prochaine de la branche de Cobourg-Eisenach, la maison d'Altenbourg et la nouvelle maison de Weimar convinrent, par une transaction signée le 2 mars 1634 à Eisenach, que, le cas échéant, elles partageraient la succession par tête, qu'ainsi Altenbourg où il ne vivait plus que deux frères aurait deux sixièmes, et Weimar quatre. Le cas échut en 1638, mais on ne put s'accorder que le 13 février 1640 (à Altenbourg) sur un partage effectif. On fit de toute la masse trois lots, savoir: Cobourg, Eisenach et Gotha. La maison de Weimar préleva le lot de Gotha et tira avec Altenbourg au sort pour les deux autres lots. Cobourg, Redach, Schalkau, Gestingshausen, Rœmhild, Hildbourghausen, Neustadt-sous-Forêt (*an der Heide*), Sonneberg, Munchraden, Sonnefeld, et la moitié d'Alstædt, ainsi que la ville de Pœssneck, échurent à Frédéric-Guillaume II, le seul des quatre frères d'Altenbourg qui vivait encore. Partage de 1640.

Le 9 août 1660, la succession de Henneberg fut

. Saxe Maison enbourg. partagée par le recez de Weimar. Altenbourg eut trois et demi douzièmes de la totalité, ou la moitié de la part qui tombait sur la ligne Ernestine, savoir : Themar, Meiningen, Massfeld, Beringen, et les domaines de Henneberg et Mittitz.

La maison d'Altenbourg avait acquis, en 1621, du comte de Pappenheim, pour une somme de 102,089 florins, la seigneurie de Græfenthal.

Frédéric-Guillaume II qui depuis 1639 était seul possesseur de la portion altenbourgeoise, mourut le 22 avril 1669. Son fils, *Frédéric-Guillaume III*, lui succéda, mais mourut le 14 avril 1672, âgé de quinze ans : avec lui s'éteignit la maison d'Altenbourg.

léric-Guil- e III, -1672.

b. *Nouvelle maison de Weimar.*

Nouvelle on de mar.

im, 1603

Dans le partage que *Jean*, second fils de Jean-Guillaume, après avoir gouverné depuis 1573 avec son frère, fit, en 1603, avec ses neveux, il eut les villes et les bailliages de Weimar, Iéna, Burgau, Kapellendorf, Ringsleben, Ichtershausen, Wachsenbourg, Reinhardsbrunn, Georgenthal, Schwarzwald, Kœnigsberg et Oldisleben. En 1605, il acheta de la famille de Witzleben la seigneurie de Berka. Il mourut le 31 octobre 1605, laissant huit fils (y compris un posthume), tous mineurs qui lui succédèrent sans partage, sous la régence de l'électeur de Saxe jusqu'à ce que le plus âgé d'entre eux parvenu à la majorité put prendre en main la tutèle de ses frères.

Parmi ces huit princes, il n'y en eut que deux qui eurent lignée : ce furent le troisième nommé Guillaume,

mort en 1662, et le sixième, Ernest, mort en 1673; fondateurs des deux branches entre lesquelles se partage encore aujourd'hui la ligne Ernestine de Saxe, savoir la branche de Weimar et celle de Gotha. Ce serait d'eux seuls dont nous parlerions ici, si parmi les six autres frères il n'y en avait quelques-uns qui nous intéressassent par des motifs particuliers.

IV. SAXE. b. Nouvelle maison de Weimar.

Jean-Ernest, l'aîné de tous, avait été élevé par deux hommes célèbres dans la littérature, Frédéric Hortleder, l'avocat de la guerre de Smalcalde, et Gaspard de Teutleben, le fondateur d'une académie qui se proposait pour but le perfectionnement de la langue allemande [1]. La guerre de trente ans fit naître en lui l'espoir de pouvoir recouvrer la dignité électorale que son bisaïeul avait perdue par suite de la guerre de Smalcalde. Partisan de Frédéric V, il assista, ainsi que Guillaume, le troisième de ses frères, à la malheureuse bataille de Prague. Plus tard il se distingua à la tête de ses troupes dans le corps de Mansfeld et prit part à la diversion que ce général fit en Hongrie. Il mourut dans ce pays le 4 décembre 1626, à l'âge de trente-quatre ans, sans avoir été marié.

Fils remarquables de Jean.

Le plus célèbre parmi les huit frères est *Bernard*, le septième, né en 1604. C'est un des héros de la guerre de trente ans, à qui fut due principalement la victoire de Lützen. Nommé en 1633 duc de Franconie, il fut battu en 1634 à Nordlingue; entra en 1635, avec son armée, au service de France, conquit le

[1] L'ordre du Palmier ou de la Société *fructifère* (*fruchtbringende Gesellschaft*). Voy. sect. IX de ce chap.

SAXE. Nouvelle ... on de ... mar. Brisgau et l'Alsace, et mourut le 4 juillet 1639.

A sa mort, il ne restait plus que trois des frères, Guillaume, Albert et Ernest qui, le 13 février 1640, partagèrent avec la maison d'Altenbourg les possessions de la ligne éteinte de Cobourg-Eisenach. Ils eurent deux tiers de cette succession; savoir les lots de Gotha et d'Eisenach. Ils les réunirent à leur patrimoine, et firent, le 9 avril de la même année, un partage général.

Guillaume, l'aîné des trois, obtint les villes et bailliages de Weimar (avec Brembach, Schwansee, Gebstædt et Magdala), d'Iéna, Burgau, Kapellendorf, Ringleben et Berka.

Albert eut les villes et bailliages d'Eisenach, Volkenrode, Kreuzbourg, Marksuhl et Burkersrode, Kraineberg, Gerstungen, Breitenbach, la moitié de Salzungen, Allendorf, Lichtenberg, Heldbourg, Ummerstadt, Eisfeld et Vœlsdorf.

...rtage de ... *Ernest* reçut ce qu'on appelle la portion de Gotha; nous en donnerons plus tard le détail.

Il fut convenu que les mines resteraient en commun et que le bailliage d'Oldisleben serait toujours possédé par le doyen d'âge de toute la maison de Weimar, en sa qualité de directeur.

Ce partage reçut, le 12 septembre 1641, la forme d'un pacte de succession et fut confirmé par l'empereur.

...tage de ... Ainsi la maison de Weimar se divisa en branches de Weimar, Eisenach et Gotha; mais comme Albert mourut en 1644 sans enfans, sa principauté fut par-

tagée par le sort entre les deux frères survivans de la manière suivante : le duc de Weimar obtint Eisenach, Kreuzbourg, Gerstungen, Breitenbach, Lichtenberg et Ostheim, Marksuhl, Burgenrode; plus tard nous indiquerons le lot du duc de Gotha. IV. SAXE. b. Nouvelle maison de Weimar.

Nous allons parler de ces deux lignes en remontant à l'année 1605 où leurs fondateurs commencèrent à régner.

1°. *Ligne des ducs de Weimar.*

1. Ducs de Weimar.

Guillaume, troisième des fils de Jean qui survécurent à leur père, et fondateur de la ligne des ducs de Weimar de la nouvelle maison, était né en 1598. Ainsi que Jean-Ernest et Frédéric, ses deux frères aînés, il entra au service de Frédéric V, élu roi de Bohême, et assista à la bataille de Prague. En 1626, il devint l'aîné de ses frères dont il ne restait plus qu'Albert, Ernest et Bernard : ces quatre princes conclurent, le 19 mars 1629, une convention par laquelle il fut statué que l'aîné de la maison gouvernerait seul au nom de ses frères. Guillaume régna en conséquence jusqu'au partage de 1640. Guillaume 1640–1661.

Guillaume se montra très-actif dans la guerre de trente ans. En 1623, il fut fait prisonnier par Tilly à Stadt-Lœn et passa dix-sept mois en captivité. En 1631, le roi de Suède lui confia le commandement d'une armée particulière qui fut formée en Thuringe : il conquit Göttingue, Goslar, l'Eichsfeld. Le 5 avril 1532, il assista à la bataille du Lech; après quelques avantages remportés sur les troupes impériales, il re-

. SAXE. Ducs de ...ar.

mit, le 26 mai, le commandement à son frère Bernard. Dès ce moment il ne prit plus part personnellement à la guerre. Lorsque, vingt-huit ans après, la succession de Henneberg fut partagée, il eut pour son lot Ilmenau et Kalten-Nordheim.

Ducs de ...

2. *Ligne des ducs de Gotha.*

...est le ..., 1640.

Lorsqu'en 1640, les trois fils survivans du fondateur de la nouvelle maison de Weimar partagèrent leurs terres, *Ernest*, le plus jeune, reçut les villes et bailliages de Gotha, Tenneberg, Georgenthal, Schwarzwald, Reinhardsbrunn, Wachsenbourg, Ichtershausen, Kœnigsberg, Tonndorf et la moitié de Salzungen. Telle fut l'origine du duché de Gotha et d'une ligne de ce nom; car, avant Ernest Ier, Gotha n'avait jamais été la résidence d'un prince de la maison de Saxe, et si nous y avons trouvé Jean-Frédéric, le moyen, à l'occasion des troubles de Grumbach, c'est qu'il avait quitté momentanément Weimar, sa résidence, pour être sous la protection d'une forteresse. Lorsqu'en 1644, Albert, un des trois frères, mourut sans descendance, Ernest eut Heldbourg, Ummerstadt, Veilsdorf, Eisfeld, l'autre moitié de Salzungen, Altenbourg, Krainberg et Volkenrode. Seize ans après, en 1660, la succession de Henneberg fut partagée : la part qui échut au duc de Gotha consista dans les bailliages de Frauenbreitingen, Wasungen et Sand. Enfin après l'extinction de la maison d'Altenbourg, le traité de partage du 16 mai 1672 adjugea à Ernest les villes et bailliages d'Altenbourg,

Ronnebourg, Eisenberg, Cambourg, Roda, Orlamünde, Leuchtenberg, avec tout ce qu'en 1640, Altenbourg avait eu sous la dénomination de portion de Cobourg [1], tout cela équivalant aux trois quarts de la succession d'Altenbourg.

IV. SAXE 2. Ducs de Gotha.

Le fondateur de la ligne de Gotha trouva son pays ruiné par la guerre de trente ans, à laquelle il avait d'abord pris part : il mit tous ses soins à le rendre florissant, et il y a si bien réussi, que ses successeurs recherchent comme un éloge flatteur de lui être comparés. Ses contemporains lui ont donné le surnom de *Pieux*; quelques historiens ont jugé sa dévotion un peu trop minutieuse; nous ne reprocherons un tel défaut qu'à l'hypocrisie et à l'intolérance. Ernest le Pieux était un prince instruit, sage, économe et bienfaisant, accessible à ses sujets et affable. L'histoire et les mathématiques étaient de toutes les sciences celles qui l'intéressaient davantage. Il reçut de l'empereur la permission de rebâtir le Grimmenstein, détruit en 1567; il nomma Friedenstein le château qui le remplaça. En 1662, il retira la seigneurie d'Oberkranichfeld des mains des comtes de Schwarzbourg, auxquels elle avait été engagée, et, en 1677, il acheta pour 126,000 florins, des comtes de Waldeck, le bailliage de Tonna. Une sage économie lui fournit les moyens de faire ces acquisitions.

[1] Voy. p. 340 de ce vol.

V. NEBBERG.

V. *Maison de Henneberg*[1].

aume VII tout le de Henneberg 1649.

Au commencement du seizième siècle, il n'existait plus que deux lignes de la maison de Henneberg, celle d'Aschach et celle de Schleusingen. Albert, dernier comte d'Aschach, mourut en 1549, et ainsi *Guillaume VII* de la ligne de Schleusingen recueillit tout le comté; néanmoins cette ligne ne fit pas usage de son titre de prince. Guillaume VII, comte de Henneberg, se trouvant chargé de beaucoup de dettes, et ses deux fils, parvenus déjà à l'âge de quarante ans, n'ayant pas d'enfans, il conclut, le 1er septembre 1554, à Kahla, une convention avec la ligne Ernestine de la maison de Saxe, aux conditions suivantes : « Les ducs se chargèrent des dettes du comte, montant à 130,474 florins 6 gros. Le comte leur engagea son comté, de manière que si au bout de vingt ans, ses fils avaient des descendans mâles, ils rembourseraient, par termes, la somme avancée, et paieraient les intérêts pour les vingt ans; dans le cas contraire, et à l'extinction de la maison, le comté deviendrait la propriété des ducs, quand même le capital serait payé avec les intérêts. Néanmoins, à défaut d'héritier mâle de Guillaume VII, la succession devait appartenir à la ligne Ernestine de Saxe; après elle, à la ligne Albertine, et enfin à la maison de Hesse. Si les maisons de Saxe et de Hesse s'éteignaient avant celle de Henneberg, celle-ci devait rentrer dans une ancienne possession qui, par deux mariages[2], avait passé dans la maison de

[1] Suite du vol. XIV, p. 131. [2] Voy. *ibid.* p. 135.

Misnie, et qui, depuis le partage de l'Empire en cercles, était nommée le canton de Franconie (*Ort Landes zu Franken*); c'est le même qui anciennement portait le nom de Nouveau-Henneberg, et qui par la suite a été appelé principauté de Cobourg (y compris Hildbourghausen). V. HENNEBERG

La convention de Kahla reçut la confirmation impériale. Le landgrave de Hesse ayant fait valoir ses droits antérieurs sur la partie du comté de Smalcalde qui appartenait aux comtes de Henneberg, les ducs, par une réversale signée le 9 novembre 1554, déclarèrent que le traité de Kahla ne préjudiciait en rien aux droits du landgrave. Nous avons vu à quelle occasion et par quel motif l'empereur Maximilien II accorda, en 1573, à l'électeur Auguste de la branche Albertine, la succession éventuelle des cinq douzièmes du comté de Henneberg [1].

Le cas prévu arriva bientôt. *Poppon XVIII*, second fils du comte Guillaume VII, mourut en 1574, sans enfans, et son frère, *George-Ernest*, le suivit au tombeau, le 27 décembre 1583. Comme il était le dernier de sa maison, on brisa son écusson de prince et son sceau, et on les jeta dans la tombe où il fut enseveli, à Schleusingen. Ses états passèrent aux maisons de Saxe et de Hesse. Extinction la maison, 15

[1] Voy. p. 318 de ce vol.

VI. REUSS.

VI. *Maison de Reuss* [1].

Tableau général des partages de la maison de Reuss.

Pour l'intelligence du petit nombre de faits d'u importance majeure que l'histoire de la maison Reuss nous offre, nous plaçons ici le tableau de s partages, en omettant cependant les noms des i dividus.

Henri le Riche est la souche de toutes les branches de ce maison que vers 1206 ses quatre fils divisèrent en aut de lignes.

I. Ligne de Weida, 1206—1532.

II. Ligne de Gera, 1206—1550.

III. Ligne de Greiz, 1206—1236.

IV. Ligne de Plauen [2], 1206.

1. Branche aînée, ou des bourgraves de Misnie, 1307 1572.

2. Branche cadette ou de Reuss-Plauen, 1307.

a. Ligne aînée de Greitz, 1535.

1) Branche d'Ober-Greitz, 1604.

2) Branche d'Unter-Greitz, 1604-1768.

b. Ligne moyenne, 1535—1616.

c. Ligne cadette ou de Schleitz, 1535.

1) Ligne spéciale de Gera, 1635—1802.

2) Ligne spéciale de Saalbourg, 1635, nommée puis 1666 Schleitz.

a) Maison régnante à Schleitz, 1692.

b) Branche partagée de Kœstritz, 1692.

(1) Rejeton primogénial de Kœstritz, 1748

(2) Rejeton moyen de Stohnsdorf, 1748.

(3) Rejeton dit le plus jeune, 1748.

3) Ligne spéciale de Schleitz, 1635—1666.

[1] Suite du vol. XIV, p. 174.

[2] Cette ligne que nous nommons en dernier lieu parce la seule survivante, devrait occuper la seconde place.

4) Ligne spéciale de Lobenstein, 1635. VI. Reuss.

a) Branche de Lobenstein, 1678—1824.

b) Branche de Hirschberg, 1678—1824.

c) Branche d'Ebersdorf, 1678, dite depuis 1824 Lobenstein et Ebersdorf.

Au tableau nous allons ajouter quelques observations.

Des quatre lignes qui constituaient originairement la maison des Avoués, celle de Plauen est la seule qui existe encore : elle constitue aujourd'hui la maison de Reuss. C'est sur elle que se sont réunies les possessions des autres lignes; mais l'héritage de la ligne de Weida fut peu considérable, parce que cette ligne avait vendu, en 1373, Hof au bourgrave de Nuremberg, et, en 1427, les margraves de Misnie avaient conquis Ziegenrück, Auma, Ronnebourg et Voigtsberg. Décadence de la maison de Reuss.

La ligne de Plauen se divisa en deux branches, dont l'aînée obtint, en 1426, le bourgraviat de Misnie avec la dignité de prince d'Empire; mais nous avons vu que les margraves de Misnie lui suscitèrent à cet égard un procès, et que si, par sentence de l'empereur Albert II de 1439, les avoués de Plauen conservèrent le titre et les honneurs attachés au bourgraviat, ils perdirent les fiefs qui le composaient. Ils perdirent aussi, en 1466, contre la maison de Saxe, Plauen, Œlsnitz et Adorf, qui, depuis le partage de 1206, constituaient leur véritable patrimoine. Il est vrai qu'après la proscription de l'électeur Jean-Frédéric, Ferdinand I[er] confisqua Voigstberg, Plauen, Œlsnitz,

I. REUSS. Adorf, Neukirchen et Schœneck, comme fiefs bohémiens, dont il investit Henri, bourgrave de Misnie, son chancelier, de manière cependant que l'électeur de Saxe reçut la coïnvestiture; mais les bourgraves se trouvèrent si obérés, qu'en 1560, ils engagèrent, et en 1566, vendirent ces villes à l'électeur, de manière que lorsqu'en 1572, ils s'éteignirent, ils ne possédaient plus que ce qu'en 1550, ils avaient hérité de la ligne de Gera, savoir les seigneuries de Schleitz et de Burgk. Les fiefs saxons et bohémiens que les bourgraves avaient possédés furent réunis au domaine direct, et les électeurs de Saxe prirent le titre de bourgraves de Misnie.

La branche cadette de la ligne de Plauen, la seule qui existe encore, forme la maison de Reuss; car ce surnom lui devint héréditaire.

Nous ne trouvons que deux acquisitions faites par cette maison, savoir la seigneurie d'Oberkranichsfeld, qu'elle acheta, en 1453, des bourgraves de Kirchberg, mais qu'elle vendit, en 1716, aux ducs de Saxe-Weimar [1], et le domaine direct du bailliage de Hirschberg, que la couronne de Bohême lui céda en 1549. Ce domaine utile fut acheté, en 1773, des seigneurs de Beulwitz, par la branche de Lobenstein.

Possessions et lignes actuelles. Toute la maison de Reuss se divise aujourd'hui en deux lignes qui ne se distinguent que par les épithètes d'aînée et de cadette. L'aînée possède les seigneuries de Greitz et de Burgk; la cadette, les seigneuries de

[1] Weimar l'engagea à Schwarzbourg, mais autorisa Gotha à la racheter, ce qui se fit en 1728.

Gera, de Schleitz, Lobenstein et Eberdorf, et les bailliages de Saalbourg, Reichenfels et Hirschberg. VI. Reuss.

Quoique la famille ait toujours été immédiate, et qu'en 1427, elle ait obtenu la dignité de prince, cependant la ligne de Reuss-Plauen ou la maison Reuss n'a pas même porté le titre de comte avant l'année 1671, que l'empereur Léopold lui conféra ou renouvela ce titre. Ce n'est qu'au dix-huitième et dix-neuvième siècle qu'elle obtint celui de prince.

La succession par ordre de primogéniture fut introduite dans la maison par un recez du 15 novembre 1668, confirmé en 1681 et 1690.

VII. *Comté de Schwarzbourg* [1].

VII. Schwarzbourg.

Titre de Viergraf.

Les comtes de Schwarzbourg portaient le titre de *Viergrafen*, c'est-à-dire des quatre comtes du Saint-Empire Romain [2], dont la signification n'est pas claire, et que les comtes de Clèves, Cilley et Savoie partageaient avec eux. Comme on attachait beaucoup d'importance à des titres, quand même ils n'avaient rien de réel, les comtes de Schwarzbourg se firent confirmer le leur par l'empereur Maximilien Ier, en 1518, et depuis plusieurs fois.

Henri XL de Schwarzbourg avait réuni sur sa tête toutes les possessions de sa maison, à l'exception de la seigneurie de Leutenberg qui appartenait à une branche apanagée. Il mourut en 1552, laissant quatre fils, Gonthier, Guillaume, Jean-Gonthier et Albert, qui

[1] Suite du vol. XIV, p. 176. [2] N. N. quatuor comitum.

SCHWARZ-BOURG.

ne pouvaient s'entendre sur un partage ; pendant trente ans, l'empereur et la diète, auxquels ils eurent recours, interposèrent vainement leur autorité pour parvenir à un accord. Dans l'intervalle, la ligne de Leutenberg s'éteignit le 8 octobre 1564. Quatre jours avant de mourir, le dernier possesseur avait vendu sa seigneurie, pour 92,137 florins, aux ducs de Saxe, qui s'empressèrent d'en prendre possession ; mais lorsque Jean-Frédéric II fut proscrit, les quatre frères obtinrent, le 24 décembre 1566, une autorisation impériale pour s'en remettre en possession.

rigine des lignes de lershausen de Rudolt.

Gonthier, l'aîné de ces frères, étant mort en 1583, sans laisser de descendans, les trois frères restans s'arrangèrent enfin pour le partage par deux recez signés à Arnstadt en 1584. Par l'un, la part et les avantages de Guillaume, l'aîné, furent réglés. Il obtint ce qu'on nommait la part de Frankenhausen avec Kælbra et Heringen ; par l'autre, Jean-Gonthier eut Arnstadt avec Sondershausen et quelques autres bailliages, Rudolstadt échut à Albert. Guillaume étant mort, en 1599, sans descendance, son lot fut partagé à égale portion entre les lignes d'Arnstadt et de Rudolstadt. Ces deux lignes se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

En 1593 s'éteignit la maison des comtes de Hohnstein. Les comtes de Schwarzbourg formaient, conjointement avec ceux de Stolberg, des prétentions sur les seigneuries de Lora et de Klettenberg, et sur les comtés de Luttenberg et de Schærzberg, fiefs brunswickois, dont ils avaient reçu l'expectative et l'investiture simultanée avec la famille éteinte ; mais Henri-

Jules, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, se mit en possession de Lora et de Klettenberg, et les ducs de Grubenhagen des deux comtés; néanmoins, en 1632, Frédéric-Ulric, dernier duc de la moyenne maison de Brunswick, rendit Lora aux comtes de Schwarzbourg et de Stolberg sous la souveraineté et suzeraineté de Brunswick. Dans la guerre de trente ans ces deux maisons perdirent Lora. De toute la succession de Hohnstein les comtes de Schwarzbourg n'eurent que le bailliage de Bodungen, fief saxon, ainsi que le tiers de la juridiction d'Allersleben, fief hessois, dont ils possédaient déjà les deux autres tiers. VII. SCHWARZBOURG.

La maison de Schwarzbourg fit une autre acquisition en 1631. Elle consistait dans une partie du comté de Gleichen. Les comtes de Gleichen en Thuringe ne descendaient pas, comme on l'a cru anciennement, de la famille à laquelle appartenaient les châteaux d'Altengleichen et Neuengleichen dont le premier est situé dans le duché de Calenberg et l'autre dans le district qu'on a nommé plus tard le Quart Hessois de Rothenbourg. Ces deux châteaux appartenaient aux seigneurs d'Uslar. On sait aujourd'hui que les possesseurs du château de Gleichen près Gotha appartenaient à une autre famille qui formait une branche des seigneurs de Tonna. Le premier comte de Tonna, qui prit le nom de comte de Gleichen vivait en 1562. A ce comté appartenaient la seigneurie de Blankenhayn, le bailliage de Tonna et la seigneurie Niederkranichfeld. Les comtes étaient placés pour tout ce pays sous la supériorité de Saxe ou de Mayence, mais en

VII. SCHWARZBOURG.

1584, outre le comté de Spiegelberg qui était sous celle de la maison de Brunswick, ils acquirent par héritage le comté de Pyrmont, qui, quoique fief de la même maison, était immédiat. Ils s'éteignirent en 1631, et nous dirons dans l'histoire des maisons de Waldeck, de Nassau, et de Hohenlohe comment leurs possessions furent partagées; ici nous observerons seulement qu'en vertu d'un pacte de confraternité héréditaire la maison de Schwarzbourg obtint, sous la supériorité territoriale de la maison de Saxe-Gotha, la partie inférieure du comté de Gleichen proprement dit.

VIII. MANSFELD.

VIII. *Comté de Mansfeld*[1].

Acquisitions territoriales faites dans le quatorzième et quinzième siècle.

La seconde maison de Mansfeld qui, comme nous l'avons vu, était une branche de celle de Querfurth, trouva moyen d'arrondir son territoire par des acquisitions avantageuses. En 1287, elle acheta des comtes de Wernigerode la seigneurie de Seebourg; en 1301, la seigneurie de Bornstedt; quelque temps après, le bailliage de Hedersleben; en 1371, de l'archevêché de Magdebourg la seigneurie de Schraplau; en 1387, des comtes de Reinstein la seigneurie d'Arnstein; en 1408, des comtes de Hohnstein le bailliage de Gross-Leinungen et Morungen; en 1440, la seigneurie de Wippra. En 1439, l'électeur Frédéric de Saxe, ayant conquis Hettstædt sur l'évêché de Halberstadt, l'inféoda aux comtes de Mansfeld. Ceux-ci achetèrent, en 1441, de l'archevêché de Magdebourg, la seigneurie de Friede-

[1] Suite du vol. XIV, p. 178.

bourg, en 1448 et 1452 des seigneurs de Querfurt la seigneurie d'Artern avec Vockstedt, enfin en 1484 des comtes de Hohnstein la seigneurie de Heldrungen. VIII. Mansfeld.

Nous avons dit que toutes les terres de la maison de Mansfeld étaient médiates et fiefs soit de la maison de Saxe, soit de l'archevêché de Magdebourg, soit de l'évêché de Halberstadt. Les comtes étaient néanmoins immédiats comme possesseurs du droit régalien des mines qui leur avait été inféodé par les empereurs. Ce fut de leur consentement qu'en 1484 l'empereur Frédéric III conféra le domaine direct des mines à la maison de Saxe; ce qui fit perdre à celle de Mansfeld l'immédiateté, et fut cause que ces comtes ne devinrent pas États d'Empire.

En 1475, les comtes de Mansfeld se partagèrent en deux lignes, l'antérieure et la postérieure (*Vœrder- und Hinterortsche*). La première se divisa en six branches : la seconde en deux. Toutes les huit sont éteintes; nous allons placer ici les noms de ces branches et les dates de leur fondation et extinction. Lignes, branches, maison.

1. *Ligne antérieure*, 1475—1780.
   - a. Branche de Bornstadt, 1530—1780.
   - b. — d'Eisleben, 1530—1710.
   - c. — de Friedeborn, 1530—1626.
   - d. — d'Arnstein, 1530—1626.
   - e. — d'Artern, 1530—1631.
   - f. — de Heldrungen, 1530—1572.
2. *Ligne postérieure*, 1475—1666.
   - a. Branche de Schaplau, 1486—1602.
   - b. Branche postérieure, 1486—1666.

II. FELD. omis pour le e du

Les possessions de la maison n'étaient pas suffisantes pour entretenir huit branches dont chacune prétendait, sans doute, avoir une cour analogue, non à sa fortune, mais à sa naissance. Les comtes de Mansfeld étaient d'ailleurs une race belliqueuse qui prenaient part à toutes les guerres qui ouvraient une perspective de gloire. Ils gagnèrent effectivement de la gloire, mais peu d'argent. L'exploitation des mines dont le pays est riche, était aussi très-coûteuse et peu profitable. Par toutes ces raisons, la ligne antérieure à laquelle appartenaient les trois cinquièmes du comté, se trouva, après le milieu du seizième siècle, surchargée d'une masse de dettes qui la menaça d'une ruine complète. Dans ces circonstances les seigneurs directs intervinrent et conclurent, le 13 septembre 1570, à Leipzig, avec les comtes et leurs créanciers, un recez en vertu duquel les seigneurs directs mirent le séquestre sur les biens des comtes, et se chargèrent tant de l'administration que du gouvernement du pays. On fixa aux comtes des alimens et on leur laissa la jouissance de leurs châteaux et jardins avec la chasse et la pêche. Le reste des revenus fut destiné à l'extinction successive des dettes.

de per- 1 de adt,

Ce séquestre devint l'occasion du traité connu sous le nom de *recez de permutation de Halberstadt* dont nous avons parlé [1], et par lequel l'électeur de Saxe entra à la place de l'évêque de Halberstadt dans tous les rapports de féodalité et de supériorité qui avaient subsisté entre la maison de Mansfeld et l'évêché.

[1] Voy. p. 320 de ce vol.

VIII. MANSFELD

La ligne postérieure n'était guère moins endettée, néanmoins elle échappa au séquestre. Parmi les expédiens auxquels elle eut recours pour se décharger de ses dettes, était une vente dont nous faisons mention, parce qu'elle donna lieu à un procès qui dura plus de cent cinquante ans. La seigneurie de Seebourg fut l'objet vendu, et l'archevêché de Magdebourg sous la suzeraineté et la souveraineté duquel la seigneurie se trouvait, consentit à l'aliénation. Elle se fit, en 1574, en faveur de la famille de Hahn, pour la somme de 115,259 rthl., valant aujourd'hui le triple.

Extinction d'une des l de la mais 1666.

Lorsqu'en 1666 la ligne postérieure de la maison de Mansfeld s'éteignit, ses possessions furent jointes à la masse; mais les dettes étaient si considérables que les revenus du pays suffisaient à peine au paiement des intérêts et aux frais du séquestre. Aussi la maison s'éteignit-elle avant d'être rentrée dans la jouissance totale de son comté.

Hommes célèbres de maison.

La maison de Mansfeld a fourni plusieurs hommes célèbres dont il a été ou sera encore question dans le cours de cette histoire; nous en rappelons ici le souvenir.

Pierre-Ernest, comte de Mansfeld-Friedeborn, un des principaux généraux de Charles-Quint, qui se distingua dans l'expédition d'Afrique. Il eut part à la victoire de S. Quentin. En 1592, il fut nommé gouverneur-général des Pays-Bas [1], et, en 1594, prince d'Empire avec voix et séance à la diète. Dans

[1] Voy. vol. XIX, p. 175.

III. MANSFELD. le diplôme, l'empereur le nomma le général par excellence parmi tous les héros célèbres [1].

Charles, prince de Mansfeld, son fils, général au service d'Espagne, commanda l'armée impériale en Hongrie dans la campagne de 1595, et remporta la victoire brillante de Strigonie, immédiatement après laquelle il mourut.

Ernest de Mansfeld, fils de Pierre-Ernest, soit légitime, soit naturel, fut un des premiers capitaines du dix-septième siècle et un des héros de la guerre de trente ans.

Henri-François, comte de Mansfeld-Bornstedt, grand d'Espagne, et prince de Mansfeld et Fondi, mourut en 1715.

En 1716, le séquestre pour la part Magdebourgeoise cessa en vertu d'un article additionnel du traité de la couronne entre l'empereur et le premier roi de Prusse; mais il continua pour la partie saxonne jusqu'à l'extinction de la maison.

IX. *Principauté d'Anhalt* [2].

ANHALT. Tableau généalogique des divisions de cette maison.

Établissons d'abord les divisions de cette maison.

A. Ancienne maison d'Anhalt, 1218—1586.

Henri le Gras, première souche de la maison d'Anhalt, 1218—1252.

1. *Ligne d'Aschersleben*, 1252—1315.

Henri II, 1252—1266.

Otton I, 1266—1304.

[1] *Den unter allen im Kriege berühmten Helden allein ausgelesenen Obersten Kriegs-General.*

[2] Suite du vol. XIV, p. 281.

Otton II, 1304—1315.

2. *Ligne de Bernbourg*, 1252—1468.

Bernard I, 1252—1287.
Bernard II, 1287—1318.
Bernard III, 1318—1348.
Bernard IV, Henri IV, frères, 1348—1354 (Bernard IV), —1374 (Henri IV).
Bernard V, 1374—1411.
Bernard VI, 1411—1468.

3. *Ligne de Zerbst.*

Sigefroi, 1252—1310.
Albert I, 1310—1316.
Albert II, Waldemar I, frères, 1316—1362 (Albert II), —1367 (Waldemar I).
Jean I, fils d'Albert II, 1362—1382.
Sigismond, Albert III, Waldemar II, frères, 1382—1405 (Sigismond), —1396 (Albert III), —1405 (Waldemar II). Partage en 1405.

1) *Ligne de Cœthen*, 1415—1500.

Albert III, depuis le partage de 1415—1424.
Waldemar II, Adolphe I, Albert IV, frères, 1424—1436 (Waldemar II), —1473 (Adolphe I), —1475 (Albert IV).
Philippe, fils d'Albert IV, 1475—1500.

2) *Ligne de Zerbst.*

Sigismond I, depuis le partage de 1424—1450.
Waldemar III, Albert V, George I, frères, 1450—1474.
Waldemar IV, Ernest, George II, Sigismond II, Rodolphe, fils de George I, 1474—1508 (Waldemar IV), —1516 (Ernest), —1509 (George II), —1487 (Sigismond II), —1510 (Rodolphe).
Wolfgang, fils de Waldemar IV, à Cœthen; 1508—1562.

ANHALT.

Jean II,	fils d'Ernest,	—1551.
George III,		1516—1553.
Joachim,		—1561.

Charles,	fils de Jean II,	—1561.
Joachim-Ernest,		1551—1568.
Bernard VII,		—1570.

B. Nouvelle maison d'Anhalt depuis 1586.

Joachim-Ernest, fils de Jean II, souche de la nouvelle maison d'Anhalt.

Ses cinq fils en commun, 1586—1603.

Partage de 1603 en cinq lignes.

1. *Ligne de Dessau.*

Jean-George I, 1603—1618.

Jean-Casimir,	frères,	1616—1660.
George-Aribert,		—1643.

Jean-George II, 1660—1693.

Léopold, 1693—1747.

Léopold-Maximilien, 1747—1751.

Léopold-Frédéric-François, 1751—1817.

Léopold, petit-fils de Léopold-Frédéric-François, 1817.

2. *Ligne de Bernbourg.*

Christian I, 1603—1630.

Christian II,	frères,	—1630.	
Ernest,		1630—1632.	Partage en 1635.
Frédéric,		—1635.	

1) *Branche de Bernbourg.*

Christian II, depuis 1635—1656.

Victor-Amédée,	frères,	1656—1718.
Charles-Ursin,		1656—1660.

a. *Branche principale de Bernbourg.*

Charles-Frédéric, 1718—1722.

Victor-Frédéric, 1722—1765.

Frédéric-Albert, 1765—1796.

Alexis-Frédéric-Christian, 1796.

b. *Rejeton de Zeitz et Hoym ou Schaumbourg*, 1718—1812.

Leberecht, 1718—1727. IX. Anhalt
Victor-Amédée-Adolphe, 1727—1772.
Charles-Louis, 1772—1806.
Victor-Charles-Frédéric, 1806—1812.
2) *Branche de Harzgerode*, 1635—1709.
Frédéric, 1635—1670.
Guillaume, 1670—1709.

3. *Ligne de Plœzkau, nommée depuis 1665 Cœthen.*
Auguste, 1611—1653.
Ernest-Théophile, } frères, { —1654.
Leberecht, } frères, { 1653—1670.
Émanuel, } frères, { —1669.
Émanuel-Leberecht, posthume, 1671—1704.
Léopold, 1704—1728.
Auguste-Louis, frère de Léopold, 1728—1755.
1) *Branche de Cœthen.*
Charles-George-Leberecht, 1755—1789.
Auguste-Christian-Frédéric, 1789—1812.
Louis, neveu du précédent, 1812—1818.
2) *Branche de Pless.*
Frédéric-Erdmann, 1765—1797.
Ferdinand, 1797—1818.
a. *Branche de Cœthen.*
Ferdinand, prince de Pless, devenu duc de Cœthen, 1818.
b. *Branche collatérale de Pless.*
Henri, frère de Ferdinand, 1818.

4. *Ligne de Zerbst*, 1603—1793.
Rodolphe, 1603—1621.
Jean, 1621—1667.
Charles-Guillaume, 1667—1718.
Jean-Auguste, 1718—1742.
Jean-Louis, } petit-fils de Jean, { 1742—1746.
Christian-Auguste, } petit-fils de Jean, { 1742—1747.
Frédéric-Auguste, 1747—1793.

NHALT. 5. *Ligne éteinte de Cœthen*, 1605—1665.
Louis, 1603—1649.
Guillaume-Louis, 1649—1665.

On voit par ce tableau que la maison d'Anhalt se divisa, en 1253, en trois lignes dites d'*Aschersleben*, de *Bernbourg* et de *Zerbst*, et que la première s'éteignit en 1315, la seconde en 1486. Toutes les possessions de la maison, à l'exception du comté d'Aschersleben ou d'Ascanie, son berceau, qu'elle avait perdu en 1315 [1], furent réunies alors dans les mains de la ligne de Zerbst; mais comme le droit de primogéniture n'y était pas introduit, il y eut encore des communautés et de nouveaux partages jusqu'à ce que Joachim-Ernest, après avoir recueilli l'héritage de ses frères, se trouva possesseur de tout le patrimoine de la maison. Avec lui finit l'ancienne maison d'Anhalt; il est la souche commune de toutes les branches et de tous les princes qui ont régné depuis 1586.

fgang, 662. Un des princes de l'ancienne maison d'Anhalt mérite que nous nous y arrêtions un instant: c'est *Wolfgang* de la ligne de Zerbst qui, pendant presque toute la durée du règne de Charles-Quint, et avant cet empereur, a régné à Cœthen. Ce fut un des plus zélés adhérens de la réformation de Luther, et un des alliés de Smalcalde. Proscrit après la bataille de Mühlberg et obligé d'abandonner son pays dont l'empereur disposa, il n'obtint sa restitution qu'au bout de trois ans.

ge III, 553 Un autre prince remarquable de la maison d'Anhalt, dans le seizième siècle, est *George III*. Prieur (*probst*)

[1] Voy. vol. XIV, p. 180.

IX. Anhalt.

u chapitre de Magdebourg et ayant reçu une édu-ation toute ecclésiastique, il embrassa la réformation t l'introduisit non-seulement dans la principauté 'Anhalt qu'il gouvernait conjointement avec ses ·ères, mais aussi dans l'évêché de Mersebourg dont, n 1544, il fut nommé administrateur. Ennemi de oute violence il ne cessa d'exhorter Luther à calmer s passions. Il ne prit aucune part à la guerre de malcalde, dont l'issue le priva de son évêché. Retiré Dessau, il y mourut en 1553. On a imprimé un olume in-fol. des sermons qu'il a prononcés comme vêque. Le célèbre Joachim Camerarius qui avait étu-ié avec lui, a écrit sa biographie.

Joachim-Ernest de la nouvelle maison d'Anhalt, 1561-1586.

Quant à *Joachim-Ernest* qui réunit enfin toutes es possessions de la maison d'Anhalt, il appartient ux princes les plus distingués du seizième siècle. Dans sa jeunesse il servit Philippe II dans les Pays-Bas t assista à la bataille de S. Quentin; mais les affaires le son pays le forcèrent bientôt à donner tous ses oins au gouvernement. La principauté d'Anhalt était hargée d'une dette de 720,000 rthl. qui, au prix ac-uel de l'argent, dépassent 8 millions de francs. Joa-him-Ernest convint avec les États d'un mode de emboursement tant au moyen d'une imposition stable ue par l'abandon qu'il fit de l'administration de lusieurs bailliages. Il fit aussi une acquisition impor-ante ou plutôt l'assura à sa maison par un arrange-nent avec son gendre, Jean-George, électeur de Bran-debourg. Il s'agit du comté de Lindau que la maison d'Anhalt avait acheté, en 1457, des comtes de ce

IX. ANHALT. nom, à condition de réméré, et que l'électeur, comme seigneur direct, voulait racheter en 1577. Jean-George l'abandonna aux princes d'Anhalt à titre de fief brandebourgeois, arrière-fief de l'abbaye de Quedlinbourg.

Querelle du cryptocalvinisme.

Ce fut sous le règne de Joachim-Ernest qu'eurent lieu les mouvemens contre les Calvinistes dont nous avons parlé plusieurs fois. Dans cette querelle, les théologiens du pays d'Anhalt qui penchaient pour l'opinion de Melanchthon, se conduisirent avec une modération qui contrastait avec le zèle fougueux des Luthériens. Ils ne prirent point de part à la formule de Concorde, quoique les électeurs de Saxe et de Brandebourg tâchassent de les y amener par un colloque qui est fameux dans l'histoire de ces débats sous le nom de *Colloque de Herzberg*. Il eut lieu le 20 août 1578. Joachim-Ernest mit fin à toute la querelle par un formulaire de foi qu'il publia en 1585.

Correspondance avec Henri III, roi de France et avec le roi de Navarre.

Joachim-Ernest jouit d'une grande considération en Empire et à l'étranger. Après l'édit de Nemours de 1585, le roi de Navarre lui écrivit lui-même une lettre qu'il lui fit remettre par Jacques de Ségur, sieur de Pardeillan, l'exhortant à venir au secours des Protestans opprimés de France. Il lui donna dans cette lettre la qualité de *père*. Henri III, de son côté, le pria de lui permettre de lever dans son pays des troupes contre ses sujets rebelles, et lui offrit pour un de ses fils, une cornette de cavalerie. Joachim-Ernest répondit, le 25 novembre 1585, au roi de France, se plaignit de la manière dont Henri traitait les Réformés, déclara

qu'il ne pouvait refuser au roi de France ainsi qu'au parti contraire la faculté de recruter dans son pays, mais que sa conscience lui défendait de permettre qu'un de ses fils aidât à verser le sang des Chrétiens [1]. IX. ANHALT

Comme Joachim-Ernest a été la souche de tous les princes d'Anhalt suivans, on commence avec lui la *Nouvelle maison* de ce nom.

Règne des cinq fils de Joachim-Ernest, 1586–1603.

Joachim-Ernest, mort en 1586, laissa cinq fils, Jean-George, Christian, Auguste, Rodolphe et Louis, dont les quatre derniers étaient mineurs. *Jean-George* gouverna en leur nom. Son principal soin fut le paiement des dettes qui, en 1603, se trouvèrent réduites à 200,000 rthl. On espérait les payer dans l'espace de sept ans; mais des dépenses imprévues furent cause qu'en 1611 leur masse s'était accrue jusqu'à 453,000, et les contributions de guerre les portèrent en 1652 à 623,000 rthl., malgré l'ordre établi pour leur acquittement.

Abolition du culte luthérien

L'économie nécessaire pour parvenir à un but si désirable engagea les fils de Joachim-Ernest à retarder d'année en année le partage de la succession paternelle. En attendant Jean-George fit dans le pays un changement important sous le rapport de la religion dont Wolfgang Amling, surintendant à Zerbst, fut le véritable auteur. En 1588 ou 1589, Jean-George défendit aux prédicateurs de se servir de l'exorcisme dans le baptême. La noblesse, zélée luthérienne, fut très-scandalisée de ce que le diable ne dût pas être chassé des corps de la génération future; elle s'opposa

[1] Voy. sur toute cette négociation vol. XV, p. 77, 86.

[... Anhalt.] à l'ordonnance du prince, et tint des conférences avec des théologiens étrangers. Jean-George, sans se laisser ébranler, abolit en 1596 le culte luthérien; fit enlever des églises les images, candelabres, autels et fonts baptismaux, objets d'horreur pour les Calvinistes, et publia un formulaire de foi en vingt-huit articles, réglant la croyance de ses sujets d'après les principes de Calvin. Tous les prédicateurs qui refusèrent de l'accepter, furent obligés de quitter le pays. Ainsi la religion réformée devint dominante dans le pays d'Anhalt.

[...artage de ...3.] En 1603, les cinq frères procédèrent enfin au partage. Leur conduite dans cette circonstance fut un modèle d'union, de modération et de sagesse qui est unique dans l'histoire. Pour prévenir toute intrigue, ils délibérèrent sur cette affaire seuls et sans l'admission d'aucun conseiller. Le bien-être du pays ne fut pas moins consulté que l'intérêt des princes. On convint qu'on ne ferait que quatre parts, et qu'un des princes, au lieu de terres immédiates, recevrait une indemnité en argent et bien-fonds. On détermina que certains droits régaliens, telles que les mines, et certaines charges, telle que la dotation des princesses, resteraient en commun, et que l'aîné des frères exercerait seul certains droits honorifiques. Celui des frères qui ne recevrait pas une des quatre parts, aurait une somme de 300,000 rthl. applicable à l'acquisition de domaines; on lui réserva le droit de prendre la première part des quatre qui deviendrait vacante, à condition de rembourser dans ce cas les 300,000 thl.

D'un commun accord on laissa à Jean-George, l'aîné, le premier choix des quatre lots et les trois frères cadets consentirent que Christian, le second, pût choisir ensuite. Le troisième, Auguste, renonça volontairement au droit de choisir et détermina les lots des deux plus jeunes frères. Cela se passa ainsi le 30 juin 1603; mais les arrangemens pris avec les États pour le paiement des dettes ne permirent pas d'exécuter le partage avant le 25 juin 1606. IX. ANHALT.

Ainsi la nouvelle maison d'Anhalt se divisa en quatre lignes, mais comme Auguste témoigna par la suite qu'il désirait avoir un seul bailliage à lui, on lui céda Plœtzkau. Il y eut ainsi cinq lignes, qui néanmoins se réduisirent en 1665 à quatre desquelles trois fleurissent encore; la quatrième s'est éteinte en 1793.

1. *Ligne de Dessau.*

Ligne de Dessau. Jean-George, 1603-1618.

Jean-George Ier obtint pour sa part de la principauté d'Anhalt les villes, les châteaux et bailliages de Dessau, Wœrlitz, Sandersleben et Freckleben. Il ne laissa en mourant, le 13 mars 1618, que deux fils; *Jean-Casimir*, âgé de vingt-un ans, et *George-Aribert*, de douze. Comme le droit de primogéniture n'était pas établi dans la maison, la succession échut aux deux frères et l'aîné fut le tuteur du cadet. Par la suite ils régnèrent ensemble; mais le 28 janvier 1632, ils firent une espèce de partage qui donna à George-Aribert Wœrlitz, Kleutsch et Radegast. Ayant fait à Dessau connaissance avec Jeanne-Élisabeth de Krosigh, fille du maréchal de la cour, aussi belle que spirituelle et vertueuse, Aribert résolut de l'épouser. Son frère et

IX. ANHALT. les agnats se donnèrent beaucoup de peine pour le détourner de ce projet. Rien n'ayant pu le fléchir, on s'accorda enfin le 10 février 1637, sur les conditions auxquelles le mariage aurait lieu. Il fut morganatique, car la demoiselle de Krosigh obtint tous les droits d'une légitime épouse, excepté la qualité de princesse et la faculté de porter les armes de la maison, et promit de ne jamais solliciter à la cour impériale un rang plus élevé que celui de dame noble qui était le sien. Les enfans à naître de cette union porteront le titre de seigneurs d'Aribert, seront et resteront vassaux d'Anhalt, et ne solliciteront pas de titre plus élevé. Ils n'auront aucun droit à la succession de la maison; ils obtiendront à titre de fief masculin la terre de Radegast avec le village de Reisick, libre de toute dette et valant 23,000 rthl. avec une autre terre de la valeur de 45,000 rthl. Les filles auront 25,000 rthl. Cet arrangement auquel les États intervinrent fut juré par la future le 1er septembre 1637. Le mariage qui s'ensuivit fut très-heureux; il en provint trois enfans, dont un fils; mais l'union fut rompue par la mort de George-Aribert qui arriva le 14 novembre 1645.

Le pays de Dessau souffrit beaucoup des calamités de la guerre de trente ans, principalement dans les années 1636 et 1637.

2. Ligne de Bernbourg, Christian I, 1603-1666.

2. *Ligne de Bernbourg.*

Dans le partage de 1603, Bernbourg, Plœtzkau, Ballenstædt, Hoym, Harzgerode et Guntersberg, échurent à *Christian Ier*, second fils de Joachim-Ernest. Ce prince avait, en 1592, formé un corps de

20,000 hommes, avec lequel il était entré au service de France contre la Ligue; mais, faute d'argent, Henri IV fut obligé de renvoyer bientôt ce corps, en se reconnaissant redevable envers Christian d'une somme de 2,146,898 florins. La maison d'Anhalt n'a jamais pu obtenir le paiement de cette dette. Christian entra alors au service de l'électeur Palatin, et fut nommé gouverneur du Haut-Palatinat. Ce fut lui qui, à la tête des troupes alliées, prit Juliers en 1610. Après la bataille de Prague, qu'il perdit, l'empereur le proscrivit; mais, en 1624, Christian s'humilia et fut rétabli. IX. ANHALT.

Christian I[er] laissa, en 1630, trois fils, dont le second périt, en 1632, à la bataille de Lützen. Les deux autres partagèrent, en 1635, la principauté de Bernbourg, et il se forma ainsi deux branches, celle de Bernbourg et celle de Harzgerode. Parlons d'abord de la seconde. Partage de 1635.

a. *Branche de Harzgerode.* a. Branche de Bernbourg Harzgerode.

Frédéric, fils cadet de Christian I[er], obtint Harzgerode et Guntersbourg, et en 1665, à l'extinction de la ligne de Cœthen, la moitié de Plœtzkau, nous dirons à quelle occasion. En 1666, il introduisit le droit de primogéniture. Il mourut en 1670. Avec *Guillaume*, son fils, la branche de Harzgerode s'éteignit, en 1709.

b. *Branche de Bernbourg.* b. Branche Bernbourg.

Christian II, fils aîné de Christian I[er], avait, à l'âge de vingt ans, assisté à la bataille de Prague, et y avait été fait prisonnier avec son père; il fut tenu plu-

IX. ANHALT. sieurs années en captivité, tantôt plus, tantôt moins resserré. Parvenu au gouvernement, il se vit obligé de prendre part à la guerre de trente ans, ce qui fut cause que son pays fut horriblement dévasté. Il s'efforça en vain d'obtenir quelque indemnité par la paix de Westphalie.

3. Ligne de Plœtzkau, nommée Cœthen depuis 1665.

3. *Ligne de Plœtzkau, devenue en 1665 ligne de Cœthen.*

Lorsqu'*Auguste*, troisième fils de Joachim-Ernest, pour lequel on n'avait trouvé aucun domaine convenable, même à l'étranger, manifesta le désir que pour une partie du capital qui lui était alloué, on lui abandonnât un bailliage, Christian Ier, prince de Bernbourg, se prêta à ce vœu, et lui céda celui de Plœtzkau, pour 85,714 rthl., somme à laquelle il avait été estimé. Auguste mourut en 1653.

4. Ligne de Zerbst.

4. *Ligne de Zerbst.*

Rodolphe, quatrième fils de Joachim-Ernest, reçut, dans le partage de 1603, Zerbst, Lindau, Roslau et Kosswick, avec une rente de 3,500 rthl., payable par Dessau, et une autre de 2,739 par Cœthen. Il régna jusqu'en 1621, et laissa un héritier, âgé de cinq mois. Celui-ci, *Jean*, élevé par une mère luthérienne, fille de Jean XVI, comte d'Oldenbourg, et à Oldenbourg où elle s'était retirée pendant les troubles de la guerre de trente ans, embrassa publiquement la religion luthérienne. Lorsqu'en 1642, il parvint à la majorité, il montra le plus grand zèle pour introduire cette religion à la place de la réformée. Il éprouva beaucoup de résistance, tant de la part des agnats qui soute-

naient que l'état de la religion était une chose réservée à la disposition commune de toutes les lignes, que de la part des habitans; mais usant du droit de réformer que s'attribuent tous les princes jouissant de la supériorité territoriale, il tint ferme, et acheva l'introduction de sa religion : ce ne fut qu'après sa mort, en 1667, qu'on convint que les deux rits du protestantisme jouiraient d'une égalité parfaite de droits. IX. Anhalt

5. *Première ligne de Cœthen, éteinte en* 1665. 5. Ligne de Cœthen.

Louis, le plus jeune des fils de Joachim-Ernest, eut, en 1603, Cœthen, Nienbourg (Kloster-Nienbourg), Wulfen et Warmsdorf. C'était un prince distingué qui aurait pu rendre son pays florissant, sans la guerre de trente ans. Par le conseil de Gaspard de Teutleben, gouverneur du jeune prince de Weimar; il fonda, en 1617, la *Société fructifère* qui joue un rôle dans l'histoire de la littérature allemande [1].

Guillaume-Louis, son fils, lui succéda le 7 janvier 1649, et mourut le 13 janvier 1665. Avec lui, cette branche s'éteignit, et ses possessions passèrent à la ligne de Plœtzkau.

X. *Électorat de Brandebourg* [2].

X. Électorat de Brandebourg. Joachim 1499-1564

Le sage, l'éloquent, le savant *Joachim Ier*, l'adversaire le plus prononcé de toutes les innovations

[1] La société fructifère ou l'ordre du Palmier devait être pour la langue et la littérature allemande, ce que l'académie française, fondée *dix-huit ans plus tard*, devint pour la langue française. Il en sera question à la section IX de ce chapitre.

[2] Suite du vol. XIV, p. 207.

X. ÉLECTORAT DE BRANDEBOURG.

religieuses, et cependant le promoteur le plus actif de la paix de religion et l'ennemi de toutes les mesures violentes, régnait comme électeur de Brandebourg, depuis 1499. Ami personnel de Léon X, il exécuta strictement dans son pays les édits de l'empereur contre la réformation de Luther, et ne permit pas à son épouse, Élisabeth de Danemark, d'exercer le culte protestant, auquel elle donnait la préférence. Il en résulta des scènes désagréables entre les deux conjoints, auxquelles Élisabeth échappa enfin, en se sauvant, en 1531, auprès de l'électeur de Saxe, son oncle, qui lui assigna pour résidence le château de Lichtenberg, près de Wittemberg.

Traité de Grimnitz de 1529 pour la réversibilité de la Poméranie.

En 1506, Joachim I[er] fonda l'université de Francfort-sur-l'Oder, et en 1516, la cour souveraine, dite *kammergericht;* mais l'événement le plus important de son règne, sous le rapport de la politique, est le traité de Grimnitz, qu'il conclut, le 24 août 1529, avec le duc de Poméranie. La réversibilité du duché en faveur de la maison de Brandebourg, à l'extinction de celle de Poméranie, fut formellement reconnue et confirmée par les États du pays.

Acquisition du comté de Ruppin, 1524.

Joachim I[er] fit une acquisition importante. L'ancienne maison des comtes de Ruppin, qui avait été originairement une branche des comtes de Lindau (près de Zerbst)[1], s'éteignit en 1524. Le comté de Lindau avait été vendu à la maison d'Anhalt; celui

[1] Les comtes avaient aussi bâti une ville de Lindau dans le comté de Ruppin.

de Ruppin, situé entre le Rhin [1], la Priegnitz et le Mecklembourg, et ayant une surface de près de trente-trois milles carrés géographiques, étant fief de Brandebourg, fut réuni au domaine électoral. X. ÉLECTORAT DE BRANDEBOURG.

Joachim I[er] avait un frère qui lui survécut et qui joua un rôle remarquable dans l'histoire d'Allemagne de la première moitié du seizième siècle, où il a souvent été question de lui. C'est Albert qui, à l'âge de vingt ans, le 13 avril 1513, fut postulé archevêque de Magdebourg, et la même année, administrateur de l'évêché de Halberstadt. Le 9 mars 1514, il fut élu archevêque-électeur de Mayence, et, en 1518, nommé cardinal. Ce fut lui qui s'opposa avec tant de vigueur à la réformation, contribua, en 1521, à faire proscrire Luther; mais ne put empêcher qu'en 1524, les bourgeois de Magdebourg n'invitassent le réformateur à venir prêcher dans leur ville où dès ce moment la messe fut dite en allemand. Le cardinal Albert I de Brandebourg.

Le cardinal Albert aimait et protégeait les lettres; il eut part, en 1506, à la fondation de l'université de Francfort-sur-l'Oder; il avait aussi le projet d'en établir une à Halle, et en avait obtenu, en 1531, la permission du pape; mais il fut obligé de l'ajourner. Ce prélat, dont Érasme de Rotterdam et Ulric de Hutten faisaient grand cas, ne méritait pas d'être traité par Luther comme le réformateur l'a fait: zélé Catholique, il n'était pas persécuteur.

Le testament de Joachim, érigé avec le concours

[1] Il est question de cette rivière que reçoit la Dosse avant de tomber dans le Havel.

des États du pays, est regardé comme la seconde loi fondamentale [1].

Joachim II, 1534-1571.

Joachim II succéda, en 1534, à son père dans la dignité électorale, la Vieille-Marche, la Moyenne, la Priegnitz et l'Ukrainienne; car le testament de son père avait disposé en faveur du margrave Jean, son fils cadet, de la Nouvelle-Marche, de Crossen et de la Lusace. Élevé dans les principes de la religion catholique, Joachim avait promis à son père mourant d'y rester fidèle. Il paraît qu'il était de bonne foi lorsqu'il prit cet engagement : quoique, comme beaucoup de personnes sages de ce temps, il désirât une réforme, il aurait voulu qu'elle se fît d'une manière tranquille et légale. Il désapprouvait non-seulement la violence des moyens que Luther avait employés, mais aussi quelques parties de sa doctrine. Il se donna beaucoup de peine pour maintenir la paix entre les partis religieux; mais successivement les principes du protestantisme, professés par ses alentours, prirent racine dans son esprit, et, le 1er novembre 1539, Mathias d'Iagow, évêque de Brandebourg, le communia à Spandau sous les deux espèces. Tout le pays se déclara sur-le-champ luthérien. L'électeur fit rédiger une liturgie qui fut publiée en 1540. Plusieurs cérémonies que les réformateurs saxons avaient abolies y étaient conservées.

Introduction de la réformation.

Malgré son changement de religion, l'électeur ne voulut pas entrer dans la ligue de Smalcalde, ni prendre part à la guerre qui s'ensuivit. Il engagea

[1] La première est le testament d'Albert-Achille, de 1473.

X. ÉLECTOI DE BRAND- BOURG.

aussi le margrave Jean, son frère, à se retirer à temps de cette confédération : ce prince alla jusqu'à fournir des troupes à l'empereur. Joachim lui-même resta neutre ; mais son fils servit dans les troupes de l'empereur qui, après la bataille de Mühlberg, lui accorda la chevalerie.

Il a été dit, dans l'histoire d'Allemagne, avec quelle sollicitude et avec combien peu de succès l'électeur Joachim s'intéressa au sort de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse, prisonniers de Charles-Quint.

Traité de fraternité de Liegnitz de 1537.

En 1537, l'électeur conclut personnellement à Liegnitz, avec Frédéric II, duc de Liegnitz, de Brieg et Wohlau, un traité de confraternité héréditaire, par lequel la succession dans les trois duchés fut assurée à toute la maison de Brandebourg, y compris la branche de Franconie, pour le cas où les deux branches de la maison de Liegnitz s'éteindraient dans les mâles. Si au contraire les margraves s'éteignaient dans les mâles, Crossen, Züllichau, Peitz, Zossen, Tempzke, Sommerfeld, Bobersberg, Cottbus, Beerwalde et Gross-Liebenau, écherraient aux ducs de Liegnitz.

Acquisit définitive Crossen.

Nous avons dit [1] comment la maison de Brandebourg acquit, en 1482, à titre d'engagement, Crossen avec Züllichau. Sous Joachim II, les arrière-petits-fils de George Podiébrad, roi de Bohême, lesquels étaient ducs de Münsterberg et d'OEls, se présentèrent pour dégager ces pays. Ils y étaient autorisés par un diplôme de Wladislaw, roi de Bohême, de 1514, qui leur avait cédé tous les droits de la cou-

[1] Voy. vol. XIV, p. 205.

K. Électorat de Brandebourg.

ronne à cet égard. En 1538, Joachim racheta leurs prétentions, et acquit ainsi la pleine propriété de Crossen, comme fief de la Bohême. Il prit alors le titre de duc de Crossen.

Aventures de Kolhase.

Un contemporain de Joachim II, distingué par un caractère élevé au-dessus du commun, mais qui mérita de mourir de la mort des malfaiteurs, sera nommé ici, parce que son souvenir s'est conservé dans la bouche du peuple; c'est Jean Kolhase. Ce bourgeois de Berlin, qui faisait le commerce de chevaux, ayant éprouvé en Saxe un déni de justice, s'avisa de venger, les armes à la main, le tort dont il se plaignait. Après avoir défié, selon la coutume antique, l'électeur de Saxe, il se mit à la tête d'une troupe de vagabonds et d'aventuriers, devint chef de brigands, et exerça son métier sur les sujets de l'électeur avec une adresse et un talent qui le firent regarder comme un magicien. Il dévalisait les voyageurs, pillait impunément les villages, et incendia la ville de Zane et jusqu'à un faubourg de Wittemberg. Il échappa à toutes les recherches, quoique plus d'une fois il se trouvât déguisé parmi les soldats mêmes qui le poursuivaient. Pour forcer l'électeur de Brandebourg à lui faire obtenir justice, il lui fit la guerre; après grand nombre de tours presque miraculeux, il fut découvert dans une maison de Berlin, où il s'était caché, et traduit en justice. Il se défendit d'une manière qui causa une grande admiration; néanmoins il fut condamné à être roué vif. Sa peine fut commuée en celle de la hache; mais il demanda à partager le sort de deux de ses com-

X. ELECTOR DE BRANDE BOURG.

plices qui avaient été pris avec lui, et fut roué. L'électeur regretta de ne pas lui avoir laissé la vie. Cet événement est de l'année 1540.

En 1542, Joachim II fut nommé par la diète de Spire général en chef de l'armée que l'Empire envoyait contre la Porte en Hongrie. Cette campagne eut une malheureuse issue. En 1559, Joachim commença la construction de la forteresse de Spandau, qui fut dirigée par l'ingénieur Giromala.

Joachim II obtient l'inve titure simult née de la Prus

Depuis plusieurs années l'électeur recherchait avec un grand empressement une faveur du roi de Pologne, son beau-père[1]. Levin von der Schulenbourg, Abdias et Prætorius, grand orateur de son temps, et Gaspard de Flaus, la négocièrent avec succès à la diète de Lublin : il s'agissait d'obtenir l'investiture du duché de Prusse simultanément avec Albert-Frédéric, second duc de ce pays. Joachim II l'obtint en effet le 19 juillet 1568. Il mourut le 3 janvier 1571.

Jean le Sa margrave de Custrin, 1534 1571.

Dix jours après Joachim II, mourut son frère, le margrave Jean, qui avait régné sur la Nouvelle-Marche, Crossen et la Lusace brandebourgeoise. On le nommait d'après le lieu de sa résidence, le margrave de Custrin; il est encore connu sous le nom de *Jean le Sage*. Zélé Protestant, il entra d'abord dans la ligue de Smalcalde; mais, écoutant les conseils de son frère, il en sortit avant que la guerre éclatât. Il assista l'empereur Charles-Quint au siège de Metz.

[1] Joachim II avait été marié d'abord à Madelaine, fille de George le Barbu, duc de Saxe, et ensuite à Hedwige, fille de Sigismond I, roi de Pologne. Le second mariage fut stérile.

X. ÉLECTORAT DE BRANDEBOURG.

Jean qui était économe laissa des trésors considérables. Il avait acquis en 1558, de l'empereur Ferdinand, à condition de réméré, les seigneuries de Beeskow et Storkow.

Jean-George, 1571-1598.

Jean-George succéda à Joachim, son père, dans l'électorat, et dix jours après, à son oncle dans les provinces qui avaient formé l'apanage de celui-ci. Les principaux soins de son gouvernement qui dura jusqu'au 8 janvier 1598 se portèrent sur le rétablissement des finances qui avaient été très-négligées sous le règne de son père.

Stipulation de réciprocité pour la succession de Poméranie.

La confraternité héréditaire qui existait avec les ducs de Poméranie ne stipulait aucune réciprocité en faveur de ceux-ci. Pour réparer cette injustice, l'électeur, son fils aîné et George-Frédéric, margrave en Franconie, du consentement des maisons de Saxe et de Hesse [1], déclarèrent, en 1571, qu'à l'extinction de toute la maison de Brandebourg, la Nouvelle-Marche y compris Sternberg, avec le domaine direct de Lœcknitz (seigneurie de la maison de Schulenbourg) et de Vierraden (des comtes de Hohnstein) seraient dévolus aux ducs de Poméranie.

Par sa présence au couronnement de l'archiduc Rodolphe comme roi des Romains, au mois de septembre 1575, Jean-George obtint que les seigneuries de Beeskow et Storkow qui étaient rachetables par la couronne de Bohême fussent données comme fiefs à la maison de Brandebourg.

Acquisition des seigneuries de Berskold et Storcka.

Joachim-Frédéric, 1598-1608.

Joachim-Frédéric qui à l'âge de quarante-deux

[1] Il fallait le consentement de ces deux maisons, parce que la dé-

ans succéda à Jean-George, son père, était depuis 1552 évêque de Havelberg; depuis 1557, de Lebus; depuis 1571, de Brandebourg, et réunit ces trois évêchés à l'électorat. Quant à l'archevêché de Magdebourg auquel il avait été postulé en 1566, il avait promis par la capitulation de l'abdiquer quand il parviendrait à l'électorat, et le chapitre s'était engagé à postuler alors un autre prince de sa maison. Aussitôt que Jean-George fut mort, le chapitre de Magdebourg déclara la vacance du siège, et postula archevêque Christian-Guillaume, le plus jeune des fils du nouvel électeur; mais comme il n'avait que onze ans, le chapitre se réserva l'administration jusqu'à ce que le prince eût atteint la vingtième année. L'électeur avait un autre fils apanagé de dix ans, ce Jean-George qui, en 1592, avait été élu évêque de Strasbourg. Nous avons vu que Jean-George ne put pas se maintenir dans la possession de cet évêché; son père l'en indemnisa en 1607, ainsi que nous le verrons.

X. ÉLECTORAT DE BRANDEBOURG.

Contrairement à la loi de famille de 1473, mais se réglant sur l'exemple de Joachim Ier qui, du consentement de son fils aîné, avait disposé de la Nouvelle-Marche en faveur du cadet, Jean-George, sans l'approbation de son fils aîné, avait, par son testament, légué cette province à Christian, son second fils. Joachim-Frédéric ne reconnut pas cette disposition, mais il fit un arrangement qui tourna à l'avantage de Christian Ier aussi bien que d'un autre frère qu'il avait.

Statut de famille de Géra 1599.

claration de 1571 dérogeait à la confraternité héréditaire des trois maisons.

ÉLECTORAT DE BRANDEBOURG.

George-Frédéric, margrave de Brandebourg-Anspach et Bayreuth, n'avait pas d'enfant. Le 29 avril 1599, l'électeur d'accord avec lui, érigea à Géra un statut de famille confirmant celui de 1473, cassant la disposition que Jean-George avait faite en faveur du margrave Christian et stipulant qu'à défaut d'héritiers mâles de George-Frédéric, margrave en Franconie, les deux frères de l'électeur, Christian et Joachim-Ernest, ou leurs descendans mâles, succéderaient dans le bourgraviat de Nuremberg, sans que jamais il pût être partagé en plus de deux principautés. Le statut détermine encore qu'à la mort du duc de Prusse et du margrave sans descendance mâle, le duché de Prusse, conformément à l'investiture simultanée accordée par le roi de Pologne, passerait à l'électeur et à ses héritiers. L'ancien évêque de Strasbourg, fils de l'électeur, aurait, à la mort de George-Frédéric, margrave en Franconie, la principauté d'Iægerndorf dont ce margrave avait, dès 1592, disposé, par donation à cause de mort, en faveur de l'électeur. Tous les fils et frères de celui-ci, non pourvus de bénéfices ecclésiastiques ou autrement, recevraient, à l'âge de dix-huit ans, à titre d'apanage, une somme annuelle de 6,000 rthl.; de manière cependant que les frères de l'électeur, quand ils succéderaient au bourgraviat, se chargeraient des apanages de deux princes. Chaque princesse électorale aurait à l'avenir une dot de 20,000 florins; chaque princesse des branches de Franconie 12,000. On ne construirait pas plus de forteresse que les cinq existantes, savoir

X. ÉLECTORA DE BRANDE BOURG.

Custrin, Spandau et Peitz dans les Marches, Plassenbourg et Wilzbourg en Franconie.

Extinction d anciens margraves de Bra debourg en Franconie, en 1603.

Le margrave George-Frédéric étant mort le 26 avril 1603, Christian et Joachim-Ernest, frères de l'électeur, accédèrent, par un traité signé à Ansbach, le 11 juin 1613, au statut de famille de Géra. Ils succédèrent en Franconie, et Jean-George fut mis, en 1607, en possession d'Iægerndorff et des seigneuries de Lübechütz, d'Oderberg et de Beuthen qui y appartenaient.

Érection d conseil intim en conseil d'état, 1605.

Le 25 décembre (n. st.) 1604, Joachim-Frédéric signa une ordonnance qui se rapporte à l'organisation intérieure de l'électorat, et est devenue importante pour ce que bientôt nous nommerons la monarchie prussienne. L'électeur établit, pour l'assister, un conseil intime permanent. Toutes les affaires concernant l'administration intérieure, celle des domaines, l'inspection du commerce, les affaires militaires, en général toutes les parties du gouvernement, à l'exception de la religion, de la justice, des affaires féodales et de celles qui concernaient les États provinciaux, formèrent le ressort des occupations de ce conseil qui fut installé le 5 juin 1605.

Alliance d 1605 avec le États-généra

Comme on prévoyait l'ouverture prochaine de la succession de Juliers, l'électeur et son fils, le prince électoral, ainsi que l'électeur Palatin conclurent, le 25 avril 1605, une alliance avec les États-généraux qui s'engagèrent à assurer aux deux maisons la possession de la succession pendant les années 1605 à 1607 contre un subside annuel de 100,000 florins

X. ÉLECTORAT DE BRANDEBOURG.

dont l'électeur de Brandebourg paierait les cinq sixièmes.

Joachim-Frédéric devient régent de Prusse.

La même année l'électeur prit en main la régence de Prusse ainsi qu'il a été raconté [1].

Joachim-Frédéric mourut d'un coup d'apoplexie le 18 juillet 1608, près de Kœpenick, dans la voiture qui devait le transporter à Berlin.

Jean-Sigismond, 1608-1619.

Deux objets occupèrent presque sans cesse le règne de *Jean-Sigismond*, son fils : les affaires de Prusse et celles de la succession de Juliers qui fut ouverte en 1609. Nous avons parlé ailleurs de ces deux objets et reviendrons à la Prusse dans le chap. XVII de ce livre. L'électeur eut de la succession de Juliers le duché de Clèves et les comtés de Marck et de Ravensberg. Ce fut le 2 juin qu'il succéda à Albert-Frédéric dans le duché de Prusse qui depuis ce temps a été continuellement possédé par les électeurs de Brandebourg.

Acquisition de Clèves, Marck et Ravensberg, 1619.

Acquisition du duché de Prusse, 1618.

Extinction de la maison de Hohnstein.

En 1609 s'éteignit la maison des comtes de Hohnstein; les seigneuries de Schwedt et de Vierraden, qui étaient fiefs de la Marche, furent dévolues au domaine électoral.

Changement de religion de l'électeur.

Le 25 décembre 1613, Jean-Sigismond, qui était Luthérien, se déclara Réformé, et publia ensuite sa profession de foi. D'après l'opinion générale ce changement de religion avait pour but de s'assurer l'assistance des Hollandais dans sa prétention sur la succession de Juliers. Mais un engagement que son père lui fit signer dès 1593 prouve qu'alors déjà il avait du penchant pour le calvinisme. L'introduction de ce

[1] Voy. vol. XXII, p. 83.

rit dans le *dôme* [1] de Berlin qui devint alors le principal temple des Réformés dans cette ville, causa des scènes scandaleuses, et plusieurs tumultes où il y eut du sang répandu. X. ÉLECTOR DE BRANDEBOURG.

Affaibli par une maladie, ce prince se démit du gouvernement le 22 novembre 1619, et se retira dans la maison de son valet de chambre, où il mourut le 23 décembre suivant, laissant à ses successeurs des états beaucoup plus vastes qu'il n'en avait hérité de ses ancêtres.

Le règne de *George-Guillaume*, son fils, fut le plus malheureux qu'offre l'histoire du Brandebourg. Jamais ce pays n'avait eu besoin d'un souverain plus habile, plus résolu, plus ferme qu'à cette époque. Toutes ces qualités manquaient au père du grand électeur. Ne sachant ni prendre un parti à temps, ni persister dans les résolutions qu'il avait prises, ami peu sûr, ennemi peu formidable, il ne put se faire respecter d'aucun parti. Le malheur qui paraissait attaché à ses pas poursuivait tout ce qui tenait à lui. Chassé plus d'une fois de ses états, il vit son allié, son beau-frère l'électeur Palatin [2], privé des siens, sans oser s'intéresser à lui autrement que par des supplications; il vit un de ses oncles et le fils innocent de celui-ci proscrits et privés de leur patrimoine; un autre, l'archevêque de Magdebourg, prisonnier entre les mains de ses ennemis; ses sœurs vivant dans des

George-Guillaume, 1619-1640.

Son caractère.

[1] On nomme ainsi l'église du château.

[2] George-Guillaume avait pour épouse Élisabeth Charlotte, sœur de Frédéric V, électeur Palatin.

ÉLECTORAT DE BRANDEBOURG.

unions malheureuses; ses états tour à tour dévastés par les partisans de Frédéric V, par les Danois, les Impériaux et les Suédois, pendant que lui-même incertain dans sa politique fut, tour à tour, l'ami et l'ennemi de tous les partis. « On doit surtout reprocher à ce prince, dit le roi historien de sa maison, de n'avoir pas levé, avant que la guerre vint ravager ses états, un corps de 20,000 hommes qu'il était en état d'entretenir : ces troupes auraient servi à soutenir ses droits sur la succession de Clèves, et plus utilement encore à défendre ses provinces. Si l'électeur avait été armé de la sorte, Mansfeld et l'administrateur de Magdebourg n'auraient pas entrepris, comme ils le firent, de traverser l'électorat; l'empereur Ferdinand II se serait empressé de lui témoigner des égards, et il n'aurait dépendu que de lui de devenir ou l'allié ou l'ennemi des Suédois, au lieu d'être l'esclave du premier venu comme il le fut. »

Nous avons vu la conduite faible que George-Guillaume a tenue dans la guerre de trente ans. Le récit des événemens de la guerre entre la Suède et la Pologne qui se trouvera dans les chapitres suivans, ne nous inspirera pas plus d'estime pour lui. Si, obligé depuis l'arrivée du roi de Suède en Allemagne, de choisir entre Gustave-Adolphe et l'empereur, il balança long-temps à prendre le parti que son intérêt paraissait lui commander, c'est que d'un côté la maison à laquelle il appartenait était de tout temps, et par un système qu'on peut nommer héréditaire, attachée à celle de Habsbourg, et pleine de respect pour

la dignité impériale, et que de l'autre la faiblesse des moyens du roi de Suède dont l'arrivée en Empire ressemblait à une course d'aventurier, n'était nullement rassurante. C'était, d'après les idées du temps, une véritable révolte que de s'allier contre le chef de l'Empire avec un prince étranger, et George-Guillaume risquait sa couronne électorale en s'y décidant. Si l'on pouvait supposer à ce prince des vues plus pénétrantes et une perspicacité plus profonde, on pourrait ajouter qu'il risquait l'indépendance de cette couronne, puisqu'il est hors de doute que l'ambitieux Gustave-Adolphe visait à établir dans l'Allemagne septentrionale l'autorité de la Suède sur des bases bien plus solides et dans une étendue bien plus grande que celle de l'empereur.

X. ÉLECTORAT DE BRANDEBOURG.

Tous les écrivains du dix-huitième siècle accusent le comte Adam de Schwarzenberg, ministre de l'électeur, de l'avoir empêché d'entrer sur-le-champ dans le système suédois. Ce ministre, étranger à l'électorat, catholique, vendu à l'empereur au service duquel il se trouvait comme conseiller intime, ayant subjugué George-Guillaume, et gouvernant en son nom d'une manière absolue, l'entraîna, disent-ils, par trahison dans un système contraire à l'intérêt de son pays. Il n'y a sorte de crimes dont ces historiens n'aient chargé la mémoire de Schwarzenberg. Un écrivain récent qui a compulsé avec soin les archives de Berlin [1]

[1] M. J. W. C. COSMAR. Avant lui, un écrivain judicieux, M. FRANÇOIS HORN, guidé par son simple tact, avait douté des crimes reprochés par la crédulité à Schwarzenberg. « L'histoire ne

X. ÉLECTORAT DE BRANDEBOURG.

a prouvé, des pièces authentiques à la main, et d'une manière qui ne permet pas le moindre doute, qu'à la vérité le comte de Schwarzenberg a fortement insisté pour que son maître ne quittât pas l'ancien système des électeurs et margraves de Brandebourg, mais que toutes les accusations qu'on a produites contre ce ministre sont l'œuvre de l'esprit de parti, et destituées de fondement. Il est vrai aussi que Schwarzenberg avait sur les relations entre le chef et les membres de l'Empire des idées avec lesquelles contrastent les principes de cette classe de publicistes qui n'ont vu dans l'Empire germanique qu'une association d'États souverains; mais le système de Schwarzenberg n'a, en soi, rien qu'un homme d'honneur ne puisse avouer; il se fondait sur l'histoire, et avant la paix de Westphalie il était celui de beaucoup de princes d'Empire héréditaires, et a été jusqu'à la fin professé par la plupart des princes ecclésiastiques. Schwarzenberg n'était pas étranger à la monarchie qu'il servait, puisque ses biens étaient situés dans le duché de Clèves; il n'existe pas un seul fait qui indique que sa religion ait eu de l'influence sur sa conduite politique et administrative; il n'est pas vrai qu'il ait jamais été au service de l'empereur : il a été souvent en opposition avec le gouvernement autrichien, quand ses intérêts froissaient ceux de l'électorat, et si dans une certaine

doit pas forger des caractères, dit-il; elle ne doit pas réunir les événemens de la manière qui est permise à un romancier qui court après le prodigieux. » *Leben Friedr. Wilh. des Grossen*. Berlin, 1814, in-8°.

occasion l'empereur lui a montré publiquement une considération toute particulière, c'est qu'il avait besoin de la voix de George-Guillaume pour faire passer l'élection de son fils comme roi des Romains. Enfin si Schwarzenberg a joui de la confiance de l'électeur, il est faux qu'il l'ait gouverné; non-seulement ses avis, comme ministre, mais même ses intérêts personnels ont souvent été contrariés par ses collègues et par l'électeur lui-même. Si, en 1625, il fut nommé maître provincial de l'ordre de S. Jean à Sonnenberg, c'était pour l'indemniser de la dévastation que ses terres de Westphalie avaient soufferte, et cette nomination ne produisit pas le moindre changement dans l'organisation de ce grand prieuré protestant. L'exemple de Schwarzenberg nous fait voir avec quelle défiance il faut lire les ouvrages historiques qui ne sont appuyés ni de documens officiels, ni de mémoires des hommes contemporains. C'est surtout le cas en Allemagne qui n'a eu que tard une littérature et des hommes d'état ou des généraux capables de consigner sur le papier les événemens auxquels ils ont eu part. L'historiographie a été abandonnée dans ce pays à une classe d'écrivains qui, étrangers au monde et aux affaires, n'ont souvent envisagé les choses qu'à travers leurs préventions d'école et de religion [1].

X. Électorat de Brandebourg.

[1] On a aussi prétendu que Schwarzenberg a fait plusieurs tentatives pour faire périr le prince électoral, soit par des assassins apostés, soit par le poison. M. COSMAR a si complètement prouvé l'absurdité de cette accusation que sans doute elle disparaîtra de l'his-

X. ÉLECTORAT DE BRANDEBOURG.

Perte d'Iægerndorff.

La manière arbitraire dont l'empereur disposa de la principauté d'Iægerndorff fut une marque de mépris pour l'électeur et une lésion de ses droits. En admettant que le margrave Jean-George ait mérité d'être dépouillé de sa possession, ce prince qui mourut peu de temps après sa proscription, laissait un fils, enfant de six ans, qui ne pouvait pâtir des fautes de son père. D'ailleurs Iægerndorff appartenait véritablement à l'électeur dont le père l'avait concédé à Jean-George à titre d'apanage.

Ce qui, dans les derniers temps de son règne, rendit l'électeur l'ennemi irréconciliable de la Suède, c'est que les troupes de cette puissance, qui étaient maîtresses de la Poméranie, empêchèrent l'électeur de prendre possession de ce duché, à la mort de Bogislas XIV en 1637. Comme avec ce duc s'éteignit l'ancienne maison de Poméranie, celle de Brandebourg, soit comme suzeraine, soit en vertu des traités de confraternité conclus, nommément en 1529, avait droit d'y succéder. Le gouvernement suédois ne cacha pas son intention de garder ce pays à titre d'indemnité pour les frais de la guerre.

Frédéric-Guillaume, 1640.

Le 1er décembre 1640, George-Guillaume mourut à Kœnigsberg. Le plus faible des souverains du Brandebourg fut remplacé par le plus fort, par celui qui est suffisamment désigné par ces mots : *Le grand électeur*, de même qu'on nomme le grand roi son arrière-petit-fils qui l'introduit ainsi dans ses mémoires :

Son caractère.

toire. Le seul reproche que mérite le caractère de ce ministre, c'est celui de l'avidité.

« Frédéric-Guillaume était digne du nom de Grand que ses peuples et ses voisins lui ont donné d'une commune voix. Le ciel l'avait formé exprès pour rétablir par son activité l'ordre dans un pays où la mauvaise administration de la régence précédente avait mis une confusion totale, afin d'être le défenseur et le restaurateur de sa patrie, l'honneur et la gloire de sa maison. Le mérite d'un grand roi était uni en lui à la fortune médiocre d'un électeur : au-dessus du rang qu'il occupait, il déploya dans sa régence les vertus d'une âme forte et d'un génie supérieur ; tantôt tempérant son héroïsme par sa prudence, et tantôt s'abandonnant à ce bel enthousiasme qui enlève notre admiration. Il rétablit ses anciens états par sa sagesse, et en acquit de nouveaux par sa politique. Il forma ses projets, et lui-même les mit à exécution. Les effets de sa bonne foi furent qu'il assista ses alliés ; et les effets de sa valeur, qu'il défendit ses peuples. Dans les dangers imprévus il trouvait des ressources inopinées, et dans les petites choses, comme dans les affaires importantes, il parut toujours également grand. » X. ÉLECTO DE BRANDEBOURG.

Le comte de Schwarzenberg resta en fonction ; mais son autorité fut restreinte. Ne se croyant probablement pas en sûreté à Berlin, il se rendit le 1er mars 1641, étant déjà malade, à Spandau où il mourut le 4 du même mois : il y fut enterré. Rien n'indique qu'il soit mort d'une manière violente ; et une visite par ordre qui eut lieu en 1777 prouva qu'au moins il n'avait été ni décapité ni étranglé comme on l'avait quelquefois prétendu. Parmi les papiers qu'il

laissa, on trouva des lettres de l'empereur qui l'appelait son bras droit, la prunelle de ses yeux et son bienfaiteur; mais aucune preuve de trahison.

Des événemens du règne de Frédéric-Guillaume nous n'avons à parler ici que de la paix de Westphalie. Nous verrons dans l'histoire de cette paix que l'électeur consentit à faire le sacrifice d'une partie de la Poméranie, savoir de la Poméranie antérieure, ainsi que de Stettin, Gartz, Damm, Golnow et de l'île de Wollin avec les trois embouchures de l'Oder nommées Peene, Swine et Dircnow.

Il fallait l'en indemniser. L'article 11 du traité d'Osnabruck donna à toutes les branches de la maison de Brandebourg, pour la partie de la Poméranie à laquelle elle avait renoncé en faveur de la Suède sans conserver même l'expectative qui, pour la partie prussienne de ce duché, était réservée à la Suède, les pays suivans :

1°. L'évêché de Halberstadt, y compris les seigneuries de Lora et Klettenberg, à titre de principauté et fief de l'Empire, ayant voix et séance à la diète, avec faculté d'éteindre successivement le quart des canonicats du grand chapitre et de s'en attribuer les revenus; mais à condition de laisser le comte de Tettenbach en possession de Reinstein.

Une branche des comtes de Hohnstein possédait entr'autres les seigneuries de Lora (Bleicherode, chef-lieu) et Klettenberg (Elrich), comme fiefs de l'évêché de Halberstadt : elle s'éteignit en 1593. En vertu d'une confraternité héréditaire qui existait entre les

X. ÉLECTORAT DE BRANDEBOURG.

maisons de Hohnstein, Schwarzbourg et Stolberg, Lora passa alors comme arrière-fief et soumis à la supériorité territoriale de Brunswick-Wolfenbüttel, aux comtes de Schwarzbourg et de Stolberg. Klettenberg fut réuni aux possessions de la ligne moyenne de Brunswick-Wolfenbüttel. Cette ligne s'éteignit en 1634. Alors l'évêque de Halberstadt, Léopold-Guillaume d'Autriche, fils de l'empereur Ferdinand II, réunit au domaine direct, comme fiefs échus, non-seulement Klettenberg, mais aussi Lora, dont les comtes de Schwarzbourg et de Stolberg avaient été dépossédés pendant la guerre de trente ans. Ainsi ces deux seigneuries passèrent par la paix de Westphalie, de l'évêque Léopold-Guillaume entre les mains de l'électeur de Brandebourg. Elles sont abusivement nommées comté de Hohnstein; le véritable comté de Hohnstein appartient sous suzeraineté hanovrienne à la maison de Stolberg [1].

Quant au comté de Reinstein ou Regenstein, ses possesseurs qui étaient une branche de la maison de Blankenbourg, s'éteignirent en 1599, et les ducs de Brunswick, comme seigneurs directs, confisquèrent le comté. Mais comme les comtes de Reinstein avaient aussi été vassaux de l'évêché de Halberstadt pour quelques-unes de leurs terres, l'archiduc Léopold-Guillaume, évêque de Halberstadt, envisageant tout le

[1] La ligne de Stolberg-Wernigerode y possède une forêt de 22,800 arpens, avec le château de Sophienhof; celle de Stolberg-Stolberg la ruine du château de Hohnstein, la ville et le château de Neustadt.

ECTORAT ANDE- URG.

comté comme fief de son siège, l'inféoda en 1641 à Guillaume-Léopold, comte de Tettenbach, qui, par la paix de Westphalie, fut maintenu dans ce fief. Lorsqu'en 1670, Jean-Erasme, comte de Tettenbach, fut décapité à Vienne pour crime de lèze-majesté, l'électeur confisqua le comté de Reinstein, comme fief dévolu pour félonie.

2°. L'évêché de Minden, à titre de principauté et de fief d'Empire, avec voix et séance à la diète, sauf les droits du chapitre, et avec faculté d'éteindre le quart des canonicats. Le dernier évêque de Minden était François-Guillaume, comte de Wartemberg, bâtard de Bavière; mais les Suédois étaient en possession de l'évêché.

3°. L'évêché de Camin, dont le dernier titulaire fut Ernest-Bogislas, duc de Croy, neveu du dernier duc de Poméranie; la maison de Brandebourg obtint cet évêché également comme principauté et fief d'Empire, avec la faculté d'éteindre tous les canonicats à la mort des titulaires. Les électeurs de Brandebourg n'ont pas profité de la faculté que la paix d'Osnabruck leur accordait à l'égard du chapitre. Ils y ont renoncé par la convention de Stettin de 1653.

4°. L'expectative de l'archevêché de Magdebourg, pour le cas du décès d'Auguste de Saxe, qui en était administrateur. La maison de Brandebourg possédera, est-il dit, cet archevêché à titre de duché et fief de l'Empire, avec voix et séance à la diète, et avec la faculté d'éteindre le quart des canonicats de la métropole, quand ils devindront vacans, pour en appliquer

le revenu à la chambre archiépiscopale. Les droits, libertés et privilèges accordés par les empereurs à la ville de Magdebourg sont renouvelés. L'ancien administrateur, le margrave Christian-Guillaume aura, sa vie durant, la jouissance des bailliages de Zinna et Loburg. La stipulation de la paix de Prague, qui avait détaché en faveur de l'électeur de Saxe les bailliages de Querfurth, Iüterbock, Damm et Burgk, est confirmée. Tout cela exige quelques explications.

X. ÉLECTORAT DE BRANDEBOURG.

Christian-Guillaume, fils de l'électeur Joachim-Frédéric, avait été postulé, en 1598, archevêque de Magdebourg. Ayant atteint sa vingt-unième année, en 1606, le chapitre se dessaisit entre ses mains du gouvernement. Il se maria en 1614, en renonçant à l'archevêché; mais, le 14 décembre de cette année, le chapitre l'élut pour la seconde fois. Il prit part, comme allié du roi de Danemark, à la guerre de trente ans, et fut forcé de quitter son pays. Le chapitre voulant sauver l'existence politique de l'archevêché, lui donna, le 25 janvier 1628, un successeur dans la personne d'Auguste, deuxième fils de Jean-George Ier, électeur de Saxe; mais l'empereur qui, après la retraite du roi de Danemark, avait publié son édit de restitution, avait l'intention de donner l'archevêché à l'archiduc Léopold-Guillaume, un de ses fils; et le pape cassant la postulation d'Auguste, nomma l'archiduc archevêque de Magdebourg. Christian-Guillaume, revenu en Allemagne avec Gustave-Adolphe, se rendit secrètement à Magdebourg, et y fut reconnu, le 1[er] août 1630. La ville fut alors assiégée et prise en

1631. L'administrateur, après avoir reçu plusieurs blessures, fut fait prisonnier et conduit à Vienne, où il changea de religion. La paix de Prague rendit l'archevêché à l'administrateur Auguste, et assura à Christian-Guillaume une pension annuelle de 12,000 rthl. La disposition de la paix de Prague en faveur d'Auguste fut confirmée par le traité d'Osnabruck. Ce prince gouverna l'archevêché jusqu'à sa mort, arrivée en 1680.

Avec l'archevêché de Magdebourg, la maison de Brandebourg acquit la souveraineté sur environ deux cinquièmes du comté de Mansfeld, les seigneuries de Friedebourg, Schraplau, Seebourg, etc. Par l'acquisition de Halle qui fait partie de l'archevêché, les Marches furent délivrées de la dépendance où jusqu'alors elles s'étaient trouvées, pour un des premiers besoins de la vie, des salines de Lunebourg.

Nous ne poursuivons pas ici l'histoire du grand électeur. Nous aurons souvent lieu d'en parler dans l'histoire des guerres de Louis XIV, et surtout dans celle des guerres du Nord, et nous reviendrons sur lui dans le chapitre XVII de ce livre que nous consacrerons à l'histoire de la monarchie prussienne.

XI. *Bourgraviat de Nuremberg, ou margraviats brandebourgeois en Franconie*[1].

En 1515, les fils aînés de Frédéric l'Ancien, premier margrave de Brandebourg en Franconie, préten-

[1] Suite du vol. XIV, p. 192.

dant que leur père était atteint d'une maladie mentale, l'avaient enfermé dans une tour de Plassenbourg. Sur un faux rapport fait à Maximilien Ier, la conduite de ces princes fut sanctionnée par un diplôme impérial. *Casimir*, l'aîné, dont le caractère était très-rusé, souffrit que tous les actes du gouvernement portassent, après son nom, celui de *George le Pieux*, son cadet; mais il tâcha de le tenir éloigné, en exigeant qu'on se conformât à l'accord de Baiersdorf de 1515[1], par lequel les frères, pour pouvoir acquitter les dettes du pays, avaient promis d'aller vivre à l'étranger. Cet accord souffrit une modification, par une convention qui fut conclue à Ansbach, en 1518. Comme Casimir voulait se marier, il lui fut permis de fixer sa cour dans le pays. Il s'éleva plusieurs contestations entre les frères, dont le troisième, Jean, voulait avoir part au gouvernement, tandis que le grand maître de l'ordre Teutonique désapprouva tout ce que ses frères avaient fait. Enfin, par une transaction conclue en 1522, entre les quatre frères, la cour de Casimir fut supprimée pour cinq ans, et le gouvernement confié à Jean de Seckendorf et à Charles de Hessberg, auxquels on adjoignit un comité de douze membres des États; mais cet arrangement ne subsista pas une année, et Casimir fut chargé seul du gouvernement.

XI. MARGRAVIATS DE ANSBACH ET BAREITH (?) EN FRANCONIE.

Casimir introduisit le recrutement par le tirage, à la place de l'ancien ban. Ce changement se fit en 1520, avec le consentement des États. Tout homme sur qui

[1] Voy. vol. XIV, p. 190.

MARGRA-S BRANDE-GEOIS EN ANCONIE.

tombait le sort était exercé dans les armes, et servait pendant un mois dans le pays et deux mois au dehors; après ce temps, le sort le remplaçait, de manière que chaque habitant d'une commune servait à son tour de rôle, et plusieurs fois pendant sa vie. Chaque commune entretenait son homme.

Casimir publia, en 1516, un code criminel (*Criminal-Ordnung*) extrêmement sévère : c'était le même que Jean de Schwarzenberg avait rédigé en 1508, pour l'évêché de Bamberg. Pour son exécution, il établit un tribunal particulier qui fut nommé le conseil aulique. En 1520, le margrave donna un Réglement sur l'exploitation des mines, et plus tard un autre pour l'administration des forêts.

Casimir joua un rôle très-odieux dans la guerre des Paysans. Une troupe de ces malheureux, forte de 20,000 hommes, ayant dressé son camp le 7 mai 1525, auprès de Heidingsfeld, dans l'intention de prendre Würzbourg, le margrave appela tous ses paysans aux armes. Par cette mesure imprudente, il augmenta le mal; car les paysans aimèrent mieux joindre leurs camarades que leur prince. La révolte ayant été étouffée dans le sang par les troupes de la confédération de Souabe, Casimir exerça des vengeances inouïes sur ses sujets, brûla un grand nombre de villages, fit décapiter plus de 500 coupables, et imposa à ceux auxquels on accorda la vie, des amendes qui les réduisirent à la mendicité.

Le 31 août 1525, il publia un édit par lequel, considérant que la révolte des paysans avait été le fruit des

prédications imprudentes des ministres, il leur donna une instruction sur la manière de prêcher, leur enjoignant principalement d'expliquer à leurs ouailles la véritable signification des mots de *foi* et de *liberté*, en les prémunissant contre la liberté politique, « qui est celle du diable. » XI. MARGRAVIATS BRANDEBOURGEOIS DE FRANCONIE.

Après avoir établi de nouveau un vicariat, Casimir se rendit, en 1526, en Hongrie. Il conquit Bude, en fut nommé gouverneur et y mourut le 21 septembre 1527, âgé de quarante-six ans, laissant deux filles et un fils âgé de moins de six ans qui est connu sous le nom d'*Albert l'Alcibiade*.

Casimir était un prince dur, impérieux, avide et soupçonneux; il fut le dernier margrave catholique.

Aussitôt qu'il fut mort, les États nommèrent une députation pour prendre connaissance de la prétendue maladie mentale du vieux margrave; mais *George le Pieux* qui, étant absent, fit prendre le gouvernement tant en son nom que comme tuteur du jeune Alcibiade, n'attendit pas l'installation de cette commission; il donna la liberté à son père. Celui-ci se rendit à Ansbach où l'on arrangea pour lui une petite cour. Il y vécut tranquillement jusqu'au 4 avril 1536, sans témoigner jamais, à ce qu'il paraît, la moindre envie de reprendre part au gouvernement. Il vécut en bonne harmonie avec George, mais résista aux instances de ce fils de se déclarer pour la religion protestante.

George avait été tuteur de Louis II, roi d'Hongrie, Acquisition d'Jægerndorff. et il est accusé d'avoir corrompu les mœurs de son pupille qui périt en 1526, à la bataille de Mohacz. Il

XI. MARGRAVIATS BRANDEBOURGEOIS DE FRANCONIE.

revint de la cour de Bude, disgracié et dépouillé des richesses qu'il y avait acquises; mais il conserva ses possessions en Silésie, savoir la principauté d'Iægerndorff. Ce pays était un démembrement du duché de Troppau qui avait été fondé, en 1280, par Nicolas Ier, fils naturel de Przemysl Ottocar, roi de Bohême. En 1452, Iægerndorff passa, par le mariage de Barbe, fille de Nicolas V, duc de Troppau, dans la famille des barons de Schellenberg qui, en 1524, le vendit à George. Louis, comme roi de Bohême, avait consenti à cette aliénation et confirmé un traité de confraternité héréditaire que le margrave avait conclu avec Janus ou Jean II, dernier duc d'Oppeln et de Ratibor de la race Piaste. Ferdinand d'Autriche qui succéda à Louis II sur les deux trônes, donna à George l'investiture d'Iægerndorff, et lui engagea pour une forte somme Oppeln et Ratibor, de manière qu'il succéda dans ces duchés à la mort de Jean en 1532.

Introduction de la réformation, 1530.

L'événement le plus remarquable du règne de George est l'introduction de la réformation à laquelle Casimir s'était opposé. Le zèle de son chancelier Vegler le seconda dans ce travail. Le principal instrument dont il se servit, fut George Osiander, le réformateur de Nuremberg. L'avidité avec laquelle le margrave s'empara de l'argenterie qui se trouvait dans les églises des couvens supprimés, pourrait faire douter de la pureté de ses motifs; elle n'a pas empêché les Protestans de lui donner le surnom de Pieux. Cependant ils ne durent pas être très-contens de sa conduite politique. Quoiqu'à la diète d'Augsbourg de 1530 il

ût montré beaucoup d'énergie, il refusa cependant d'être membre de la ligue de Smalcalde, et entra, en 1539, dans l'alliance que l'empereur conclut pour neuf ans; puis, quand il se vit frustré dans l'espoir d'être payé des sommes dont la maison d'Autriche était restée débitrice envers son père, il sortit de cette alliance. XI. MARGRAVIATS BRANDEBOURGEOIS DE FRANCONIE.

Le 11 juin 1529, George conclut à Plassenbourg, avec son frère, le duc de Prusse, un traité de confraternité héréditaire en vertu duquel, à la mort du duc sans hoirs mâles, George et ses descendans, et, à leur défaut, le jeune margrave Albert, leur neveu, devaient succéder en Prusse; en revanche la succession dans les principautés de Franconie devait, à défaut de descendans de George et d'Albert, appartenir au duc de Prusse et à ses héritiers. Les États refusèrent la garantie de ce traité, parce qu'il renfermait une injustice, en rangeant le jeune Albert après les descendans de George. Cette opposition engagea le duc de Prusse à modifier le traité par un autre qui fut signé le 13 février 1545, à Kœnigsberg: il portait qu'à sa mort sans descendance mâle, le margrave Albert aurait la moitié du duché, à condition que George ou ses descendans auraient le droit de la racheter moyennant 120,000 florins d'or. Confraternité héréditaire avec le duc de Prusse.

Albert, fils de Casimir, parvenu à l'âge de dix-neuf ans, ayant demandé que George mît fin à la tutèle et que les principautés que jusqu'alors il avait administrées comme son patrimoine, fussent partagées; on fit, en 1541, le partage, et le sort décida qu'Albert Partage de 1541.

XI. MARGRAVIATS BRANDEBOURGEOIS EN FRANCONIE.

aurait Bayreuth, et George Ansbach. Ainsi il paraissait que la maison des margraves allait se diviser en deux lignes, mais au bout de seize ans nous les verrons se réunir. George mourut le 27 décembre 1543, laissant un seul fils âgé de quatre ans et demi, au nom duquel un oncle qui ne savait pas gouverner son propre pays, s'arrogea l'administration de son patrimoine. Nous reviendrons sur lui quand nous aurons parlé de cet oncle.

Albert l'Alcibiade, 1527 ou 1541-1557.

La malédiction paternelle qui avait frappé le margrave Casimir, retomba sur la tête du fils. Privé à l'âge de cinq ans de son père et de sa mère (car Suzanne de Bavière se retira dans sa patrie après la mort de son époux), *Albert* qui a été surnommé *l'Alcibiade* fut élevé sous les yeux d'un aïeul auquel ses traits rappelaient ceux d'un fils dénaturé. Son éducation fut entièrement négligée, et on lui permit de partager son temps entre des courses à cheval, sans but et sans mesure, et des excès de table ou plutôt d'ivrognerie. Parvenu à l'adolescence, Albert donna sa confiance à deux hommes dangereux, à Vogler, ancien chancelier disgrâcié par George, et au fameux Guillaume de Grumbach qui était bailli de Kadolzbourg. Le premier voulait satisfaire sa rancune en brouillant l'oncle avec le neveu; la maison du bailli offrait au jeune prince toutes les séductions qui pouvaient corrompre ses mœurs, les amusemens bruyans, le jeu et les femmes. Ce fut à l'instigation du chancelier que le jeune margrave demanda, en 1540, un partage des principautés. Un conseil de famille ou des austrègues ayant

prononcé que ce partage aurait lieu, l'empereur, par un décret donné à Ratisbonne le 18 mai 1541, nomma l'électeur de Mayence curateur du margrave : le partage fut fait à Ratisbonne le 23 juillet 1541, et le sort adjugea à Albert la principauté de Bayreuth.

Au lieu de Plassenbourg ou de Bayreuth, Albert choisit Neustadt-sur-l'Aïsch pour y établir sa résidence. Il passa les seize années de son règne à faire la guerre; ce n'est pas qu'il eût des talens militaires, mais ne sachant pas s'occuper, se trouvant à la tête d'un pays grevé de dettes et ne voulant pas demander de l'argent aux États, il adopta le système de satisfaire par des subsides étrangers à son goût pour les courses à cheval et à ses besoins. Il vendit ses services et ses cavaliers à qui voulait les payer, à l'empereur, à la France, à Maurice, électeur de Saxe. La religion, qui à cette époque était le mobile ordinaire de la politique, n'en était pas un pour lui; il combattit alternativement les Protestans et les Catholiques; lui-même n'était d'aucune religion, et il communia pour la première fois de sa vie sur son lit de mort. Il reçut le sacrement des mains d'un ministre protestant, peut-être seulement parce qu'il mourut chez un prince de ce culte.

L'histoire des expéditions militaires d'Albert entre tout entière dans celle de Charles-Quint où elle a été rapportée. Il servit ce prince contre la France et contre les alliés de Smalcalde. Mauvais général, il se laissa surprendre, le 2 mars 1547, à Rochlitz, par le duc Ernest de Brunswick, et fut conduit prisonnier

MARGRA- BRANDE- BOURG EN FRANCONIE.

à Gotha. La capitulation de Wittemberg le mit en liberté sans qu'il payât une rançon. En 1551, il entra au service de l'électeur Maurice qui, comme commissaire impérial, assiégeait Magdebourg. Ce fut lui qui négocia en France le traité de Chambord dirigé contre Charles-Quint. Aussitôt qu'il fut signé, Albert, à la tête d'un corps de troupes levé avec l'argent de France, parcourut la Souabe et la Franconie, frappant de contributions les villes libres, les évêchés et les abbayes, et força l'évêque de Bamberg de lui céder un tiers de son pays. Maurice ayant fait la paix à Passau, le margrave refusa de poser les armes, entra en Lorraine pour se réunir aux troupes françaises, puis vendit ses services à l'empereur, et dévasta la Lorraine : c'était la seule manière qu'il connaissait de faire la guerre. Revenu en Franconie, il fit une guerre à outrance aux évêques de Bamberg et de Würzbourg, et à la ville de Nuremberg, et commit des horreurs dont le récit fait frémir. Défait le 9 juillet 1553, à Siewershausen, il fut trop faible pour défendre ses possessions contre les troupes du roi Ferdinand et de ses alliés qui prirent Hof, Lichtenfeld et Bayreuth, et assiégèrent Plassenbourg depuis le 4 décembre : cette ville ne se rendit que le 22 juin 1554. La forteresse fut démolie; Culmbach, Neustadt, Erlang, et beaucoup d'autres villes n'étaient plus que des monceaux de ruines. Proscrit le 1er décembre 1553, le margrave se sauva en France pour y négocier un traité de subsides; ayant éprouvé un refus, il se retira à Pforzheim où son beau-frère, Charles II, margrave de

Proscription Albert l'Alcibiade.

Bade, lui accorda un asile. Il y mourut le 8 janvier 1557, n'ayant pas accompli sa trente-sixième année. Il n'avait pas été marié. XI. MARGRAVIATS BRANDEBOURGEOIS FRANCONIE

Un décret impérial du 7 juillet 1554 avait autorisé les alliés de partager entr'eux leurs conquêtes pour en *jouir* (*zu etwelcher Ergœtzlichkeit*) jusqu'à nouvel ordre. Cet ordre ne tarda pas à arriver : le 22 juillet 1556, Joachim, comte de Schlick, prit possession de tout le pays au nom du roi Ferdinand.

George-Frédéric, fils unique du margrave George le Pieux, fut élevé sous les yeux de sa mère, Émilie de Saxe. La nature lui avait donné un corps d'une force extraordinaire, mais un esprit qui n'était susceptible d'aucune culture. Le jeune prince ne s'occupa que de l'écurie et des chevaux, et refusa toute instruction. En 1556, lorsqu'il eut atteint sa dix-huitième année, sa mère et les conseillers lui remirent le gouvernement. Bientôt après, la mort de son cousin, le margrave Albert l'Alcibiade, le rendit maître de la principauté de Bayreuth ou plutôt des ruines de ce pays. Comme il était sous le séquestre du roi de Bohême, les maisons de Brandebourg, Saxe, Hesse, Wirtemberg et Bade dont George-Frédéric avait réclamé la protection, déclarèrent à la cour impériale qu'à jour indiqué le jeune margrave prendrait possession de la principauté de Bayreuth. Ferdinand qui dans ce moment était menacé d'une nouvelle guerre avec les Turcs, n'osa s'y opposer; le comte de Schlick se retira, et le 27 mars 1557, George-Frédéric fit son entrée à Bayreuth. George-Frédéric, 1543-1603.

MARGRAVES BRANDEBOURGEOIS EN FRANCONIE.

Deux affaires appelèrent la sollicitude du margrave ou plutôt de ses ministres : la pacification avec les alliés et le paiement des dettes d'Albert. L'une et l'autre offraient de grandes difficultés. Sous la médiation de Maximilien, fils de l'empereur, il s'ouvrit, le 16 août 1558, des négociations à Vienne. Le margrave se plaignit de ce que les évêques de Würzbourg et de Bamberg et la ville de Nuremberg eussent détruit la forteresse de Plassenbourg, un des boulevards de la maison de Brandebourg ; ce qu'ils avaient fait non pour leur défense, puisque leur ennemi avait été obligé d'abandonner son pays, mais en haine de la maison de Brandebourg. Par une transaction du 20 octobre 1558, les trois alliés se soumirent pour cet objet à payer en sept termes annuels un dédommagement de 175,000 florins.

Les créanciers d'Albert l'Alcibiade avaient 2,500,000 florins à réclamer ; ils offrirent de renoncer à un cinquième. Mais il se présenta un créancier dont personne ne s'était avisé. C'était George-Frédéric lui-même qui demandait près de 600,000 florins, savoir environ 275,000 florins qui restaient dus sur les 715,000 florins de dettes du pays dont, au partage de 1541, le margrave Albert s'était chargé, et 305,000 florins pour lesquels il avait engagé divers bailliages, droits et dîmes, lesquels devaient parvenir à l'héritier féodal, francs de toutes hypothèques. Il s'éleva à ce sujet un procès qui dura jusqu'en 1602; la chambre impériale condamna le margrave à payer en tout 112,662 florins. Le margrave prit le moyen de la révision, et l'affaire s'endormit.

XI. Margraviats brandebourgeois en Franconie.

En rétablissant George-Frédéric dans ses possessions en Franconie, Ferdinand lui restitua aussi Iægerndorff, mais à l'engagement d'Oppeln et Ratibor il substitua la principauté de Sagan qui fut ensuite rachetée pour 68,000 reichsthalers.

George-Frédéric passa une grande partie de sa vie à faire de longues chasses et des voyages. En 1578, il fut appelé à prendre en main la régence de Prusse pour le duc Albert-Frédéric.

Origine des margraves de Bayreuth, 1603-1769, et d'Ansbach, 1603-1806.

Nous avons parlé dans l'article précédent de cette section des transactions conclues par George-Frédéric avec la ligne électorale de sa maison, et en vertu desquelles, à sa mort arrivée le 26 avril 1603, Iægerndorff devint l'apanage d'un fils de l'électeur Joachim-Frédéric, tandis que Christian et Joachim-Ernest, frères de Joachim-Frédéric, eurent les principautés de Bayreuth et d'Ansbach.

Christian devint le fondateur de la nouvelle maison de Bayreuth, qui s'éteignit en 1769 : il régna jusqu'en 1655.

Joachim-Ernest, fondateur de celle d'Ansbach, laquelle ayant, en 1769, réuni les deux principautés, cessa de régner en 1791, et s'éteignit en 1806, fut nommé en 1608 général de l'Union protestante, fonction dans laquelle il ne cueillit pas de laurier. Il eut en 1625 pour successeur, *Frédéric*, son fils, qui fut tué à la bataille de Nordlingue en 1634. *Albert*, son frère cadet, hérita de la principauté d'Ansbach.

XII. *Duché de Poméranie* [1].

Comme quelques années après la mort de Bogislas X qui arriva en 1523, la maison de Poméranie se divisa de nouveau en deux branches, nous commençons par placer ici le tableau des ducs depuis 1523 jusqu'à leur extinction.

George I, } fils de Bogislas X, } 1523—1531.
Barnim XI[2], } } 1523—1573.

Philippe I, fils de George I, 1531—1560.

Jean-Frédéric, } 1560—1569.
Ernest-Louis, }

I. *Ligne de Stettin.*

Jean-Frédéric, } frères, { 1569—1600.
Barnim XII, } { 1600—1603.
Bogislas XIII, } { 1603—1606.

Philippe II, } fils de Bogislas XIII, { 1606—1618.
François, } { 1618—1620.
Bogislas XIV, } { 1620—1637.

II. *Ligne de Wolgast.*

Ernest-Louis, 1569—1592.
Philippe-Jules, 1592—1625.

On voit par ce tableau qu'aucune des deux li dans lesquelles nous avons partagé la maison de P ranie ne s'est étendue au-delà de deux génératior que toute la maison s'est éteinte en 1637.

George I, 23-1531, et rnim XI, 23-1573.

Après la mort de Bogislas X, *George I*er et *nim XI*, ses fils, régnèrent en commun, mai des deux frères se chargea presqu'exclusivem gouvernement. Ils conclurent en 1529 le t

[1] Suite du vol. XIV, p. 225.

[2] Nommé, vol. XIV, p. 224, Barnim II, par une faut sion.

Grimnitz [1], qui mit fin aux anciens différends avec la maison de Brandebourg, et établit d'une manière positive le domaine direct et le droit de succession éventuelle des électeurs dans le duché de Poméranie.

George I étant mort à l'âge de trente-huit ans, en 1531, son fils *Philippe I* et Barnim XI partagèrent la Poméranie, mais provisoirement et pour huit ans seulement. Philippe eut Wolgast et la Poméranie antérieure avec l'île de Rügen ; Stettin avec la Poméranie postérieure, firent le lot de Barnim. Ce partage ne fut rendu définitif que par le traité de Stettin du 8 février 1541. L'université de Greifswalde et divers droits et péages restèrent en commun. Les deux princes s'engagèrent alors à rester fidèles à la confession d'Augsbourg, au *corpus doctrinæ Pomeranicum*, formulaire de foi que dans l'intervalle entre les deux partages ils avaient fait rédiger en dialecte de la Basse-Saxe, et aux écrits de Luther ; à s'assister mutuellement ; à avoir les mêmes amis et les mêmes ennemis ; à n'entreprendre aucune guerre ni faire de dettes sans l'avis des États qui ne seraient pas convoqués isolément dans chaque partie, mais seraient généraux pour toute la Poméranie. La réformation religieuse pour laquelle Philippe ne s'était pas encore déclaré, fut introduite dans tout le pays par les États assemblés à Treptow-sur-Rega en 1534. Jean Bugenhagen appelé de Wittemberg fut chargé de la nouvelle organisation du culte. Le 19 novembre 1541 il fut signé une transaction avec Érasme de Manteufel, évêque de Camin :

XII Poméra... Traité Grimnitz,

Traité de 1532, ...tage de la ...ranie entre ...nim XI e... lippe I, f... George I

Introd... de la réf... tion, 15...

[1] Voy. p. 329 de ce vol.

XII. ÉRANIE.

l'évêché fut conservé, mais le culte catholique y fut supprimé. Quoique les ducs de Poméranie se fussent retirés de la ligue de Smalcalde, néanmoins au moment du danger ils envoyèrent aux confédérés quelques secours. Charles-Quint les condamna au paiement d'une amende de 126,000 florins.

Philippe Ier, étant mort le 14 février 1560, Barnim XI, son oncle, se chargea de la tutelle des cinq fils qu'il avait laissés, jusqu'en 1567 que les trois aînés, étant parvenus à la majorité, prirent en leur nom et pour leurs frères les rênes du gouvernement dans la Poméranie antérieure. En 1569, leur grand-oncle, parvenu à l'âge de soixante-huit ans et n'ayant pas de fils, se démit entre leurs mains du gouvernement de la Poméranie postérieure, en se réservant à lui-même, avec certaines jouissances, l'inspection générale sur les affaires, et aux jeunes princes la faculté de faire un partage. Le traité fut conclu le 25 juillet 1569 à Iasenitz. On convint qu'il n'y aurait que deux lignes régnantes, et que trois des cinq frères seraient pourvus d'apanages. Comme Bogislas XIII, le second frère, déclara vouloir se contenter des bailliages de Barth et Campe, le premier et le troisième frère tirèrent au sort les deux parts formées du reste. *Jean-Frédéric*, l'aîné, obtint Stettin et la Poméranie postérieure; Wolgast, l'antérieure et Rügen échurent à *Ernest-Louis*. Barnim, le quatrième frère eut Bütow et l'expectative de Rügenwalde, qu'il posséderait à la mort du vieux Barnim; à la même époque Jean-Frédéric promit de se démettre en faveur de Casimir,

[margin: ...ité d'Iasenitz de 1569; ...ison de ...anie se ...en lignes ...ttin et ...ast.]

le plus jeune, de l'évêché de Camin dont il était administrateur. Le traité d'union de 1532 entre Barnim XI et Philippe I[er] fut renouvelé. Ce fut ainsi que la maison de Poméranie se divisa en lignes de Stettin et de Wolgast. XII. Poméranie

En 1571, la maison de Poméranie obtint de celle de Brandebourg la réversale par laquelle la succession éventuelle fut rendue réciproque en faveur des ducs de Poméranie, pour une partie des états du Brandebourg[1]. Deux ans après, le 2 novembre 1573, le vieux Barnim mourut, et ce fut alors que toutes les stipulations essentielles du traité d'Iasenitz furent exécutées.

Quoique la ligne de Wolgast fût la cadette, néanmoins, comme elle s'éteignit la première, et qu'elle ne nous offre rien de bien remarquable, nous en parlerons d'abord. 1. Ligne Wolgast, 1625.

Ernest-Louis, qui la fonda, était un prince pacifique, mais faible, qui se laissa gouverner par Melchior Normann, son ministre avide. L'abus des boissons fortes abrégea les jours de ce prince : il mourut le 17 juin 1592, âgé de quarante-sept ans, et eut pour successeur *Philippe-Jules*, son fils âgé de dix-huit ans, qui eut à lutter contre l'embarras dans lequel le mettaient les dettes qu'il avait héritées de son père, et qu'il augmenta par le luxe de sa cour et par de fréquens voyages. Il n'avait que quarante ans, lorsqu'il mourut d'un épuisement de forces le 6 février 1625, le dernier de sa ligne.

[1] Voy. p. 376 de ce vol.

l. ...XIII. ...ne de ...569- ...Frédé- ...-1600.

Le fondateur de la ligne de Stettin, *Jean-Frédéric*, qui avait la passion ruineuse de bâtir, eut beaucoup de différends avec les États du pays sur l'introduction arbitraire de nouveaux péages et de l'accise. Le duc alla jusqu'à réclamer la protection impériale, en envoyant, en 1588, à Prague, Ernest-Louis comte d'Éberstein, son ministre. Cette contestation fut terminée à Stettin le 30 novembre de cette année par une transaction : le duc abolit les nouveaux péages et l'accise, et les États consentirent à quelques contributions extraordinaires. Jean-Frédéric était un prince impérieux, dépensier et adonné à la boisson, mais instruit et ami de la lecture.

...n XII, ...03.

Jean-Frédéric étant mort sans enfans, le 9 février 1600, *Barnim XII*, quatrième fils de Philippe, qui, dans le partage de 1569, avait reçu pour apanage les bailliages de Bütow et Rügenwalde, lui succéda. Il n'accepta pourtant le gouvernement que lorsque le testament, par lequel Jean-Frédéric avait disposé illégalement de plusieurs domaines, eut été cassé par les États, et que ceux-ci se furent chargés du paiement des dettes du défunt, qui se montaient à plus de 77,000 rthl. Ils payèrent encore 18,666 florins de dettes nouvelles que Barnim fut obligé de contracter pour les frais d'enterrement de son frère et pour d'autres besoins crians. Les bailliages de Bütow et Lauenbourg échurent alors à Casimir, cinquième fils de Philippe Ier, qui à son tour abandonna l'évêché de Camin à François, fils de Bogislas XIII. Barnim XII mourut dès le 1er septembre 1603, sans laisser d'enfans.

D'après le traité de Iasenitz, Casimir devait succéder alors, mais il céda le gouvernement à *Bogislas XIII*, le seul fils de Philippe Ier qui vivait encore; ce prince sage, et qui avait fait plusieurs plans pour la prospérité du pays, était adonné au vin, et mourut dès le 7 mars 1606. On remarque que les princes de cette maison étaient en général fort sujets au défaut de l'ivrognerie. Peut-être ce vice explique-t-il deux phénomènes qu'offre l'histoire des ducs et princes de Poméranie du dix-septième siècle. L'un est la brièveté de la vie de ces princes. De quinze descendans de Bogislas X qui atteignirent l'âge de puberté, dix ne passèrent pas quarante-deux ans, trois parvinrent à cinquante, et deux seulement à soixante ans. Le second phénomène est la stérilité des mariages contractés par les princes de Poméranie. De quatorze qui se marièrent, neuf ne laissèrent pas d'enfans. On attribuait dans le temps ces deux phénomènes à l'effet de quelque sortilège, et le duc François dont nous allons parler, voyant que ni lui ni ses quatre frères n'avaient de postérité, en conçut des frayeurs, et fit condamner à mort une prétendue sorcière, une religieuse âgée de quatre-vingts ans, Sidonie de Borck, d'une des plus illustres et des plus anciennes maisons poméraniennes. Ce qui frappe encore dans l'histoire des ducs de Poméranie, c'est la pénurie contre laquelle ils eurent tous à lutter par suite d'une mauvaise administration qui avait jeté de si profondes racines, qu'il n'y eut pas moyen pour les ducs de sortir de l'abîme où ils étaient tombés. Cette pénurie empoi-

XII. POMÉRANIE.
Bogislas XIII 1603-1606.

XII. POMÉRANIE.

sonna leur existence, et fit naître des querelles interminables entre eux et les États du pays.

Philippe II, 1606-1618.

Philippe II, fils de Bogislas XIII, lui succéda à l'âge de trente-trois ans. C'était un prince doux, sage, économe, qui avait reçu une excellente éducation par son père. Il s'efforça d'extirper l'ivrognerie qui était habituelle en Poméranie et à la cour de Stettin, à corriger les vices qui s'étaient glissés dans l'administration de la justice, et à remédier au délabrement des finances. Le célèbre Martin Chemnitz fut son chancelier. Philippe mourut le 3 février 1618.

François, 1618-1620.

François, son frère, prit sa place, et céda l'évêché de Camin à un plus jeune frère, nommé Ulric. Un autre

Bogislas XIV, 1620-1637.

frère, *Bogislas XIV*, fut son successeur comme duc de Stettin, le 27 novembre 1620. Ulric étant mort en 1622, Bogislas et le duc de Wolgast convinrent en 1623 que Bogislas serait postulé évêque de Camin et

Réunion de toute la Poméranie entre les mains de Bogislas XIV, 1625.

le duc de Wolgast son coadjuteur; mais celui-ci mourut le 6 février 1625, le dernier de sa ligne. Ainsi Bogislas réunit toute la Poméranie. Les douze années qu'il la gouverna furent très-malheureuses pour le pays. Depuis 1627 il devint le théâtre de la guerre entre la Suède et la Pologne. Les Suédois forcèrent le passage par la Poméranie, et fournirent ainsi aux

Siège de Stralsund, 1628.

troupes de l'empereur, qui était l'allié de la Pologne, un prétexte pour faire occuper les deux Poméranies et l'île de Rügen. La ville de Stralsund refusa de recevoir une garnison impériale et fut assiégée en 1628 par Arnheim, ou plutôt Arnim, qui commandait le corps auxiliaire autrichien, et ensuite par Wadlstein;

lle fut soutenue par les Danois, les Suédois et les XII. POMÉRANIE.
Hanséates, et contracta une alliance défensive avec la Suède pour vingt ans. Waldstein fit des efforts et livra plusieurs assauts sans pouvoir s'emparer de la ville dont il leva enfin le siège. Il s'en vengea sur le reste de la Poméranie que lui et le roi de Danemark épuisèrent à l'envi. Le roi n'ayant pu se maintenir à Wolgast, y mit le feu. Enfin la paix fut signée à Lubeck, et on espérait que les troupes impériales évacueraient la Poméranie, lorsque Gustave-Adolphe débarqua dans l'île d'Usedom. Torquato Conti, qui commandait les troupes impériales, fut obligé de se retirer; mais Bogislas se vit dans la nécessité de contracter une alliance avec le roi de Suède qui, pour le cas où le duc, âgé alors de cinquante ans, mourrait sans enfans, se réserva la possession de la Poméranie jusqu'à ce que la couronne de Suède eût obtenu une autre indemnité pour ses frais de guerre. Cette stipulation préjudiciable aux intérêts de l'électeur de Brandebourg, eut des suites importantes. La Poméranie cessa pour le moment d'être le théâtre de la guerre, mais elle ne fut pas délivrée de ses hôtes, qui, outre les frais d'entretien, lui coûtèrent un subside annuel de 200,000 rthl. D'ailleurs depuis 1625 la Poméranie fut le théâtre de la guerre entre la Suède et la Saxe devenue l'alliée de l'empereur.

Traité d'alliance de 1630 avec Gustave-Adolphe.

Enfin Bogislas XIV mourut le 10 mars 1637, et avec lui s'éteignit l'antique race des ducs de Poméranie.

Extinction de la maison de Poméranie, 1637.

XIII. MECKLEMBOURG.

XIII. *Duché de Mecklembourg* [1].

Henri le Pacifique, 1508-1552.
Albert III, le Bel, 1508-1547.

Depuis 1508, la maison de Mecklembourg était réduite à deux princes, *Henri le Pacifique* et *Albert III le Bel*, tous les deux fils de Magnus II, et descendans, dans la cinquième génération, d'Albert Ier, premier duc de Mecklembourg, et dans la dixième de Henri Burewin Ier, prince des Venèdes, dont les ancêtres se perdent dans la nuit des temps. Les deux frères régnaient en commun, de manière cependant que Henri le Pacifique avait la principale direction des affaires, pendant qu'Albert se livrait à des projets ambitieux qui l'éloignèrent de son duché.

Traité de confraternité héréditaire, conclu en 1518 avec la maison de Lauenbourg.

Le règne de Henri le Pacifique nous offre deux événemens remarquables. L'un est la confraternité héréditaire qu'il conclut en 1518 avec Magnus, duc de Lauenbourg. Il y fut convenu qu'à l'extinction de la maison de Lauenbourg celle de Mecklembourg hériterait de tous les pays de la première, et qu'à l'extinction de celle de Mecklembourg, les villes et bailliages de Wismar, Schwerin, Mecklembourg, Grevismœlen, Gudebusch, Wittemberg, Kriewitz, Neustadt, Grabow, Dœmitz et Boitzenbourg seraient échus au duc de Lauenbourg.

Union de Rostock de 1523.

Le second événement est l'union conclue en 1523, à Rostock, entre les États du pays, pour le maintien de l'indivisibilité du duché; confédération que les États ont regardée depuis ce temps comme une loi fondamentale du duché de Mecklembourg.

[1] Suite du vol. XIV, p. 232.

Une démarche faite par Albert III pour obtenir un partage, donna lieu à cette union. Albert renouvela de temps en temps sa demande, mais, en 1534, étant sur le point de prendre une part active aux troubles du Danemark, il conclut un arrangement avec son frère et consentit à ce que la communauté durât encore vingt ans. XIII. MECKLEMBOURG.

Henri profita de ce délai pour introduire la réformation; il y procéda cependant avec beaucoup de modération, parce qu'Albert retourna bientôt après à la religion catholique. Par cette raison il n'entra pas dans la ligue de Smalcalde. Introduction de la réformation.

Albert III se mit, en 1534, à la tête des villes de Lubeck, Rostock, Wismar et Stralsund, pour la délivrance du roi Christiern de Danemark. Marie, douairière d'Hongrie et des Pays-Bas, qui soutenait cette entreprise, lui fit espérer les couronnes du Nord pour le cas où l'on ne réussirait pas à la rendre à Christiern. Nous avons parlé de cette expédition connue sous le nom de *guerre des comtes*, ou du comte d'Oldenbourg, et de son issue malheureuse. Elle coûta à Albert 300,000 florins qu'il redemanda à la gouvernante et à Charles-Quint sans pouvoir rien obtenir. Ce fut pour réussir dans cette négociation qu'il embrassa, en 1554, la religion catholique. La légitimité de sa réclamation fut reconnue, mais pour l'éteindre on lui offrit toute autre chose que de l'argent. Parmi ces offres se trouvait celle d'une archidignité de l'Empire, savoir l'office d'archiécuyer tranchant (*Reichs-erb-vorschneider*). Expédition d'Albert III dans les royaumes scandinaves.

XIII. MECKLEMBOURG.

Jean-Albert I, 1547-1576.

Albert mourut en 1547, laissant cinq fils [1], dont les trois aînés étaient parvenus à l'âge de majorité. Il fut convenu qu'ils continueraient de gouverner le duché en paréage avec leur oncle Henri le Pacifique, de manière cependant que pendant dix ans *Jean-Albert*, l'aîné, représenterait *Ulric* et *George*, ses frères. Rien n'empêchait plus Henri d'introduire complétement la réformation. George, qui était d'une humeur belliqueuse, excité, à ce qu'on prétend, par la partie catholique du chapitre de Magdebourg, profita du licenciement de l'armée avec laquelle Henri le Jeune, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, avait fait la guerre à sa propre capitale, pour prendre ces troupes à sa solde, envahit, au mois de septembre 1550, l'archevêché et remporta une victoire sur les Magdebourgeois et leurs alliées, les villes des environs. Il se réunit ensuite à l'électeur Maurice et aux princes chargés d'exécuter le ban prononcé contre Magdebourg; mais, le 19 décembre, il fut fait prisonnier dans une sortie des Magdebourgeois assiégés. Il recouvra sa liberté par la reddition de la ville en 1551, fit avec Maurice la campagne contre l'empereur, fut tué au siège de Francfort au mois de juillet 1552 et ne laissa pas de descendance. La même année mourut le duc Henri le Pacifique.

Jean-Albert était un prince distingué par ses connaissances, mais son règne fut troublé d'une part par les désordres que causèrent à Rostock d'abord des

[1] Il avait été marié à Anne, fille de Joachim I, électeur de Brandebourg.

prédicateurs luthériens très-fanatiques, et ensuite la désunion qui s'éleva entre le sénat et la bourgeoisie au sujet d'un impôt; et de l'autre par les disputes qu'il eut avec son frère Ulric qui, en 1550, avait été élu évêque de Schwerin et qui demandait itérativement un partage. Les électeurs de Saxe et de Brandebourg nommés commissaires par l'empereur firent, en 1551, un partage des revenus en laissant subsister un seul gouvernement et une seule régence. Les contestations durèrent néanmoins jusqu'à la mort de Jean-Albert. L'affaire de Rostock devint si sérieuse qu'en 1565 Jean-Albert et son frère Ulric firent occuper la ville par des troupes et désarmèrent les habitans. Ils firent aussi bâtir une citadelle pour maintenir la ville dans l'obéissance, celle-ci prétendit que c'était une infraction de ses privilèges et porta plainte à la cour impériale. Il en résulta un long procès pendant lequel l'empereur séquestra la citadelle et y mit un commandant. Enfin les États du pays ayant interposé leur médiation, il fut conclu, le 21 septembre 1573, à Güstrow, une transaction en vertu de laquelle la ville reconnut les ducs comme ses souverains, leur demanda pardon de ce qui était arrivé, et obtint la confirmation de ses privilèges et la permission de démolir à ses frais la citadelle. La ville conserva sa juridiction indépendante et obtint le droit que les ducs lui avaient contesté, d'élire ses pasteurs et un surintendant, sauf la confirmation des ducs. Neuf objets litigieux furent renvoyés à la décision des tribunaux.

Jean-Albert mourut le 12 février 1576; il laissa un

XIII MECKLEMBOURG.

Troubles de Rostock.

Partage de 1551 entre Jean-Albert et Ulric.

Transaction de Güstrow.

Introduction

II. MECKLEMBOURG. Droit de primogéniture. Jean IV. -1592.

testament confirmé par l'empereur, par lequel il introduisit la primogéniture. Il statua que *Jean IV*, l'aîné de ses fils, lui succéderait seul dans le gouvernement; que le cadet aurait la jouissance de quelques bailliages sans supériorité territoriale; que lors même que, par la mort de ses frères, le duché de Mecklembourg serait réuni dans les mains de l'aîné de ses fils, il n'y aurait pas de partage, mais que seulement l'apanage du cadet serait doublé dans ce cas. Comme dit le testament, Ulric, frère du testateur, avait refusé la tutèle de ses deux fils mineurs, à cause des contestations qui avaient eu lieu entr'eux, il chargeait de la tutèle les électeurs de Saxe et de Brandebourg. A la mort de Jean-Albert, Christophe, évêque de Ratzebourg, quatrième fils d'Albert III, réclama en vain une part au gouvernement ou plutôt un partage du duché. Il mourut en 1592 sans avoir rien obtenu, et Charles, le plus jeune des cinq fils d'Albert III, lui succéda dans l'évêché de Ratzebourg.

Transaction de Güstrow de 1584. Soumission définitive de Rostock.

Pendant la minorité de Jean IV, il s'éleva de nouvelles contestations entre la ville de Rostock et le duc Ulric, la première ayant prétendu que par la mort de Jean-Albert la transaction de 1573 avait perdu son effet. On compromit, pour la décision de cette question, entre les mains des électeurs de Saxe et de Brandebourg qui établirent, le 27 janvier 1578, une commission à Güstrow : ce fut là que les avocats de la ville épuisèrent tous les moyens de chicane pour traîner l'affaire en longueur, en produisant un tel nombre de témoins que leur interrogatoire dura quatre ans,

et en appelant aux tribunaux de l'Empire de tous les jugemens interlocutoires et de toutes les ordonnances de la commission.

Enfin Frédéric II, roi de Danemark, gendre du duc Ulric, trouva un moyen de mettre fin à cette procédure. En 1583, il donna ordre d'arrêter tous les navires de Rostock qui se trouvaient dans les mers du Danemark; mit le séquestre sur les dettes actives des habitans de cette ville, enfin, fit bloquer par deux vaisseaux de guerre le port de Warnemünde. Ces mesures rendirent les Rostockois fort souples; le 29 février 1584, ils signèrent à Güstrow une nouvelle transaction en cent vingt articles, par laquelle tous les différends furent réglés d'une manière satisfaisante pour le duc de Mecklembourg qui depuis ce temps seulement pouvait se regarder comme vrai seigneur de la ville. La supériorité territoriale du duc et son inspection suprême *in doctrinalibus* (la plénitude du *jus sacrorum*) furent reconnues; le sénat ne conserva que la juridiction en première instance dans les causes matrimoniales et dans les affaires concernant l'orthodoxie. Il perdit, à l'exception de certains cas réservés, la juridiction sans appel en affaires civiles.

Parvenu, en 1586, à la majorité, Jean IV gouverna en commun et dans la plus grande concorde avec son oncle Ulric. C'était un prince mélancolique qui mourut, le 22 mars 1592, des suites d'un coup de couteau qu'il s'était donné la nuit dans le lit où il était couché à côté de son épouse, Sophie, princesse de Holstein. Le vieux Ulric et Sigismond-Auguste, frère de

XIII. MECKLEMBOURG.

Adolphe-Frédéric et Jean-Albert, fils de Jean IV, en commun avec Sigismond-Auguste, leur oncle, et Ulric et Charles, leurs grands-oncles, depuis 1592.

Jean IV, se chargèrent de la tutèle des deux fils laissés par ce prince infortuné, et dont l'un, *Adolphe-Frédéric Ier*, avait trois ans, l'autre, *Jean-Albert II*, deux mois. Sigismond-Auguste qui était d'une constitution faible, abandonna tout le soin du gouvernement à Ulric. Celui-ci étant mort le 14 mars 1603, sans descendance mâle, *Charles*, évêque de Ratzebourg, le seul fils vivant d'Albert III, lui succéda tant comme corégent que comme tuteur des jeunes ducs. Comme Ulric était parvenu à l'âge de près de soixante-seize ans, les historiens le surnommèrent le *Nestor Germanique*.

En 1608, le duc Charles se démit de la tutèle de ses petits-neveux auxquels il conseilla de ne pas faire de partage, parce que les finances du duché étaient dans un tel état de délabrement qu'elles ne suffisaient pas à l'entretien de deux cours, et que les États du pays, qui étaient toujours très-récalcitrans, ne voulaient pas accorder les sommes nécessaires pour dégager les revenus des ducs qui étaient presque tous grevés d'hypothèques. Les deux frères suivirent ce conseil jusqu'à la mort de leur grand-oncle; mais le décès de celui-ci en 1610 ayant doublé leur fortune, ils firent d'abord un partage provisoire des revenus seulement, et enfin, en 1621, malgré les sollicitations des États, un partage définitif par lequel la maison se divisa en deux lignes : celle de Schwérin et celle de Güstrow. La dernière s'est éteinte en 1698; la première subsiste, divisée (depuis 1658) en deux branches. Dans le partage de 1621, on convint que la ville

Partage de 1621, origine des deux lignes de Schwerin et de Gustrow.

de Rostock, son université, le tribunal suprême (*hof-gericht*) et le consistoire resteraient en commun; la religion luthérienne fut déclarée seule religion du pays, et Jean-Albert qui s'était déclaré réformé, renonça à la cathédrale de Güstrow. XIII. MECKLEMBOURG.

La part d'Adolphe-Frédéric, fondateur de la ligne de *Mecklembourg-Schwérin*, se composait, outre Wismar, l'île de Pœl et le bailliage de Neukloster (que nous nommons d'abord parce que la maison perdit ces trois districts sous le règne d'Adolphe-Frédéric) des villes et bailliages de Schwérin, Kriewitz, Neuenbukow, Doberan, Mecklembourg, Gadebusch, Zarrentin, Neustadt, Eldena, Dœmitz; Neuenkloster, Sternberg, Lüpz, Rhena, Wittemb[illegible] Grabow, Grevismœhlen, Walsmuhlen, Gor-[illegible] et Marnitz. Pour engager Adolphe-Frédéric et son frère à ne pas prendre part aux armemens du cercle de Basse-Saxe, l'empereur porta, en 1623, à 1,000 florins la somme pour laquelle ils jouissaient du privilège *de non appellando*, et leur accorda pour vingt ans une augmentation du péage sur la navigation de l'Elbe qu'ils percevaient à Boitzenbourg. Cette concession n'empêcha pas les ducs de réunir leur armée à celle du roi de Danemark. L'empereur les proscrivit en 1628, fit occuper le duché par ses troupes et en disposa en faveur de Waldstein; en 1631 ils furent réintégrés par la Suède. Adolphe-Frédéric I, duc de Mecklembourg-Schwerin 1621 (1592)-1658. Proscription des deux ducs de Mecklembourg, 1628.

Par la paix de Westphalie, Adolphe-Frédéric fut obligé de faire, en faveur de la Suède, le sacrifice de la ville de Wismar formant un dix-huitième, et des deux Acquisitions territoriales par la paix de Westphalie.

I. Meck-
mbourg.

bailliages de Pœl et de Neuenkloster, formant le cent vingtième du duché de Mecklembourg. L'article 12 du traité d'Osnabruck lui accorda à titre d'indemnité :

1°. Les évêchés de Schwérin et de Ratzebourg à titre de principautés séculières avec double voix à la diète et avec la faculté de laisser s'éteindre tous les canonicats des deux chapitres.

2°. Deux canonicats dans la cathédrale de Strasbourg à la disposition de la *maison* de Mecklembourg.

3°. La commanderie de Mirow de l'ordre de S. Jean.

4°. La perpétuité de l'augmentation du péage de Boitzenbourg qui aurait dû finir en 1643.

5°. A la *maison* de Mecklembourg une exemption jusqu'à concurrence de 200,000 rthl. des contributions générales de l'Empire, à condition cependant que cette exemption ne s'étendrait pas sur le paiement qui, d'après la même paix, devait être fait à la milice suédoise.

6°. On adjugea encore à la même maison un capital de 4,000 rthl. qu'un Polonais, nommé Wilgierski, que Waldstein avait établi comme gouverneur du Mecklembourg, avait déposé à Hambourg.

Le règne d'Adolphe-Frédéric se prolongea jusqu'en 1658.

n-Albert
ic de Meck-
ourg-Güst-
1621
-1630).

Son frère, Jean-Albert II, fondateur de la *ligne de Güstrow*, avait eu dans le partage de 1621 les villes de Güstrow, Teterow, Malchin, Brandebourg, Friedland, Woldegges, Röbel et Lage et les bailliages de

Güstrow, Swan, Ribnitz, Gnoyen, Dargun, Neuen-kahlden, Slavenhagen, Stargard, Feldberg, Wesenberg, Strélitz, Goldberg, Wrédenhagen, Wanzka, Ivenack et Boitzenbourg. XIII. [illegible]

Jean-Albert II partagea le sort de son frère dans la guerre de trente ans; mais il ne survécut pas de beaucoup à sa restitution, car il mourut le 23 avril 1636, laissant un fils âgé de trois ans, nommé *Gustave-Adolphe*. Outre les avantages que la paix de Westphalie accorda à la maison de Mecklembourg en général, et la réversibilité sur la branche de Güstrow de ceux qui étaient particuliers à la branche de Schwérin, Gustave-Adolphe obtint par cette paix la commanderie de Nemerow de l'ordrede S. Jean. Gustave-Adolphe, [illegible]

Gustave-Adolphe régna jusqu'en 1695. Avec lui la ligne de Güstrow s'éteignit.

(La suite de la sect. V se trouve au vol. XXVI.)

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VINGT-CINQUIÈME VOLUME,

PREMIER DE L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE.



FIN DU TOME VINGT-CINQUIÈME,

PREMIER DE L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE.

